



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République Tunisienne

Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine

Rapport de conception finale

Rapport principal et appendices

Date du document: Janvier 2014
No. du Projet: 1704
No. du rapport: 3319-TN
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
Département de la gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en monnaie	iv
Poids et mesures	iv
Sigles et acronymes	v
Calendrier	vi
Carte de la zone du projet	vii
Résumé	viii
Cadre logique	xv
I. Contexte stratégique et justification	1
Contexte national et développement rural	1
Justification	4
II. Description du projet	10
Zone d'intervention et groupe cible du projet	10
Objectifs de développement et indicateurs d'impact	17
Effets et Composantes	17
Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	31
L'assistance technique sur les approches nouvelles est mise en place	37
III. Exécution du projet	39
A. Approche	39
B. Cadre organisationnel	44
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	46
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	48
E. Supervision	49
F. Identification et atténuation des risques	50
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet	53
A. Coûts du projet	53
B. Financement du projet	53
C. Résumé des avantages et analyse économique	57
D. Durabilité	58

Liste des Illustrations

Figure 1: Phases du projet	40
Figure 2: Schéma du flux des fonds	48

Liste des Tableaux

Tableau 1: Facteurs-clé pour l'élargissement à grande échelle	6
Tableau 2: Classement des 3 délégations par rapport aux 264 délégations nationales	14
Tableau 3: Bénéficiaires par composante du projet	15
Tableau 4: Distribution par genre	15
Tableau 5: Résultats attendus du projet et potentiel pour un dialogue des politiques	36

Tableau 6: Risques et mesures d'atténuation	51
Tableau 7: Plan de financement par composante (en millions de \$ US)	54
Tableau 8: Coût du Projet par composante et sous-composante (en DT et en US\$)	55
Tableau 9: Catégories de dépenses du Projet (en millions d'USD)	56
Tableau 10: Sensibilité du TRE au changement des coûts et des bénéfices additionnels	58

Appendices

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	61
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	65
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	85
Appendice 4: Description détaillée du projet	89
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	111
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	131
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	137
Appendice 8: Passation des marchés	141
Appendice 9: Coût et financement du projet	145
Appendice 10: Analyse économique et financière	149
Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire	153
Appendice 12: Respect des politiques du FIDA	181
Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet	189

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	Dinar tunisien (DT)
1,0 USD	=	1,6 DT

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yard
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

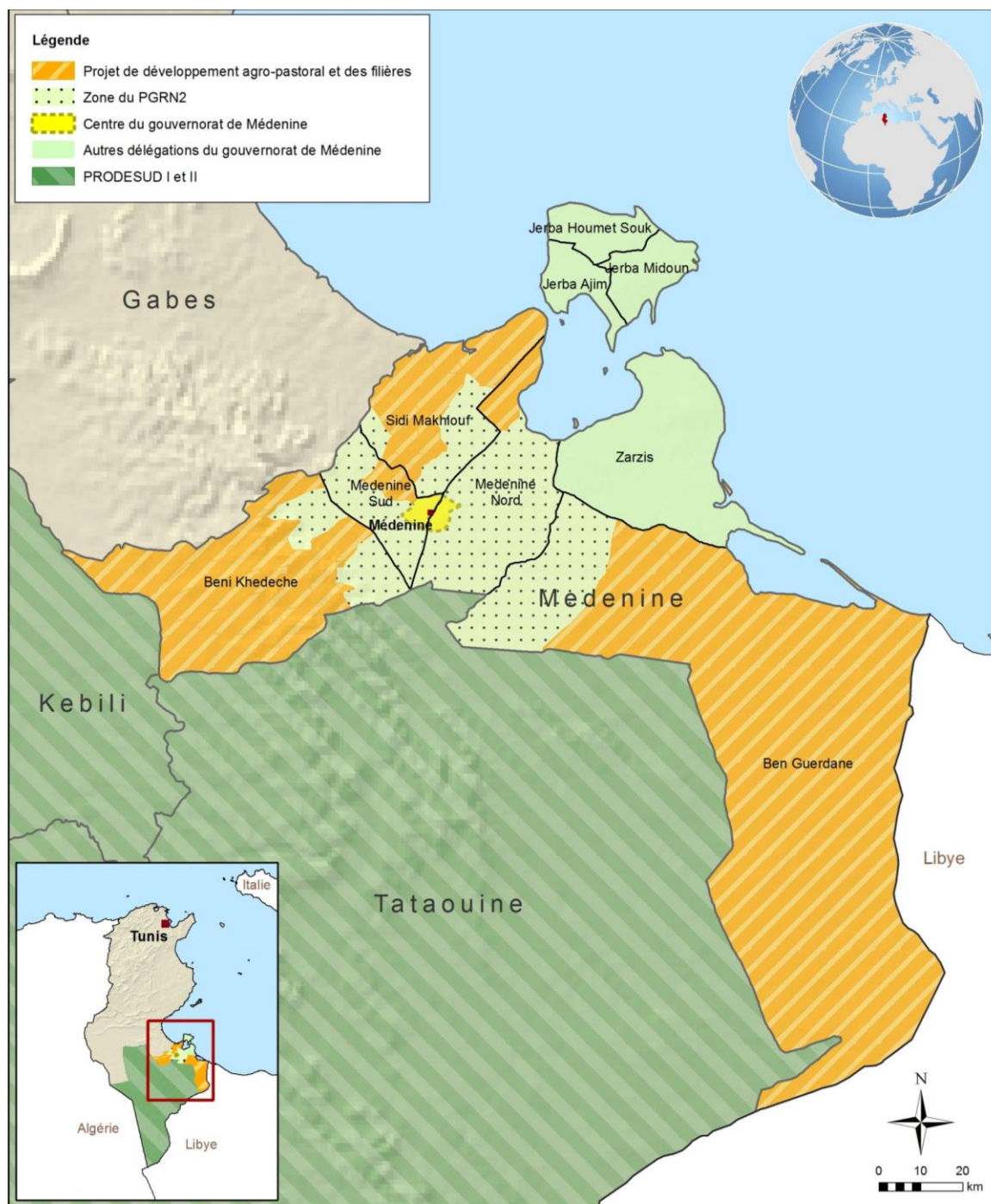
AD	Association de développement
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenu
ALD	Association de développement local
AMC	Association de microcrédit
ANETI	Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant
AT	Assistance technique
AVFA	Agence de vulgarisation et de formation agricole
BID	Banque islamique de développement
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
BFPME	Banque de financement des petites et moyennes entreprises
BNA	Banque nationale agricole
BRETI	Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CA	Conseil d'administration
CAF	Capacité d'autofinancement
CD	Compte désigné
CES	Conservation des eaux et des sols
CFPA	Centre de formation professionnel agricole
CG	Conseil de gestion des terres collectives
CGDR	Commissariat général au développement régional
CGCF	Comité du contrôle général des finances
CRA	Cellule de Rayonnement Agricole
CRCP	Comité régional de coordination et de pilotage
CRD	Conseil régional de développement
CLC	Comité local de coordination
CLD	Conseil Local de développement
CNC	Comité national de coordination
CPA	Contrats-programmes annuels
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
CTV	Cellule territoriale de vulgarisation
DEDA	Division des études et de développement agricole
DGF	Direction générale des forêts
DGFIOP	Direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels
DGL	Direction générale de la législation
DRH	Direction régionale de l'habitat
DT	Direction technique
DT	Document de travail
DT	Dinar tunisien
DTS	Droits de tirage spéciaux
ENPARD	European Neighbourhood Programme for Agriculture and Development
FIDA	Fonds international de développement agricole
FOSDAP	Fonds spécial pour le développement agricole et de la pêche
FOSDO	Fonds spécial de développement de l'olivier
GDA	Groupement de développement agricole
INS	Institut national de la statistique
IRA	Institut des régions arides
MDCI	Ministère de développement et de la coopération internationale
MA	Ministère de l'Agriculture
MF	Ministère des Finances

OB	Organisation de base
ODS	Office de développement du sud
OEP	Office de l'élevage et des pâturages
OP	Organisation Paysanne
ONA	Office national de l'artisanat (Direction régionale)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONMP	Observatoire National des marchés publics
PADF	Plan D'Action pour le Développement de Filière
PDPL	Plan de développement participatif et Local
PDF	Plan de formation
PGRN-II	Projet de gestion des ressources naturelles
PGPLT	Plan de Gestion des Parcours à Long Terme
PI	Périmètre irrigué
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PPI	Périmètres publics d'irrigation
PRODESUD	Programme de développement agropastoral et promotion des initiatives locales du Sud-Est
PTBA	Programme de travail et de budget annuels
RPS	Reboisement et protection des sols
SE	Suivi-évaluation
SIG	Système d'information de gestion
SMAG	Salaire minimum agricole garanti
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SMSA	Société mutuelle de services agricoles
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats
STEG	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TdR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UCC	Union des chambres de commerce
UF	Unité fourragère
ULAP	Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche
URAP	Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche
UST	Unité socio-territoriale
VAN	Valeur actuelle nette

Calendrier

Exercice financier = 1^{er} janvier au 31 décembre

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
Source: FIDA | 10-01-2014

Résumé

Suite à la demande du Gouvernement tunisien pour la formulation et le financement d'un projet de développement pastoral intégré des parcours el Ouara et Dhahar du Gouvernorat de Médenine une première mission d'identification du projet de développement agro-pastoral et des filières associées (PRODEFIL) dans le Gouvernorat de Médenine eut lieu en avril 2013, suivi d'une mission de conception détaillée¹ (Juin-Juillet) et la mission de conception finale² en octobre et novembre 2013.

Le Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine est un projet de développement communautaire local et inclusif, axé sur les chaînes de valeurs des filières porteuses, particulièrement les filières viande ovine, caprine et cameline, l'intégration des systèmes pastoraux et agricoles et la valorisation des produits et services de terroirs. Ce projet prendra en considération les leçons tirées des différentes interventions antérieures, en particulier de la première phase du PRODESUD mis en œuvre dans des Gouvernorats limitrophes et achevées en 2010. Le Gouvernorat de Médenine n'ayant pas encore été soutenu par le FIDA il bénéficiera de nouvelles approches permettant aux bénéficiaires de 'capter' partie de la valeur ajoutée au niveau des filières viande rouge et oliveraies ainsi qu'au niveau des produits et services de terroirs.

Ses interventions seront focalisées sur l'augmentation de la résilience du système agro-pastoral à travers l'intégration et diversification des systèmes pastoraux et agricoles, l'amélioration de la productivité, le développement de filières porteuses et de produits de terroirs et le renforcement des capacités des acteurs locaux. Ceci en améliorant l'infrastructure de base, en améliorant la valorisation des produits au niveau de certains maillons-clés³ des chaînes de valeur considérées (depuis la production jusqu'à la consommation en passant par la transformation, le conditionnement et la commercialisation) et par le renforcement des différentes structures administratives régionales ainsi que des organisations socio-professionnelles et des associations civiles de développement. Le renforcement des capacités constitue ainsi un axe stratégique pris en charge par le projet en vue de garantir la pérennité des actions et des acquis du projet.

Le projet a pour objectif global "d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées". A cet effet, le projet mettra en place des moyens susceptibles de promouvoir la gestion participative, intégrée et durable des ressources naturelles d'augmenter la résilience des systèmes agro-pastoraux et de développer les filières porteuses et les initiatives locales pour la création d'emplois. L'objectif spécifique est de rendre les acteurs publics et privés capables de gérer et de valoriser durablement les terroirs et les filières agro-pastorales. A la fin du projet les systèmes agropastoraux seront plus résilients face aux chocs externes, notamment dus au changement climatique, et les revenus de la population de la zone du projet auront augmenté substantiellement.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec l'initiative ENPARD pour le voisinage sud de l'Union Européenne dont le programme pilote contribuera avec un don de 3 millions d'euros, les dons en

¹ Composition de la mission: MM. Patrick Herlant, CPM au FIDA, Parviz Koohafkan, Chef de mission; Ghoudi Zine El Abidine, Point Focal du FIDA et spécialiste en gestion de projets; Omar Berkat, sylvo-pastoraliste, Claude Allab, spécialiste filières animales; Fathi Goucha, spécialiste en infrastructures de base; Charles Lilin, spécialiste en gestion des ressources naturelles et Abdelmajid Ben Abdallah, économiste, Denis Pommier, de la Délégation de l'UE en Tunisie, Mme Khadija Bourarach, Spécialiste en genre et ciblage. La mission a été précédée par trois études thématiques sur l'aspect organisationnel, la filière animale et la filière oliveraie, menée respectivement par MM. Mongi Sghaeir, Ahmed Slimane et, Mounir Abichou.

² Composition de la mission: MM. Patrick Herlant, CPM au FIDA, Ghoudi Zine El Abidine, Point Focal du FIDA et spécialiste en gestion de projets; Claude Allab, spécialiste filières animales; Marco Camagni, spécialiste PPP, PTA, Ed. Heinemann, spécialiste dialogue des politiques et gestion des savoirs, PTA, Didier Buffiere, spécialiste développement des capacités et formation, Abdelmajid Ben Abdallah, économiste, Mannava, Vishwanath, spécialiste en gestion financière, CFS, Galanti Flavia spécialiste en passation des marchés et Mme Khadija Bourarach, spécialiste en genre et ciblage.

³ Les maillons-clés seront déterminés en fonction de leurs effets attendus en matière de création d'emploi et possibilité de capter un part plus importante des plus-values générées.

cours du FIDA, le programme relatif à l'appui aux organisations professionnelles des agriculteurs (PAOPA), avec le PRODESUD II, le PGRN en cours de mise en œuvre à Médenine et avec tous les autres projets et programmes régionaux en cours d'exécution dans la région.

Composantes du Projet

Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des trois composantes suivantes:

i) Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux; ii) Développement des filières et des terroirs; et iii) Renforcement des capacités des acteurs.

Composante A: Cette composante comprend deux sous-composantes: i) l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives, ii) l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres sous gestion privée. Elle a pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles, d'améliorer les conditions de production ovine, caprine et cameline ainsi que de contribuer à la gestion durable des ressources pastorales. Ceci se fera, par une meilleure intégration élevage-agriculture, la conservation des ressources en eau et en terres et l'adoption de pratiques agro-écologiques. Cette composante vise à inverser certaines dynamiques de dégradation de l'environnement.

Les résultats attendus de la mise en œuvre des actions de cette composante sont les suivants:

i) l'accroissement des UF produites par les parcours et par l'agriculture; ii) l'augmentation des revenus des éleveurs, à travers d'une réduction des charges de production, iii) l'amélioration des paramètres zootechniques et de la productivité de l'élevage; et iv) la valorisation touristique et écologique de la région v) l'accroissement de la production agricole et de la productivité des périmètres irrigués et des zones cultivées en sec; vi) la diversification de la production agricole et son intégration avec le système pastoral; vii) l'adoption de bonnes pratiques d'irrigation et de conduite des cultures et; viii) la création d'opportunités d'investissements pour la génération d'emplois permanents et occasionnels dans les filières agroalimentaires et de tourisme rural.

Composante B: Cette composante comprend deux sous-composantes: i) le développement des filières cameline, ovine et caprine et ii) le développement des services et produits des terroirs. Elle porte sur le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir) ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. Elle vise aussi à créer de nouvelles richesses à travers la valorisation de services ou produits de terroir 'phare',

Les résultats attendus de cette composante sont: i) le développement de la capacité des acteurs à tirer le meilleur parti des filières, individuellement mais aussi et surtout au sein d'organisations professionnelles et interprofessionnelles, ii) l'amélioration de la commercialisation locale et nationale par la facilitation du développement des dynamiques interprofessionnelles et tout spécialement de partenariats commerciaux entre éleveurs organisés et entreprises privés de l'aval, iii) l'accroissement d'une production orientée vers les marchés porteurs en termes de qualité et de quantité, iv) l'amélioration des infrastructures de mise en marché (marchés et abattoirs) et des étapes locales de l'aval (bouchers), v) le développement d'actions pilotes pour la valorisation des produits et sous-produits des filières; vi) la promotion de la valorisation de services et produits de terroir phare et leur labellisation (tourisme écologique et culturel, l'huile d'olive à caractéristique spéciale, figues, PAM, reconnaissance des Jessours comme Système Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial,); vii) la création d'AGR et de petites entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

La composante C: Elle aura une importance primordiale pour créer une dynamique de changement au sein de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et des professionnels ruraux afin de développer les compétences, l'organisation, (alliances, partenariats, lieux de concertation) et les appuis indispensables à la gestion efficace et la mise en œuvre du PRODEFIL. Elle a pour objectif le renforcement des capacités et l'augmentation de l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du projet ainsi que celles des bénéficiaires. Ce renforcement des capacités visent l'amélioration durable de la performance des partenaires et bénéficiaires

(capacité à atteindre leurs objectifs, à s'adapter à un environnement changeant) et ils prennent en compte trois niveaux interdépendants: la compétence des individus, le fonctionnement de leur organisation et la prise en compte de l'environnement institutionnel.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de cette composante sont: i) la mise en place d'un pôle de renforcement des capacités réunissant les acteurs régionaux actuels de la formation de façon à mieux appréhender les besoins et à y répondre ii) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des structures de gestion et de mise en œuvre du projet ainsi que des cadres opérant dans le domaine du développement régional et local (y compris les prestataires de services locaux, iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires et de leurs organisations iv), la création de plateformes d'échange et de réseautage entre les différents opérateurs et partenaires aux niveaux local, régional, national et avec d'autres projets et programmes similaires, v) le renforcement des capacités de négociation et la création d'un environnement propice à des partenariats public-privé.

Stratégie genre. Les actions du Projet seront mises en œuvre en tenant compte du rôle et de la participation des femmes au développement. Il renforcera la participation des femmes dans la planification et l'exécution de ses activités à travers une meilleure représentation féminine dans ses structures de gestion et de coordination, et dans les organes d'administration des organisations de base. Elles bénéficieront des formations et des appuis, de l'accompagnement et de l'encadrement nécessaires pour la réalisation de projets spécifiques dans le domaine de la valorisation des produits de la zone.

Contexte de la conception du Projet et approche

Le Gouvernement Tunisien a sollicité le FIDA pour le financement d'un projet de développement pastoral intégré et participatif dans les zones d'El Ouara et du Dhahar du Gouvernorat de Médenine touchant les Délégations de Ben Guerdane et de Beni Khedache. Le Fonds a répondu positivement et a monté une mission d'identification en avril 2013 qui a conclu à l'opportunité d'intervenir dans les trois délégations classées comme étant les plus pauvres parmi les neuf délégations du Gouvernorat de Médenine, en ajoutant la délégation de Sidi Makhoul. Les trois délégations sont parmi les délégations prioritaires sur la carte de pauvreté élaborée par l'Office de Développement du Sud en 2011. Avec le concours du financement du FIDA, l'Union Européenne contribue, dans le cadre du programme pilote ENPARD, par un don d'un montant global de 3 millions d'euros pour le financement de ce projet. En vue des innovations contenues dans le projet (démarches, acteurs) un don du FIDA de 0.5 millions de USD permettra de commencer le processus de renforcement des capacités afin de créer les conditions pour un démarrage rapide du projet au moment que l'emprunt devient effectif.

Le Projet est compatible avec le Cadre Stratégique du FIDA et sera mis en œuvre conformément à toutes les politiques, stratégies et Directives du Fonds. Il est aligné sur les stratégies et les orientations du pays et sera engagé selon l'approche innovante de filière et de développement local et inclusif, avec la participation effective des collectivités concernées.

La valeur ajoutée de l'implication du FIDA dans le financement de ce projet sera significative dans la mesure où il participera directement à une amélioration notable des revenus des populations pauvres ciblées tout en habilitant l'ensemble des acteurs locaux privés et publics de gérer et valoriser durablement les territoires et les filières agropastorales. Par ailleurs, et à travers ce projet, le FIDA contribuera au développement des infrastructures de base et assistera le Ministère de l'agriculture pour améliorer ses capacités, approches et méthodologies d'intervention dans les systèmes agro-écologiques similaires.

Contexte économique et social, zone d'intervention et groupes-cible

Contexte économique et social. La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire qui couvre une superficie de 164 000 km², dont les trois quarts sont marqués par une aridité qui s'atténue seulement dans le Nord-est du pays. En juin 2012, la population totale, qui croît à un rythme de 1,29% par an,

était de 10,78 millions d'habitants⁴, dont 50,2% de femmes, pour une densité moyenne de population de 60 habitants au km². La population est très inégalement répartie sur le territoire, avec une distinction entre la zone côtière plus urbaine et industrialisée et l'intérieur du pays plus rural et agricole. Le taux de croissance économique moyen de la dernière décennie est de 5%. Après les événements du 14 janvier 2011, le taux moyen de pauvreté a été estimé à 24,7%. Ce taux moyen cache d'importantes disparités régionales et locales. La pauvreté en milieu rural est une conséquence du déséquilibre régional en matière d'infrastructures de base et de moyens de production et des contraintes qui entravent le développement du secteur agricole. Afin de réduire la pauvreté, en milieu rural notamment, le Gouvernement a mis en place une stratégie de développement pour promouvoir un développement régional équilibré à travers des interventions ciblées permettant de réduire significativement les déséquilibres entre les différentes régions.

Zone du Projet. Elle correspond à une aire géographique constituée des territoires des Délégations de Ben Guerdane, de Béni Khedache et de Sidi Makhlouf du Gouvernorat de Médenine. Ces territoires incluent des espaces pastoraux et agricoles. La zone du projet s'étend sur une superficie d'environ 585 000 ha, soit 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine. Déduction faite des zones du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN, Banque Mondiale) en cours d'exécution, le Projet interviendra dans 29 Imadats parmi les 36 des trois délégations, dont 26 en milieu rural et 3 en milieu urbain et périurbain.

Bénéficiaires (groupes-cible). Le projet concernera directement les petits éleveurs ayant moins de 50 têtes de petits ruminants (caprins, ovins ou mixtes), qui totalisent 15 000 éleveurs⁵, et ceux ayant moins de 5de têtes de camelins, qui totalisent 500 éleveurs, et les petits agriculteurs ayant une superficie de moins de 20 ha en pluvial, soit 19 601 exploitations. Il ciblera aussi directement les jeunes diplômés, ou disposant d'une qualification, pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro-entreprises. Ce groupe cible compte 75200 habitants, dont 52% de femmes.

Concernant les bénéficiaires indirects, le projet, à travers les infrastructures de base (pistes, AEP, routes, etc.), va bénéficier indirectement à la population des 3 délégations qui n'a pas bénéficié directement des actions du projet, aux commerçants qui alimentent les villages en alimentation de base, aux commerçants et intermédiaires des chaînes valeurs de l'élevage et d'aliments de bétail, aux commerçants des olives et de l'huile d'olive, aux visiteurs réguliers aux 16 marabouts que compte la zone du projet ainsi et qu'aux visiteurs du parc national de Sidi Toui. Cette population indirecte compte 104 000 bénéficiaires.

Bénéfices

Les principaux bénéfices du projet sont sociaux et environnementaux mais également économiques. Les principaux avantages économiques du Projet dériveront: i) de l'amélioration de la productivité des parcours et de leur contribution à la couverture des besoins alimentaires du cheptel; ii) de l'amélioration de la productivité agricole et animale; iii) de l'intégration des systèmes agricoles à ceux pastoraux tout en réduisant les charges de production; iv) de l'amélioration de la valeur de la production des produits animaux et de terroirs tout en favorisant une nouvelle répartition plus équitable des marges de production en faveur des agriculteurs et éleveurs, au détriment des intermédiaires, v) d'une amélioration des revenus des bénéficiaires d'activités génératrices de revenus et des petites et moyennes entreprises de la zone; vi) du renforcement des capacités des structures de gestion et des bénéficiaires; vii) de la création d'emplois supplémentaires dans la zone, en particulier pour les jeunes et le femmes; viii) de la réduction des coûts de transaction grâce au désenclavement des zones de production; et ix) de l'amélioration des conditions de vie de la population cible à travers le renforcement des infrastructures de base.

Le Taux de Rentabilité Economique (TRE) du Projet est de 12,9 % et la VAN (valeur actuelle nette) est de 3,5 million de DT pour un taux d'actualisation de 10%. Le TRE est satisfaisant et le projet est faisable car une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Il s'agit en particulier des bénéfices

⁴ Institut national des statistiques, enquête nationale sur la population et l'emploi, juin 2012.

⁵ Sources: CRDA: enquêtes structures d'exploitations agricoles 2004-2005

environnementaux dus à la réduction de la dégradation des terres par l'amélioration des écosystèmes naturels, à l'enrichissement floristique, à l'opération "zéro labour" et à certaines opérations de conservation des eaux et des sols, des bénéfices additionnels générés par les routes en terme de nouvelles activités économiques et des bénéfices de la séquestration du carbone.

Le taux de rentabilité économique est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices non quantifiables et indirects. Aussi, le projet reste faisable même avec des diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20%, un retard dans la réalisation des bénéfices de 1 ans, une augmentation des coûts allant jusqu'à 20%, et une diminution de 10% des bénéfices associée à une augmentation des coûts de 10%.

Modalités de mise en œuvre

Le Projet sera mis en œuvre par la structure régionale en charge du développement agricole (Commissariat régional de développement agricole de Médenine) relevant du Ministère de l'Agriculture, en partenariat avec toutes les structures publiques, privées et de la société civile, en se basant sur le principe de subsidiarité. Au sein du CRDA, cette mise en œuvre du projet sera assurée par la création d'une nouvelle division transversale de développement rural et de gestion du projet. La constitution d'un pôle de formation pour le renforcement des capacités des acteurs, réunissant les structures régionales actuelles chargées de la formation (CFPA et IRA), mais ouvert à des acteurs de formation extérieurs à la région permettra d'assurer les actions de formation nécessaires, notamment pour les cadres professionnels nouvellement recrutés, les prestataires de services locaux (engagés dans le renforcement de leurs capacités) et les bénéficiaires. Le pilotage d'un tel pôle devrait inclure également des « usagers » (Administration, acteurs filières et prestataires de services) des services de formation. Les capacités de gestion, de mise en œuvre et d'intégration de nouvelles approches telles que les filières ou le développement local seront également renforcées par la mise en place d'une assistance technique permanente. Au niveau central, l'unité centrale de coordination (UCC) au sein de la Direction générale du financement des investissements et des organisations professionnelles (DGFIO) assurera la coordination avec les structures centrales et les bailleurs de fonds.

Coûts et financement

Le coût total du Projet, d'une durée de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 36,8 millions de \$ US ou 61,3 millions de DT. Les coûts de base sont estimés à 31,7 millions de \$ US ou 52,7 millions de DT, soit 86% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 5,2 millions de \$ US, soit 14% des coûts totaux ou 16,3% des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent 91% du coût de base du projet alors que les coûts de fonctionnement n'interviennent que pour 9% de ces coûts. La part en devises du Projet est estimée à 32% des coûts totaux et les taxes représenteraient 18% de ces coûts.

Le financement du projet sera assuré par le Prêt du FIDA à concurrence de 19,5 millions de dollars US, soit près de 53% du coût total du projet. Cette contribution vise à capitaliser sur les expériences du programme PRODESUD (phase I et II). La contribution du Gouvernement s'élève à 10,1 millions \$US (27,5% du coût total), pour couvrir les frais des droits et les taxes générés par la mise en œuvre du Projet, la subvention de certaines activités de production, les coûts récurrents y compris les salaires et indemnités du personnel de gestion. La contribution de l'UE- sous forme de don- au financement du projet est de l'ordre de 3,5 Millions de US\$ (non comprise la partie payée sous forme de taxes et 4 MD au total, soit l'équivalent de 3 millions d'euros), soit 9,6% du coût de projet. Les activités financées sont relatives à l'assistance technique, au renforcement de capacités, à l'innovation, à la gestion connaissances et au dialogue politique, et à la gestion et à la supervision du projet. Le crédit bancaire va contribuer à hauteur de 2,9 Millions US\$, soit 7,9 % du coût total du Projet, afin de faciliter l'accès des populations les plus défavorisées aux services financiers de proximité, et de promouvoir les activités de production. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,8 millions de \$ US, soit 2,1% du coût total du Projet; cette participation, tant en apport de main-

d'œuvre que d'investissements, concerne la contribution pour l'amélioration de la productivité agricole.

Risques et mesures d'atténuation

Les principaux risques auxquels le projet sera confronté et les mesures d'atténuation prévues sont les suivants: i) risque de capacité limitée des structures de gestion. Il sera modéré par le renforcement des capacités, la consolidation des ressources humaines et matérielles de ces structures, l'établissement de partenariats pour la gestion partielle des activités du projet et par la mise en place d'une assistance technique permanente⁶ au début du projet, puis ponctuelle à sa fin; ii) risques liés au changement climatique auxquels il sera pallié par la conception d'un schéma de gestion améliorée des terres de parcours, l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation, l'adoption de techniques d'économie de l'eau et la réalisation de travaux de conservation des eaux et des sols. Le PRODEFIL explorera aussi la possibilité d'entreprendre une opération pilote d'assurance mutuelle des risques climatiques; iii) la surexploitation des parcours, qui sera atténuée par l'établissement de plans participatifs de gestion et d'exploitation rationnelles des parcours; et iii) le risque lié à la fragilité des structures socio-professionnelles qui sera mitigé par la mise en place d'un programme important de formation et de renforcement de capacités de ces structures, un fonds de roulement qui sera mis à la disposition des structures les plus opérationnelles et par l'implication de ces structures dans la planification et dans le processus de décision.

Impact environnemental

Compte tenu de sa nature orientée vers une gestion rationnelle des ressources naturelles, de ses objectifs et de la nature des activités qui seront entreprises, le Projet aura, d'une façon générale, un impact positif sur l'environnement. A cet égard, il est classé dans la catégorie B.

Innovation, gestion des savoirs et reproduction élargie

Innovations. Les principales innovations du Projet dans le contexte tunisien sont les suivantes:

i) l'adoption de l'approche filière et la mise en place d'un service de Conseil à l'Exploitation Familiale facilitant l'appropriation de cette démarche par les producteurs; ii) le développement de démarches interprofessionnelles (plateformes rassemblant les « stakeholders » des filières) permettant la concrétisation de partenariats-public-privé et d'un plaidoyer politique sur les enjeux des filières, iii) la gestion participative des parcours collectifs, l'intégration de l'élevage-agriculture et le zéro labour; iv) la valorisation des produits de terroir et l'appui à leur labellisation; v) la mise en place d'unités pilotes de valorisation des produits de terroir (unités de conditionnement de l'huile d'olive, de figues et de PAM), vi) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des réalisations du Projet, vii) la mise en place d'un pôle de formation au service de l'ensemble des acteurs du projet. viii) la mise en place d'une assistance technique permanente ciblée sur le renforcement de l'approche participative et le développement des approches filières, développement local ainsi que le dialogue des politiques.

Sur le plan institutionnel, les innovations consistent en, la création de partenariats public-privé, la création d'une structure transversale au sein du CRDA pour la gestion et la coordination des projets de développement local et, la mise en place d'une assistance technique en appui de cette structure, surtout au démarrage du projet.

Gestion des savoirs. Le projet intègre et capitalise les résultats issus des précédents projets du FIDA et des autres bailleurs de fonds et de ceux financés par le Gouvernement. Il capitalise en particulier les acquis de la première phase du PRODESUD et des innovations que ce projet a générées. Le Projet assurera la diffusion des innovations générés et des enseignements capitalisés à travers des ateliers et séminaires et à travers une documentation sur un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Par ailleurs, une convention avec la station de radiodiffusion locale sera conclue pour couvrir les différentes manifestations organisées par le Projet, organiser des tables

⁶ A recruter à niveau international

rondes sur ses réalisations et acquis et procéder à des sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur leur perception de ses effets et impacts.

Reproduction élargie. Le projet est conçu comme un projet innovant qui combine des approches filière avec des approches de développement des terroirs ainsi que les acquis de la première phase du PRODESUD afin d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires. Dans une étape ultérieure, ses résultats pourront faire l'objet d'une reproduction à une plus grande échelle, d'abord au niveau des régions avoisinantes, ensuite au niveau national.

Cadre logique

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Objectif principal:			
<p>Impact. Les conditions de vie des populations rurales vulnérables sont améliorées et de nouvelles opportunités d'emploi sont créées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la conclusion du projet, l'indice moyen d'accumulation du capital a augmenté de 20% pour les 19600 ménages⁷ totalisant 75200 habitants, dont 52% de femmes considérées comme bénéficiaires directs ▪ A la conclusion du projet le taux de chômage du groupe cible est réduit de 15% ▪ A la fin du projet le revenu moyen des ménages de la zone du projet a augmenté de 15% pour 19600 ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête SYGRI (début et fin projet) - Statistiques nationales (Institut National des Statistiques: INS) - Enquêtes spécifiques 	<p>L'environnement politique du pays reste stable et les orientations en matière de développement agro-pastoral, de lutte contre la pauvreté et d'équilibre interrégional continuent d'évoluer favorablement.</p>
Objectif de développement du Projet/Programme:			
<p>Effet 1. Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs (produits de terroirs et agro-tourisme) et les filières agro-pastorales (cameline et de petits ruminants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les éleveurs et producteurs gèrent efficacement leurs organisations socio-professionnelles tout en offrant des services à leurs membres (ex. service de conseil à l'exploitation) ▪ Au moins 80% des organisations socio-professionnelles et des entreprises créées ou existantes au niveau des maillons des chaînes de valeur sélectionnées sont économiquement viables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques nationales (INS) - Enquêtes spécifiques (début, mi-parcours et fin projet) - Rapports annuels du CRDA - Rapports de suivi (début, mi-parcours et fin projet) - Rapports d'activité semestriels du projet 	<p>Le cadre incitatif dans les domaines agricole et rural est suffisamment attractif pour les jeunes. Les acteurs privés sont suffisamment impliqués dans la gestion du projet. Le système bancaire répond favorablement aux besoins financiers des PME et micro-entreprises.</p>

⁷ Les ménages des éleveurs qui n'ont pas d'exploitation et les jeunes sans terres et sans activité d'élevage – totalisant 1100 ménages- sont inclus.

Composante 1: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux

<p>Produit 1: La résilience des systèmes de production agro-pastoraux a augmenté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 Plans de Gestion des Parcours à Long Terme sont préparés et adoptés par les éleveurs. ▪ 29 Plans de Développement Local sont préparés et mis en œuvre. ▪ 44 000 ha de parcours sont aménagés et gérés de façon durable. ▪ 108 km de pistes d'accès assurent la mobilité du cheptel, et l'approvisionnement en aliment tout en facilitant l'accès à des marchés rémunérateurs. ▪ 50% des éleveurs et bergers sont formés à des pratiques améliorées de gestion et soutenus dans leurs démarches ▪ L'état de santé du cheptel est amélioré et le taux de mortalité du cheptel ovin-caprin a baissé de 10% (mesures sanitaires et alimentation adéquate). ▪ La productivité de 14 000 ha d'oliveraies locales est améliorée de 10% par l'adoption d'itinéraires techniques adaptés. ▪ 30000 tonnes/an de sous-produits de l'oliveraie sont utilisées pour l'alimentation du cheptel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité semestriels du projet - Enquêtes spécifiques - (début, mi-parcours et fin) 	<p>Les éleveurs et les agriculteurs adhèrent à l'approche du projet La législation et les pratiques en vigueur concernant l'accès au foncier et la gestion collective des RN sont adaptées Sècheresse prolongée (ex. période de sècheresse de plus de deux ans)</p>
---	--	--	---

Composante 2: Développement des Filières et des terroirs

<p>Produit 2: Les filières camelines et les filières de petits ruminants sont développées et les produits et services de terroirs sont valorisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 Etudes participatives des filières animales ▪ Des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) sont préparés et approuvés pour chacune des filières considérées afin d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation et de canaliser / mobiliser les investissements publics et privés nécessaires. ▪ Les éleveurs sont suffisamment outillés pour maîtriser certains maillons des filières animales et augmenter leur marge de 15% (N° accords interprofessionnels, N° opérations commercialisation groupée, volumes, ..). ▪ Au moins un partenariat public-privé est établi avec la participation d'un opérateur de marché aval et un groupe d'éleveurs ▪ Les infrastructures nécessaires (abattoirs, chaîne de froid) pour les filières animales sont mises à niveau et gérées efficacement. ▪ 6 actes de labellisation sont prêts et approuvés par les acteurs professionnels concernés (viande cameline, viande ovine, lait de chamelle, figue, PAM, huile locale) et de partenariat de commercialisation sont établis ▪ 90 AGR et 15 PME sont créés le long de la chaîne de valeur de la filière, dont au moins 80% pour les jeunes et femmes. ▪ Les jessours sont reconnus comme patrimoine agricole mondial par la FAO contribuant à la valorisation écotouristique de la région 	<p>- Rapports d'activité semestriels du projet</p>	<p>Les éleveurs, les agriculteurs et le secteur privé sont engagés dans le processus de filière</p>
---	---	--	---

Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs

<p>Produit 3: Les capacités de gestion stratégique et opérationnelle sont renforcées</p> <p>Produit 4: Les enseignements générés par les innovations testées par el projet contribuent à la définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, développement rural et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place à niveau gouvernorat et des 3 délégations et opérationnels (ex. le Conseil Régional de Développement-niveau gouvernorat - contribue au pilotage du projet) ▪ 40 cadres de développement régional/local sont formés. ▪ La capacité de 500 agriculteurs et éleveurs et de 60 groupement/associations est renforcée ▪ 12 nouveaux cadres sont recrutés et formés et fonctionnels dans la DDR. ▪ 90 H/mois d'assistance technique mobilisés et accompagnant efficacement le processus de développement. ▪ Une stratégie de communication est développée et de communication des résultats du projet est assurée par des conventions longue durée (ex. avec des radios locales). ▪ 5 ateliers annuels ont permis la capitalisation les principales innovations thématiques ▪ les politiques rurales les plus significatives pour le développement rural régional ont été analysées lors de 5 tables rondes à niveau du gouvernorat ▪ 5 études 'politiques' ont permis d'approfondir certains enjeux ruraux et préparer des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité (CRDA et pôle de formation) - Rapport d'AT - Convention cadre du pôle de formation 	<p>Politique de recrutement maintenue</p> <p>Les mécanismes de planification, de gestion et de coordination prévus sont bien suivis et le manuel de procédures de mise en œuvre du programme est appliqué.</p> <p>Les bénéficiaires sont en capacité technique et organisationnelle de mener à bien leurs projets</p>
---	---	--	---

I. Contexte stratégique et justification

Contexte national et développement rural

1. **Contexte économique général.** La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire qui couvre une superficie de 164 000 km², dont les trois quarts sont marqués par une aridité qui s'atténue seulement dans le Nord-est du pays. En juin 2012, la population totale, qui croît à un rythme de 1,29% par an, était de 10,78 millions d'habitants⁸, dont 50,2% de femmes, pour une densité moyenne de population de 60 habitants au km². La population est très inégalement répartie sur le territoire, avec une distinction entre la zone côtière plus urbaine et industrialisée et l'intérieur du pays plus rural et agricole.

2. Les événements sociopolitiques du 14 janvier 2011, ainsi que la contestation sociale qui les a suivis, démontrent l'urgence d'apporter des réponses aux problèmes du chômage, particulièrement celui des jeunes, dans les régions de l'intérieur du pays, aux disparités régionales, et aux questions de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Les revendications populaires qui ont été au cœur de la révolution vont en grandissant avec des attentes élevées de la part de la population.

3. Le taux de croissance était négatif en 2011 (-0,8%) mais il commence à se rétablir pour clôturer l'année 2012 avec un taux de plus de 3% contre un taux d'inflation de 5,6% jugé le plus élevé depuis 1995⁹. La population active occupée est de 3 255 000 personnes dont 804 000 femmes (24,7%). Le taux de chômage global actualisé en juin 2012 est de 16,7% (24,2% pour les hommes et 13,9% pour les femmes). Le nombre de chômeurs diplômés est de 227 800¹⁰ personnes environ, ce qui représente 33,2% (47,5% des femmes et 20,6% des hommes) de la totalité des chômeurs¹¹.

4. **Programme du Gouvernement.** Reconnaisant les défis et les enjeux, le Gouvernement de transition a adopté en avril 2011 d'urgentes mesures économiques et sociales ciblant les cinq domaines de priorité absolue à savoir: i) la sécurité comme préalable à tout développement de l'activité des individus et des sociétés; ii) l'emploi à travers un programme de recrutements exceptionnels dans la fonction publique; iii) l'appui à l'économie et à son financement par un programme d'appui et de relance des entreprises, par la restructuration du dispositif de microcrédit et de financement des petites et moyennes entreprises (PME), par la réalisation de projets d'infrastructures pour stimuler l'investissement; iv) le développement régional avec une réallocation significative des dépenses en faveur des régions prioritaires, des aides sociales au niveau local, la dissolution des conseils régionaux et leur remplacement par des représentations spéciales impliquant la société civile et les compétences locales et la réalisation de grands projets et de projets-pilotes dans le domaine des TIC dans les régions; et v) les actions sociales par le renforcement des aides aux familles nécessiteuses, l'amélioration du logement, l'aide aux personnes revenant de Libye, et un nouveau cadre juridique pour les fondations caritatives. Le gouvernement intérimaire a également entamé une révision du cadre réglementaire inhérent à la microfinance et au capital investissement vu leur impact direct et tangible sur la création d'emplois et la promotion des PME, et plus particulièrement dans les zones rurales.

5. **Une nouvelle stratégie de développement régional.** En 2011, le gouvernement post-révolutionnaire a publié un **Livre Blanc** pour promouvoir une nouvelle stratégie du développement régional en Tunisie. Cette stratégie s'inspire d'une vision à trois dimensions. La première dimension est la mise à niveau des régions en retard par la réduction des inégalités socio-économiques. La deuxième dimension consiste à relier les zones en retard aux zones avancées afin d'exploiter les effets d'entraînement et de diffusion exercés par les agglomérations. La troisième

⁸ Institut national des statistiques, enquête nationale sur la population et l'emploi, juin 2012.

⁹ Institut national des statistiques, Communiqué de conjoncture, décembre 2012.

¹⁰ 80.300 techniciens, 36.300 sciences humaines, 31.000 droits, économie et gestion, 51.200 sciences exactes et 18.200 autres diplômés universitaires.

¹¹ Le chômage dans les régions: le centre-est (25,7%), le sud-ouest (22,1%) et le centre-est (20,7%). Le nord-est et le centre-est (11,4%) et le Grand Tunis (17,4%).

correspond à l'insertion de toutes les régions dans l'économie mondiale de manière à les inscrire dans une perspective de développement dynamique et durable. Cette vision repose sur une nouvelle gouvernance locale sans laquelle aucun progrès n'est possible et se fonde sur la représentativité et la légitimité démocratiques des assemblées locales et sur la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé au débat public aux affaires régionales.

6. **Le Plan de développement économique et social ('Plan du Jasmin')**. L'objectif du Plan, élaboré par le gouvernement intérimaire s'articule autour d'une approche qui se compose de trois volets: i) gestion de crise postrévolutionnaires et réformes politiques; ii) transition vers la démocratie; et iii) réunion des conditions adéquates pour un développement économique et social durable à moyen terme.

7. Le gouvernement intérimaire a également entamé une révision du cadre réglementaire inhérent à la microfinance et au capital investissement vu leur impact direct et tangible sur la création d'emplois et la promotion des PME, plus particulièrement dans les zones rurales.

8. **Le secteur agricole**. Le secteur de l'agriculture et de la pêche continue à occuper une place importante dans l'économie tunisienne en générant plus de 10% du PIB et en contribuant activement à la création d'emplois et à l'équilibre de la balance des paiements à travers les exportations, en plus de son rôle majeur dans la garantie de la sécurité alimentaire du pays. Il contribue aujourd'hui à 16% de l'emploi national.

9. Sur un espace total du pays de l'ordre de 162 000 km², la superficie des terres à vocation agricole est estimée à 10 millions d'ha, répartie entre les terres labourables (5 millions d'ha, dont 2 millions d'ha en arboriculture, 2 millions d'ha en céréaliculture, 300 000 ha en cultures diverses, et 700 000 ha en jachère), les parcours naturels (4 millions d'ha), et les forêts et garrigues (1 million d'ha). La superficie équipée pour l'irrigation est de 420 000 ha, dont 75% dotés d'équipements d'économie de l'eau.

10. On compte actuellement quelque 516 000 exploitations agricoles, avec une moyenne de 10,2 hectares par exploitation, contre 471 000 exploitations en 1995, avec une moyenne de 11 hectares par exploitation. La taille moyenne des exploitations agricoles cache d'importantes disparités. En effet, 53% des exploitations ne dépassent pas 5 hectares (avec seulement 9% des terres cultivées) tandis que 3% des exploitations ont plus de 50 ha et gèrent quelque 37% des terres. L'élevage est pratiqué par 71% des exploitants agricoles. Le mode de faire-valoir direct domine largement (plus de 90% des terres agricoles); 78% des exploitants résident en milieu rural et 22% dans les villes et les agglomérations.

11. Malgré le fait que le secteur agricole ait bénéficié de taux de croissance positifs (3% annuel) pendant de nombreuses années, l'entrée en crise des marchés agricoles mondiaux (2007-2008) a particulièrement frappé le secteur agricole tunisien. Une analyse sectorielle, réalisée en 2009-2010 ("Actualisation concertée de la politique agricole" (MAE, AFD, Décembre 2011) a conclu que le secteur devra résoudre plusieurs contraintes structurelles, devra faire évoluer ces politiques et institutions agricoles tout en faisant face à d'importants défis tels que ceux dus au changement climatique.

12. **La stratégie nationale de développement agricole**. La politique agricole retenue dans le cadre du 12^{ème} Plan (2010-2014) cherche à répondre à un certain nombre de défis sectoriels. Elle s'articule autour des principaux axes suivants: i) l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et leur protection; ii) la consolidation de la sécurité alimentaire et la contribution à l'absorption de la demande additionnelle d'emplois et à la réduction du taux de chômage; iii) la mise à niveau du secteur et des sous-secteurs concurrentiels pour faire face aux défis de la libéralisation du marché intérieur et aux exigences du marché international; iv) l'intensification de l'intervention des structures professionnelles (sociétés mutuelles de services, groupements interprofessionnels spécialisés et groupements de développement agricole), notamment pour faciliter l'approvisionnement en intrants, l'écoulement de la production, la liaison entre les agriculteurs et les centres de recherche; et v) l'amélioration de la rentabilité de l'activité agricole afin que le secteur

puisse attirer les investisseurs et drainer ainsi les investissements, fixer les agriculteurs et retenir les jeunes en milieu rural.

13. Il y a aussi une reconnaissance croissante de la nécessité de se saisir d'autres thématiques émergentes telles que les inégalités et la marginalisation de certaines régions du pays, l'emploi en milieu rural en particulier des jeunes, la faiblesse des organisations paysannes ainsi que la pression sur les ressources naturelles (sols, eau). En découle le besoin d'adopter i) des approches filières afin de dynamiser la productivité agricole, l'emploi et générer des revenus, ii) de concevoir des modèles de développement axés sur le monde rural dans son ensemble plutôt que de limiter au développement agricole et iii) d'envisager des réformes institutionnelles en particulier pour ce qui concerne un rééquilibrage des relations entre le secteur public et privé et développer un nouveau rôle pour le MA. De plus il paraît nécessaire de mettre en place des institutions plus démocratiques, transparentes et redevables afin de redéfinir les relations entre gouvernés et gouvernants et réduire les liens de dépendance. Il est aussi indispensable de renforcer la collaboration à la fois entre les ministères de tutelle, pour rendre possible des approches de développement rural cohérentes, et de modifier les modes opératoires du MAE pour ce qui est des approches excessivement sous-sectorielles dans ses relations avec les producteurs. Finalement il y a aussi un besoin d'accorder une plus grande autonomie au niveau régional et aux CRDAs pour leur permettre de répondre efficacement aux problèmes et enjeux de développement régionaux.

14. **Les politiques de développement des ressources pastorales.** Au cours des dernières décennies, le développement de l'arboriculture fruitière, la croissance des effectifs du cheptel, l'absence de réglementation en matière de mise en culture de l'espace pastoral ainsi que les difficultés de gestion des espaces collectifs se sont conjugués pour créer une dynamique de dégradation des ressources pastorales. Cette régression est d'autant plus regrettable que les parcours naturels, qui couvrent environ 4 millions d'ha, pourraient, si leur potentiel de développement était valorisé et bien géré, représenter une contribution particulièrement significative pour l'élevage national.

15. Pendant longtemps, le développement des ressources pastorales a été négligé par les politiques de développement agricole, la priorité étant donnée aux productions intensives. Depuis les années 90, une attention spécifique a été accordée aux parcours dans les stratégies de développement. La ligne directrice en a été constituée par une stratégie de plantation d'arbustes fourragers et de cactus en vue d'assurer des réserves fourragères pour les périodes de pénurie. Simultanément, des améliorations de parcours étaient recherchées par des mises en repos. C'est dans ce cadre qu'a été entreprise la première phase du PRODESUD.

16. **Approche filière.** En termes de développement des filières les approches sont encore peu maîtrisées et le gouvernement a engagé en 2005 trois grandes études sur les filières céréales, viande rouge et fruits et légumes dans un objectif de mieux valoriser ces produits stratégiques. En 2012, le Ministère de l'Agriculture a constitué un comité de réflexion pour la préparation d'une stratégie nationale pour la valorisation des produits et sous-produits des camélidés.

17. **Le plan d'action national de lutte contre la désertification et la stratégie nationale sur les changements climatiques.** En matière de lutte contre la désertification, la Tunisie a été parmi les premiers pays de la Région à avoir élaboré, en 1998, un plan d'action national¹² (PAN-LCD) comprenant les actions suivantes: i) l'extension des travaux de C.E.S; ii) le renforcement des interventions en matière d'ouvrages de mobilisation des eaux; iii) la lutte contre l'ensablement; iv) la régénération des forêts et le reboisement des terres dénudées; v) l'aménagement et la réhabilitation des petits périmètres irrigués, et la lutte contre la salinisation des terres; vi) la réutilisation des eaux de drainage en agriculture; vii) la réutilisation des eaux usées épurées en agriculture; viii) le développement agricole et pastoral ainsi que ix) l'amendement des sols dégradés.

¹² Ministère de l'environnement et de l'Aménagement du Territoire. 1998. Programme d'action national de lutte contre la désertification.

18. En outre, la Tunisie a élaboré, en 2007, une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur agricole¹³ et a engagé en 2011 une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale globale sur les changements climatiques-(SNCC)¹⁴.

19. **Pauvreté.** Selon les statistiques officielles de l'INS/2010, le taux de pauvreté aurait fortement reculé, de 22% de la population totale en 1975 à 4,2% en 2000 pour atteindre 3,8% en 2010. Néanmoins, après la révolution (2011), le Ministère des affaires sociales estime le taux national moyen de pauvreté de l'ordre de 24,7% (l'INS/2012). Cette différence reflétant, entre autres, les inégalités sociales et économiques inter et intra-régions.

20. Face à ces constats, l'Etat a mis en place une stratégie¹⁵ de développement économique et social 2012-2016. En effet, la question de la pauvreté a pris une place particulière chez les services publics après la révolution. En 2012, l'INS a confirmé la réduction de la pauvreté puisque le taux est passé de 32,4% en 2000 à 23,3% en 2005, pour atteindre 15,5% en 2010. L'INS affirme que "la baisse du taux de pauvreté observée entre 2000 et 2010 n'a pas bénéficié à toutes les régions. Ces taux cachent aussi une autre disparité liée au lieu de résidence. Ainsi, le taux dans le milieu urbain est passé de 15,4 à 9% entre 2005 et 2010 alors que dans le milieu rural, il est passé de 31,5 en 2005 à 22,6 en 2010.

21. La pauvreté en milieu rural est la conséquence du déséquilibre régional en matière d'infrastructures de base et de moyens de production, en particulier pour ce qui concerne l'accès à des services de transport, l'éducation, la santé, emploi et revenu et logement. S'ajoutent des contraintes qui entravent le développement du secteur agricole, principale source de revenu de la population rurale, en particulier: i) la faible diversification des activités rurales non-agricoles qui ne constituent encore qu'une très faible partie des revenus et emplois des populations rurales; ii) la difficulté d'accès aux services financiers ruraux de proximité; iii) l'accès insuffisant des populations des zones rurales aux services et infrastructures de base, ce qui constitue un frein au développement économique et social; iv) la faible valorisation des produits agricoles le long de la chaîne des valeurs et v) la faiblesse des organisations des populations qui manquent de formations et d'appuis pour prendre en charge leur propre développement.

Justification

22. La principale mission du FIDA consiste à éradiquer la pauvreté et la faim dans les régions rurales des pays en développement. Il investit essentiellement dans les domaines intéressant directement les ruraux pauvres tout en accordant une place spéciale aux femmes et aux jeunes, qui sont souvent les plus défavorisés dans les sociétés rurales. La Tunisie est un pays en voie de développement qui a adopté des modèles de développement allant d'une économie conservatrice fermée durant les années soixante jusqu'à l'ouverture libérale et concurrentielle reposant en grande partie sur le secteur des services tout en exploitant des avantages comparatifs. Ces politiques de développement ont contribué à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population tunisienne tout en favorisant les zones côtières avec une marginalisation relative des zones de l'intérieur et des zones rurales en particulier. Ceci a créé un déséquilibre socio-économique régional qui a été à l'origine des événements de janvier 2011 qui sont nés du rural profond. L'instauration subséquente d'un climat démocratique dans le pays a permis plus de liberté d'expression pour susciter, au niveau des régions les plus pauvres du pays, des demandes d'emploi et d'infrastructures de base de première nécessité. Le Gouvernement tunisien de transition a commencé à réviser les budgets d'investissement des Gouvernorats de l'intérieur vers la hausse depuis 2011 afin de répondre à des urgences en matière d'infrastructures de base, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie. Il a par conséquent approché plusieurs bailleurs de

¹³ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, GIZ, GOPA Worldwide Consultants, EXA Consult Tunisie. Janvier 2007. "Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques".

¹⁴ Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, GIZ, ALCOR-TEC. Octobre 2011. Elaboration de la "Stratégie Nationale sur le Changement Climatique" de la Tunisie. Rapport de diagnostic.

¹⁵ Ministère du Développement Régional et de la Planification.

fonds opérant en Tunisie pour l'aider à satisfaire ces demandes. Le budget d'investissement du secteur agricole dans le Gouvernorat de Médenine, à dominance rurale et agricole, et où les indicateurs socio-économiques, de pauvreté, de scolarisation et de chômage sont restés en dessous des moyennes nationales, a été doublé en 2011, 2012 et 2013, en comparaison avec celui de 2010 et les années antérieures.

23. Les nouvelles orientations du pays reposent sur le développement régional et l'équité entre les différentes localités du pays, l'emploi et la réduction du taux de chômage, surtout chez les femmes et les jeunes diplômés et l'appui des actions sociales d'allègement de la pauvreté convergent bien vers les priorités du FIDA. D'autre part le MA et le MDCI démontrent un intérêt croissant pour pouvoir valoriser les projets comme chantiers d'apprentissage et de génération de nouvelles approches, démarches et technologies à répliquer et intégrer dans les politiques sectorielles.

24. Dans ce cadre, le Gouvernement Tunisien a sollicité le FIDA pour le financement d'un projet de développement pastoral intégré et participatif dans les zones d'El Ouara et du Dhahar du Gouvernorat de Médenine touchant les Délégation de Ben Guerdane et de Beni Khedache. Le Fonds a répondu positivement et a monté une mission d'identification en avril 2013 qui a conclu d'intervenir dans les trois délégations classées les plus pauvres parmi les neuf délégations du Gouvernorat de Médenine. Béni Khedache est classée la plus pauvre, Sidi Makhoulouf en deuxième lieu et celle de Ben Guerdane est classée en troisième position. Toutes les trois sont parmi les délégations prioritaires sur la carte de pauvreté élaborée par l'Office de Développement du Sud en 2011. Le FIDA, en concertation avec le gouvernement tunisien, a choisi de financer le présent Projet pour contribuer à la réduction des écarts socio-économiques entre les zones côtières du nord et du centre et les zones de l'intérieur tout en disséminant les acquis des projets antérieurs financés soit par le FIDA, soit par d'autres bailleurs de fonds, et en tirant les leçons pour mieux intervenir dans les projets futurs. La mise en œuvre de la première phase du PRODESUD, exécuté dans une zone limitrophe à ce Projet, s'est concrétisée par d'importantes réalisations en matière de réhabilitation et de mise en valeur des parcours collectifs et privés, d'infrastructures d'irrigation, d'appui à la mise en valeur agricole, de désenclavement, d'organisation des populations ainsi que par des actions de promotion des initiatives locales par la création d'activités génératrices de revenus. Ces actions ont eu des impacts positifs sur les populations-cible et peuvent être entreprises à plus grande échelle.

25. Le choix de ce projet est justifié par: i) la nouvelle politique d'équilibre régional du gouvernement ainsi que par la demande pressante de la population pour l'emploi après les événements du 14 janvier 2011. Le projet est également justifié pour des raisons, sociales, environnementales et économiques. En effet, la zone du projet est l'une des zones les plus pauvres de la Tunisie avec une population jeune importante issue du secteur agropastoral. Cette population n'a pas beaucoup de possibilités pour être absorbée par d'autres secteurs d'activités. La zone est également très dégradée par les activités agricoles et pastorales inadéquates liés notamment aux problèmes fonciers et à l'accès à la terre et aux ressources pastorales. La gestion inadéquate des ressources naturelles nécessite une attention particulière et urgente notamment pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification. Par ailleurs, les opportunités d'amélioration des revenus et de l'emploi existent et elles pourraient considérablement être renforcées grâce à une redynamisation des filières animales associées aux parcours (viande rouge cameline, ovine et caprine, poils et laine) et à la filière de l'olive et de ses sous-produits et ainsi qu'à la valorisation des potentialités des terroirs de la zone (tourisme écologique et culturel, plantes aromatiques et médicinales, produits de terroir). Ces opportunités, bien valorisées, seront à même d'améliorer l'attractivité des activités agricoles et, par conséquent, de contribuer à la relève par les jeunes et à l'atténuation de l'ampleur du commerce informel; ii) le besoin pressant de renforcer la résilience des systèmes de production agro-pastoraux dans un environnement naturel à fortes contraintes (aridité et fréquence élevée de la sécheresse, avec accentuation probable en raison des changements climatiques, faiblesse des ressources en eau des points de vue qualitatif et quantitatif, état de dégradation des ressources pastorales et des sols aussi bien sur les parcours que sous l'oliveraie) et des conditions socio-économiques caractérisées par l'importance des exploitations agricoles petites à moyennes (81%) dont au maximum 53% vivent en totalité de l'exploitation, la vulnérabilité de ces dernières face aux conditions climatiques et la

faiblesse de leur organisation pour mieux valoriser les productions; iii) les possibilités de dissémination à grande échelle (scaling up) de certaines approches et actions ayant donné des bénéfices pour la population dans le cadre du PRODESUD-I mis en œuvre dans les gouvernorats voisins de Tataouine et de Kébili.

26. Pour cela, la conception du Projet intègre plusieurs innovations tout en préparant les conditions pour un élargissement à plus grande échelle et en tirant des enseignements qui peuvent renseigner les politiques nationales. En effet le projet est conçu comme un 'laboratoire' dans lequel i) des innovations peuvent être identifiées et testées, ii) une grande attention est portée au processus d'apprentissage à partir de l'innovation iii) des efforts sont faits pour alimenter la réflexion du gouvernement sur ces politiques et priorités stratégiques. Les domaines où le projet cherche à innover sont tous pertinents par rapport aux défis auxquels le secteur agricole et plus largement rural doit faire face et répondent aux priorités et préoccupations actuelles du MA; le développement d'une approche filière opérationnelle, le développement de partenariats publics-privés, le rôle et l'organisation du MA, les approches d'appui aux organisations rurales et paysannes et la gestion des ressources naturelles.

27. A savoir, l'identification des interventions à consolider et à élargir, l'échelle d'intervention, l'évolution du nombre de bénéficiaires (à court, moyen et long terme), les éléments moteurs de l'élargissement (leaders, facteurs contextuels de motivation), les espaces assurés (financier, de ressources naturelles, stratégiques, institutionnels, organisationnels, politiques, partenariats, gestion participative des savoirs), les trajectoires et les cheminements d'une telle démarche. Le tableau n° 1 suivant relate, pour chacune de ces dimensions, les éléments de réponse aux questions-clés que soulève la mise en œuvre de cette approche.

Tableau 1:Facteurs-clé pour l'élargissement à grande échelle

Interventions à élargir	<ul style="list-style-type: none"> - Approches participatives et promotion des organisations de base afin de sélectionner les zones de parcours appropriés pour la mise en défends et une gestion durable sur le long terme - Conventions CRDA/GDA/CG (parcours collectifs non soumis au régime forestier) et CRDA/OEP/GDA/bénéficiaires privés (parcours privés) comme plateformes de dialogue pour la gestion durable des parcours - Maillage hydraulique des parcours et équipement des points d'eau (pompes photovoltaïques). - Conservation des eaux et des sols, - Promotion d'initiatives de création de petites entreprises portées par des acteurs locaux
Innovations	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des chaînes de valeur pour la viande de chèvres/moutons et de dromadaires et de ses sous-produits à travers des partenariats avec les opérateurs privés. - Mise en place d'un service de Conseil d'Exploitation Familiale permettant à des groupes d'éleveurs d'analyser et de gérer leur production en s'inscrivant dans une perspective filières. - Développement local et territorial fondé sur des projets associatifs et microprojets pour améliorer la productivité des oliviers et valoriser ses sous-produits (p. ex. élagage pour les fourrages), microprojets basés sur les atouts écologiques et culturels (par ex. agrotourisme, labellisation territoriale (branding) de spécialités de viande d'agneau, d'huile d'olive, d'herbes aromatiques), développement d'activités non agricoles, - Etablissement d'une division de développement rural (DDR) afin de faciliter la mise en œuvre d'approches de développement rural régional relativement complexes et nécessairement intersectorielles.

Origine de l'idée	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations bénéficiaires des activités et leurs organisations de base. - Les populations cibles des autres projets dans la région - Les autorités gouvernementales locales et centrales.
Test	Les interventions à élargir ont été testées et évaluées positivement à l'achèvement de la première phase du PRODESUD (voir rapport d'achèvement de la phase 1 du Programme).
Vision	<p>Echelle appropriée d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - A moyen terme (la durée du projet est de 6 ans): 3 délégations dans le gouvernorat de Médenine bénéficieront des interventions du projet, dont certaines activités constituent des extensions à grande échelle des réussites des projets antérieurs, en particulier, la gestion collective des parcours dans le cadre du PRODESUD-I alors que d'autres présentent des innovations à tester dans le cadre de ce projet. - Dans une deuxième étape, l'extension à grande échelle touchera les autres délégations du gouvernorat de Médenine, puis les gouvernorats voisins. - à Long terme: L'approche de développement territorial et le modèle de développement de la chaîne de valeur pour les systèmes agropastoraux à entreprendre dans le cadre de ce projet seront diffusés dans le sud de la Tunisie dans un premier temps, puis dans toute la Tunisie dans un deuxième temps. <p>Nombre de personnes à toucher</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75200 personnes seront ciblées durant les 6 ans du projet puis l'extension touchera la population totale des trois délégations (122 747 pers) puis la population du Gouvernorat de Médenine comptant 464 022 personnes. - A long terme (au-delà de la durée du Projet): les populations des zones limitrophes du Gouvernorat seront ciblées.
Moteurs	
Leadership	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations des producteurs (GDA, Conseils de gestion des terres collectives, Sociétés mutuelles de services agricoles), Associations de développement, institutions publiques locales, régionales et centrales.
Facteurs de motivation	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet soutiendra les éleveurs locaux et les petits exploitants, les encouragera à adopter de nouvelles technologies et à tester de nouveaux modèles institutionnels et organisationnels; - Le soutien du gouvernement à la gestion durable des parcours facilitera la reproduction des modèles de gestion; - Le soutien du Gouvernement au développement de chaînes de valeur et à la planification stratégique, à l'innovation technologique, aux partenariats entre les acteurs de chaîne de valeur et aux investissements clés dans la transformation, le stockage et la commercialisation va générer des boucles de rétroaction positive en termes de création d'emplois, de meilleure résistance aux chocs extérieurs et d'attractivité du milieu rural pour les femmes et les jeunes ruraux, - Le projet d'appui aux initiatives locales et aux organisations pour le développement territorial va générer des boucles de rétroaction positive dans la gestion durable des ressources naturelles en termes de préservation du patrimoine culturel et d'attractivité des zones rurales pour la jeunesse. - Des crédits bonifiés auprès des institutions financières nationales pour les activités génératrices de revenus et par l'intermédiaire de partenaires. - Contribution du projet au financement de l'autofinancement des petits promoteurs. - Fonds de roulement à mettre à la disposition des GDA et SMSA.

Rôle du FIDA pour soutenir ces moteurs	<p>Le rôle spécifique de FIDA sera d'assurer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adoption d'approches axées sur l'innovation et la gestion des savoirs - L'appui institutionnel aux organisations locales; - La mise en place d'un service de conseil en gestion et d'exploitation - La gestion participative des parcours à long terme; - La planification du développement des chaînes de valeur durable en faveur des pauvres par le biais de l'innovation, du développement des capacités des acteurs VC (organisations interprofessionnelles) - La mise en place de partenariats public-privé (par exemple pour l'investissement dans la capacité de transformation et d'entreposage frigorifique); - Le développement des capacités des structures administratives locales, des organismes d'exécution et des bénéficiaires et de leurs organisations; - Une assistance technique aux partenaires et aux bénéficiaires, ciblée sur les approches nouvelles (filières, développement local,..) - La mise en place d'un pôle de formation adapté aux besoins et aux caractéristiques des publics concernés - La supervision rapprochée à travers des missions de supervision et de suivi par le en Point Focal du FIDA en Tunisie.
Espaces	
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies nationales de développement agricole et rural et de lutte contre la pauvreté existent et sont mises en œuvre. Les plateformes légales pour les interventions prévues existent déjà. Le gouvernement est aussi intéressé à tester et apprendre des nouvelles approches de développement axé sur les chaînes de valeur pour stimuler les économies locales (créant de la valeur ajoutée) tout en générant des opportunités d'emploi durables. Le soutien politique est garanti aux niveaux national et local, en particulier après les récents événements dans le pays. Espace culturel: collectif.
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du projet est conçu de manière à gérer et à améliorer les ressources naturelles de façon durable (gestion des parcours collectifs et privés et des oliveraies).
Juridique	<ul style="list-style-type: none"> - La législation et la réglementation nécessaires à la mise en œuvre des activités du Projet existent également et les pouvoirs publics sont disposés à les amender si nécessaire.
Budgétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Projet (prêt du FIDA, Don d'accompagnement du FIDA, Don de l'UE, contribution du gouvernement et contributions des bénéficiaires) sont disponibles.
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de base devront être renforcées (ou créées) afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre du projet ainsi que la maîtrise des processus de développement du développement local. Les institutions en charge de la mise en œuvre du Projet ont une expérience avérée en matière de conduite de projets. Les structures du CRDA ont géré un projet similaire financé par la B.M. (PGRN) et gèrent actuellement une deuxième phase du même projet. Toutefois, ces structures seront renforcées en moyens humain et matériel pour mener à bien leur mission.
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Le Programme est, de par sa nature, axé sur la préservation des ressources naturelles. L'ESSN figurant à l'annexe 12 du présent rapport le classe comme projet n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement.
Culturel	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion collective des ressources naturelles est une tradition de la société tunisienne, en particulier dans le sud du pays. Des améliorations des systèmes de gestion collective des RN ont aussi été introduites durant la mise en œuvre du PGRN-Médenine et au cours de la Phase I d'un projet dans le gouvernorat voisin (PRODESUD-Tataouine).

Partenariat	- Les partenariats engagés dans le cadre du PGRN et pendant la phase 1 du PRODESUD ont été concluants; ils seront reconduits et élargis lors de ce projet. De nouveaux partenariats seront explorés avec les opérateurs privés des filières identifiées.
Apprentissage	- La première phase du PGRN et la première phase du PRODESUD ont généré d'importants savoirs et savoir-faire qui seront capitalisés.
Trajectoires	
Cheminement du processus	- Le cheminement prévu consiste, à partir de l'identification déjà réalisée des innovations et des enseignements tirés à partir des projets similaires, en particulier de la première phase du PRODESUD, à définir les acquis qui peuvent être répliqués à une plus grande échelle dans le Gouvernorat de Médenine selon la vision développée ci-dessus (voir vision).
Horizon temporel	- Compte tenu de la nouveauté des approches à mettre en œuvre (développement des chaînes de valeur pour la création d'emplois, développement territorial), il serait utile d'envisager un projet d'une durée de 6 ans comme première phase qui pourrait être suivie d'une phase de consolidation de 3 ans.
Rôle des moteurs et des espaces dans la définition de la trajectoire	- Les moteurs et les espaces disponibles seront combinés pour mettre en œuvre les séquences et les étapes du cycle de scaling-up à travers des approches participatives dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de chaque étape.
Obstacles, risques et mesures d'atténuation	- Etant donné que l'idée de transposition et les innovations provenaient d'un partenariat et d'un consensus entre les organisations locales et le gouvernement, représenté par les structures régionales et locales de développement, et que les différents espaces nécessaires pour intensifier sont disponibles, on estime que mis à part une détérioration rapide du contexte politique, il y n'aura pas d'obstacles à l'intensification des interventions. Cependant, il y a certains risques qui seront atténués par des mesures adéquates d'atténuation (Voir section F du présent rapport).
Rôle du FIDA	<p>Le rôle du FIDA sera:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer le financement et l'appui technique nécessaire au projet - De promouvoir le scaling up et l'innovation à travers le renforcement des capacités, l'assistance technique, la poursuite du dialogue politique en vue d'affiner les stratégies d'intervention des pouvoirs publics. - De faciliter la négociation des partenariats public-privé avec l'objectif d'augmenter la durabilité et l'échelle des actions du projet - De veiller à la planification et au financement des investissements dans les infrastructures de base et dans gestion et le partage des connaissances. - D'assurer l'adéquation des politiques du FIDA, des procédures et ressources nécessaires pour soutenir le processus de mise en œuvre: le projet est entièrement aligné avec les objectifs du XIIe plan de développement, avec les stratégies nationales de développement agricole et rural et avec les orientations post-révolution. Il est aussi entièrement aligné avec le cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et avec les politiques et lignes directrices relatives au changement climatique, à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement, à la gestion des connaissances, à l'innovation, aux entreprises rurales, à la finance rurale et au ciblage. <p>En outre, à l'occasion de missions d'appui et de supervision, il veillera à ce que le cheminement et les trajectoires arrêtées soient respectés.</p>

28. Sur le plan opérationnel, ce projet est entièrement justifié pour les raisons suivantes. Premièrement, les ressources additionnelles du FIDA seront déployées afin de couvrir les besoins non satisfaits de la population rurale dans des zones prioritaires à forte incidence de la pauvreté. Deuxièmement, la conception du Projet a été fondée sur des approches locales et participatives

impliquant l'ensemble des représentants des parties prenantes au projet et sa mise en œuvre sera basée également sur une approche participative tant au niveau de la planification des interventions qu'en matière de suivi et d'évaluation des réalisations. Troisièmement, le gouvernement s'est pleinement engagé à appuyer les structures de mise en œuvre du projet telles qu'elles sont définies dans le présent rapport. Quatrièmement, le FIDA, à travers les précédentes interventions, a développé une bonne connaissance de la zone du projet, une forte interaction avec les populations concernées et une maîtrise des modalités de mise en œuvre, ce qui en fait un opérateur privilégié pour accompagner les efforts du gouvernement tunisien en matière de lutte contre la pauvreté rurale et de préservation des ressources naturelles. Cinquièmement, sur les neuf délégations du Gouvernorat de Médenine, les trois délégations de la zone d'intervention (Beni Khedache, Ben Guerdane, et Sidi Makhlouf) sont les plus pauvres et classées prioritaires sur la carte de pauvreté élaborée par l'Office de Développement du Sud en 2011.

29. Le projet est aussi justifié par: i) la nouvelle politique d'équilibre régional du gouvernement ainsi que par la demande pressante de la population pour l'emploi après les événements du 14 janvier 2011; ii) les opportunités d'amélioration des revenus et de l'emploi grâce à une redynamisation des filières animales associées aux parcours (viande rouge cameline, ovine et caprine, poils et laine) et à la filières de l'olive et de ses sous-produits et ainsi qu'à la valorisation des potentialités extra agricoles de la zone (tourisme écologique et culturel, plantes aromatiques et médicinales, produits de terroir). Ces opportunités, bien valorisées, seront à même d'améliorer l'attractivité des activités agricoles et, par conséquent, de contribuer à la relève par les jeunes et à l'atténuation de l'ampleur du commerce informel; iii) le besoin pressant de renforcer la résilience des systèmes de production agro-pastoraux dans un environnement naturel à fortes contraintes (aridité et fréquence élevée de la sécheresse, avec accentuation probable en raison des changements climatiques, faiblesse des ressources en eau des points de vue qualitatif et quantitatif, état de dégradation des ressources pastorales et des sols aussi bien sur parcours que sous l'olivieraie) et des conditions socio-économiques caractérisées par l'importance des exploitations agricoles petites à moyennes (81%) dont au maximum 53% vivent en totalité de l'exploitation, la vulnérabilité de ces dernières face aux conditions climatiques et la faiblesse de leur organisation pour mieux valoriser les production; iv) les possibilités de dissémination à grande échelle (scaling up) de certaines approches et actions ayant donné des bénéfices pour la population dans le cadre du PRODESUD-I mis en œuvre dans les gouvernorats voisins de Tataouine et de Kébili.

30. Il ressort de ce qui précède que la valeur ajoutée de l'implication du FIDA dans le financement de ce projet sera très significative dans la mesure où il participera directement à une amélioration notable des revenus des populations pauvres ciblées. Par ailleurs, et à travers ce projet, le FIDA contribuera à accompagner le gouvernement pour affiner ses approches et modalités d'intervention dans les zones pastorales du pays.

II. Description du projet

Zone d'intervention et groupe cible du projet

31. **Zone du projet.** Elle correspond à une aire géographique constituée des territoires des Délégations de Ben Guerdane, de Béni Khedache et de Sidi Makhlouf du Gouvernorat de Médenine. Ces territoires incluent des espaces pastoraux (El Ouara pour Ben Guerdane et Dhahar pour Béni Khedache) et agricoles. Déduction faite des Imadats d'intervention du PGRN-II, la zone du projet s'étend sur une superficie d'environ 585 000 ha, soit 86% de la superficie totale des trois délégations et 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine, dont 424 500 ha pour Ben Guerdane, 115 000 ha pour Béni Khedache et, 45 500 ha pour Sidi Makhlouf. Le Projet interviendra dans 29 Imadats parmi les 36 des trois délégations, dont 26 en milieu rural et 3 en milieu urbain. Les localités sont présentées dans l'appendice 2.

32. **Population.** La zone du projet couvre 29 secteurs (dont 3 urbains) et concerne une population totale de 107 543 habitants, répartis en 20 238 ménages, dont les femmes représentent 52,5% (avec

61% de femmes à Béni Khedache). Par délégation, la population est de 67977 habitants à Ben Guerdane, 23655 habitants, à Béni Khedache et 15911 habitants à Sidi Makhlouf. C'est parmi cette population que le projet ciblera les petits agriculteurs et éleveurs, particulièrement ceux ayant subi les effets de la sécheresse et qui présentent une vulnérabilité aux changements climatiques.

Caractéristiques agro-écologiques de la zone

33. La zone du projet s'insère dans le territoire du Gouvernorat de Médenine, avec quatre unités de paysages distinctes des points de vue topographique et occupation de l'espace:

- Le plateau de Dhahar est constitué par une série de glacis et de plateaux, qui forment la zone des revers de la chaîne des Matmata. Ces revers ont une pente vers l'ouest. Ce plateau, portant une végétation steppique dans un état médiocre à dégradé, est utilisé comme parcours;
- Les reliefs de Béni Khedache: représenté par le versant est de la chaîne de Tabaga faisant le prolongement des Matmata, avec des altitudes dépassant rarement 600 m au nord-ouest et au sud-ouest de Béni Khedache. Ces reliefs sont utilisés essentiellement comme parcours mais présentent également un potentiel important pour l'écotourisme et la valorisation des plantes aromatiques et médicinales. Les vallées internes dans ces reliefs sont exploitées en ayant recours à des aménagements de conservation des eaux et des sols, avec plantations d'oliviers, de figuiers et localement d'autres espèces fruitières, notamment l'amandier;
- Le piémont (Béni Khedache) est représenté par des collines et glacis soumis à une érosion hydrique et éolienne accentuée par des mises en culture;
- Les plaines sont constituées par la Djeffara (Sidi Makhlouf et une partie de Ben Guerdane), Lahmada et El Ouara (parties sud et sud-ouest de Ben Guerdane), elles correspondent à la partie la plus basse (altitude inférieure à 200 mètres). Elles sont caractérisées par un encroûtement calcaire épais du villafranchien recouvert par des matériaux d'apport plus récent, fluvial et éolien. Elles comprennent des dépressions salées le long de la côte (Sidi Makhlouf) et de la frontière tuniso-libyenne (Ben Guerdane) qui sont utilisées par les troupeaux de camelins. La plaine de Djeffara, ainsi qu'une partie des anciens parcours de Lahmada, sont des espaces agricoles portant essentiellement des oliviers en plein, avec, localement, des petits périmètres irrigués (Sidi Makhlouf) avec un système de culture plus diversifié à base d'oliviers, figuiers, grenadiers et de cultures annuelles. Une partie importante de l'oliveraie est soumise à une érosion éolienne accentuée par la conduite actuelle de la plantation basée sur des travaux du sol réguliers. Une partie importante du territoire de Sidi Makhlouf ainsi qu'El Ouara de Ben Guerdane sont utilisées comme parcours. Ceux-ci sont occupés par des formations steppiques dans un état médiocre à dégradé, avec, notamment à El Ouara, une érosion éolienne active.
- En début des années 1990 et juste après le refoulement de travailleurs Tunisiens de la Libye, l'Etat a prévu des encouragements pour planter des oliviers dans les terres de parcours collectif non soumis au régime forestier. Cette extension a touché à l'époque environ 20% de ces parcours à Benguerdane 72.000 ha et à Béni Khedache 37.000 ha. Actuellement le rythme de la privatisation est très peu significatif vu la faible productivité de l'oliveraie plantée dans ces terres et les difficultés d'obtenir des subventions en plantant dans les zones marginales.

34. La zone du Projet est située dans les étages arides inférieurs et sahariens, avec un gradient décroissant des précipitations annuelles en allant de l'est à l'ouest aussi bien de Ben Guerdane vers les parcours d'El Ouara que de Béni Khedache vers les parcours du Dhahar.

35. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 217.4 mm à Béni Khedache (de 83 mm à 720 mm) à moins de 100 mm (Dhahar) et de 179.7 mm à Ben Guerdane (variant de 46 mm à 519 mm) à moins de 100 mm (sud d'El Ouara). La moyenne annuelle à Sidi Makhlouf est de 161,4 mm. La variabilité interannuelle des précipitations se traduit par: i) une fréquence des années exceptionnellement

sèches atteignant 14% et 17%, respectivement à Béni Khedache et à Ben Guerdane; ii) une fréquence d'années favorables de l'ordre de 25% dont 11% exceptionnellement pluvieuses à Béni Khedache et seulement 2% à Ben Guerdane.

36. La température maximale peut atteindre 45.3 °C et 47.5 °C, respectivement à Béni Khedache et Ben Guerdane, avec des moyennes respectives des maxima de 34.95 °C et 33.63°C. Le stress thermique imposé aux bergers et aux animaux sur les parcours sans ombrage naturel fait que le besoin en ombrières est réel.

37. La faiblesse de la pluviométrie, jointe à sa concentration sous forme de fortes averses, à l'importance des vents desséchants ainsi qu'à la fréquence élevée d'épisodes de sécheresse, constitue autant de contraintes et une source de vulnérabilité pour l'élevage pastoral et pour la production oléicole.

38. Les sols dominants sont des sols minéraux bruts et des sols peu évolués d'apport, constituant de ce fait une ressource fragile (notamment face aux perturbations du surpâturage et des labours et du désherbage des oliveraies avec utilisation du polydisque ou de la herse).

39. Les ressources en eau souterraines proviennent:

- Des nappes profondes dont: i) la nappe du Miocène de Djefara qui est le principal réservoir du gouvernorat de Médenine. Ses ressources, d'une salinité élevée est exploitée à 71% pour l'alimentation en eau potable de Djerba et de Zarzis (dessalement des eaux saumâtres) et à 2.8% pour l'irrigation de 2 périmètres publics (à Sidi Makhlouf et Zarzis); ii) La deuxième nappe importante (Zeuss-Koutine) dont les eaux sont d'une qualité meilleure est très surexploitée (179%). Trois périmètres publics sont irrigués dans la délégation de Sidi Makhlouf (129 ha) avec un volume d'eau de 2 Mm³/an soit 2% du potentiel de cette nappe; iii) La nappe profonde du parcours El Ouara, au sud du parc Sidi Toui, d'un potentiel de 4.73 Mm³/an et d'une salinité variable (1.5 à 5 g/l), est exploitée uniquement pour l'abreuvement du cheptel; le taux d'utilisation de cette nappe est de 2.7%. Par contre, les eaux de la nappe, au niveau de la plaine d'El Hmada, sont très médiocres et leur salinité est très élevée; iv) Les nappes profondes au niveau de la délégation de Beni Khedache sont exploitées pour l'abreuvement du cheptel dans le parcours du Dhahar et pour l'irrigation dont le taux d'exploitation est de 51%. Cette nappe est caractérisée par des débits de captage faibles et une salinité qui peut atteindre 6 g/l;
- Des nappes phréatiques, dont: i) La nappe de la presqu'île de Jorf, au niveau de la délégation de Sidi Makhlouf, qui a été décrétée comme périmètre d'interdiction depuis 1987 en raison de sa surexploitation des; ii) la nappe phréatique de la région de Ben Guerdane, à salinité élevée (RS > 5 g/l) à l'exception de quelques poches d'eau douce au niveau de petits cours d'eau et de bas-fonds autres que les sebkhas et à forte exploitation (135%); iii) La nappe phréatique d'El-Fjé, dans la délégation de Sidi Makhlouf, s'étend sur la partie orientale du bassin versant d'oued Om Ettamar avec une salinité variant entre 3.5 et 7.5 g/l et une exploitation de 123%; iv) La nappe du bassin versant de Sidi Makhlouf qui a un niveau de salinité élevée (4 à 8 g/l) avec une exploitation à 79%.

Systemes de production

40. **Béni Khedache.** Les systèmes agro-pastoraux de la zone reposent sur l'élevage extensif d'ovins (63 839 têtes), de caprins (38 844 têtes) et de camelins (300 têtes) et les cultures en sec derrière les jessours. De ce fait, ces systèmes exploitent deux territoires complémentaires: i) les parcours collectifs du Dhahar avec un système d'élevage extensif (89% des éleveurs possèdent moins de 50 têtes de petits ruminants). Les parcours sont dans un état médiocre à dégradé, s'étendent sur 45 000 ha au Dhahar et sont à base de formations à *Stipagrostis pungens*, *Retama raetam* et *Calligonum comosum*; ii) un espace agricole diversifié (oliviers, palmiers dattiers, figuiers, amandiers, grenadiers) sur les versants Est et Ouest de la chaîne montagneuse et dans les vallées internes ainsi que sur le piedmont menant vers la plaine de Médenine. Cet espace valorise la pluie

(150-220 mm/an) et l'eau de surface, notamment par les techniques des Jessours, des Tabias et des puits de surface.

41. Des cultures annuelles (céréales, lentilles) sont pratiquées en intercalaire pendant les années pluvieuses. Anciennement peuplé (vestiges Romains), le terroir bénéficie aussi d'atouts paysagers, d'une diversité floristique et de sites d'intérêt touristique (Ksar Hallouf). L'importance de l'élevage dans les systèmes de production justifie une approche filière pour sa dynamisation et valorisation. Les autres potentialités (olivier et figuier de terroir, plantes aromatiques et médicinales, atouts paysagers) gagneraient à être valorisés dans le cadre d'une approche 'développement de terroirs'.

42. **Ben Guerdane.** Les systèmes agro-pastoraux reposent également sur l'élevage extensif et la culture de l'olivier, avec exploitation de deux territoires complémentaires: i) les parcours d'El Ouara avec un élevage extensif à base de camelins (9 000 têtes) et de petits ruminants (85 386 ovins et 19877 caprins, en grande partie basé sur des petits troupeaux de camelins ou de petits ruminants appartenant à plusieurs propriétaires, sachant que 78% des éleveurs ont des tailles de troupeaux inférieures à 50 petits ruminants). Les parcours, dans un état médiocre à dégradé, s'étendent sur 164 000 ha à El Ouara et sont à base de formations à *Stipagrostis pungens* et *Arthrophytum schmittianum*, ainsi que des formations à halophytes et, ii) le territoire agricole de la Hmada qui sont essentiellement d'anciennes terres de parcours collectives transformées en oliveraies par la loi portant sur l'"Ehya" et les subventions de l'Etat. En raison de la faiblesse des précipitations (100 à 181 mm par an) et de la salinité des ressources aquifères qui ne permet guère d'irrigation, le système de culture est en situation écologique sous-optimale (nécessitant, pendant les années sèches, un effort important d'arrosage de sauvegarde) et des cultures intercalaires à base de céréales et de lentilles pendant les rares années pluvieuses. Ces oliveraies appartiennent à de grandes propriétés absentéistes et ont été mis en place surtout pour permettre une appropriation privée de terres collectives en vue d'une exploitation agricole. La nature des sols (sols minéraux bruts et sols peu évolués d'apport) jointe à la pratique de labours et du désherbage des oliveraies (avec utilisation du polydisque et de la herse) font que l'oliveraie est soumise à une érosion éolienne intense. La faible productivité de l'oliveraie ainsi que les coûts de son entretien nécessitent une réflexion approfondie et une réglementation portant sur l'utilisation de ces terres. Le projet propose l'expérimentation du zéro labour sur mille hectares de ces terres, la mise en valeur pastorale sous les oliviers et un important élagage des arbres pour réduire leur demande en eau et pour générer des sous-produits valorisés en tant qu'alimentation du bétail, car l'intervention sera en outre davantage basée sur les filières viandes cameline, ovine et caprine, en valorisant le lait de chamelle et les opportunités offertes par l'existence du parc national de Sidi Toui, avec une faune réintroduite, entouré de sites culturels (marabouts) à affluence non négligeable.

43. **Sidi Makhlouf.** C'est une zone côtière et les systèmes agro-pastoraux reposent sur: i) l'élevage (avec 97.5% des élevages ayant moins de 50 têtes de petits ruminants) conduit sur des terrains de parcours collectifs et privés (34 500 ha) à base de formations à *Retama raetam*, *Lygeum spartum* et *Salsola vermiculata* ainsi que des formations à halophytes; ii) une agriculture en sec basée sur l'olivier en plein (environ 22 890 ha) et en irrigué (129 ha) qui sont exploités en intercalaire, chaque fois que les ressources en eau le permettent (petits périmètres irrigués publics et privés), par des cultures maraîchères d'hiver (pomme de terre, carotte, navet, persil) et de printemps (notamment le piment et les cucurbitacées), les espèces fourragères (sorgho, luzerne) et parfois des arbres fruitiers (grenadier, figuier). Cette délégation est classée la plus pauvre dans la région de Médenine et elle tire un complément de revenu de la pêche côtière et du ramassage de palourdes exercé essentiellement par les femmes.

44. **La pauvreté dans la zone du projet.** Bien que le taux moyen de pauvreté dans le Gouvernorat de Médenine, de l'ordre de 10.2, soit tiré vers le bas à cause des zones touristiques de Djerba et Zarzis, l'ODS souligne les inégalités entre les différentes délégations de Médenine. Ainsi, sur les 9 délégations que comptent Médenine, Béni Khedache, Sidi Makhlouf et Ben Guerdane sont les plus pauvres avec des taux respectivement de 20%, 16% et 12% (tableau 2).

Tableau 2: Classement des 3 délégations par rapport aux 264 délégations nationales

Délégations	Indicateur	Rang
Djerba Houmet Souk	0,437	58
Djerba Midoun	0,39	85
Zarzis	0,365	102
Médenine Nord	0,322	128
Médenine Sud	0,298	142
Djerba Ajim	0,278	154
Ben Guerdane	0,273	156
Sidi Makhoulouf	0,152	226
Béni Khedache	0,139	237

45. La pauvreté des délégations retenues a été comparée avec elle des 264 délégations que compte la Tunisie (INS 2010) en se basant sur un ensemble de variables (infrastructures, emplois, services, taux de pauvreté, nombre de familles nécessiteuses, etc.), en plus des indices de diversification de l'activité économique. Grâce à l'analyse en composantes principales, l'INS a pu dégager ainsi un 'indicateur de développement régional. Ce nouvel indicateur souligne que les délégations retenues par le projet occupent le 156e rang, le 226e rang et le 237e rang respectivement pour Ben Guerdane, Sidi Makhoulouf et Béni Khedache (voir tableau 2). La distinction, relative, de Ben Guerdane est amplifiée par le développement des activités

commerciales avec le pays voisin. Ceci corrobore les taux de pauvreté des trois délégations ciblées par le projet. Béni Khedache et Sidi Makhoulouf et, à un moindre degré Ben Guerdane, ont des taux de pauvreté très élevés et supérieurs à la moyenne régionale. Les appendices 2 et DT 6 donnent plus de détails sur cette analyse comparative.

Ciblage et populations-cible, intégration du genre

46. **Ciblage et populations-cible.** La zone du projet englobe un territoire de 29 secteurs (dont 3 urbains) pour une population totale de 107 543 habitants. C'est parmi cette population que le projet ciblera les petits agriculteurs et les petits éleveurs, particulièrement ceux ayant subi les effets de la sécheresse et qui présentent une vulnérabilité aux changements climatiques. Le projet concernera les petits éleveurs ayant moins de 50 têtes de petits ruminants (caprins, ovins ou mixtes) qui totalisent 15 000 éleveurs¹⁶, et ceux ayant moins 5 têtes de camelins qui totalisent 500 éleveurs et les petits agriculteurs ayant une superficie de moins de 20 ha en pluvial, soit 19 601 exploitations¹⁷. Il est à noter que pour ce qui concerne les actions d'amélioration des parcours et de gestion des terres collectives (Sous-Composante A1 : Amélioration des parcours et gestion des terres collectives) les éleveurs ayant plus de 50 têtes de petits ruminants et/ou plus de 5 têtes de camelins seront aussi impliqués et bénéficiaires des activités de projet. Ceci afin d'atteindre les résultats attendus pour la sous-composante et assurer la durabilité des innovations en matière de gestion long terme des parcours.

47. En se rapportant, aux données recueillies auprès des focus groups et des cadres du CRDA, tous les éleveurs disposent de terres agricoles. Afin d'éviter de compter doublement des bénéficiaires, les calculs sont basés sur les nombre des exploitations éligibles au projet. Selon des données du CRDA de 2005, la zone du projet compte 17 445 exploitations ayant moins de 20 ha¹⁸ sur 19 601 exploitations que compte la zone du projet¹⁹ en excluant les exploitations des non-résidents. Par ailleurs, selon les focus groups interviewés et les déclarations des personnes ressources, 25% des agriculteurs de petites exploitations ont réussi une activité alternative notamment: le développement de l'irrigation, une activité commerciale, l'immigration. Ceci veut dire que ces derniers ne constituent pas une priorité pour le projet. Pour cela, le projet ciblera directement 13 084 exploitations.

48. Le projet ciblera aussi les jeunes diplômés, ou disposant d'une qualification, pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro-entreprises. Le nombre de ces jeunes est estimé à 1 100 (dont 50% femmes).

¹⁶ Sources: CRDA: enquêtes structures d'exploitations agricoles 2004-2005

¹⁷ Sources: CRDA: enquêtes structures d'exploitations agricoles 2004-2005

¹⁸ Source: Commissariat Régional au Développement agricole (2011)

¹⁹ Tous les petits éleveurs disposent au moins d'une parcelle et sont donc inclut avec les petits agriculteurs

49. Suite à cette analyse, le projet bénéficiera directement à 75200 habitants. Il est estimé qu'environ 50% des bénéficiaires de la composante 'Développement des filières et des terroirs bénéficieront aussi des activités mis en œuvre sous la composante « Renforcement de la résilience».

Tableau 3: Bénéficiaires par composante du projet

Composantes	N. bénéficiaires directs (3 délégations)	% population (3 délégations)	% population (gouvernorat)
Renforcement de la résilience	69 345	62.0	15
Développement des filières et des terroirs	35 256	31.5	8
Renforcement des capacités	3500	3.1	1

Les femmes représentent 52% des bénéficiaires avec la distribution suivante par composantes.

Tableau 4: Distribution par genre

Composantes	% hommes	% femmes
Renforcement de la résilience	47.5	52.5
Terroirs et filières porteuses	50	50

50. Concernant les bénéficiaires indirects, le projet, à travers les infrastructures de base (pistes, AEP, routes, etc.), va bénéficier indirectement à la population des 3 délégations qui n'a pas bénéficié directement des actions du projet, soit 11 425 ménages. Il bénéficiera également à tous les commerçants et à leurs accompagnateurs qui alimentent les villages en alimentation de base mais également aux commerçants intermédiaires et aux commerçants des animaux d'élevage et d'aliments de bétail ainsi qu'aux commerçants des olives et de l'huile d'olive pour un total de 2 000 commerçants. Par ailleurs, le projet bénéficiera indirectement aux 4 000 familles, visiteurs réguliers aux 16 marabouts que compte la zone du projet ainsi qu'aux visiteurs du parc et à 80 opérateurs touristiques (tours opérateurs, auberges et gites, guides). L'ensemble de ces bénéficiaires totalise 19 615 familles soit 104 000 bénéficiaires indirects.

51. **Intégration du genre:** En Tunisie, les femmes ont bénéficié d'acquis importants ces quatre dernières décennies, notamment dans les domaines juridique, institutionnel et réglementaire (cf. DT6 et appendice 2). Cependant, malgré les avancées enregistrées par les femmes en Tunisie, à Médenine la femme n'est pas suffisamment impliquée et représentée au niveau du secteur agricole.

52. Le Ministère de l'Agriculture dispose d'un Bureau d'Appui à la Femme Rurale mais il n'existe aucune structure officielle au niveau local. Les personnes qui s'occupent de l'intégration du genre au niveau des CRDA (quand elles existent) sont des personnes désignées. Actuellement, le Ministère de l'agriculture est en train de préparer un plan de d'intégration du genre au développement (IGD). Médenine fait partie des 24 commissariats régionaux au développement agricole pour l'élaboration d'un plan d'IGD local. Néanmoins, aucun cadre ne s'occupe actuellement du bureau de l'appui à la femme rurale au niveau de CRDA.

53. Par ailleurs, selon l'étude réalisée par la mission sur les organisations, une seule organisation (GDA) comporte des femmes (30% au niveau des organes de décision et 40% au niveau des adhérents). De nombreuses contraintes entravent une participation accrue des femmes aux organisations (en tant que membres) et à leurs organes de décision. Parmi les principales contraintes, il y a lieu de citer: i) le manque de confiance et d'estime en soi chez les femmes elles-mêmes; ii) l'insuffisance des moyens humains et matériels pour réaliser l'accompagnement des populations et l'encadrement de proximité, particulièrement pour ce qui concerne l'intégration des femmes; iii) la démarche d'accompagnement et d'appui apportée lors de la création des organisations, strictement dirigée vers les hommes; iv) le faible contrôle et/ou accès des femmes aux ressources, notamment, les moyens financiers, le foncier, les productions agricole à la commercialisation; v) la culture et les traditions qui pèsent sur la volonté à faire évoluer le statut des femmes vers plus de prise de décision et; vi) la mentalité de refus et un certaine "peur" de la part des hommes de la compétitivité des femmes même si cette mentalité n'est pas déclarée ouvertement.

54. Conformément à la politique du FIDA et aux orientations du Gouvernement pour le genre, le projet accordera donc une attention particulière aux femmes et aux jeunes, à travers une intégration transversale dans toutes les composantes et la mise en place d'appuis spécifiques appropriés à leurs activités. Dans ce sens, les critères d'éligibilité pour la mise en œuvre des activités incluront l'importance de la participation féminine, et des activités spécifiquement féminines, promues par les femmes, dans le domaine artisanal comme agricole, bénéficieront d'un appui privilégié par le projet. Les mesures à prendre pour assurer un bon ciblage qui intègre la dimension genre sont décrites dans l'approche de ciblage/approche genre.

55. En effet, l'analyse de la contribution selon le genre dans les filières retenues par le projet démontre que la contribution féminine est très importante (voir appendice 2). En fonction de cette analyse, le PRODEFIL pourra décliner une approche différenciée envers les femmes selon trois domaines pour permettre à la femme de contribuer à améliorer la performance des étapes dans lesquelles elle s'implique mais en contrepartie de tirer un meilleur profit des résultats de ces activités, et améliorer conjointement son poids dans les mécanismes de prise de décision technico-économique du ménage: i) encourager la présence des femmes au niveau des maillons des chaînes de valeurs, où leur présence est actuellement faible, si les femmes manifestent la volonté de s'y impliquer davantage; ii) appuyer l'organisation des femmes en particulier pour œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de travail et au renforcement de leurs compétences dans les domaines où elles jouent déjà un rôle actif (par ex. pour les questions de soins, d'alimentation et de suivi des bêtes mises à la bergerie) et iii) initier des micro-entreprises pour la valorisation des produits ou des sous-produits des filières. En tout état de cause, chaque opportunité doit être analysée et le cas échéant choisie par les femmes elles-mêmes, lors de la mise en œuvre du projet.

56. Au vu de ces enjeux, le projet propose une stratégie opérationnelle visant à encourager les femmes à accéder aux organes de décision des organisations. Pour cela deux axes d'intervention sont préconisés: i) le premier axe concerne la création d'un environnement favorable à l'intégration des femmes, nécessitant un changement des mentalités de différents intervenants en milieu rural ainsi que la révision de certaines approches de travail avec les populations; et ii) le deuxième axe concerne le renforcement des capacités des femmes, pour qu'elles puissent elles-mêmes assurer 'l'ancrage' de leurs efforts d'intégration en tant qu'adhérentes et comme codécideur au sein des organisations et atteindre une certaine autonomie à travers les PME et les AGR.

57. Afin de **créer un environnement favorable à l'intégration des femmes (premier axe)**, le projet entreprendra les actions suivantes: i) Formation sur l'intégration du genre au développement (IGD) pour le personnel responsable de la mise en œuvre du projet. Cette formation permettra de rehausser les capacités des cadres et techniciens et surtout de disposer d'une approche "IGD" appropriée au contexte de la zone et d'avoir la même compréhension sur l'intégration du genre et l'intérêt de l'implication des femmes dans la prise des décisions. En plus de la formation, des voyages dans d'autres régions de la Tunisie et dans des pays similaires seront organisées pour le même personnel afin de voir des exemples sur les résultats réels d'IGD; ii) Sensibilisation des élus et des membres des bureaux des organisations existantes par le biais d'ateliers. Ces ateliers seront animés par le personnel déjà formé, en utilisant des illustrations (film, diaporama) sur le sujet tout en soulignant l'intérêt de l'intégration des femmes aux organes de décision des organisations; cette démarche sera complétée par la valorisation de séquences de travail du service de conseil à l'exploitation familiale (CEF, voir composante B.1) sur les contributions respectives de la main d'œuvre familiale masculine et féminine aux moyens d'existences des familles dans les ménages de la région d'action du PRODEFIL; iii) Sensibilisation des populations (hommes et femmes) sur l'importance de l'adhésion des femmes aux organisations, et la nécessité qu'elles investissent alors les organes de décision, iv) prise en compte de la participation féminine au développement dans le cadre de l'élaboration des Plans (PGPLT, PDP et PADF); en début de projet, ces moments permettront également d'informer et de sensibiliser sur l'IGD²⁰ l'ensemble des participants (instances

²⁰ La prise en compte de la participation des femmes dans les critères d'éligibilité à l'appui du PRODEFIL sera également précisée à ce moment

des organisations, acteurs des chaînes des filières et promoteurs d'activités -AGR et PMER- liées à ces filières) tandis qu'ensuite et les femmes participeront directement à la définition d'une vision de développement à travers les organisations dont elles sont membres ou via les Commissions Féminines de celles-ci, qui auront une place réservée à ces ateliers, et v) Valorisation des résultats des diagnostics socio-organisationnels auprès des organisations existantes (voir composante B.1) en ce qui concerne l'intégration des femmes dans celles-ci, pour sensibiliser leurs anciens adhérents et surtout leurs responsables à la nécessité de changement.

58. Pour ce qui est du **renforcement des capacités pour une autonomisation des femmes** (deuxième axe) pour qu'elles puissent elles-mêmes s'approprier leur intégration à tous les niveaux, quatre types d'intervention seront à privilégier: i) intégration des femmes à différents maillons des filières sélectionnées là où elles sont déjà actives et/ou aux filières qui représentent un intérêt pour les femmes; ii) appuis aux femmes pour la création des PME rurales notamment les actions-pilotes avec une discrimination positive envers celles-ci; iii) intégration dans les organisations déjà existantes ou à venir et iv) renforcement institutionnel et mise en place d'une stratégie de communication.

59. **Suivi de l'intégration du genre:** La stratégie de l'intégration du genre proposée a une vocation à être intégrée de manière transversale dans les différents maillons de la filière, les activités liées à ces filières (AGR et PME) et les organisations socioprofessionnelles. Pour cela, le projet adoptera un système de suivi sensible au genre et toutes les données collectées seront déclinées selon le genre, depuis l'état de référence à l'achèvement du projet. Il faudra donc s'assurer que des indicateurs de genre soient mis en place. Les ressources humaines dédiées à cette tâche devront préalablement avoir été identifiées et formées.

Objectifs de développement et indicateurs d'impact

60. **Objectif global.** Le projet a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées. A cet effet, le projet mettra en place des moyens susceptibles de promouvoir la gestion participative, intégrée et durable des ressources naturelles, d'augmenter la résilience des systèmes agro-pastoraux et de développer les filières porteuses et les initiatives locales pour la création d'emplois. La mise en œuvre d'un tel projet devra générer des impacts d'ordre économique, social, environnemental et institutionnel. Ainsi, à la fin du projet, l'indice moyen d'accumulation du capital aura augmenté de 20% chez le groupe cible et le taux de chômage sera réduit de 15% au moins.

61. **Objectif spécifique.** Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agro-pastorales (cameline et de petits ruminants). Néanmoins, la marge d'amélioration de la productivité agro-pastorale restant limitée dans le contexte climatique de la région, l'investissement devra donc être orienté vers la valorisation des différents maillons des filières et des produits de terroir et la réduction des charges à travers l'organisation des acteurs et la labellisation des produits. A la fin du projet, les revenus de la population de la zone du projet auront augmenté substantiellement.

Effets et Composantes

62. Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des trois composantes suivantes: i) Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux; ii) Développement des filières et des terroirs; et iii) Renforcement institutionnel et des capacités de gestion stratégique et opérationnelle.

Composante A: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux

63. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives, ii) l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.

Sous-composante A1. Amélioration des parcours et gestion des terres collectives (voir DT1)

64. **Justification.** Dans les zones d'intervention du projet, les parcours sont soumis à une double pression; diminution des surfaces disponibles par la mise en culture par des oliveraies et fragmentation des espaces pâturés. En effet une fois plantés sous oliviers et cultivés depuis au moins 5 ans, le droit de jouissance est transformé en droit de propriété privée (droit d'ihyaa). Cette privatisation de terres collectives conduisant à une augmentation des inégalités par des processus de concentration foncière et l'augmentation du nombre de petites exploitations. Cette agriculture, souvent à viabilité économique et écologique incertaine, contribuant au morcellement de l'espace, tout en rendant la transhumance difficile voir inopérante. Néanmoins, vu la faible productivité des oliveraies et les difficultés d'obtenir des subventions de l'état ces processus ce sont pratiquement arrêtés tandis que le projet intervient essentiellement dans les terres de parcours sous régime forestier ou le problème de privatisation ne se pose pas. Ainsi le PRODEFIL a prévu la mise en défens de 34.000 ha de parcours collectifs soumis sous régime forestier et n'ont jamais été l'objet de privatisation et seulement 3.000 ha de mise en défens sur des terres collectives non concernés par des plantations.

65. Des difficultés réelles quant à la gestion des parcours collectifs constituent une deuxième contrainte importante. Les instances chargées traditionnellement de la gestion des parcours ont perdu une grande partie de leur pouvoir et de leur autonomie; les solidarités anciennes disparaissent. Cette désorganisation de la gestion est aussi favorisée par l'accroissement des inégalités foncières et des disparités sociales.

66. L'importance des parcours de la zone du projet provient d'une part de leur étendue (243 500 ha) et de leur contribution économique (les parcours assurent entre 60% et 20% des besoins alimentaires²¹ du cheptel de la zone) et d'autre part de leur contribution environnementale (biodiversité, protection du sol). S'agissant d'écosystèmes fragilisés entre autres par une augmentation de la fréquence des sécheresses les parcours présentent une tendance à la dégradation (surtout les systèmes pastoraux d'El Ouara et du Dhahar et dans une moindre mesure ceux de Sidi Makhoulouf), justifiant des mesures portant sur des mesures de réhabilitation des parcours, des actions pour améliorer leur productivité ainsi que le renforcement des capacités de gestion durable des acteurs concernés. Dans ce sens la valorisation de savoirs locaux ancestraux et la génération de nouvelles solutions pour une gestion concertée des ressources (ex. pour organiser la mise en repos assortie d'une rotation du pâturage) constituent des actions essentielles pour le développement et la réhabilitation des ressources pastorales. Les actions de réhabilitation des parcours permettant, d'une part, de reconstituer des réserves fourragères sur pied mais surtout de régénérer durablement la végétation naturelle, de façon à stimuler une remontée biologique de l'écosystème. Ceci contribuant à mieux résoudre le déficit fourrager chronique, tout en participant au soulagement de la pression exercée sur les autres sites soumis à une forte pression d'utilisation. L'enrichissement floristique par le resemis d'espèces pastorales désirables, essentiellement autochtones, et la plantation d'arbustes autour des points d'eau, constituent autant d'actions productives qui augmentent les réserves fourragères dans les parcours. L'excellent état du couvert végétal dans le parc national de Sidi Toui à El Ouara ainsi que les résultats obtenus par une mise en repos sur des écosystèmes comparables à Tataouine dans le cadre du Prodesud-I ont montré l'impact positif de la protection et d'une gestion raisonnée sur l'état des écosystèmes pastoraux et de leur productivité.

67. Par ailleurs, l'eau est l'un des facteurs les plus importants pour une bonne gestion des ressources pastorales. Malgré les efforts consentis par le CRDA de Médenine qui se sont traduits par un maillage assez important en points d'eau dans les parcours des trois délégations et vu l'étendue des terres de parcours et l'importance du cheptel, il est nécessaire: i) de développer les infrastructures d'hydraulique pastorale par le renforcement des capacités des points d'eau pastoraux (puits, forages et citernes collectives) afin de sécuriser des débits suffisants pour assurer

²¹ Respectivement en année pluvieuse, ou année sèche)

l'approvisionnement à temps du cheptel; ii) de généraliser le système de pompage (énergie solaire) et de moderniser certains équipements existants (solaire et pompage).

68. **Enseignements du PRODESUD-I méritant dissémination** (scaling up). Les principaux enseignements du PRODESUD-I, notamment en matière de gestion des parcours, sont les suivants²²: i) la planification participative (établissement des plans de développement participatifs-PDP au niveau d'unités socio-territoriales) a permis de faciliter le dialogue avec les populations et d'identifier, avec les GDA et les CG, les zones d'implantation des mises en repos présentant le minimum de conflits.; ii) l'importance de la promotion des organisations de base (8 GDA gérant les mises en repos) ainsi que le travail de fond pour encourager la synergie entre les différents partenaires (CRDA, GDA, CG, autorités) en vue de la mise en œuvre des actions de gestion des parcours.; iii) les conventions CRDA/GDA/CG (parcours collectifs) et CRDA/OEP/GDA/bénéficiaires privés (parcours privés) ont fait leurs preuves comme plateforme de dialogue et de partenariat avec les bénéficiaires; iv) le rôle central joué par la compensation dans l'adhésion des usagers aux actions de mise en repos v) le paiement de la redevance de pâturage a été une première pour l'exploitation des parcours collectifs; toutefois, cette contribution est restée limitée, ce qui s'est traduit par la faiblesse des ressources financières des GDA pour assurer la gestion des espaces concernés et l'entretien des équipements. Pour tenir compte de cette situation, il est nécessaire de trouver les moyens de renforcer les ressources financières des GDA.

69. **Objectifs.** Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer les conditions d'une gestion durable des ressources pastorales et de production des cheptels ovin, caprin et camelin et de réduire ainsi la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles face aux risques (climatiques, marché, migrations, etc.), d'inverser les processus de dégradation de l'environnement et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en terres grâce à l'intégration élevage-agriculture là où c'est possible et l'adoption de bonnes pratiques agro écologiques.

70. **Résultats attendus.** Les résultats attendus de la mise en œuvre des actions de cette sous-composante sont les suivants: i) l'accroissement des UF produites par les parcours; (élaboration participative de Plans de Gestion des Parcours à Long Terme (PGPLT), approuvés et respectés par les parties prenantes), ii) l'augmentation des revenus des éleveurs, à travers une réduction des charges de production, iii) l'amélioration des paramètres zootechniques et de la productivité de l'élevage; et iv) l'amélioration de l'attractivité pour l'activité de tourisme écologique et culturel à travers le renforcement du parc national de Sidi Toui.

71. **Principales activités proposées.** En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement pastoral de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées en matière de:

- renforcement des **organisations de gestion des parcours** à travers le renforcement des capacités des GDA des parcours, la mise à la disposition des GDA de fonds de roulement en contrepartie d'un programme d'emploi relatif aux services pour les adhérents ainsi qu'à la gestion des parcours ainsi que par des locaux de service et de locaux de stockage d'aliments du bétail à gérer par les GDA;
- **amélioration des écosystèmes naturels**, à travers, notamment, l'élaboration de trois plans participatifs de gestion des parcours (un plan par délégation), la mise en place d'activités de régénération des parcours (en particulier la mise en repos de sur 44 000 ha), l'amélioration du dispositif d'ombrières pour le cheptel et les bergers, le renforcement des infrastructures et équipements du parc national de Sidi Toui, la mise en place d'un suivi périodique des ressources pastorales pendant la durée du projet, l'appui-conseil en matière de gestion des parcours et de gestion proactive de la sécheresse;
- **hydraulique pastorale**, à travers: i) l'étude d'inventaire des points d'eau et de tarification de l'eau; ii) L'aménagement de points d'eau pour l'abreuvement du cheptel, et iii) l'installation

²² FIDA. 2010. Rapport d'achèvement de la phase 1 du PRODESUD-I

d'unités de dessalement sur les points d'eau existants pour l'alimentation en eau potable des bergers et les éleveurs.

72. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre des actions précitées sera assurée par; i) la structure de Gestion du Projet (DDR), les services techniques du CRDA et les GDA des parcours collectifs. Elles délimiteront les terres pour une mise en repos sous la supervision de la DDR, des CG et des GDA tout en négociant la compensation sous forme d'aliments du bétail en accord avec les bénéficiaires et les ayants-droits); ii) l'OEP, dans les parcours privés et elle impliquera directement les bénéficiaires. La contribution de l'OEP se fera sous forme de fourniture de compensations pour les mises en repos et d'un encadrement technique des bénéficiaires pour la gestion; iii) les entreprises privées (tâcherons locaux) pour les aménagements des zones de plantations arbustives et les bosquets d'ombrage, sous la supervision des services techniques du CRDA (arrondissement Forêts) avec l'implication des GDA; iv) les tâcherons locaux, sous le contrôle de l'arrondissement GR, pour la construction des ombrières; v) les tâcherons locaux et les entreprises privées sous le contrôle des services techniques du CRDA pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux de forage et d'approfondissement de puits, l'aménagement de réservoirs et d'abreuvoirs autour des points d'eau, la création et la réhabilitation de citernes collectives, la fourniture et l'installation d'équipements photovoltaïques et hydromécaniques et la réalisation des opérations complexes de maintenance; et vi) les structures communautaires de gestion des parcours (GDA) pour ce qui concerne l'exploitation et l'entretien de base des équipements, la fixation et le recouvrement des redevances et la programmation, le suivi et la prise en charge des opérations d'entretien peu complexes.

73. **Innovations.** Les principales innovations de la sous-composante dans la zone du projet sont les suivantes: i) la mise en repos des parcours collectifs et l'élaboration des Plans de Gestion des Parcours à Long Terme; ii) la tarification et le paiement de la redevance en eau sur parcours; et iii) la sous-traitance de certaines opérations de maintenance des équipements ou d'amélioration pastorale à des prestataires de services du secteur privé local (PME existantes ou à promouvoir par le projet); iv) le dessalement des eaux pour l'alimentation en eau potable des bergers et gardiens.

Sous-composante A2. Amélioration des systèmes agricoles et meilleure gestion des terres privées. (Voir DT 1)

74. **Justification.** La politique de privatisation des parcours collectifs a contribué à une importante extension des oliveraies sans prendre en compte la rationalité agro-économique de ces plantations ni leurs effets sur l'environnement. Dans les oliveraies des zones les plus arides, le travail du sol conduit également à une importante érosion éolienne, en particulier lors des sécheresses.

75. Un autre problème majeur est lié à l'importance et à l'aggravation des inégalités sociales et au fait que pour nombre d'agriculteurs, les revenus tirés des activités économiques non-agricoles (souvent obtenus en dehors de la région) conduisent au désintérêt pour la composante agricole. Cette situation constitue une contrainte importante aussi bien pour l'intensification agricole que pour le fonctionnement des institutions de gestion collective.

76. Etant donné l'aridité et les variations pluviométriques qui caractérisent la zone du projet, les activités agricoles y sont basées depuis toujours sur la maîtrise et la valorisation des eaux de ruissellement à travers les techniques des jessours et des tabias, l'arrosage d'appoint et, localement, la pratique de l'irrigation dans les périmètres publics et à partir des points d'eau privés. Toutefois, une grande partie de l'oliveraie en plaine, notamment les plantations récentes sur les anciens parcours de la Hmada, est sous forme de vergers en plein, sans mobilisation des eaux de ruissellement, ni des eaux d'irrigation, ce qui se traduit par une forte vulnérabilité vis-à-vis de la sécheresse et un fort besoin pour les arrosages de sauvegarde. En effet, ces oliveraies appartiennent à de grandes propriétaires absentéistes et ont été créées plus pour permettre une appropriation des terres que pour leur exploitation agricole. De plus, les pratiques agricoles dans ces oliveraies, notamment le labour mécanisé par engins lourds, favorisent l'érosion éolienne. En outre, la faible productivité des oliviers en plaine, jointe à la rareté d'une main d'œuvre qui est motivée davantage par des activités non

agricoles, font que la conduite de l'oliveraie (taille et récolte) est coûteuse, réduisant la marge dégagée de ces plantations. Le renforcement de la résilience de ces systèmes agricoles, qui s'avère par conséquent d'ordre législatif et social, est nécessaire pour en assurer la durabilité.

77. Le taux d'intensification observé dans les périmètres publics irrigués est également faible (possiblement lié à des questions foncières non élucidées). Les efforts fournis par le CRDA pour la modernisation et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques dans certains périmètres méritent d'être valorisés par des actions visant à promouvoir la diversification et l'intensification des cultures dans ces périmètres. En effet, il est possible de valoriser ces investissements par des cultures à haute valeur ajoutée pour lesquelles la région a des avantages préférentiels (comme le figuier, le grenadier) les cultures d'arrière-saison et les cultures de primeurs.

78. **Enseignements tirés.** Le PRODESUD-I a significativement contribué au développement de l'irrigation à travers la création et l'intensification de périmètres irrigués, tout en adoptant un choix technique plus rationnel. Grâce à l'exploitation des périmètres irrigués, l'intensification et la diversification culturelle ont permis une amélioration substantielle des revenus pour les petites exploitations agricoles prédominantes dans la zone. Cependant, des faiblesses subsistent toujours au niveau de la gestion des systèmes hydrauliques et du recouvrement des frais d'exploitation et d'entretien des systèmes hydrauliques, faiblesses engendrées, entre autres, par un engagement et une responsabilisation insuffisants des GDA. En outre, durant la première phase du PRODESUD, le risque à long terme de salinisation des sols n'a pas été suffisamment pris en compte. En effet, ce risque est réel, même s'il est partiellement atténué par les faibles quantités d'eau d'irrigation appliquées (comme conséquence des faibles taux d'intensification et la pratique des irrigations d'hiver) et la nature sableuse des sols des périmètres irrigués.

79. **Objectifs.** Cette sous-composante a pour objectif de diversifier les cultures (en irrigué et en sec) et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en sol grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en adoptant des cultures résistantes au niveau de salinité actuel.

80. **Résultats attendus.** Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous-composante sont les suivants: i) accroissement de la production agricole et de la productivité des périmètres irrigués et des zones cultivées en sec; ii) diversification de la production agricole dans la zone du projet (plantations arboricoles, promotion des cultures maraichères et fourragères); iii) adoption de bonnes pratiques d'irrigation et de conduite des cultures et; iv) création d'opportunités d'investissement et d'emplois permanents et occasionnels.

81. **Principales activités proposées.** En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement agricole de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées:

- **Actions de renforcement des GDA** à travers le renforcement des capacités des GDA, et la construction de six locaux de stockage pour les équipements, les intrants et les aliments du bétail.
- **Actions d'amélioration de la productivité agricole** à travers: i) une étude diagnostic des périmètres publics irrigués (PPI) de la zone du projet; ii) la diversification des cultures en irrigué; iii) les plantations arboricoles en sec, notamment à base de figuier et d'amandier en intercalaire avec l'olivier; iv) l'installation de parcelles de démonstrations, en particulier pour la promotion du zéro labour sous l'olivier, afin de lutter contre l'ensablement.
- **Hydraulique agricole et CES** à travers: i) la construction de citernes collectives et privées; ii) l'aménagement et la réhabilitation de petits PI iii) la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux et des sols et la restauration et consolidation des jessours.

82. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: i) les services techniques spécialisés du CRDA (arrondissement du génie rural, arrondissement des ressources en

eau, arrondissement de la production végétale, arrondissement périmètres irrigués et CTV), pour ce qui concerne la passation des marchés à conclure dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante, le contrôle des travaux et l'encadrement des agriculteurs; ii) des entreprises privées et des tâcherons locaux pour ce qui est de l'exécution des travaux; iii) les GDA en matière de l'exploitation et de l'entretien de base et de la fixation et du recouvrement des redevances; iv) les petites et moyennes entreprises existantes dans la zone ou à promouvoir par le Projet pour les opérations d'entretien peu spécialisé et peu complexe, à travers des contrats de sous-traitance entre ces dernières et les GDA concernés; et v) l'OEP, dans le cadre d'une convention d'appui incluant la promotion des cultures fourragères.

83. **Innovations.** Les principales innovations de la sous-composante sont les suivantes: i) la démonstration du potentiel de restructuration des vieilles oliveraies en établissant des nouvelles plantations combinant l'olivier et le figuier; ii) la démonstration de la technique du zéro labour dans les oliveraies pour réduire les risques de mouvements de sable; iii) les parcelles de démonstration en irrigué en vue de la diversification des cultures, la maîtrise des nouvelles techniques d'irrigation et des nouvelles techniques culturales en fonction de la qualité des eaux et des sols; iv) l'implication du secteur privé (PME et prestataires de services locaux) dans l'entretien des systèmes d'eau sur la base d'un partage des responsabilités et d'un partenariat GDA-privé-services publics.

Composante B: Développement des filières et des terroirs

84. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) développement des filières cameline, ovine et caprine et ii) développement des produits et services des terroirs.

Sous-composante B1: "Développement des filières cameline, ovine et caprine" (voir DT2)

85. **Justification.** L'élevage sur parcours constitue une activité essentielle des populations rurales du gouvernorat de Médenine, et les systèmes d'activités des éleveurs, bien qu'en profonde mutation du fait des modifications du contexte climatique et socio-économique dans le Sud-Est, restent structurés autour des systèmes d'élevage. Ainsi, la production ovine, caprine et cameline, en particulier des trois délégations de Béni Khédache, Ben Guerdane et Sidi Makhoulouf, sont à la source de filières "identitaires" de la région, contribuant considérablement à la richesse produite dans le Sud-Est tunisien.

86. Cependant, des contraintes interdisent aux petits éleveurs de prendre une meilleure position dans ces chaînes de valeur, comme notamment: i) l'opacité des filières, la méconnaissance mutuelle et le niveau de compétence des acteurs des filières, ne permettant pas de co-construire des réponses durables aux changements; ii) le comportement commercial adopté par les éleveurs, et tout particulièrement ceux les plus vulnérables, encore très orienté par la disponibilité alimentaire et assez peu par les attentes qualitative et quantitative des marchés; iii) les marchés, et notamment les lieux physiques d'échange que constituent les marchés à bestiaux pour le bétail en vif ou les abattoirs pour les carcasses, qui restent des lieux dont sont globalement exclus les éleveurs, ne pouvant non plus accéder à des marchés rémunérateurs faute d'organisation et de moyens pour organiser des ventes groupées et; iv) les filières secondaires de l'élevage dans la région, laine et poil (ovin et camélidés) et cuir, pourtant pourvoyeuses d'emploi, voient peu intervenir les acteurs locaux tout au long de la chaîne de valeur jusqu'à la valorisation artisanale, et la région tire peu parti du potentiel offert par la proximité des installations touristiques de Djerba et Zarzis.

87. Aussi, les problèmes de circulation dans le parcours d'El Ouara préoccupent les éleveurs et tous les opérateurs des filières animales. Cette préoccupation a été soulevée par les éleveurs, les responsables régionaux, les membres des organisations professionnelles (GDA, SMSA), les techniciens du CRDA et la société civile. En effet, l'axe RR 203, entre PK Rouague et PK Bir Labbada, constitue l'accès principal à l'intérieur du parcours et au parc national Sidi Toui. L'aménagement de cet axe répond aux besoins les plus urgents des filières animales et constitue la principale action d'infrastructures socio-économique de base demandée par les acteurs de la filière. Il est justifié par: i) le gain sur le coût du transport des aliments de bétail et des animaux. En effet, les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude CNEA et le rapport d'achèvement du PRODESUD-I

montrent que l'aménagement des pistes, en routes revêtues, se traduit par une économie de 40 à 50% sur le coût du transport; ii) les urgences en matière de santé des bergers, gardiens et éleveurs; et iii) la facilité d'accès aux visiteurs des 16 mausolées situés dans la zone du parc Sidi Toui et l'accès à ce dernier. Le désenclavement des zones intérieures dans la délégation de Béni Khedache, difficilement accessibles, a été demandé par les associations de développement local, pour faciliter le transport de la récolte d'olives. A Sidi Makhlouf, la société civile a mis en relief la nécessité d'aménagements de plusieurs tronçons de pistes pour faciliter la circulation des personnes et des produits.

88. Objectifs de la sous-composante. Cette sous-composante vise ainsi le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir) ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. En améliorant la fluidité des échanges et en développant les opportunités d'activités génératrices de revenus pour des porteurs de projets déjà installés ou en démarrage, cette sous-composante contribuera également à la création d'emplois dans la région.

89. Résultats attendus. Les résultats attendus de cette composante sont i) le développement des capacités des acteurs à tirer le meilleur parti des filières individuellement mais surtout au sein d'organisations professionnelles et interprofessionnelles (élaboration participative de Plans d'Action pour le Développement des Filières), ii) l'accompagnement d'une production orientée vers les marchés porteurs en termes de qualité et de quantité, iii) l'appui à la mise en marché groupée et à l'aménagement des espaces physiques d'échange des produits des filières (marchés et abattoirs) et iv) le développement d'actions pilotes pour la valorisation des produits et sous-produits des filières, susceptibles d'entraîner des initiatives individuelles et collectives.

90. Principales actions proposées. En tenant compte des caractéristiques et blocages identifiés sur les filières des produits et sous-produits de l'élevage ovin, caprin et camelin de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées:

- **Gestion des savoirs et organisation professionnelle et interprofessionnelle.** Il s'agira de construire et partager une connaissance des filières et mettre les acteurs en capacité de s'impliquer dans une démarche filières, il est prévu de i) poursuivre et approfondir l'analyse des filières et des marchés porteurs et préparer des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) permettant d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation ainsi que de mobiliser des investissements privés ii) mettre en œuvre, selon des modes et des thématiques de formation adaptés et innovants, un programme de formation et de renforcement des acteurs locaux des filières afin de leur fournir les moyens de mieux raisonner leurs projets d'insertion dans les filières et iii) d'intervenir activement dans une perspective interprofessionnelle (notamment à travers la mise en place de "relais d'information technique et économique" dans les chefs-lieux de Délégation);
- **Organisation de la commercialisation locale et nationale.** Dans le cadre des PADF et sur la base des Plans d'Affaires les concrétisant en termes de PPP, permettre aux éleveurs de "raccourcir" les filières et d'atteindre des marchés rémunérateurs plus exigeants, il est prévu: i) d'aider à la réalisation d'opérations de commercialisation groupée à travers la mise à disposition d'un fonds de roulement aux SMSA des 3 délégations, ii) d'explorer les opportunités pour impliquer des groupes d'éleveurs appuyés par le projet comme fournisseurs (avec des contrats formels) des opérateurs de marché de l'aval (grande distribution, grossistes²³) afin d'expérimenter des expériences-pilotes de partenariat public-

²³ La mission de conception finale du projet a rencontré Magasin General (MG), Carrefour, et Monoprix parmi les opérateurs de distribution « grandes surfaces » et Société Ellouhoum et Société Labidi Viandes (SLV) parmi les grossistes. Même si leur stratégie et leur positionnement dans la filière diffèrent, il semble qu'il existe un intérêt général et des opportunités justifiant d'explorer cette option pendant l'exécution du projet.

privé dans les filières identifiées et iii) de favoriser dans le gouvernorat la mise en place d'une interprofession connectée aux structures interprofessionnelles nationales.

- **Appui au maillon "production" des filières.** Cette action, destinée à stabiliser en qualité et en quantité la production de l'élevage dans les trois délégations d'intervention et donner aux éleveurs partenaires du projet les moyens techniques et organisationnels de produire conformément aux attentes des marchés qu'ils auront choisis de viser sur la base des PADF auxquels ils auront participé et des Plans d'Affaires qu'ils auront négocié, comprend: i) de mettre en place un service d'accompagnement des éleveurs, individuellement en conseil d'exploitation et collectivement, dans des projets pilotes promus par leurs organisations, et à la suite de cette mobilisation des producteurs selon une approche filières, ii) d'améliorer le taux de productivité de l'élevage en agissant sur ses paramètres quantitatifs et qualitatifs, liés à la conduite sanitaire des troupeaux et la conduite technique (alimentation et génétique) des troupeaux et iii) de promouvoir la valorisation des produits et sous-produits disponibles localement en aliments de bétail par les SMSA (acquisition de broyeurs).
- **Amélioration des conditions de mise en marché et des étapes locales de l'aval des filières.** Pour améliorer les conditions de mise en marché, mais aussi pour améliorer la qualité sanitaire des viandes rouges vendues localement et favoriser l'émergence de dynamiques interprofessionnelles locales, il est prévu: i) de contribuer à une meilleure appropriation des marchés à bestiaux par les éleveurs en les aménageant, ii) de contribuer à la mise à niveau des abattoirs dans la région du projet à travers de la construction du nouvel abattoir mixte gros ruminants/petits ruminants de Ben Guerdane et la réhabilitation des abattoirs pour petits ruminants de Béni Khédache et Sidi Makhoulouf et iii) d'impliquer les bouchers locaux dans une démarche de reconnaissance du métier autour de bonnes pratiques d'hygiène.
- **Accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières.** Le projet proposera également un accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières, susceptibles d'avoir un effet d'entraînement (catalyseur) sur les initiatives individuelles et collectives à savoir la mise en place: i) d'ateliers d'engraissement d'agneaux et de chameaux, ii) d'une étable laitière de dromadaire, iii) de centre de collecte et de traitement de laine ou de poil de dromadaire, iv) d'unité de valorisation artisanale des cuirs et des peaux et v) d'une unité de collecte et de conditionnement de lait de chamelle.
- **Aménagement des accès.** Pour répondre aux préoccupations et à la demande prioritaire de la population, le projet prévoit le bitumer 78 km de pistes et d'aménager 30 km afin de servir les différents maillons des chaînes des filières animales et végétales et désenclaver certaines localités. L'axe RR 203, entre PK Rouague et PK Bir Labbada à Ben Guerdane (74 km), constitue l'accès principal à l'intérieur des parcours et au parc national Sidi Toui. Il est utilisé, mensuellement, par plus de 3000 véhicules et engins au service des éleveurs, des commerçants, des touristes, des groupements de développement et, des services techniques et sanitaires de l'administration. Dans la zone à désenclaver, 100.000 têtes ovines, 25.000 têtes caprines et, 10.000 têtes camelines sont résidentes en permanence le long de l'année. D'ailleurs, annuellement, 60.000 tonnes d'aliment de bétail (orge, son, grignon d'olive) et, 360.000 balles de foin et de paille sont transportées à travers la piste à réhabiliter pour satisfaire les besoins complémentaires du cheptel résident. L'aménagement de cette piste permettra de, i) gagner sur le coût du transport des aliments de bétail et des animaux (mobilité et commercialisation). Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude CNEA et le rapport d'achèvement du PRODESUD-I montrent que l'aménagement des pistes en routes revêtues, se traduit par une économie de 40 à 50% sur le coût du transport; ii) faciliter l'accès aux marchés à bestiaux et aux abattoirs, iii) satisfaire les urgences en matière de santé des bergers, gardiens, éleveurs et, cheptel, iv) exploiter les parcours profonds et soulager les parcours les plus proches et autour des points d'eaux, v) faciliter les transactions commerciales des produits animaux, vi) faciliter d'accès aux visiteurs des 16 mausolées

situés dans la zone du parc Sidi Toui (3600 personnes environ), et enfin, vii) multiplier les transactions actuelles et faciliter la création de nouvelles infrastructures économiques et commerciales liées au développement des filières. Le désenclavement des zones intérieures dans la délégation de Béni Khedache, difficilement accessibles, a été revendiqué par les associations de développement local et par les petits agriculteurs. Il s'agit de l'aménagement de 30 km pour faciliter, essentiellement, le transport de la récolte d'olives. Le tronçon de 4 km à Sidi Makhlouf à bitumer, permettra de désenclaver 400 familles et faciliter l'accès des écoliers, qui font actuellement une partie de cette distance à pied à cause de la difficulté d'accès des moyens de transport. Sur le plan économique, l'aménagement des pistes de Ben Guerdane et de Sidi Makhlouf permettra un gain de 234.000 DT/an uniquement sur les frais de transports. Ceci, contribuera à la réduction des coûts de production et par conséquent à avoir des produits animaux plus concurrentiels.

91. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: i) le service de promotion des filières, en lien avec les services techniques du CRDA (arrondissements *ad hoc* au sein de la Division de la Vulgarisation et de la Promotion de la Production Agricole et de la Division des Études et du Développement Agricole, CTV), pour ce qui concerne la passation des marchés de travaux et de services à conclure dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante, le contrôle des travaux et l'accompagnement des agriculteurs; ii) l'assistance technique, pour ce qui concerne en particulier le diagnostic institutionnel des Organisations Professionnelles Agricoles, la mise en œuvre de la démarche filières, du service de conseil de gestion et des plateformes interprofessionnelles locales; iii) les Organisations Professionnelles existantes ou à venir pour la gestion et la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre des actions de formation, des opérations de commercialisation et la mise en place de services (en particulier SMSA, mais aussi GDA ainsi que section régionale et structures de base de l'UTAP et de l'UTICA); iv) l'OEP, dans le cadre d'une convention d'appui incluant en particulier l'appui à la conduite de l'élevage, la collecte de références technico-économiques et la mise en place d'un service de conseil de gestion; v) le pôle formation du projet pour ce qui relève de ses compétences; vi) des prestataires privés, individuels (conseillers agricoles homologués) ou ONG/bureaux d'études pour la réalisation des études et des services d'appui-conseil selon des contrats ou contrats-programmes de prestation de services; vii) des entreprises privées et des tâcherons locaux pour ce qui est de l'exécution des travaux; viii) les acteurs publics du développement local (Municipalités, Délégations, Commissariat de l'Artisanat de Médenine) pour ce qui concerne les travaux d'aménagement des marchés et abattoirs ainsi que la démarche de concertation interprofessionnelle; ix) les institutions publiques comme l'IRA, l'INRAT, l'APIA et le CNCC pour la recherche-développement, la diffusion de ses résultats et l'appui aux AGR et micro-projets, ou les groupements comme le GIVLait pour certains aspects de sa compétence liés à l'animation et à la collecte de données sur les filières. La mise en œuvre des actions d'infrastructure de base sera assurée par des entreprises privées et des tacherons locaux. La supervision et le contrôle des travaux des routes et des pistes seront assurés par un bureau d'études privé sous le contrôle des services techniques de la direction régionale de l'Équipement et de l'Environnement. La DDR et les arrondissements du CRDA prendront en charge la supervision et le contrôle des actions relatives à l'alimentation en eau potable.

92. **Innovations.** La démarche filières qui sous-tend cette sous-composante est en elle-même innovante, en ce qu'elle vise à développer l'ensemble des chaînes de valeurs suivies par les productions des éleveurs de la zone, en prenant en compte les interactions entre les acteurs et entre les sous-filières (alternatives et concurrences) concernées, en recherchant des options "gagnant-gagnant" entre acteurs, pour optimiser les revenus et la création d'emplois pour les populations vulnérables (petits éleveurs, jeunes et femmes) ciblés par le projet. En termes d'activités, les principales innovations de la sous-composante dans la zone du projet sont notamment: i) la "vulgarisation" de la démarche filières auprès de tous les acteurs et l'exploration des opportunités des partenariats public-privé; ii) la mise en place d'un service d'appui-conseil de gestion de proximité (Conseil à l'Exploitation Familiale); iii) la mise en place d'un dispositif de collecte et de valorisation de

données technico-économiques sur les filières; iv) l'implication de tous les acteurs du développement économique territorial dans des espaces de dialogue interprofessionnel notamment autour de la mise en place de "relais d'information technico-économiques" municipaux et v) la mise en place d'action-pilotes articulées avec la mise en place d'AGR et de micro-entreprises et le développement de services collectifs, sur des maillons des filières susceptibles d'avoir un effet de levier ou d'entraînement sur l'ensemble de la chaîne de valeurs concernée.

Sous-composante B2: Développement des produits et services des terroirs (voir DT2)

93. **Justification.** Le taux de chômage dans la zone du projet est important surtout chez les jeunes et femmes sans terre. De réelles potentialités de création d'activités génératrices de revenus et de petites et moyennes entreprises existent en amont et en aval des filières de production agro-pastorale mais également en dehors du secteur de l'agriculture compte tenu des spécificités géologiques, culturelles et écologiques de la zone du projet et de la proximité de l'île de Djerba, haut-lieu du tourisme balnéaire de masse.

94. **Enseignements tirés.** La mise en œuvre des AGR et des PME lors de la première phase du PRODESUD a été caractérisée par: i) des difficultés d'accès au microcrédit eu égard au volume total des besoins (le nombre de projets financés était souvent en-deçà des objectifs visés par les projets); ii) des financements accordés très en-deçà des niveaux capables d'assurer la viabilité des projets créés; iii) l'exigence d'un apport propre des promoteurs qu'ils ne pouvaient pas assurer; iv) la nature des projets présentés au financement, qui ne portait pas sur des filières porteuses; v) l'absence d'études de marché garantissant des débouchés à leur production; et vi) la faible viabilité des projets créés en raison du manque d'accompagnement des promoteurs pour la gestion de leurs projets.

95. Les enseignements ci-dessus ont été pris en compte dans la conception du projet par: i) le choix de projets intégrés dans des filières porteuses garantissant un approvisionnement et un marché réguliers; ii) la mobilisation des financements nécessaires par les institutions de microfinance; iii) l'octroi aux promoteurs, sur les fonds du projet, de dotations destinées à subvenir aux besoins en fonds propres (10% du coût des investissements nécessaires); iv) la mobilisation de financements complémentaires à travers les institutions d'appui à la création d'AGR et de PME; v) l'appui de ces institutions à l'élaboration des études de faisabilité des projets; vi) un suivi régulier et conjoint des projets installés.

96. **Objectifs.** Il s'agit de créer de nouvelles richesses à travers la valorisation des produits de terroir 'phare' de la zone du projet, notamment le tourisme écologique et culturel, l'huile d'olive, la figue et les PAM et ce, à travers des actions pilotes et la labellisation.

97. L'appui à l'installation des AGR et de PME a pour objectif la diversification des sources de revenu, la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté au niveau des maillons des chaînes de valeur (approvisionnement, production, valorisation et commercialisation), où seront valorisés, de manière durable, les potentiels naturels, humains et culturels de la zone du projet ainsi que les produits et les sous-produits de l'agriculture locale.

98. **Résultats attendus.** Les résultats attendus de la sous-composante 'développement des terroirs' sont les suivants: i) le renforcement des organisations de la population de manière à mieux valoriser les potentialités des terroirs; ii) la promotion de la valorisation de produits phare (figue, huile d'olive biologique, PAM) par des actions pilotes; iii) la création d'AGR et de petites entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois et ce, grâce aux différents appuis fournis par le projet.

99. **Principales actions proposées.** Les principales activités prévues sont les suivantes:

- **L'appui à l'organisation.** Cet appui aura lieu à travers l'élaboration des Plans de Développement Participatifs Locaux (PDPL) et des Plans de Développement de Délégations (PDD), le renforcement des capacités ainsi que l'octroi de fonds de roulement aux GDA territoriaux;
- **La promotion de développement de terroirs** qui comprend les activités suivantes: i) appui aux activités écotouristiques (appui aux promoteurs d'activités d'écotourisme, organisation

d'ateliers regroupant les opérateurs, signalisation de circuits, communication); ii) création d'une unité de conditionnement de l'huile d'olive à Béni Khedache; iii) création d'une unité de conditionnement de figues; iv) promotion de la culture des PAM et mise en place d'une unité de conditionnement des PAM.

- **Alimentation en eau potable.** Pour pallier le manque d'eau potable dans ces zones, le projet propose de réaliser des extensions de 5 systèmes collectifs existants permettant l'approvisionnement en eau de 1000 bénéficiaires. Les systèmes d'AEP identifiés en concertation avec les techniciens du CRDA sont: i) Sffir à Ben Guerdane; ii) Mchabek et Chouamakh à Béni Khedache; et iii) Mars-Krid et Maghraouia à Sidi Makhlouf.
- **L'appui à la promotion des AGR et PME** à travers: i) l'étude d'identification des créneaux porteurs; ii) les formations spécialisées pour les porteurs de petits projets et l'appui à l'émergence de quelque 90 AGR et 15 PME. A ce niveau, le code des investissements en vigueur prévoit une subvention de l'Etat de 25% aux activités génératrices de revenu ainsi que 10% d'autofinancement. Comme la mobilisation de l'autofinancement constitue souvent une contrainte majeure pour les jeunes et les femmes le PRODEFIL prendra en charge ces 10% d'autofinancement et le total des subventions atteindra ainsi 35% de l'investissement nécessaire pour monter une AGR ou PME. Outre le financement le PRODEFIL appuiera les jeunes et les femmes dans la préparation des études technico-économiques, financera les formations techniques et de gestion nécessaires, et introduira les dossiers bancables auprès des structures de financement, en particulier auprès des associations de crédit et la BTS. Des conventions entre ces structures et le PRODEFIL seront établies pour donner une priorité aux dossiers présentés et validés par le projet.

100. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: i) le service de promotion des filières, en étroite collaboration avec les services techniques du CRDA; ii) l'assistance technique spécialisée en approche filière; iii) l'ODS, dans le cadre d'un partenariat, pour la réalisation des PDPL et des PDD ainsi que pour l'étude d'identification des créneaux porteurs et la formation spécialisée pour les porteurs de petits projets; iv) le Centre de formation de Fjé, dans le cadre d'un partenariat, pour ce qui est du renforcement des capacités des organisations; iv) les institutions de financement de microprojets et de PME (BTS et associations).

101. **Innovations.** Les principales innovations résident dans: i) les unités pilotes de valorisation des produits de terroir (unités de conditionnement de l'huile d'olive, de figues et de PAM); ii) l'appui au tourisme écologique et culturel; iii) la labellisation des produits de terroir.

Composante C: Renforcement des capacités des acteurs

102. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) renforcement des capacités et assistance technique, ii) innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.

Sous-Composante C1: Renforcement des capacités et assistance technique

103. **Justification.** La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel à la fin des années 80, imposant des restrictions au niveau du recrutement du personnel et sur les budgets de fonctionnement, conjugué au départ massif des cadres techniques à la retraite, a engendré un déficit quantitatif et qualitatif des performances de l'administration. Ceci s'est manifesté surtout ces dernières années par une capacité limitée d'absorption du budget annuel d'investissement et par une qualité très modeste du service de l'administration au développement. Aussi, le système d'éducation n'a pas bien suivi les nouveaux besoins de l'administration qui tend actuellement vers le rôle de suivi et d'encadrement plutôt que d'exécution en régie du budget d'investissement. Il est resté classique en produisant des disciplines sectorielles relativement cloisonnées et peut fonctionnelles en multidisciplinarité. Le CDRA de Médenine, avec son organigramme en vigueur et les moyens humains et matériel actuels ne peut pas satisfaire les nouveaux besoins en matière d'approche participative et locale et au développement des filières, surtout que le présent projet doublera son budget d'investissement. Ainsi, cette composante de renforcement des capacités stratégiques et

opérationnelle s'avère d'une nécessité absolue pour mitiger les risques, combler les déficits institutionnels et contribuer à l'atteinte de l'objectif du projet.

104. L'importance du nombre de bénéficiaires potentiels, les caractéristiques spécifiques du public visé (dispersion géographique, forte pluriactivité, importance des femmes, niveau d'éducation général souvent faible), leur manque de familiarité avec des approches nouvelles telles que celle de filière, qui devra notamment pouvoir s'appuyer sur la mise en place d'un service de conseil d'exploitation familiale aux éleveurs et la nécessité de renforcer leurs savoirs techniques pour aborder des nouveaux modes d'exploitation (gestion des parcours, ...) ou des nouvelles productions (lait de chamelles, ...), imposent de réfléchir à des offres conséquentes et adaptées de renforcement des capacités.

105. L'existence de structures susceptibles de dispenser des formations sur le territoire (CFPA et IRA), leur activité actuelle bien inférieure à leurs capacités, les importants besoins de formation générés par le projet et la nécessité de disposer pour l'avenir d'une offre de formation adaptée et durable pour ce territoire, plaident pour l'organisation et le renforcement des moyens actuels.

106. Le souhait du projet de développer les méthodes participatives et le suivi évaluation, d'introduire des approches nouvelles telles que celle des filières, et d'inscrire son action dans une démarche de développement territoriale demande l'appui de compétences extérieures au territoire.

107. Cette sous composante permet non seulement de valoriser pleinement les potentiels et capacités des différents acteurs mais aussi de créer les conditions effectives pour la réalisation des objectifs du projet. Les structures techniques des CRDA, la DDR et les différents partenaires recevront l'appui matériel et l'assistance technique nécessaire pour leur permettre d'optimiser leurs contributions tout en s'intégrant à une vision commune du développement rural. Les appuis recherchés sont essentiellement, la formation, l'assistance technique, les visites d'échange, et l'acquisition de matériels et d'outils de gestion et de suivi-évaluation.

108. **Enseignement tirés.** L'examen des rapports d'achèvement des différents projets similaires financés par le FIDA et par les autres bailleurs de fonds, en particulier la BM, l'AFD et la BAD, soulève la question de l'organisation à la base, la capacité des structures de gestion, la prise en charge après l'achèvement du projet et la durabilité des acquis. Plus de 80% des projets font recours à une prolongation d'une à deux ans de la durée initiale pour pouvoir absorber le budget alloué, les structures socioprofessionnelles et civiles créées dans le cadre de ces projets restent fragiles et à capacité limitée pour prendre la relève après l'achèvement du projet, le niveau de dynamisme créé au cours de la période de mise en œuvre est rarement maintenu. Aussi, la mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré et fonctionnel n'est pas toujours évident. Par ailleurs, une simple analyse comparative des capacités du personnel qui a eu l'occasion de travailler dans un projet de développement avec celles des cadres régaliens de l'administration montre la différence significative en matière de réflexion stratégique et de gestion opérationnelle. Aussi, les organisations de base qui ont bénéficié d'un appui de ces projets sont plus outillées pour prendre la relève que les structures opérant en dehors des zones de ces projets.

109. **Objectifs.** L'objectif des programmes de renforcement des capacités est d'augmenter l'efficacité et l'effectivité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du projet. Ils visent également l'amélioration des possibilités des bénéficiaires et de leurs organisations, à se saisir et à valoriser les opportunités que va offrir le projet ainsi qu'à les encourager à s'inscrire dans les nouvelles approches participatives, de filières et de développement territorial. Les appuis au renforcement des capacités visent l'amélioration durable de la performance des partenaires (capacité à atteindre leurs objectifs, à s'adapter à leur environnement changeant) et prennent en compte trois niveaux interdépendants: les individus (besoins, compétences et objectifs), les caractéristiques de leur environnement (en particulier risque climatique et besoins du marché) et le mode d'organisation qui leur permettra de tirer le meilleur parti de leur environnement en fonction de leurs objectifs raisonnés. Le partage de savoirs et de savoir-faire (expertise sectorielle, expérimentation, construction de processus, ...), le financement d'appuis coordonnés et adaptés aux besoins et au

contexte (formation, échange d'expériences, accompagnement technique), et la mise à disposition de moyens matériels et outil de gestion et de suivi sont les trois modalités d'accompagnement principales à entreprendre par le projet.

110. Résultats attendus. Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous composante sont; i) Les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet ainsi que les bénéficiaires et leurs organisations ont acquis les capacités nécessaires à la gestion et la valorisation du projet, ii) Ils bénéficient d'un dispositif de formation coordonné et adapté au contexte local, qui perdure au-delà de la durée du projet, iii) une plateforme opérationnelle d'échanges et de réseautage entre les différents acteurs et partenaires au niveau local, régional, national, international et avec d'autres projets et programmes similaires, iv) Les capacités de négociation sont renforcées et créent un environnement propice à des partenariats public-privé.

111. Principales actions proposées. Il est prévu dans le cadre de cette sous composante i) la mobilisation d'une assistance technique, ii) la mise en place d'un pôle et d'un programme de formation, iii) l'organisation d'échanges professionnels iv) la mise en réseaux des différentes structures publiques et privées pour favoriser l'échange et suivre le déroulement des activités du projet, et v) la mise à la disposition des structures de gestion du projet les moyens humains et les équipements et la logistique nécessaire au bon déroulement du projet. L'assistance technique sera composée de deux experts permanents durant les trois premières années du projet. Cette assistance sera complétée, durant les dernières années du projet, par un certain nombre de mois/expert à la demande (expertises ponctuelles à mobiliser selon la nature de l'appui demandé par la DDR). Le premier expert sera spécialisé dans les domaines de gouvernance, de planification stratégique et de partenariat public-privés, de la gestion des connaissances et du dialogue des politiques, suivi-évaluation, approches négociées pour la gestion des ressources naturelles tout en se chargeant du pôle de formation tandis que l'autre expert, sera spécialiste en approches participatives et locales, développement des filières, et développement des capacités interprofessionnelles. L'assistance technique séquentielle en charge du pôle de formation accompagnera l'autoanalyse de ses membres, son organisation opérationnelle, la définition de son programme de formation, l'organisation de la formation de ses formateurs, sa prise en compte des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, appui-conseil à l'exploitation familiale, développement des terroirs), et l'inscription de son action dans une logique de développement local.

112. Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités. La responsabilité générale de la mise en œuvre de cette composante sera confiée au CRDA de Médenine qui assurera directement les activités relatives à l'acquisition des équipements à travers le recours à des appels d'offres et de consultations spécifiques. Le recrutement de l'assistance technique permanente, sera recherché à travers une manifestation d'intérêt puis appel à propositions sur la base d'une liste restreinte préalablement arrêtée par l'administration et validée par le FIDA. La gestion du pôle de formation et du programme de formation et des actions qui pourront être liées (échanges professionnels, ...) sera confiée à l'IRA Médenine qui dispose d'une marge de souplesse de gestion plus importante que le CRDA. Pour cela l'IRA sera destinataire des montants financiers correspondants dont il assurera la gestion. dans le respect des règles générales mises en place pour le reste du projet.

113. Innovation. Les principales innovations que le projet introduit au titre de cette sous composante sont les suivantes: i) mobilisation d'une assistance technique externe hautement qualifiée de façon permanente durant les trois premières années puis à la demande pour les 2 premières composantes du projet. Les résultats de cette AT feront l'objet de diffusion à plus grande échelle dans le cadre de nouveaux projets à concevoir dans le futur, ii) la constitution d'un pôle de formation regroupant les acteurs régionaux et dont l'efficacité sera renforcée par la délégation auprès d'un de ses membres (l'IRA) des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement, et iii) le montage institutionnel adopté pour la gestion du projet constitue une innovation dans le mesure où il tient compte des défaillances des structures précédentes. Il a l'avantage d'être ancré dans le CRDA d'une part, et doté de nouveaux services, surtout au niveau local, qui n'existent pas dans l'organisation actuelle des CRDA.

Sous-composante C2: Innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques

114. **Justification:** Une des justifications du projet est de répondre aux intérêts du MA pour utiliser les projets de développement afin d'innover et de piloter des nouvelles technologies, approches et manières de travailler. L'attente principale étant que ces interventions contribuent au développement de modèles pouvant faire l'objet d'une mise à l'échelle ainsi qu'à l'orientation de la formulation de politiques agricoles et rurales. Cette sous-composante constitue un moyen d'opérationnaliser cette attente. Les bailleurs manifestent d'autre part un volonté croissante de pour harmoniser les approches opérationnelles et échanger des expériences dans un processus d'apprentissage mutuel afin de pouvoir engager un dialogue et s'engager d'une même voix des politiques de développement agricole et rural. Cette sous-composante devrait permettre de répondre à cette expectative.

115. **Objectifs.** Cette sous-composante cherchera visera à contribuer au développement de politiques de nationales de développement agricole et rural ainsi que de faciliter l'élaboration de stratégies de croissance, emploi et réduction de la pauvreté rural. Le projet est donc à concevoir comme un laboratoire permettant de tester des innovations, d'en tirer des leçons et de les partager. Il permettra aussi d'informer le gouvernement sur les approches prometteuses et sur des blocages nécessitant des interventions du secteur public. Ces blocages – souvent d'ordre politique – limitant les opportunités économiques pour les populations rurales marginalisées.

116. **Résultats attendus.** Trois résultats principaux peuvent être attendus de cette sous-composante, à décliner comme suit: i) une approche systématique de l'innovation et de la gestion des savoirs a été développée pouvant servir de modèle à d'autres projets en Tunisie; ii) le Gouvernement dispose d'expériences pratiques d'approches réussies permettant d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles et iii) les capacités à s'engager dans un dialogue sur les politiques ont été renforcées à la fois pour les institutions publiques, la société civile rurale et le secteur privé et ces acteurs se rejoignent pour développer et négocier des options politiques.

117. **Principales actions proposées.** Il est prévu dans le cadre de cette sous-composante de mener les principales activités suivantes: i) mise en place d'un système de suivi-évaluation, ii) partage des expériences et des enseignements; iii) analyse des politiques et le dialogue sur celles-ci et iv) communication et diffusion du savoir.

118. Le système de suivi-évaluation. Le SSE sera établi à partir du système de la DGFIOP pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II financé par la Banque Mondiale). Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le SSE permet: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre. Pour pouvoir juger le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats du projet, et pour identifier les contraintes politiques immédiates qui pourraient gêner la mise en œuvre du projet une étude sera lancée la première année du projet pour quantifier les principaux indicateurs à la situation avant-projet. Une revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement du projet permettront de mieux encore apprécier l'avancement et les impacts du projet et d'en tirer les leçons en conséquence.

119. Partage des expériences et des enseignements. Le projet facilitera le partage des expériences et des enseignements tirés de son exécution. Le projet étudiera et valorisera aussi d'autres projets similaires et des initiatives de développement local. Cela inclura: i) des ateliers annuels d'examen critique de la mise en œuvre, ouverts à l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet; ii) des ateliers thématiques, impliquant d'autres projets et initiatives travaillant sur des thèmes similaires et iii) des visites-échanges organisées à la fois pour le personnel du MA/CRDA et pour les Organisations Paysannes (notamment GDAs et SMSAs) pour rencontrer et apprendre des expériences de leurs homologues dans d'autres pays.

120. Analyse et dialogue sur les politiques. Le projet développera les capacités des acteurs locaux à dialoguer et à constituer des plateformes de concertation. Des tables-rondes seront organisés,

réunissant des interlocuteurs du MA, des partenaires du gouvernorat, des associations de la société civile rurale et du secteur privé, pour débattre des expériences des réalisations pertinentes, identifier les enjeux et formuler des propositions pour infléchir les politiques. Des ateliers sur des aspects spécifiques des politiques seront également organisés, et à la demande, ceux-ci seront soutenus par la réalisation d'une analyse des politiques, la préparation d'outils de communication sur les politiques et si nécessaire un appui pour l'élaboration de documents de politique.

121. Une stratégie de communication autour des innovations et des réalisations du projet et de la diffusion des savoirs générés sera élaborée dès son démarrage. Cette stratégie sera développée à travers des outils novateurs, notamment par la conclusion d'un contrat de partenariat avec la station de radio locale qui prévoit une diffusion régulière des réalisations du projet, des interviews avec les partenaires, en particulier les représentants de la population, la couverture médiatique des principales manifestations et séminaires organisés par le projet et des conférences de presse. D'autres outils de communication seront mis en œuvre, notamment, des publications, des dépliants, des annonces, des réunions périodiques avec les partenaires et les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

122. **Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités.** La structure de gestion du projet (la DDR) jouera un rôle-clé dans la gestion de la sous-composante. Le chef de projet aura la responsabilité de la définition de l'ensemble des innovations à valoriser, et il jouera le rôle de principal porte-parole en ce qui concerne le dialogue des politiques. Il/elle sera secondé dans ces tâches par le *chef de service de suivi-évaluation*, qui aura comme responsabilité spécifique la gestion des processus d'innovation, de gestion des savoirs et du dialogue des politiques. Il/elle aura à travailler avec les autres membres de la structure de projet afin (a) d'identifier les innovations spécifiques à valoriser dans le processus de génération et gestion des savoirs; (b) trouver, l'équilibre entre revue critique, analyse et dialogue entre les parties prenantes concernées et (c) susciter l'intérêt des décideurs politiques pour partager ces savoirs, dans la perspective d'influencer des politiques.

123. L'équipe d'assistance technique appuiera le programme d'innovations, gestion des savoirs et dialogue sur les politiques, et proposera des conseils pour une opérationnalisation efficace.

124. Le comité régional de coordination et les comités locaux de coordination joueront un rôle important dans la promotion de nouvelles approches de travail, pour réunir les différentes parties prenantes du projet ainsi que pour les impliquer dans le processus d'innovation, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques. Le comité national de coordination orientera le processus d'innovation du projet, participera au processus de gestion des savoirs de celui-ci et identifiera les thématiques ayant d'importantes implications politiques.

125. **Innovation.** Le projet a été conçu et structuré comme un « laboratoire » pour l'innovation, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques et cela constitue en soi une importante innovation institutionnelle. Les autres chantiers d'innovation concernent la mise en place du dialogue entre parties prenantes nationales, la gestion des savoirs entre projets soutenus par différents bailleurs et ONGs, et enfin dans l'élaboration de propositions concrètes pour le dialogue des politiques. La préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de gestion des connaissances est aussi, une innovation de ce projet en adoptant des outils audio-scriptovisuels, d'émission radio, de conférence de presse, et toute autre communication originale.

Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA

126. Depuis 1980, le FIDA a financé 12 projets de développement rural en Tunisie pour un coût global de 409,4 millions de dollars US (dont 40,6% de prêts FIDA), touchant environ 90 610 ménages ruraux parmi les plus défavorisés. Trois projets sont actuellement en cours de réalisation d'un coût total de 105,6 millions de dollars US dans les gouvernorats de Siliana, de Tataouine et de Kébili. Toutes ces interventions du FIDA ont touché huit gouvernorats de l'intérieur du pays figurant sur la liste des dix gouvernorats jugés prioritaires par le gouvernement post-révolution.

127. En plus des prêts accordés à la Tunisie, le FIDA mobilise des fonds d'accompagnement aux projets, sous forme de missions d'appui et de renforcement de capacités, entreprises directement par le FIDA, ainsi que par des missions de supervision pour assurer une mise en œuvre judicieuse et l'atteinte des impacts envisagés à la conception. Par ailleurs, le Fonds mobilise des dons d'appui²⁴ contractés soit directement au gouvernement soit par le biais des organismes internationaux et nationaux ou par des associations de développement.

Enseignements tirés de l'évaluation des interventions du FIDA

128. **Evaluation du programme pays.** Le programme de coopération entre le FIDA et la Tunisie a fait l'objet d'une évaluation en 2002 tandis que le dernier rapport d'achèvement du PRODESUD (phase-I) date de décembre 2010. Les principales leçons mises en relief à travers ces évaluations montrent que: i) les interventions du FIDA en Tunisie ont réussi à toucher les zones rurales marginalisées et les populations les plus exposées à la vulnérabilité tout en atteignant des résultats satisfaisants (avec plus de 90 mille ménages ruraux touchés par les projets FIDA), ii) les projets cofinancés par le FIDA ont permis d'atteindre environ 20% de la population rurale en Tunisie, ce qui constitue un résultat non négligeable; iii) les petits exploitants de moins de 10 ha ont, dans l'ensemble, majoritairement bénéficié des investissements consentis; iv) les projets ont contribué à réduire l'impact de la sécheresse sur les productions et les revenus des exploitants; v) les zones des projets ont connu une stabilisation des populations grâce au développement d'activités productives, à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des infrastructures de base; vi) le FIDA a initié l'introduction d'activités destinées aux femmes depuis le début des années 90 (bien qu'elles n'ont touché qu'un petit nombre de bénéficiaires); vii) les approches participatives, initiées aussi par le FIDA, ont été mises en œuvre, jusque-là, de façon réduite; viii) l'accompagnement des producteurs pour leur faciliter l'accès au crédit et pour les aider à monter leurs projets a fait défaut et; ix) le tissu communautaire et associatif est encore resté fragile surtout dans le domaine agro-pastoral.

129. **Rapports spécifiques aux projets financés par le FIDA.** Les rapports d'achèvement, les examens à mi-parcours et les missions de supervision des projets et programmes financés par le FIDA en Tunisie ont permis de vérifier la pertinence du ciblage géographique des projets soutenus par le Fond le long de l'axe central Nord-Sud, qui regroupe les régions les plus défavorisées, leur ciblage effectif sur les plus petites exploitations, ainsi que leur contribution au désenclavement et à la mise en place d'une infrastructure de base et de production susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, et à la réduction de l'impact de la sécheresse. Dans les premières interventions, l'approche participative n'avait été mise en œuvre que ponctuellement, alors que la conception des dernières interventions était basée sur une approche partenariale impliquant la population dans tout le processus de planification et de mise en œuvre. Les rapports précités avaient attiré l'attention sur l'importance à donner à la prise en compte de la pluriactivité des ménages ruraux dans le ciblage ainsi qu'à la fonction d'encadrement dans l'allocation des ressources. Ils avaient recommandé de ne pas limiter le champ d'intervention des projets futurs aux seules activités agricoles et de les concevoir comme des instruments d'innovation en matière de stratégies de développement qui devaient apporter une contribution au dialogue sur les politiques de développement rural.

130. De plus, la phase-I du PRODESUD²⁵, dernier projet achevé dans les deux Gouvernorats voisins de Médenine, a permis d'avoir des résultats positifs qui méritent d'être disséminés. En effet, le PRODESUD, durant son intervention, a pu générer l'équivalent de 1326 emplois permanents. L'impact de cette première phase sur les avoirs matériels des populations-cibles s'est concrétisé par l'amélioration des conditions d'accès aux facteurs de production et aux aires d'exploitation des ressources, aux biens des ménages et aux technologies. Les infrastructures et aménagements mis en place ont eu, dès leur mise en service, leurs impacts positifs. C'est ainsi que les GDA à vocation pastorale estiment que les pistes ont généré une réduction des frais de transport (de l'ordre de 50 à 55%), un gain de temps (réduction de 60 à 70%) et un accès plus facile aux différents services,

²⁴ Le montant total des dons est de l'ordre de 14.8 millions de dollars dont 5 M\$ au pays et 9.8 M\$ de dons régionaux

²⁵ Rapport d'achèvement PRODESUD-I, FIDA 2011.

particulièrement l'approvisionnement facile en denrées alimentaires et autres services (santé, communication, etc.). Les réseaux d'hydraulique pastorale ont permis d'étendre la superficie exploitée des parcours de plus de 125 000 ha permettant de récupérer près de 6 millions d'UF ayant permis une amélioration de la conduite du troupeau par l'allègement des coûts d'alimentation du cheptel de l'ordre de 39% et l'amélioration du taux de fertilité des petits ruminants de 10 à 12% ainsi que la réduction des frais d'abreuvement des ovins de 40%. Par ailleurs, les actions de CES du programme ont contribué à la préservation de 4 à 5% des superficies fortement menacées par l'érosion, à la mobilisation des eaux de ruissellement à raison de 12% du volume mobilisé dans la région. Ceci est de nature à avoir un impact positif sur le potentiel hydrique et le niveau piézométrique des nappes. De plus, les impacts apparus après la réhabilitation des jessours (travaux CES), appréhendés à partir des enquêtes auprès des bénéficiaires, montrent une amélioration du nombre de plants d'olivier, principale spéculation pratiquée, de 44% et une amélioration du rendement de l'olivier de 32%.

131. Les femmes rurales ont acquis plus d'autonomie grâce aux revenus procurés par les microprojets initiés, à la formation qu'elles ont reçue dans plusieurs domaines (artisanat, agriculture, céramique, jardins familiaux) et à la mise en place de 6 foyers de femmes rurales dont les activités concernent 37 jeunes filles. De plus, la femme rurale diplômée participe à la vie associative. En effet, 25 agents d'encadrement sont de jeunes filles diplômées mises à la disposition des GDA et rémunérées sur le programme national 21/21²⁶.

132. Ainsi, les recommandations suivantes, à prendre en considération lors de toute conception future, pourraient améliorer la performance des projets et satisfaire de façon plus durable les populations les plus marginalisées:

- Besoin d'inclure l'amélioration et le renforcement des capacités des structures de gestion et des organisations locales et des structures interprofessionnelles qui restent encore fragiles et peu représentatives de leurs adhérents, et adaptation de leur cadre juridique;
- Remédier à l'amélioration des capacités d'adaptation des systèmes agropastoraux aux conditions climatiques et aux caractéristiques socio-économiques et édaphiques locales et élargissement, à grande échelle, des réussites obtenus;
- Recourir à une meilleure implication de la femme rurale et des jeunes et renforcement du partenariat avec les institutions de la microfinance;
- Assurer la valorisation des infrastructures de base et des investissements réalisés et assurance de leur entretien après l'achèvement du projet;
- Assurer l'organisation des groupes d'intérêt autour du développement des chaînes de valeur rentables et créatrices d'emploi;
- Mettre en place, depuis le démarrage du projet, d'un système de suivi-évaluation comme outil de gestion et d'aide à la décision mais surtout afin de mesurer les résultats de développement (*outcomes*) et d'orienter toute intervention future.

133. Enfin, les enseignements tirés de l'ensemble de ces évaluations ont été pris en compte dans la conception de ce projet. En effet, en ciblant une zone et des populations parmi les plus défavorisées, l'approche mise sur; i) l'intégration accrue des activités; ii) un ancrage solide dans l'économie locale, iii) des démarches préservant les ressources naturelles tout en générant des nouvelles activités agricoles et non agricoles, dans le cadre d'une approche filière; iv) la reproduction à une échelle élargie des innovations déjà testées; v) participation, responsabilisation et auto-développement des bénéficiaires, notamment des femmes; vi) mobilisation des partenaires et opérateurs visant les mêmes objectifs que le projet tout et afin de renforcer leurs interventions; vii) accompagnement des bénéficiaires pour l'obtention des financements nécessaires; viii) travail sur deux niveaux territoriaux (délégation et secteur; Imadat), et; vii) renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer la pérennité des actions et des impacts du projet.

²⁶ Programme national d'emploi des jeunes diplômés.

Conformité par rapport aux stratégies, politiques, et procédures du FIDA.

134. La conception du projet est étroitement alignée aux stratégies, politiques et procédures pertinentes du FIDA. Il s'agit notamment: i) du cadre stratégique du FIDA, ii) des politiques de ciblage et de genre, iii) des politiques liées au développement du secteur privé, coopératif et partenarial, iv) des questions d'innovation et de gestion des savoirs et d'adaptation aux changements climatiques, v) et des politiques en matière de conduite des opérations, de suivi-évaluation, et de procédures de passation des marchés.

135. En ce qui concerne la **conformité au Cadre stratégique du FIDA 2011-2015**, le projet prévoit: i) un meilleur accès et valorisation des ressources naturelles et des initiatives locales à travers le développement des filières porteuses; ii) l'amélioration des compétences du tissu associatif et interprofessionnel; et iii) l'accès au marché d'emploi à travers des petits promoteurs d'AGR et de PME le long des chaînes de valeurs tout en intégrant la femme et les jeunes dans le circuit économique.

136. Pour ce qui est de la conformité par rapport à la **stratégie du FIDA relative à l'intensification de la collaboration avec le secteur privé**, la conception du projet est complètement conforme parce qu'elle prévoit d'explorer les opportunités de partenariat public-privé s'il existe réellement volonté et intérêt des entreprises privées de s'engager avec les groupes cibles du projet selon des accords durables, transparents et gagnant-gagnant. Pour cela, le projet utilisera des critères de sélection des entreprises privées et des propositions de partenariats. Le projet prévoit aussi l'appui au développement des PME rurales.

137. Pour ce qui est de la **conformité par rapport à la stratégie du FIDA relative aux changements climatiques**, la conception du projet est conforme à cette stratégie en ce sens qu'elle prévoit: i) des actions de rationalisation de la gestion des ressources pastorales et des ressources en eau, permettant de reconstituer le couvert végétal et de constituer des réserves fourragères sur pied, de faire des économies d'eau, tant par le choix judicieux des techniques d'irrigation que par celui des cultures les plus adaptées aux conditions climatiques locales, et un meilleur accès des agro-pasteurs à la ressource eau, notamment en période de déficit hydrique; ii) le stockage d'aliments de bétail pour atténuer l'impact des périodes de soudure sur le cheptel, et ainsi sur les revenus des éleveurs; et iii) le développement d'activités de valorisation des produits et d'appui aux petits projets générateurs de revenus et d'emplois, à même d'améliorer les revenus des populations locales et ainsi renforcer leur résilience aux changements climatiques. Le PRODEFIL explorera aussi la possibilité de mettre en place une opération d'assurance risque climatiques.

Dialogue des Politiques

138. Depuis les événements du 14 janvier 2011, la Tunisie est en phase de transition et les politiques découlent donc en partie de la 'raison d'être' de la révolution, précipitée elle-même, du moins en partie, de la 'crise rurale' caractérisée par des phénomènes de marginalisation, conséquence des modèles de développement inéquitable de certaines régions du pays et par une augmentation du chômage des jeunes en milieu rural. Ainsi, actuellement, tout dialogue politique se doit de traiter les questions de développement régional, équité (création d'emplois) et démocratisation.

139. En ciblant une zone du sud tunisien, relativement dépourvue d'infrastructures de base et n'ayant pas bénéficié des appuis nécessaires pour son développement le projet de développement agro-pastoral dans le Gouvernorat de Médenine permettra de renforcer les processus de réflexion entre la société civile et les acteurs étatiques sur les priorités et modalités de développement régional. Le projet innovera ainsi en combinant des approche filière (intensification du tissu économique, emplois) avec des approches 'terroir' et des approches partenariales associant la société civile et les organisations paysannes tout en renforçant démocratisation et responsabilisation des acteurs.

140. Le projet inclura une sous-composante innovation, gestion des savoirs et dialogue des politiques Le FIDA, en partenariat avec l'UE et les autres bailleurs (processus déjà initialisé par la GiZ

et SDC), s'investira dans le dialogue des politique, non seulement pour créer les conditions de réussite pour le projet mais surtout afin de pouvoir générer des solutions viables pour les autres régions du Sud et Centre tunisiens. Ce dialogue sera articulé autour: i) de la création d'un environnement juridique favorable pour le développement des structures paysannes et gouvernance locale, dialogue déjà initié déjà par l'AFD et la coopération Allemande; ii) l'approche filière en tant que vecteur de développement durable et équitable (le FIDA appuiera ainsi le Gouvernement dans la préparation de la stratégie nationale des produits et sous-produits des camélidés initié depuis fin 2012 par l'OEP); iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux pour gérer et piloter des processus de développement local et iv) la mise en place de partenariats public-privés pour le développement régional (ce processus est déjà en cours avec le concours de certains bailleurs de fonds, en particulier la GiZ, SDC et l'UE) et v) du fait de son expérience en Tunisie, le FIDA appuiera le Gouvernement dans les chantiers de restructuration des structures administratives et de gestion des projets en partenariat avec les acteurs de la société civile.

Tableau 5: Résultats attendus du projet et potentiel pour un dialogue des politiques

Objectif de développement du projet: Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs (produits de terroirs et agro-tourisme) et les filières agro-pastorales (camelina et de petits ruminants)

Orientations politiques	Résultats principaux	Indicateurs de performance	Résultats institutionnels, thématiques et partenariats pour le dialogue des politiques
Favoriser le développement régional et local en réallouant des ressources budgétaires significatives vers les régions et localités prioritaires tout en impliquant les organisations paysannes, la société civile et en mobilisant les compétences locales	La résilience des systèmes de production agro-pastoraux a augmentée.	3 Plans de Gestion des Parcours à Long Terme (PGPLT) sont préparés et adoptés par les éleveurs. 44 000 ha de parcours sont aménagés et gérés de façon durable La productivité de 14000 ha d'oliveraies locales est améliorée de 10% par l'adoption d'itinéraires techniques adaptés	Les éleveurs et producteurs gèrent efficacement leurs organisations socio-professionnelles tout en offrant des services à leurs membres (ex. en matière de conseil à l'exploitation) → Dialogue des politiques sur la révision et réforme des statuts des OP (GDA, SMSA) et leur rôle dans le développement sectoriel: L'AFD et la GIZ, en concertation avec le Gouvernement ont commencé la réflexion sur la révision des statuts des SMSA et des GDA. Le FIDA pourrait s'associer à cette réflexion et à l'appui aux organisations paysannes dans le cadre du projet PAOPA et dans le cadre du projet Médenine (PRODEFIL)
Développement des filières porteuses Génération d'emplois et réduction du taux de chômage, en particulier chez les jeunes	Les filières camelina et les filières de petits ruminants sont développées et les produits et services de terroirs sont valorisés.	Des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) sont préparés et approuvés afin d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation et de canaliser / mobiliser les investissements privés nécessaires. Des Plans d'Affaires ont été conclus dans une démarche de Partenariat Public-Privé. Des modes d'organisation pour la mise en place d'un service d'appui-conseil en gestion de l'exploitation familiale ont été testés. Les infrastructures nécessaires (abattoirs, chaîne de froid) pour les filières animales sont mises à niveau et gérées efficacement.	Les éleveurs sont suffisamment outillés pour maîtriser certains maillons des filières animales et augmenter leur marge de 15% (accords interprofessionnels, opérations de commercialisation groupée). Au moins 80% des organisations socioprofessionnelles et des entreprises créées ou existantes au niveau des maillons des chaînes de valeur sélectionnées sont économiquement viables → Dialogue des politiques sur les chaînes de valeur inclusives En 2012, le Ministère de l'Agriculture a constitué un comité de réflexion, présidé par l'Office de l'Élevage et des Pâturages, pour la préparation d'une stratégie nationale pour la valorisation des produits et sous-produits des camélidés. Le FIDA peut se présenter comme leader pour l'appui à la préparation de cette stratégie et à sa mise en œuvre.

<p>Création d'un cadre favorable à la reprise économique par un programme d'appui et de relance des entreprises, la restructuration du dispositif de financement des petites et moyennes entreprises PME)</p>		<p>90 AGR et 15 PME sont créés le long de la chaîne de valeur de la filière, dont au moins 80% pour les jeunes et femmes</p>	<p>➔ Dialogue des politiques sur l'accès au financement</p> <p>Depuis fin 2010, l'AFD et la BM ont entrepris, en concertation avec le Gouvernement des études pour la réforme du dispositif des micro-finances et le processus continu. Le FIDA à travers son expérience dans ce domaine et compte tenu des leçons tirées des autres projets peut s'associer à cette réflexion surtout dans le domaine de développement agricole et rural</p>
<p>Renforcement des instances de gestion régionales impliquant la société civile et les compétences locales et la réalisation de grands projets et de projets-pilotes (le cas échéant le Conseil Régional de Développement ou des nouvelles représentations spéciales)</p>	<p>Les capacités des structures de gestion et de pilotage sont renforcées</p>	<p>29 Plans de Développement Local sont préparés et mis en œuvre.</p> <p>Des mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place et opérationnels (ex. Conseil Régional de Développement pour pilotage du projet)</p> <p>40 cadres sont formés en gestion de processus de développement régional et local.</p> <p>12 nouveaux cadres sont recrutés et formés et fonctionnels dans la DDR.</p> <p>Un pôle de formation régional est mis en place et est opérationnel</p> <p>90 H/mois d'assistance technique mobilisée pour accompagner efficacement le processus de développement.</p> <p>L'assistance technique sur les approches nouvelles est mise en place</p> <p>Un dispositif de gestion des connaissances est mis en place et est opérationnel.</p>	<p>Les plateformes d'échange entre les différents opérateurs et partenaires aux niveaux local, régional, national facilite le pilotage du projet ainsi que sa mise en œuvre</p> <p>➔ Dialogue des politiques, appuyé par l'UE, la coopération suisse et la GIZ sur la maîtrise locale (régionale) des processus de développement</p> <p>La GIZ, coordonne actuellement un processus de développement régional, sous forme de table ronde associant des partenaires locaux, nationaux et internationaux pour une nouvelle planification régional. Intensification de réflexion et alimentation à travers le partenariat prévu avec l'ODS pour la préparation des plans de développement locaux et l'appui des bénéficiaires et de leurs organisations</p> <p>Dialogue des politiques sur l'enseignement agricole</p> <p>Le ministère de l'agriculture (AVFA) utilise les enseignements de l'expérience « pôle de formation » pour faire évoluer sa politique d'enseignement</p> <p>Dans le cadre du projet le FIDA appuiera ce processus avec les organisations paysannes et les groupes d'intérêt économiques qui investissent dans la zone du projet</p>

Harmonisation

141. En plus du FIDA, les principaux bailleurs de fonds ou agences techniques dans le domaine du développement agricole et rural en Tunisie sont la Banque Mondiale (BM), La Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE), la coopération allemande, la coopération suisse, la FAO et la coopération japonaise.

- La Banque Mondiale finance actuellement une deuxième phase du projet de gestion des ressources naturelles (le PGRN II) qui concerne 3 gouvernorats y compris celui de Médenine.
- La Banque Africaine prévoit prochainement de lancer trois études sur des filières agricoles prioritaires dans l'idée d'identifier les contraintes les plus importantes et pouvoir contribuer au niveau des politiques d'appui.
- En collaboration avec le MA, l'AFD élaborera en 2011 une proposition d'*Actualisation concertée de la politique agricole* afin d'avancer un certain nombre d'idées pour orienter les débats sur les politiques agricoles. Actuellement l'AFD est aussi impliqué dans le l'aménagement des bassins versants.
- Depuis 2011 la GiZ opère à niveau régional en utilisant des méthodologies hautement participatives mobilisant les acteurs du secteur public et privé ainsi que la société civile. Ainsi la GiZ finance actuellement 4 Plans régionaux d'environnement et de développement durable (PREDD). L'élaboration du PREDD pour Médenine a permis non seulement d'identifier un certain nombre de priorités sectorielles mais a aussi réussi à établir une démarche de concertation entre participants locaux.
- La Suisse soutient aussi actuellement un certain nombre d'initiatives significatives. Le programme PAMAT (*Projet d'Accès aux Marchés des produits Agro-alimentaires et de Terroirs*) est particulièrement intéressant car il apporte un soutien tout au long de la filière de certains produits tunisiens (harissa, figues de Djerba et produits d'agriculture biologique) à fort potentiel d'exportation. Le programme SEMER (Swiss Initiative for Employment and Rural Micro- and Small Enterprises) soutient la création de MPME dans quatre gouvernorats désavantagés notamment à Médenine en utilisant des 'tables rondes' impliquant les autorités locales, le secteur privé et la société civile (voir aussi le processus PREDD).
- **Le travail de FAO** se concentre sur l'amélioration de l'organisation de certaines filières (dates, pêches, produits d'agriculture irriguée) en assurant la participation des petits agriculteurs au processus de valorisation.

142. Etant donné cette convergence d'approches et de visions il existe de nombreuses opportunités de collaboration entre le projet et les partenaires susmentionnés. En effet nombre d'entre eux cherchent à développer des nouvelles approches pour soutenir la Tunisie post-révolutionnaire. Dans un objectif de renforcer les capacités des organisations paysannes (entre autres pour qu'elles puissent gérer un service de conseil à l'exploitation) le projet intensifiera sa collaboration avec le projet PAOPA tandis que pour ce qui est des approches de planification territoriale les démarches mis en œuvre par le PFGRN seront valorisées par le projet. D'autre part, dans le cadre de sa programmation ENPARD et en tant que principal partenaire financier l'UE du projet, la commission contribuera au développement d'approches territoriales axées sur la décentralisation et la prise des décisions au niveau régional impliquant les organisations paysannes, la société civile, les acteurs publics et privés. Pour cela elle contribuera financièrement au renforcement des capacités des acteurs (composante C) par le biais – entre autres – d'initiatives de jumelage avec des institutions similaires au niveau européen.

III. Exécution du projet

A. Approche

Logique sous-tendant le choix de l'approche

143. Les Délégations de la zone du projet disposent d'un potentiel agro-pastoral, éco touristique et culturel important mais peu valorisé. Le tissu associatif est récent, fragile et peu impliqué dans les activités de développement régional. La faiblesse des revenus tirés de l'agropastoralisme, joint à la difficulté des conditions naturelles, ne semblent pas constituer des éléments d'attractivité pour les jeunes en situation de chômage. L'option d'entreprendre un projet basé sur le développement des filières des systèmes agro-pastoraux, tout en renforçant la résilience de ces derniers, présente l'avantage de pouvoir améliorer substantiellement et de manière durable les opportunités d'emplois attractifs et rémunérateurs aussi bien pour les hommes que pour les femmes et jeunes. Les principes suivants seront adoptés lors de la mise en œuvre du projet: i) le renforcement des dynamiques et des plateformes de concertation régional et locale existante, ii) le renforcement des porteurs des projets locaux à fin de favoriser l'émergence de niveaux de gouvernance additionnels, iii) l'appui à la mise en œuvre de véritables approches négociées afin de développer des réponses innovantes pour la gestion des ressources naturelles et de nouvelles pratiques et cultures administratives. Dans ce cadre le projet adoptera une approche participative et partenariale basée sur la concertation entre les différents partenaires administratifs, coopératifs/associatifs et privés. L'approche fera aussi usage de démarches de recherche-développement et recherche-action avec les bénéficiaires afin de développer les référentiels techniques et mettre au point les modes opératoires (socio-organisationnels, commerciaux) permettant de maîtriser certains maillons des filières sélectionnées. Des plans de gestion des parcours à long terme, des plans participatifs de développement territorial incluant les oliveraies et les zones de sous-production agricole, et des plans d'affaires participatifs (ex. incluant des investisseurs privés) pour le développement des filières permettront la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Aussi, une assistance technique (expertise spécialisée) sera contractée par le projet et mobilisée pour la durée de ce dernier afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement participatif des filières sélectionnées ainsi qu'en tant qu'assistance aux structures de gestion et de mise en œuvre du projet.

144. Les éléments suivants, étroitement liés, sous-tendent la mise en œuvre de cette approche:

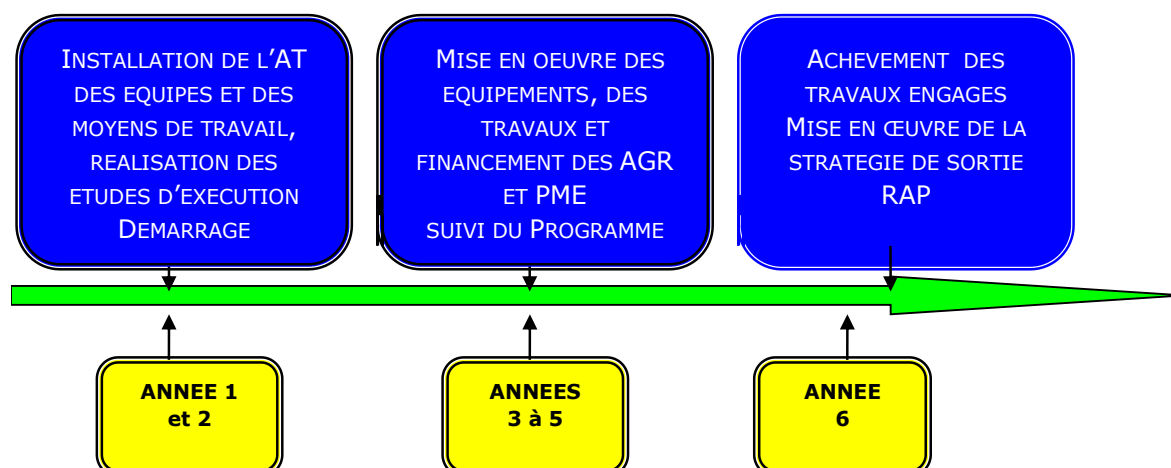
- **Approche filière:** Les interventions du projet seront identifiées à partir d'un diagnostic des différents maillons de la chaîne de valeurs depuis la production jusqu'à la consommation et passant par la transformation et la commercialisation
- **Approche Territoriale et locale:** Implique la nécessité d'adapter les solutions aux différents contextes territoriaux. Le projet interviendra à travers un découpage de la zone du projet en unités élémentaires (Secteur/Imadat) représentés par des structures locales non gouvernementales jouant le rôle de partenaires du projet,
- **Approche participative:** Impliquera une étroite association des bénéficiaires à travers leurs représentants socioprofessionnels à la programmation, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de ces activités.
- **Approche Partenariale:** Il s'agit de s'associer de manière contractuelle avec les intervenants et les acteurs-clés de l'environnement institutionnel du programme en vue de maximiser les effets de ses propres interventions et d'assurer le plus d'intégration. Le projet établira des contrats de partenariat public-public et public-privé pour la gestion et la mise en œuvre des activités assignées.

Stratégie de mise en œuvre

145. **Durée du projet.** S'agissant d'un projet à mettre en œuvre sur une durée de 6 ans. Le phasage de la mise en œuvre est indiqué ci-dessous.

146. **Phasage du Projet.** Le Projet sera réalisé en trois phases:

Figure 1: Phases du projet



- **Phase 1.** La phase 1, qui correspondra à la première et à la deuxième année, consistera à acquérir les moyens de travail et à mettre en place les structures de gestion et de coordination du Projet et de l'assistance technique, à réaliser les études de base et à préparer les dossiers d'appel d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux, à préparer les conventions avec les partenaires, au démarrage des activités de renforcement des capacités des structures de gestion et organisations de base des bénéficiaires du projet, à la formation des promoteurs des petits projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises et à leur accompagnement pour le montage de leur projet et l'élaboration des dossiers de financement.
- **Phase 2.** La phase deux, qui s'échelonne sur les trois années suivantes, consistera à réaliser les travaux d'infrastructure de base et de mise en valeur prévus et à mettre en place et accompagner les petits projets. A la fin de la troisième année se tiendra la revue à mi-parcours qui évaluera le niveau et la qualité des réalisations et de l'organisation du Projet et fera les recommandations nécessaires. La DDR préparera à cette occasion, son désengagement (stratégie de sortie) en consolidant les acquis du projet et en préparant les organisations de bénéficiaires à se prendre en charge pour assurer la durabilité des investissements réalisés. La stratégie de sortie précisera, entre autres: i) les mesures nécessaires pour le transfert de compétences de la DDR aux principaux services publics concernés, notamment ceux relevant des CRDA; ii) les mesures nécessaires pour l'évaluation des impacts du projet après son achèvement; et iii) les compétences additionnelles nécessaires aux structures précitées pour continuer à appuyer le développement de la zone après l'achèvement du projet, ainsi que les mesures à prendre pour assurer la disponibilité de ces compétences.
- **Phase 3.** La phase 3, d'une durée d'une année, sera consacrée à l'achèvement des investissements engagés pendant la phase 2 et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie proprement dite.
- **Phase Préparatoire:** Comme le processus de préparation et d'entrée en vigueur d'un projet prend souvent plus d'une année un travail préparatoire à la mise en œuvre des activités sur le terrain est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit de projets participatifs impliquant une multitude de partenaires. Le Don du FIDA (Small Grant) d'un montant de 500.000 \$ qui sera mobilisé à partir de début 2014, financera certain nombre d'activités préparatoires pour faciliter le démarrage du PRODEFIL. Ainsi 29 plans de développement local et participatif seront élaborés ; les capacités des structures administratives et paysannes en matière de planification participative, approche filière et d'exécution seront améliorées ; un système de

suivi-évaluation sera mis en place (y compris la valorisation des indicateurs de la situation de référence) et les diagnostics participatif élaborés pour les filières camélidés et ovins/caprins permettront la préparation de plans d'action concertés sur ces quelques filières.

Organisation des bénéficiaires

147. L'analyse institutionnelle dans les trois délégations concernées par le projet (Délégations de Béni Khédache, Sidi Makhlouf et Ben Guerdane) a mis en exergue l'existence d'un tissu institutionnel marqué par la multiplicité et la diversité des organisations et institutions locales. Les structures non gouvernementales existantes peuvent être classées en trois catégories: i) les organisations professionnelles dites de base (OPB), ii) les institutions locales de développement, et les organisations de la société civile.

148. Les organisations professionnelles de base opérant dans le domaine du développement agricole et de gestion des ressources naturelles sont:

- **les Groupements de Développement Agricole (GDA):** A niveau national il existe environ 2700 GDAs. Leurs compétences selon la loi de 2004 sont très larges et consistent en la protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde; et à la participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et de leurs activités dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture,
- **les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA):** Dans le cadre du programme national de rénovation des organisations professionnelles notamment les ex-coopératives de services agricoles (CSA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) ont vu le jour en 2005 grâce à la loi 94 du 18-10-2005. A ce jour on recense au niveau national près de 165 SMSA. Leurs attributions consistent à fournir les intrants et les services nécessaires pour l'exercice de l'activité agricole, orienter et encadrer leurs adhérents afin d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité du produit, et commercialiser les produits agricoles. Les SMSA qui fonctionnent le mieux sont typiquement celles qui s'occupent de la commercialisation de lait.

149. Les institutions locales de développement sont diverses mais trois principales familles d'institutions sont en relation avec le développement agricole et la gestion des ressources naturelles et qui feront l'objet d'un intérêt particulier:

- **les Conseils de Gestion (CG):** ils ont pour attributions principales la gestion des terres collectives. Actuellement non fonctionnels, leur mission opérationnelle est limitée à l'attribution des terres.
- **l'union régionale et locale de l'agriculture et de la pêche:** La principale organisation socioprofessionnelle est l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) qui est représentée au niveau régionale par l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP) et au niveau de chacune des trois délégations concernées (Béni Khédache, Ben Guerdane et de Sidi Makhlouf) par une Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche (ULAP). Elle a pour mission principale d'organiser les agriculteurs en groupements de producteurs et en SMSA, de défendre leurs intérêts et d'arbitrer leurs conflits.
- **le conseil régional et les conseils locaux de développement:** Le processus de développement agricole et territorial est supervisé par des institutions locales et régionales de concertation et d'orientation. Les deux principales institutions sont: i) Le Conseil Régional de Développement (CRD) du Gouvernorat de Médenine: Présidé par le Gouverneur de Médenine, le CRD assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement régional. Le CRD a pour mission principale d'examiner "toutes les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux et culturels". Il regroupe principalement les élus, les principales administrations régionales, les organisations socio- professionnelles. Son rôle par rapport au projet est de suivre, évaluer et approuver le programme de mise en œuvre de ses actions et interventions, et ii) le Conseil Local de Développement (CLD): Présidé par le

Délégué de chaque délégation concernée, le CLD est un organe consultatif qui assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du processus de développement au niveau local. Dans un impératif de décentralisation, la plupart des services régionaux sont représentés à l'échelle locale notamment au niveau de la délégation.

- **les organisations de la société civile.** Depuis la révolution de janvier 2011, le gouvernorat de Médenine, à l'instar des autres régions de la Tunisie a connu une vague de création d'association de toutes sortes, au début a été de teinte de solidarité et de charité, influencés par le contexte de la révolution libyenne pour aider et faire face au flux de réfugiés principalement libyens. Dans la zone du projet, on compte 37 associations de développement et de protection de l'environnement dont 18 à Béni Khédache, 13 à Sidi Makhlouf et 06 à Ben Guerdane.

150. Dans le cadre de cette multitude et diversité de représentation de proximité socioprofessionnelle et civile de la population, et compte tenu de l'approche d'intervention du projet, toutes ces structures seront impliquées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Projet.

151. Pour les zones de parcours collectifs, les GDA parcours existantes à Ben Guerdane et à Beni Khedache représenteront les éleveurs dans la préparation et la mise en œuvre des Plans de Gestion des Parcours (PGPLT) à long terme. Un nouveau GDA parcours sera créé à Sidi Makhlouf et représentera les éleveurs. Les membres des CG sont représentés au niveau des GDA. Les SMSA, ayant une mission complémentaire au GDA assureront les services d'approvisionnement et de commercialisation groupés au niveau de chacune des délégations de la zone d'intervention. Les actions d'appui socio-organisationnel aux dynamiques commerciales émergentes (renforcées par l'approche filière du projet) dans l'ensemble des Délégations permettra à un certain nombre d'acteurs locaux (producteurs, éleveurs, petit opérateurs privés) de se structurer sous la forme légale de SMSA permettant à leurs membres d'entreprendre des actions de commercialisation (achat et vente). Pour la délégation de Sidi Makhlouf par exemple ce processus devrait pouvoir aboutir à la création d'une ou plusieurs SMSA au niveau de chaque secteur (Imadat), en dehors des zones de parcours collectifs, une structure territoriale de coordination sera mise en place et représentera les différentes structures locales (GDA et Associations) et sera la structure représentante des bénéficiaires au niveau local. Elle sera l'interface dans la préparation des PDPL, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet. Cette structure peut être formalisée en un GDA territorial qui opère dans le secteur comme fédération de toutes les structures locales du même secteur.

152. Les GDA spécifiques créés pour la gestion des point d'eau ou pour la pêche, restent des structures sectorielles à renforcer dans le cadre du projet sans qu'elle remonte à la représentativité du Imadat ni de la délégation.

Formation des bénéficiaires et des cadres chargés de la mise en œuvre

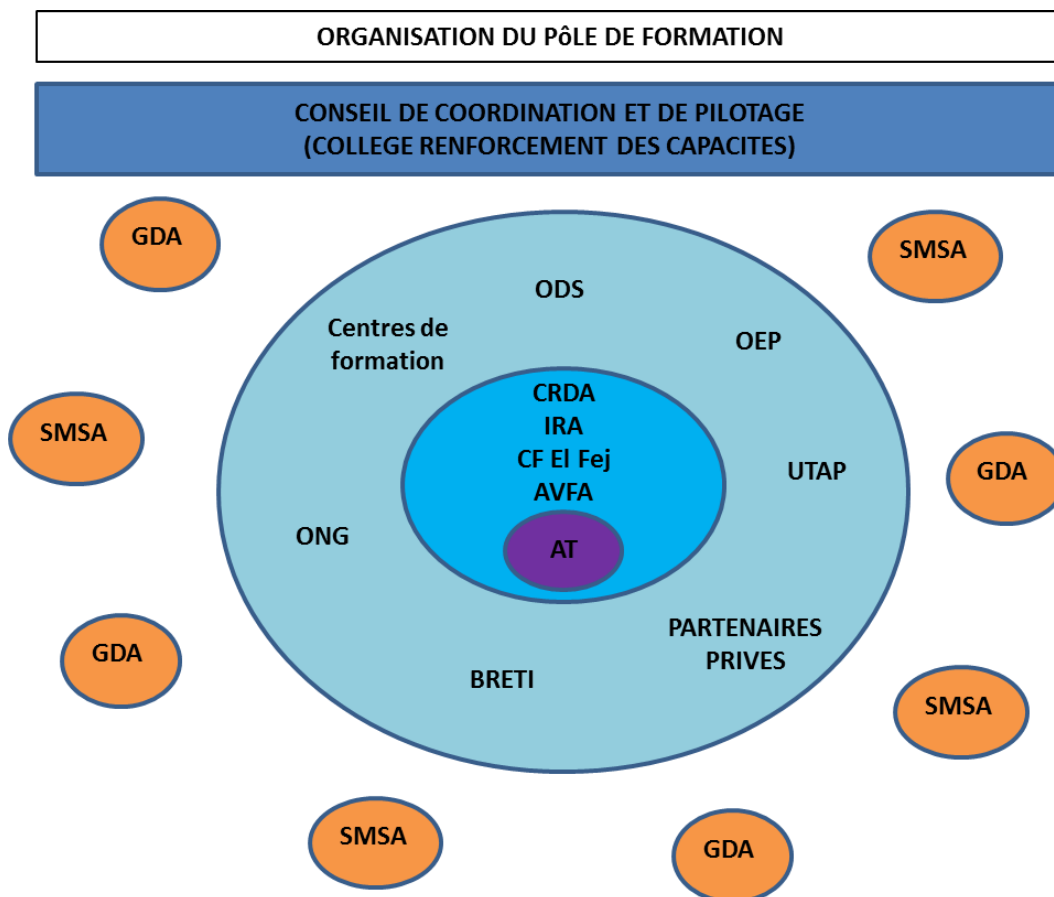
153. Les membres des conseils d'administration des GDA recevront une formation en gestion administrative et financière des organisations de base en matière de développement local, de valorisation des produits et sous-produits des filières et d'appui à la promotion des initiatives économiques de leurs membres. Les agriculteurs, les éleveurs de la zone d'intervention, et les opérateurs au niveau des maillons de la chaîne des filières bénéficieront d'une formation sur la gestion rationnelle des ressources naturelles et des parcours, sur les bonnes pratiques culturelles pour l'amélioration de la productivité et sur l'intérêt du développement communautaire et l'organisation collective de l'approvisionnement et de la commercialisation. En particulier, la mise en place d'un dispositif de "conseil d'exploitation et de gestion" de proximité permettra aux ménages de petits agro-éleveurs, mais également à des acteurs de l'aval (bouchers et surtout artisans susceptibles de s'engager dans la valorisation des sous-produits) de mieux décider, planifier et suivre leurs actions individuelles et collectives dans les filières. Ce service de proximité sera placé sous un pilotage professionnel ou interprofessionnel, qui facilitera le cas échéant sa pérennisation à l'issue du projet comme service propre de ces structures. De plus, les cadres, locaux et régionaux, chargés de

la de la gestion et de la mise en œuvre du projet bénéficieront de formations thématiques spécialisées selon les spécificités des sous-composantes concernées.

154. Les besoins en formation seront pris en charge par un « pôle de formation » qui réunira les structures du territoire dans ce domaine. Ce « pôle de formation » sera constitué d'un premier cercle au sein duquel seront réunis le CFPA d'El Fej, l'IRA de Médenine, l'AVFA et le CRDA. Ce partenariat mobilisera les compétences des autres structures régionales (ODS, AEP, ONG, autres centres de formation, partenaires privés, ...) dans le cadre d'un second cercle. L'activité de ce pôle de formation sera pilotée par un collège spécifique du Comité Régional de Coordination et de Pilotage du projet qui intégrera des représentants des bénéficiaires des actions de formation (GDA, SMSA, CG, UTAP). Pour assouplir sa gestion et son fonctionnement, le pôle de formation, au travers de l'IRA, sera destinataire de moyens financiers estimés sur la base de son programme d'activités. Pour garantir son adaptation aux besoins et améliorer son efficacité, le pôle de formation s'appuiera sur les organisations professionnelles de base (SMSA et GDA) qui assureront l'animation locale et la logistique nécessaire à la délocalisation des formations (locaux, matériel, hébergement des formateurs, ...). Pour cette implication ces organisations professionnelles de base seront destinataires de moyens humains et matériels.

155. Pour sa mise en place et son fonctionnement, le pôle de formation recevra un accompagnement extérieur non permanent dans le cadre d'un partenariat avec une structure homologue en Europe. L'accompagnement sera assuré, entre autre, par des échanges professionnels.

156. Ces formations seront planifiées dans le cadre d'un plan directeur de formation. Ce plan identifiera les objectifs et les actions précises de formation. Il fournira un programme et un planning indicatif pour la durée du projet en précisant le contenu, les bénéficiaires, les modalités pédagogiques proposées ainsi que les budgets nécessaires. Ce programme de formation et ses évolutions éventuelles seront validées par le Comité Régional de Coordination et de Pilotage du Projet.



Communication

157. Bien que les projets et programmes antérieurs, aient adopté une approche participative avec les bénéficiaires et leurs représentants socioprofessionnels, la communication avec les autres segments de la société (partis politiques, syndicats, presse, autres acteurs de la société civile) sur les réalisations et les effets des interventions n'a pas été développée. C'est pour cette raison que la communication sera renforcée à travers des outils novateurs, notamment à travers un partenariat avec la station de radio locale, des conférences de presse, des publications et des réunions périodiques avec les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

B. Cadre organisationnel

158. La structure organisationnelle de gestion et de pilotage du Projet s'appuiera essentiellement sur les organisations et les mécanismes existants, en tenant compte des leçons tirées des structures antérieures, de la décentralisation du processus de préparation et de prise de décision, du développement local et, de la création de nouveaux services absents de l'organigramme actuel du CRDA. L'organisation de la gestion du projet comprendra: i) la structure de gestion du projet, ii) l'assistance technique, iii) les structures de coordination, et iv) les partenaires du projet.

Structures de gestion du projet

159. La gestion du projet sera assurée: i) au niveau central par la Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOF) du ministère de l'Agriculture (MA) qui aura la tâche de coordination plutôt que la gestion directe des activités du projet; ii) au niveau régional par le Commissariat régional de développement agricole (CRDA) relevant du MA, au sein duquel est créée une nouvelle division de développement rural. C'est à ce niveau que la gestion directe des fonds et des activités du projet, ainsi que la prise de décision aura lieu; et iii) au niveau local, par les services de développement local à créer au sein des cellules de vulgarisation (CTV) qui sont des structures locales de développement agricole relevant du CRDA.

160. La principale innovation dans la structure régionale de gestion du projet, consiste à la création d'une nouvelle Division de développement rural au sein du CRDA, qui sera rattachée directement à la direction générale du CRDA. Cette nouvelle structure, est en parfaite cohérence avec la politique de décentralisation et de la transversalité du processus de développement régional et local. Elle assurera les fonctions de coordination, de planification, de programmation, de facilitation et de suivi-évaluation du développement régional et local et assurera la synergie avec tous les projets et programmes régionaux. Elle travaillera en étroite collaboration avec les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA et avec toutes les structures administratives et civiles régionales et locales. Elle sera dotée de deux sous directions pour la planification, suivi-évaluation et pour le développement local et promotion des filières, de quatre services régionaux et d'un coordinateur local au niveau de chacune des délégations de la zone d'intervention.

161. Si la capacité actuelle de CRDA est limitée pour assurer la gestion du projet qui apportera un budget supplémentaire équivalent à celui géré actuellement, le projet a veillé à la mitigation de ce risque à travers: i) l'établissement de partenariats avec des institutions régionales, à qui le CRDA sous-traitera la gestion et la mise en œuvre partielle des activités du projet, ii) le projet ne financera pas la mise en œuvre d'activités en régie par le CRDA et par conséquent tous les travaux et services seront sous-traités aux entreprises et aux prestataires de services, iii) la réalisation d'un programme ambitieux d'amélioration des acteurs au travers de la mise en place d'un pôle de formation, dont le CRDA et les autres structures régionales bénéficieront, iv) l'engagement du gouvernement à l'appui des ressources humaines et matérielles du CRDA (au moins 12 nouveaux cadres seront recrutés aux niveaux régional et local et renforceront la capacité du CRDA). Ces cadres travailleront au niveau de l'unité du projet à créer au sein de l'organigramme structurel du CRDA, et enfin, v) une assistance technique (AT), sera recrutée à plein temps durant les trois premières années puis à temps partiel pour le reste de la durée du projet. Elle viendrait appuyer les acteurs du projet et transférer les savoir-

faire nécessaires notamment dans les domaines des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, développement local) et de l'animation territoriale au niveau local et régional.

Mécanismes de pilotage et de coordination

162. Pour assurer une bonne coordination et le pilotage du projet aux différents niveaux, national, régional et local, il est prévu la constitution de trois structures de coordination à savoir, un comité national de coordination (CNC), présidé par le Ministre et se réuni annuellement, un comité régional de coordination et de pilotage (CRCP) présidé par le Gouverneur et se réuni semestriellement. Ce comité peut être le Conseil Régional de Développement (CRD) qui est présidé par le Gouverneur et regroupe principalement des élus, les principales administrations régionales et, les organisations socio professionnelles. Ce CRD a pour mission statutaire d'examiner "toutes les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux et culturels", et un comité local de coordination (CLC) institué au niveau de chaque délégation et se réuni trimestriellement sous la responsabilité du Délégué. Le Conseil Local de Développement (CLD) présidé par le Délégué de chaque délégation concernée, est un organe consultatif qui assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du processus de développement au niveau local. Il peut jouer le rôle du CLC.

Implication des partenaires dans la gestion du projet

163. **Les partenaires régionaux.** Le partenariat constitue l'un des principes de base sous-tendant la conception du projet. Du fait de son statut et de ses compétences actuelles, le CRDA ne peut pas couvrir tous les aspects de développement régional et local. En conséquence, plusieurs partenariats seront conclus avec des institutions publiques, semi-publiques et privées pour sa mise en œuvre. Les partenariats à entreprendre seront concrétisés par des conventions qui, d'une façon générale, stipuleront clairement l'objet du partenariat, sa durée, le rôle et les responsabilités des parties prenantes, les moyens à mobiliser à cet effet et les recours pour le règlement d'éventuels litiges. Une ébauche des partenariats (maitre d'œuvre, maîtrise d'ouvrage) nécessaires pour la mise en œuvre ainsi que leurs capacités est présentée au niveau de l'appendice 1: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution (page 95, Tableau 1).

164. **Les principaux partenaires régionaux sont:** i) le centre de formation professionnelle du Fjé qui, au sein du pôle de formation, prendre en charge la mobilisation des formateurs, la formation et l'hébergement, des cadres, des membres des organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et des bouchers et des autres bénéficiaires du projet; ii) L'Office de Développement du Sud (ODS) qui sera responsabilisé sur la préparation des PDPL et PDD, l'identification des créneaux porteurs le long des filières et sur l'accompagnement des promoteurs au cours des phases d'installation et de production; iii) le Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant (BRETI) qui sera contracté pour accompagner les activités génératrices de revenu et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes, iv) l'Institut des Régions Arides (IRA) au sein du pôle de formation, avec le CFPA du Fjè, prendra en charge la formation, assurera la gestion des moyens financiers qui y seront dédiés. L'IRA sera également sollicité pour la mise en œuvre du programme de recherche-développement; v) l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP), structure relevant du ministère de l'agriculture qui sera le partenaire pour la gestion des activités relatives à l'amélioration des parcours privés, à la promotion des cultures fourragères, à l'amélioration des performances du cheptel et à l'accompagnement des éleveurs.

165. **Les partenaires locaux.** Les GDA, les SMSA, les CG et les associations de développement sont des organisations socioprofessionnelles et civiles de proximité installées au niveau local. Chacune de ces structures dispose d'un conseil d'administration ou comité directeur élu pour représenter les intérêts de ses adhérents dans un espace géographique définie du niveau local. L'adoption par le projet d'une approche participative et de développement local est en parfaite cohérence avec l'établissement de relation partenariales avec ces structures qui, ensemble, représentent les aspirations et la vision de toute la population de la zone d'intervention du projet. Toutefois, ce tissu bénéficiant du nouvel espace démocratique en Tunisie est dans sa majorité créé depuis moins de deux ans. Même les structures les plus anciennes et qui datent de l'ancien régime,

ont renouvelé leurs membres de conseil pour mieux représenter leurs adhérents. Au total, plus de 100 structures socioprofessionnelles et civiles de développement opèrent dans la zone du projet. Du fait de leur représentativité de la population, ces structures seront impliquées directement dans le processus décisionnel. Elles seront impliquées dans la préparation des plans de gestion et des plans de développement local, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain et dans le choix et l'exécution des activités de formation et d'amélioration des compétences. Elles seront impliquées, aussi, dans la gestion financière des fonds du projet à travers la gestion des fonds de roulement à mettre à leur disposition pour satisfaire des besoins d'approvisionnement et d'écoulement des productions. Enfin, elles constitueront des relais locaux pour le pôle de formation en assurant une animation locale pour faire remonter les besoins et encourager leurs adhérents à participer aux formations prévues. Elles pourront disposer de fonds alloués par le projet dans un cadre contractuel précis pour organiser la délocalisation de ces formations en fournissant des locaux, du matériel, des moyens d'hébergement pour les formateurs, et faciliter l'accès du maximum de leurs adhérents aux formations (service de remplacement, d'aide aux familles, ...). Devant cette diversité de structures et leurs représentativités partielles de la population, et dans un objectif d'une meilleure gouvernance locale, les conseils locaux, institués au niveau de chaque Imadat, et les conseils régionaux de développement, institués au niveau de chaque Délégation, redynamisés depuis quelques mois, joueront le rôle d'interface de la population devant les structures administratives.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

Planification

166. **Plans de Gestion des parcours (PGPLT) et Plans de développement participatifs (PDPL):** La planification participative et locale sera entreprise à quatre niveaux: i) Pour les zones de parcours collectifs, un Plan de gestion des parcours (PGPLT) sera préparé dans chacune des trois zones d'intervention du projet. Le PGPLT comprendra un scénario de développement des ressources pastorales à long termes et les modalités de gestion appropriées, ii) dans les zones agricoles et d'habitation, un plan de développement participatif et local (PDPL) sera préparé au niveau de chaque Imadat, iii) le premier niveau d'agrégation sera la Délégation pour avoir un plan de développement par délégation (PDD), soit trois au total, et iv) l'agrégation au niveau du projet sera annuelle à partir des contrats programme annuel pour en faire le PTBA de chaque année. Les PDPL et les PGPLT seront entrepris dans le cadre de campagnes d'animation de la population conduites par l'ODS appuyées par les spécialistes-matière du CRDA et des spécialistes-matière des services régionaux tels que de la direction régionale de l'équipement, de la BTS de l'ODS, du BRETI et de l'OEP, et en partenariat avec les structures représentatives de la population. En cas de besoin, une assistance technique spécifique et ponctuelle sera engagée pour l'appui du processus. Les versions finales des PDPL, PGPLT et PDD seront adoptées après que les actions de développement auront été clairement définies en nature et en volume et localisées dans l'espace à travers une approche participative.

167. **Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF).** Dans chacune des trois zones d'intervention du projet, les dynamiques professionnelles et interprofessionnelles accompagnées par le PRODEFIL sur les différentes filières permettront d'élaborer de manière participative des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF). Ces plans établiront des scénarios préférentiels de développement tout en préconisant les mesures incitatives adaptées aux différents maillons des filières concernés, en termes d'appui-conseil spécifique ou de financement bonifié; ils pointeront également les investissements les plus prometteurs (avec des business-plans pour différents types d'investissement en production et en aval) et fourniront des éléments d'aide à la décision aux différents acteurs. Chaque PADF résultera d'un processus d'analyse concertée entre les acteurs des filières auquel seront associés les acteurs de l'environnement de celles-ci (notamment acteurs étatiques –CRDA, APIA- et paraétatiques -OEP, ODS, etc.- ainsi qu'institutions financières -banques et micro-finance- et structures d'appui). Le projet soutiendra de plus la valorisation des PADF par les différents décideurs institutionnels à différents niveaux selon un principe de subsidiarité: local (Délégation et Municipalités notamment), régional du Gouvernorat de Médenine, avec l'appui du

CRDA, voire national. En tant qu'aboutissement du processus d'animation et d'accompagnement mené par le PRODEFIL, ces PADF seront progressivement affinés au cours de l'exécution du projet et mobiliseront donc l'assistance technique spécifique à cette dynamique organisationnelle.

168. **Les programmes de travail et budget annuels (PTBA)** seront établis par la DDR à partir des prévisions annuelles des PDPL et des PGPLT arrêtées avec les structures représentant les populations puis consolidés par la DDR. Ils seront transmis au FIDA avant fin octobre de l'année précédente et avant le lancement des appels d'offres relatifs aux travaux, fournitures et prestations de services.

Suivi-évaluation

169. Le système suivi-évaluation sera établi à partir du système mis en œuvre par la DGFIOP pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II) financé par la Banque Mondiale dans les gouvernorats de Jendouba, Kasserine et Médenine. Cette option rentre dans le cadre de la capitalisation et de la diffusion du savoir à grande échelle. Ce système permet d'évaluer et d'analyser les informations et les résultats des différentes actions du Projet. Il fournira des indications et informations sur les réalisations et permettra d'ajuster la programmation physique et financière des actions à entreprendre. Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le système de suivi-évaluation vise à définir: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité (produits 1, 2, et 3 du cadre logique et niveau de réalisation physique), d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du programme: amélioration des conditions de vie et amélioration des conditions de la production et de la résilience) et des effets / produits du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre; pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifiques, notamment femmes et jeunes.

170. Le système de suivi-évaluation du Projet fournira les éléments nécessaires pour la préparation des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels. Ils seront distribués à tous les gestionnaires du projet et à toutes les instances de concertation et de coordination chacun selon les besoins qui lui seront définis lors de la définition précise dudit système de suivi. Le système fournira également à chaque partie intéressée un tableau de bord mensuel qui positionne les réalisations du Projet par rapport à des niveaux standard ou des niveaux objectifs et définira ainsi des performances qui indiqueront à chaque cellule et à chaque instance de suivi et de coordination le niveau de performance effectif du projet pour le mois concerné et en cumul depuis le démarrage du Projet et le positionnement par rapport aux niveaux attendus à l'achèvement.

171. Le système de suivi-évaluation devra également fournir, au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet, les innovations et les savoirs générés au niveau de chaque composante, de telle sorte à les capitaliser non seulement dans le cadre du Projet, mais également au titre de leur diffusion au niveau national.

Apprentissage et gestion des savoirs

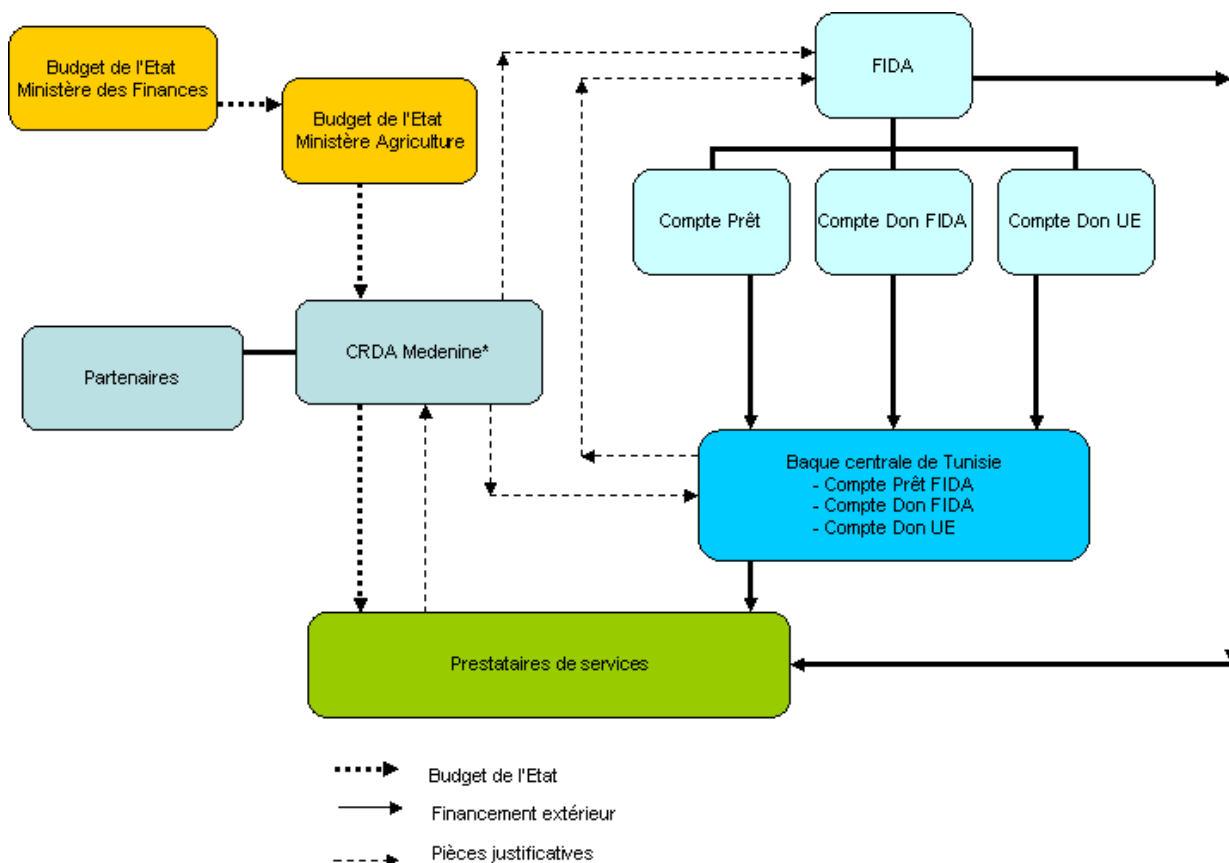
172. Le projet intègre et capitalise les résultats issus des précédents projets du FIDA et des autres bailleurs de fonds et ceux financés par le Gouvernement. Il capitalise, en particulier, les acquis de la première phase du PRODESUD et des innovations qu'elle a générées. Le Projet utilisera les connaissances acquises pour s'engager dans le dialogue de politique (ex. approches de développement). Il assurera aussi la diffusion de ces innovations et des enseignements capitalisés à travers des ateliers et séminaires et d'un site web créé spécialement à cet effet. Le site contiendra des documents de diverses natures (textes descriptifs, monographies, cartes, photos, bilans et autres évaluations, textes et documents de suivi, tableaux de bord et autres données statistiques.) Une convention avec la radio locale de Médenine permettra de suivre les différentes manifestations organisées par le Projet, d'organiser des tables rondes sur les acquis du Projet, et de procéder à des

sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur les effets et impacts des réalisations du Projet. Des émissions radiophoniques et télévisées seront suscitées par le projet afin de réhabiliter les métiers d'agriculteur, d'éleveur et de berger. Les documents enregistrés à cette occasion seront par la suite diffusés pour une utilisation lors de séminaires et dans les établissements de formation. La diffusion des savoirs sera également assurée par l'édition et la diffusion de documents, brochures et autres CD sur le Projet et ses résultats qui constitueront des sources d'information et d'orientation dans l'élaboration et la planification d'autres projets de développement dans les zones similaires du pays. La capitalisation des savoirs, des savoir-faire et des innovations générés par la mise en œuvre du projet sera effectuée également à travers les réseaux d'échange, qui permettront la diffusion dès l'expérience acquise au profit des projets financés par le FIDA dans la Région.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

173. **Gestion financière.** Afin d'assurer à l'emprunteur, en temps opportun, les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du projet, le flux de fonds suivra deux circuits différents selon les stipulations de l'Accord de financement. Il s'agit du circuit à travers le Compte désigné (CD) et celui de la procédure de paiement direct. Dans les deux cas, la CRDA de Médenine, déléguée par le MICI et le MA, sera l'ordonnateur des décaissements et paiements à partir des comptes du FIDA et des CD à la BCT. Ces deux circuits sont valables pour le Prêt et pour les dons du FIDA et de l'UE. Trois comptes désignés seront ouverts à la BCT, l'un pour le Prêt du FIDA, le deuxième pour le don du FIDA et, l'autre pour le don de l'UE. Tous les comptes seront ordonnés et gérés de la même façon sous la responsabilité du FIDA, y compris le don de l'UE.

Figure 2: Schéma du flux des fonds



* Le CRDA Médenine ne reçoit pas directement de fonds des bailleurs de fonds et n'ouvre pas de comptes dans des banques commerciales

174. **Audit.** L'emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), fait procéder chaque année fiscale à

l'audit des comptes relatifs au Projet par le Contrôleur Général des Finances relevant du Ministère des Finances et agréée par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. Le rapport devra se prononcer, aussi, sur les modalités de passation des marchés financés par le Projet. La DDR établira des états financiers extracomptables concernant les activités relevant du projet. Elle veillera à ce que la tenue des livres de comptes soit conforme aux pratiques gouvernementales et à des procédures ayant l'agrément du FIDA.

175. **Gouvernance.** Le système tunisien de passation des marchés est en alignement avec les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA. Il s'agit notamment, de la libre concurrence, de l'équité, de l'impartialité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et de mesures anti-corruption. La règle générale pour la passation des marchés est l'appel d'offres ouvert, le recours à la passation des marchés par entente directe étant très limité et strictement encadré.

176. **Passation des marchés.** La passation des contrats dans le cadre du projet se fera conformément aux dispositions des "Directives pour la passation des marchés" du Fonds approuvées par le Conseil d'administration du Fonds en septembre 2010, telles qu'elles peuvent être amendées par le Fonds. Aucune activité en régie ne sera financée dans le cadre du projet.

177. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible. Toutefois, la passation des marchés au niveau local par fragmentation en utilisant la formule du "tâcheronnat" est envisagée dans le cadre de ce projet. Cette formule a l'avantage de favoriser la croissance de petites entreprises de "tâcherons" qui permette d'assurer une meilleure qualité des prestations effectuées et d'offrir des opportunités de création de revenus et d'emplois aux jeunes ayant des qualifications avérées. Les représentants des populations assisteront aux séances d'ouverture des plis et de sélection des offres des prestataires de services.

178. **Plan de passation des marchés.** L'Emprunteur fournira annuellement au Fonds, avant fin octobre, pour approbation, un plan de passation des marchés. Les seuils et méthodes de passation des marchés sont décrits dans l'annexe

Décaissements.

179. Le financement du FIDA sera décaissé selon les catégories de déboursement et les montants figurant dans l'annexe 2 de l'accord de financement relatif à ce projet. Les fonds du prêt et du don FIDA ainsi que le don de l'UE seront décaissés en six ans. Les retraits de fonds des comptes de prêt et de dons seront justifiés par les contrats et les factures correspondantes. Les autres dépenses éligibles seront justifiées par des états de dépenses certifiés dont les justificatifs seront conservés pour leur vérification par l'auditeur externe et les missions de supervision.

E. Supervision

180. Le Projet sera supervisé annuellement par le FIDA en associant la délégation de l'UE et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du Projet, en matière de ciblage des populations pauvres et des femmes et jeunes. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devrait tenir compte aussi de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du Projet, du ciblage et du genre, ainsi que des disciplines les plus faibles dans les structures organisationnelles du projet. D'autres missions de suivi du Projet pourraient être entreprises par le FIDA chaque fois où c'est nécessaire.

F. Identification et atténuation des risques

181. Un certain nombre de risques de niveau moyen à élever actuellement peuvent, à défaut de mesures conséquentes pour les atténuer, entraver la réalisation des objectifs recherchés. La conception du Projet a donc tenu compte de ces risques en prévoyant des moyens et des mesures précises pour les réduire. Le niveau de risque résiduel suite à la mise en œuvre de ces dispositions sera réduit à un niveau faible. Le tableau ci-dessous donne la récapitulation des risques majeurs et mesures d'atténuation.

Tableau 6: Risques et mesures d'atténuation

Risques	Niveau avant mitigation	Actions et mesures prévues pour la réduction des risques	Niveau de risque résiduel
Risque institutionnel			
Capacité d'absorption du CRDA faible et moyens humains (quantitatif et qualitatif) et matériels limités, en particulier au niveau local	Elevé	Création d'une structure de gestion et de coordination du projet au sein du CRDA avec des services au niveau local Adoption de partenariats avec les différentes structures régionales et locales dans la gestion du projet Renforcement des capacités du personnel existant et recrutement de nouveaux cadres techniques (12 cadres) Mobilisation d'une assistance technique permanente les trois premières années puis à la demande pour le reste de la durée du projet Renforcement des moyens matériel, en particulier en véhicules (9 TT et 2 légères)	Moyen à faible
Le niveau actuel du budget de fonctionnement (carburant, location, eau, électricité, consommables) ne permet pas d'engager un développement participatif et local. Il représente actuellement 3,5% du budget du CRDA	Moyen à élevé	Le projet a prévu un budget supplémentaire de fonctionnement sur le titre-II	Faible
Structures socioprofessionnelles et civiles fragiles et à capacité financière faible	Elevé	Un diagnostic socio-organisationnel participatif préalable sera conduit auprès des structures professionnelles notamment paysannes, débouchant sur l'élaboration d'un projet professionnel clair par celles -ci. Priorité sera donnée à l'émergence de solutions socio-organisationnelles adaptées aux situations locales des éleveurs en particulier, sans forcer la croissance des structures existantes encore fragiles. Un programme important de formation et de renforcement de capacités de ces structures est prévu par le projet Un fonds de roulement sera mis à la disposition des structures les plus opérationnelles Implication de ces structures dans la planification, dans le processus de décision et dans le dispositif de formation	Moyen à faible
Risque climatique			
Risques de changements climatiques avec des périodes longues de sécheresse	Moyen à élevé	Élaboration de plans de gestion des parcours à LT Renforcement des programmes d'irrigation d'appoint pour l'arboriculture Renforcement du maillage hydraulique pastoral Désenclavement des zones de parcours et agricoles et renforcement de la mobilité du cheptel Réhabilitation des parcours et renforcement des GDA pour l'achat groupé d'aliment et la gestion durable des ressources	Moyen à faible

Risque sur la valorisation des produits et la création d'emploi			
Insuffisance des financements octroyés aux promoteurs et risques liés à la viabilité et à la durabilité des PME et AGR	Moyen à élevé	Réalisation d'études des filières les plus porteuses. Conception de projets s'intégrant dans les différents maillons des filières (approvisionnement, production, transformation et commercialisation). Études de marché pour les produits des AGR et PME Convention de partenariat avec les institutions de financement pour la mobilisation des fonds nécessaires sur la base de critères établis conjointement et pour la diversification des produits financiers pour satisfaire les besoins d'investissement et de fonctionnement des promoteurs. Prise en charge par le projet, en cas de besoin, de l'autofinancement exigé des promoteurs. Encadrement + accompagnement rapprochés des promoteurs à travers la conclusion de partenariat avec des structures régionales et locales. Financement de projets collectifs pilotes le long des maillons des chaînes des filières porteuses	Moyen à faible
Capacité et qualification des entreprises pour la réalisation des infrastructures de base limitée	Moyen à élevé	Programme de sensibilisation des entreprises et publication des intentions au début de chaque année Assurer une bonne planification des marchés bien répartie dans le temps et dans l'espace Respecter les plans de passation des marchés et payer les prestations à temps	Faible
Insuffisance des services d'appui de proximité (en quantité et en qualité) privés ou publics	Elevé	Le projet a prévu de mobiliser une assistance technique auprès des acteurs privés et publics pour mettre en place des services de conseil d'exploitation de proximité Le projet valorisera les expériences menées en Tunisie (notamment le projet "Appui à la vulgarisation professionnelle et privé par l'implication des structures professionnelles de base et des conseillers agricoles" menée par l'Agence de la vulgarisation et de la formation Agricole) Le projet soutiendra le renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage (notamment de pilotage et d'évaluation) par les organisations professionnelles et interprofessionnelles émergentes, de ces services de proximité	Moyen à faible
Risques environnementaux			
Certaines activités des filières viandes rouges ou de leurs sous-produits (par ex. marchés à bestiaux, abattoirs, tanneries) peuvent être génératrices de nuisances environnementales.	Moyen à élevé	Financement de l'étude de faisabilité de l'abattoir de Ben Guerdane pour garantir le sérieux de celle-ci Réhabilitation ou mise aux normes notamment environnementales des marchés à bestiaux et des autres abattoirs Non-implication du projet dans des activités polluantes comme la tannerie, sinon pour un appui à la production de cuir "bio" ²⁷ .	Faible

²⁷ "cuir végétal" résultant d'un tannage avec des plantes et sans utilisation de produits chimiques (métaux lourds notamment)

IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet

A. Coûts du projet

182. Le coût total du Projet, d'une durée de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 36,8 millions de \$ US ou 61,3 millions de DT. Les coûts de base sont estimés à 31,7 millions de \$ US ou 52,7 millions de DT, soit 86% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 5,2 millions de \$ US, soit **14%** des coûts totaux ou **16,3%** des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent, avec 28, 2 millions de \$ US, 91% du coût de base du projet. Les coûts de fonctionnement n'interviennent que pour 2,7 millions de \$ US, soit 9% des coûts de base du projet. La part en devises du Projet est estimée à **11,9** millions de \$ US (32% des coûts totaux). Les coûts locaux (hors taxes) seraient de près de 18,2 millions de \$ US, soit 49% des coûts totaux du Projet. Les taxes représenteraient l'équivalent de **6,7** millions de \$ US, soit **18%** des coûts totaux.

183. Les composantes du Projet sont au nombre de trois. En termes de coûts de base, la principale composante du Projet est celle relative aux filières et terroirs (13,9 millions de \$ US et 44% des coûts de base du projet), suivie par la composante "renforcement de la résilience des systèmes de production agro-pastoraux" (12,4 millions de \$ US et 39% des coûts de base du projet) et par la composante "renforcement des capacités" (5,3 millions de \$ US et 17% des coûts de base du projet). La sous-composante "développement des filières cameline, ovine et caprine" (composante 2) représente la sous-composante la plus importante 40% des coûts de base), suivi de la sous-composante "renforcement des systèmes pastoraux" (composante 1) qui représente 21% des coûts de base. La sous-composante "renforcement des systèmes de production agricole" (composante 1) représente 18% des coûts de base du projet.

B. Financement du projet

184. Les différents bailleurs de fonds identifiés dans le cadre du Projet sont le Gouvernement Tunisien, le FIDA (prêt et don), le Crédit bancaire, l'Union Européenne (don) et les bénéficiaires (pasteurs, agro-pasteurs, jeunes et femmes). Le plan de financement par composante est résumé dans le tableau 7.

Tableau 7: Plan de financement par composante (en millions de \$ US)

	Gouvernement		FIDA		UE -don		Crédit bancaire		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
(US\$ Million)												
A. Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux												
1. Renforcement des systèmes de production pastoraux	2,7	34,0	5,2	66,0	-	-	-	-	-	-	7,9	21,4
2. Renforcement des systèmes de production agricoles	1,8	28,5	2,4	37,5	-	-	1,4	22,1	0,8	11,9	6,5	17,6
Subtotal	4,5	31,5	7,6	53,1	-	-	1,4	10,0	0,8	5,4	14,4	39,0
B. Développement des terroirs et des filières porteuses												
1. Développement des filières Cameline, Ovine et Caprine	3,1	20,4	11,3	75,0	-	-	0,7	4,6	-	-	15,0	40,8
2. Développement des terroirs	0,4	28,2	0,2	15,9	-	-	0,8	56,0	-	-	1,4	3,7
Subtotal	3,5	21,1	11,5	70,0	-	-	1,5	8,9	-	-	16,4	44,5
C. Renforcement des capacités	2,2	35,5	0,4	6,5	3,5	58,0	-	-	-	-	6,1	16,5
Total PROJECT COSTS	10,1	27,5	19,5	53,0	3,5	9,6	2,9	7,9	0,8	2,1	36,8	100,0

Tableau 8: Coût du Projet par composante et sous-composante (en DT et en US\$)

	(DT Million)			(US\$ Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Renforcement de la résilience des systèmes de production agro-pastoraux								
1. Renforcement des systèmes de production pastoraux	6,9	4,4	11,3	4,1	2,7	6,8	39	21
2. Renforcement des systèmes de production agricoles	4,9	4,4	9,3	3,0	2,6	5,6	47	18
Subtotal	11,9	8,8	20,7	7,1	5,3	12,4	43	39
B. Développement des terroirs et des filières porteuses								
1. Développement des filières Cameline, Ovine et Caprine	14,5	6,7	21,2	8,7	4,0	12,7	32	40
2. Développement des terroirs	0,9	1,1	2,0	0,5	0,7	1,2	57	4
Subtotal	15,3	7,8	23,2	9,2	4,7	13,9	34	44
C. Renforcement des capacités	7,7	1,2	8,9	4,6	0,7	5,3	13	17
Total BASELINE COSTS	34,9	17,8	52,7	21,0	10,7	31,7	34	100
Physical Contingencies	1,4	0,9	2,3	0,9	0,5	1,4	38	4
Price Contingencies	5,2	1,1	6,3	3,1	0,7	3,8	18	12
Total PROJECT COSTS	41,5	19,8	61,3	24,9	11,9	36,8	32	116

185. **Contribution du FIDA.** Le montant du prêt FIDA est de 19,5 millions de dollars US, soit près de 53% du coût total du projet. Cette contribution vise à capitaliser sur les expériences du programme PRODESUD (phase I et II) dans les régions du Sud-est Tunisien et concerne principalement l'amélioration de la gestion des parcours et des écosystèmes naturels, le renforcement des GDA, l'amélioration de la productivité agricole, l'hydraulique pastorale et agricole, la gestion du savoir, l'appui au développement durable des filières cameline, ovine et caprine (appui à la production, à la mise en marché, actions pilotes de valorisation, infrastructure de base), le développement des terroirs.

186. **Contribution du gouvernement.** La contribution du Gouvernement s'élève à 10,1 millions \$ US (27,5% du coût total), pour couvrir les frais des droits et les taxes générés par la mise en œuvre du Projet, la subvention de certaines activités de production telles l'hydraulique agricole, mise en repos des parcours collectifs, les coûts récurrents relatifs aux dépenses de fonctionnement correspondant à l'entretien des infrastructures, des équipements, des moyens de transport, et des bureaux, ainsi que des salaires et indemnités du personnel de gestion.

187. **Contribution de L'Union Européenne (UE).** La contribution de l'UE- sous forme de don- au financement du projet est de l'ordre de 3,5 Millions de US\$ (non comprise la partie payée sous forme de taxes selon la réglementation en vigueur en Tunisie), soit 9,6% du coût de projet. Les activités financées sont relatives à l'assistance technique, au renforcement de capacités, à l'innovation, à la gestion connaissances et au dialogue politique, et à la gestion et à la supervision du projet.

188. **Contribution du Crédit bancaire.** Le crédit bancaire va contribuer financièrement au projet afin de faciliter l'accès des populations les plus défavorisées aux services financiers de proximité, et de promouvoir les activités de production telles l'hydraulique agricole, l'appui à la mise en marché (construction d'abattoir à Ben Guerdane, l'acquisition d'un camion frigorifique, les microprojets et PME. Le crédit bancaire participera à hauteur de 2,9 Millions US\$, soit 7,9 % du coût total du Projet.

189. **Contribution des bénéficiaires.** La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,8 millions de \$ US, soit 2,1% du coût total du Projet. La participation des bénéficiaires, tant en apport de main-d'œuvre que d'investissements, concerne la contribution pour l'amélioration de la productivité agricole (plantations arboricoles en sec et en irrigué, création/équipement de puits de surface privés, et équipement à la parcelle).

190. **Catégories de dépenses.** Il est prévu quatre catégories de dépenses d'investissement à savoir: i) le Génie civil/rural (50% du coût de base du projet); ii) le matériel, équipement, et moyens de transport (28% coût de base); iii) Etudes & formation (9% coût de base); iv) l'assistance technique (5 % coût de base). Pour les catégories relatives aux coûts récurrents, les frais de personnel (salaires et indemnités) représentent, avec 1,5 millions de \$US, 56% des couts récurrents et 5% des couts de base du projet. La catégorie "fonctionnement des moyens de transport/entretien des bureaux et équipements" représente, avec 1,2 million \$US, 44% des coûts récurrents et 4% des coûts de base du projet comme l'indique le tableau ci-dessous:

Tableau 9:Catégories de dépenses du Projet (en millions d'USD)

	(DT Million)			(US\$ Million)			% devise	% Total Base Costs
	Local	devise	Total	Local	devise	Total		
I. Investment Costs								
A. Génie civil et rural/Bâtiments	18,4	7,9	26,2	11,0	4,7	15,8	30	50
B. Equipement, matériel et moyens de transport	5,9	8,9	14,8	3,6	5,3	8,9	60	28
C. Etudes et formation	4,1	0,5	4,5	2,5	0,3	2,7	10	9
D. Assistance technique	2,6	-	2,6	1,6	-	1,6	-	5
Total Investment Costs	31,0	17,2	48,2	18,6	10,3	28,9	36	91
II. Recurrent Costs								
A. Frais de personnel	2,5	-	2,5	1,5	-	1,5	-	5
B. Fct. moyens transport/ entretien bureaux & équip.	1,4	0,6	2,1	0,9	0,4	1,2	30	4
Total Recurrent Costs	3,9	0,6	4,5	2,3	0,4	2,7	14	9
Total BASELINE COSTS	34,9	17,8	52,7	21,0	10,7	31,7	34	100
Physical Contingencies	1,4	0,9	2,3	0,9	0,5	1,4	38	4
Price Contingencies	5,2	1,1	6,3	3,1	0,7	3,8	18	12
Total PROJECT COSTS	41,5	19,8	61,3	24,9	11,9	36,8	32	116

191. Les appels d'offres nationaux sont la catégorie principale du projet avec 27,7 millions de \$ US, soit 75% du coût total du projet et dont la grande majorité est financée par le FIDA. Les contrats directs et les achats directs par le gouvernement représentent respectivement 9 % du coût du projet. Les consultations locales et les achats locaux représentent 10% du coût du projet.

C. Résumé des avantages et analyse économique

192. **Hypothèses.** L'analyse économique du projet a été basée sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes: i) les bénéfices pris en compte sont ceux des productions liés à l'activité agricole, l'élevage, les avantages des pistes, et les revenus générés par le développement des AGR et des PME; ii) une durée de vie économique de 25 ans, un taux de change de 1\$/1,665 DT, et un coût d'opportunité du capital (COC) de 10%; iii) des prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions, avec un facteur de conversion standard de 0,9; et iv) une dotation aux coûts d'investissements (renouvellement notamment) et récurrents a été incluse après la fin de la durée d'exécution du projet. Cette dotation a été estimée à 25% des coûts du projet. En outre, le rythme de montée en production du Projet est progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles techniques proposées par les producteurs (pasteurs et agro-pasteurs) de la zone du projet et de la capacité d'exécution du projet.

193. **Taux de rentabilité économique.** Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité économique (TRE) du Projet est de 12,9 % et la valeur actuelle nette (VAN) est de l'ordre de 3,5 millions de DT. Le TRE est satisfaisant et le projet est faisable car une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Il s'agit notamment des bénéfices environnementaux dues à la réduction de la dégradation des terres par l'amélioration des écosystèmes naturels (mise en repos, plantations pastorales, aménagement du Parc national Sidi Toui (6000 ha), l'enrichissement floristique, plan de gestion des parcours), l'hydraulique pastorale et agricole, l'opération "zéro labour" sur 1000 ha, certaines opérations de conservation des eaux et des sols, et les bénéfices de la séquestration du carbone due à l'augmentation de la couverture florale.

194. Le TRE sans intégration des 78 km de routes revêtues est de l'ordre de 27,1%. Ce résultat montre que la route revêtue en tant qu'investissement structurant réduit la rentabilité du programme, et ce en fonction des hypothèses de calcul retenues. Le TRE du PRODEFIL, estimé à 12,9% avec routes revêtues, reste acceptable étant donné que les coûts unitaires d'investissement et d'opération/maintenance des 78 km de routes revêtues sont relativement élevés. Les bénéfices de la route goudronnée n'ont d'autre part pas tous pu être estimés, notamment ceux qui seront générés par le transit de biens et services additionnels une fois la route soit fonctionnelle et intégrée dans le tissu économique local et régional.

195. De même, certains manques à gagner ainsi que certains bénéfices occasionnés par la réduction des coûts de transaction (ex. réduction des coûts d'entretien des véhicules) dus à l'accès facilité aux services financiers et aux technologies n'ont pas été pris en compte car difficilement quantifiables. L'infrastructure de base que constitue la route, améliorera sans doute aussi les conditions de vie des populations humaines et animales (accès plus rapide aux soins médicaux et vétérinaires, aux infrastructures sociales, l'hygiène, régime alimentaire chez le groupe-cible, ..) rendant un peu plus attractif la vie rurale dans des conditions extrêmes. En tant qu'investissement structurant la route reste aussi essentielle pour le développement des filières viande rouge.

196. **Analyse de sensibilité.** L'approche utilisée était une approche conservatrice afin d'apprécier la rentabilité économique du Projet. Le taux de rentabilité économique est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Aussi, le projet reste faisable même avec des diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20%. Un retard dans la réalisation des bénéfices de 1 ans donnerait un TRE supérieur à 10%. Par contre, le retard de deux ans donnerait un TRE inférieur au COC. Le PRODEFIL serait faisable avec diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20 %, des augmentations des coûts allant jusqu'à 20%, et une diminution simultanée des bénéfices associée à une augmentation des coûts, de l'ordre de 10%.

197. Par contre, pour des diminutions des bénéfices de 10% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 20% et plus, des diminutions des bénéfices de 20% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 10%, des diminutions des bénéfices de 30% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 10% et plus, le TRE serait inférieur au COC. De même, le projet ne serait pas faisable dans le cas d'augmentation des bénéfices de 10% associée à une augmentation simultanée des coûts de 50% et plus.

Tableau 10: Sensibilité du TRE au changement des coûts et des bénéfices additionnels

coûts/ bénéfices	-20%	-10%	bénéfices de base	+10%	+20%
coûts de base	8,9%	10,9%	12,9%	14,7%	16,5%
0%	7,3%	9,2%	11,1%	12,9%	14,5%
+20%	5,4%	5,9%	9,5%	11,2%	12,9%
+30%	4,7%	6,5%	8,2%	9,8%	11,3%
+50%	2,6%	4,3%	5,9%	7,4%	8,9%

198. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue (25 ans), l'analyse de sensibilité permet d'apprécier, d'un point de vue déterministe, le risque qui peut grever l'exécution du Projet suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment une tendance inflationniste. Dans le cas d'une conjoncture favorable au projet, notamment une augmentation des bénéfices ou une diminution des coûts, le TRE serait supérieur au COC.

199. Une variation de la dotation aux coûts d'investissements et récurrents après l'année 6 du projet, de 20% (calcul de base) à 100% donne un projet rentable.

D. Durabilité

200. La durabilité des réalisations du projet dépend: i) de la capacité, de la viabilité et de la portée des organisations de base qui assureront le rôle de relais entre le projet et les populations bénéficiaires; ii) de la qualité des aménagements qui seront réalisés; iii) de l'engagement des bénéficiaires à respecter les plans de gestion des parcours et les plans de développement participatif et locaux, iv) de la réponse active du secteur privé à investir au niveau des différents maillons de la chaîne de valeurs, v) de la capacité de l'administration à honorer ses engagements à temps et à satisfaire les priorités de la population, et vi) de la multiplication des innovations promues par le projet et la mise en échelle de ces innovations à travers le changement de les politiques nationales.

201. Concernant le premier point, il sera procédé à un (auto) diagnostic socio-organisationnel préalable de chacune des structures existantes (GDA ou SMSA) dans les Délégations d'intervention du projet. Ainsi, une fois que les attentes des membres ainsi que les carences en matière de gouvernance et de représentativité soient mieux identifiées, le projet pourra accompagner le renouvellement des conseils d'administration, non encore renouvelés, de ces GDA et SMSA sur une base démocratique (assurant une meilleure représentation de toutes les catégories socio-démographiques de la zone, y compris les femmes et les jeunes). Le projet soutiendra également la construction du "projet professionnel"²⁸ de ces Organisations Paysannes afin entre autres d'éviter la dispersion des activités, de favoriser la complémentarité entre les OP existantes (GDA, SMSA, mais aussi OP "transversales" comme l'UTAP régionale et locale) et de d'encourager, tout en respectant leur autonomie, les dynamiques organisationnelles autour des filières émergent. Le projet assurera les formations nécessaires ainsi qu'un appui technique dans différents domaines liés à leur mission. Il mettra également à leur disposition les équipements nécessaires pour qu'ils puissent intégrer des

²⁸ Ce projet professionnel conçu comme un plan d'action à l'horizon 10-15 ans, prévoira en effet également les structures internes (par exemple des Commissions par Produits, ou par fonction commerciale) chargée de la mise en œuvre concrète des activités,

fonctions de valorisation de la production des diverses AGR et PME qui seront créées dans le cadre du projet et les appuiera auprès du système bancaire pour l'obtention des financements nécessaires. Le projet mettra aussi, à leur disposition des fonds de roulement pour des opérations d'approvisionnement et de commercialisation. Ces mesures renforceront la viabilité technique et financière des GDA et par conséquent, leur crédibilité auprès des adhérents. Cette crédibilité renforcera l'adhésion des agriculteurs tout en amplifiant l'impact certain et la durabilité des effets.

202. Le projet veillera également à renforcer la concertation entre les GDA et les conseils de gestion des terres collectives de parcours afin de créer les synergies nécessaires entre structures. Dans le cadre du processus de renforcement socio-organisationnel lié au renouvellement des conseils d'administration des GDA existants (voir ci-dessus), ceux-ci seront encouragés à refléter la diversité des communautés concernées et, de manière générale, à mieux inclure tous les groupes d'intérêt y compris les jeunes, les femmes et autres paysans sans terre.

203. Conformément à la vocation statutaire des GDA comme des SMSA, le projet ne s'interdira pas d'accompagner, le cas échéant, l'émergence de nouvelles structures de type SMSA ou GDA, si cela contribue d'une part à une distribution des tâches plus précise entre OP et d'autre part à une meilleure représentation des groupes de bénéficiaires. La mise en réseau de ces organisations de base, et à terme leur fédération au niveau d'une Délégation, fera l'objet d'un appui spécifique.

204. Vu l'importance des investissements hydrauliques, les GDA ayant la responsabilité de la gestion de ces infrastructures bénéficieront d'une attention particulière en vue de renforcer leur implication dans la gestion des infrastructures (en partenariat avec le secteur privé et les services de l'Etat) et de renforcer leurs capacités pour la fixation et la collecte de redevances au titre du service de l'eau.

205. Afin d'améliorer la durabilité des réalisations du projet le projet a été conçu de sorte que la qualité des réalisations prime sur leur quantité. Ainsi, le projet ne réalisera que des pistes revêtues. La convention avec les services de la délégation régionale de l'Equipement veillera à préciser les attributions et la répartition des engagements en matière de maintenance et d'entretien des réalisations. Une convention cadre est en cours entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Equipement pour que ce dernier prenne en charge l'entretien et la maintenance des pistes revêtues. Le recouvrement des charges d'exploitation et de gestion, et en particulier le recouvrement partiel ou total des frais d'exploitation et d'entretien des ouvrages hydrauliques, sera pris en compte dans les conventions entre GDA et CRDA afin que soit garantie la continuité et la durabilité du fonctionnement des équipements et ouvrages réalisés. Par ailleurs, les cadres locaux du projet assureront un suivi de proximité des exploitants des périmètres irrigués qui contribuera à l'amélioration de la rentabilité des exploitations et de la capacité des exploitants à payer les services de l'eau, ce qui contribuera à la durabilité des réseaux et des équipements et à leur exploitation optimale.

206. En matière de promotion des AGR et PME, une politique d'investissement tournée vers l'efficacité économique et la durabilité plutôt que vers la satisfaction du maximum de demandes. Le projet veillera à adapter la taille de chaque projet (et par conséquent le volume de son financement) à l'exigence de viabilité économique. Il veillera à ce que les promoteurs d'AGR et de PME bénéficient des financements requis et d'un accompagnement permanent en matière de production, de gestion et de commercialisation. Une contribution du projet à l'autofinancement des AGR et PME à concurrence de 10% du coût du projet pour stimuler et intéresser les petits promoteurs et les aider à dégager des frais de fonctionnement au démarrage de leur projet.

207. Pour ce qui est du troisième point relatif à l'engagement des bénéficiaires à respecter les Plans de Gestion des Parcours à Long Terme (PGPLT) il y a lieu de souligner, d'une part, que la programmation des opérations de mise en repos des parcours sera conçue d'une façon participative afin d'assurer la capacité productive et la valeur écologique (biodiversité) sur le long-terme des parcours. Un programme intensif de formation et de sensibilisation sur ces aspects sera réalisé.

208. En ce qui concerne la réponse active du secteur privé pour investir le long des chaînes de valeur, le projet a prévu de réaliser des diagnostics participatifs des filières afin d'identifier les

opportunités et de formuler des propositions d' action concrètes pour le développement des filières. D'autre part, à partir de l'animation réalisée autour des résultats de ces diagnostics participatifs et en s'appuyant également sur des actions structurantes concrètes réalisées avec l'appui du projet (par ex. sur les marchés de bestiaux et les abattoirs), la mise en place d'espaces de concertation interprofessionnelle locale sera encouragée, avec notamment la mise en place d' un "relais d'information technique et économique sur les filières" dans chaque délégation, en collaboration avec les pouvoirs publics déconcentrés (Délégation) et décentralisés (Municipalités). Ceci afin de stimuler les opérateurs et investisseurs privés. Cette démarche devra aboutir au cours de l'exécution du projet à la construction par les acteurs publics et privés (notamment agro-éleveurs organisés et acteurs de l'aval) d'une vision commune des perspectives et de l'évolution souhaitable des filières sélectionnées. Cette vision prospective sera concrétisée par l'élaboration négociée d'un Plan d' Action pour le Développement des Filières (PADF) encourageant les scénarios de développement dans lesquels les opérateurs privés sont prêts à s'engager; ce plan alimentera également le dialogue public-privé, en particulier en ce qui concerne les mesures incitatives le long des filières. Aussi, un accompagnement depuis les études de faisabilité des projets porteurs jusqu'à l'installation et la mise en marche de ces projets individuel et collectifs est prévu par le projet. Aussi, des opérations pilotes de petite entreprise seront financées par le projet au profit de groupement d'intérêt collectifs peuvent éclairer et convaincre les entrepreneurs privés à adhérer et investir.

209. Pour la capacité de l'administration à honorer ses engagements à temps, à répondre aux priorités de la population et à intégrer des nouvelles approches de développement, un programme ambitieux d'amélioration des capacités est prévu à partir de la première année de mise en œuvre, le projet mettra une assistance technique hautement qualifiée et permanente durant les trois première années puis ponctuelle pour les trois dernières année du projet. Le projet a prévu aussi, un renforcement humain et matériel des équipes du projet et du CRDA au niveau régional et local pour mettre en œuvre les actions du projet arrêtés et planifiées en commun accord entre l'administration et la population dans le cadre des PDPL et contrats programmes.

210. Finalement l'impact le plus important du projet que peut espérer le projet est de pouvoir influencer les politiques développement agricole et rural et d'avoir contribué à certain changements systémique permettant d'améliorer les conditions auxquelles font face les habitants ruraux en Tunisie. L'intention du projet est donc précisément de contribuer à la génération de conditions favorables tant du point de vue politique qu'institutionnel. Pour cela le projet adoptera un double approche. D'une part le projet se conçoit comme un 'laboratoire' permettant d'identifier, tester des innovations, apprendre et ensuite transmettre les enseignements afin que ces derniers puissent informer et enseigner le niveau politiques et peser sur les priorités stratégiques tandis que d'autre part le projet servira comme plateforme pour rassembler des acteurs du secteur public, société civile et secteur privé afin non seulement d'engager le dialogue sur les politiques publiques mais aussi de négocier les options politiques, même en absence du projet.

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

- 1. Contexte économique général.** La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire qui couvre une superficie de 164 000 km², dont les trois quarts sont marqués par une aridité qui s'atténue seulement vers le Nord-Est du pays. En juin 2012, la population totale, qui croît à un rythme de 1,29% par an, était de 10,78 millions d'habitants²⁹, dont 50,2% de femmes, pour une densité moyenne de population de 60 habitants au km². La population est très inégalement répartie sur le territoire, avec une distinction entre la zone côtière plus urbaine et industrialisée et l'intérieur du pays plus rural et agricole.
- 2.** Les événements sociopolitiques du 14 janvier 2011, ainsi que la contestation sociale qui les a suivis, ont démontré l'urgence de pouvoir apporter des réponses aux problèmes du chômage, particulièrement celui des jeunes, dans les régions de l'intérieur du pays, aux disparités régionales et aux questions de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Les revendications populaires qui ont été au cœur de la révolution correspondent encore actuellement aux attentes de la population.
- 3.** Le taux de croissance était négatif en 2011 (-0,8%) mais il commence à se rétablir pour clôturer l'année 2012 avec un taux de plus de 3% contre un taux d'inflation de 5,6% jugé le plus élevé depuis 1995³⁰. La population active occupée est de 3 255 000 personnes dont 804 000 femmes (24,7%). Le taux de chômage global actualisé en juin 2012 est de 16,7% (24,2% pour les hommes et 13,9% pour les femmes). Le nombre de chômeurs diplômés est de 227 800³¹ personnes environ, ce qui représente 33,2% (47,5% des femmes et 20,6% des hommes) de la totalité des chômeurs³².
- 4. Pauvreté rurale.** La Tunisie est un pays reconnu pour ses progrès remarquables en termes de réduction de la pauvreté grâce à une politique combinant développement économique et social. Selon les statistiques officielles de l'INS, publiées jusqu'en 2010, le taux de pauvreté a fortement reculé en Tunisie, de 22% de la population totale en 1975 à 4,2% en 2000 pour atteindre 3,75% en 2010. Après la révolte de janvier 2011, partie principalement des zones rurales, suivie par un changement du régime, et selon le Ministère des affaires sociales, le taux national moyen de pauvreté a été estimé, en juin 2011, à 24,7%. Le gouvernement de transition a admis que 24,7% de la population tunisienne vivent en-dessous du seuil de pauvreté (2 \$ US par jour et par habitant). Ces taux moyens cachent d'importantes disparités régionales et locales en termes d'accès aux services sociaux, avec les régions de l'intérieur du pays qui sont défavorisées par rapport aux régions de la côte. Alors que la population rurale représente le tiers de la population tunisienne, elle a, notamment dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, les niveaux d'incidence de la pauvreté les plus élevés.
- 5.** La pauvreté en milieu rural est la conséquence du déséquilibre régional en matière d'infrastructures de base et de moyens de production, en particulier en ce qui concerne l'accès routier, l'éducation, la santé, le chômage, le revenu, le logement et les équipements de transport. S'ajoutent à cela des contraintes qui entravent le développement du secteur agricole, principale source de revenu de la population rurale, en particulier: i) la faible diversification des activités rurales non agricoles qui ne fournissent encore qu'une très faible partie des revenus et emplois des populations rurales; ii) la difficulté d'accès aux services financiers ruraux de proximité; iii) l'accès insuffisant des populations des zones rurales aux services et infrastructures de base, ce qui constitue un frein au développement économique et social; iv) la faible valorisation des produits agricoles le long de la chaîne des valeurs; et v) la faiblesse des organisations des populations qui manquent de formations et des appuis nécessaires pour prendre en charge leur propre développement.
- 6. Programme du Gouvernement.** Reconnaissant les défis et les enjeux, le Gouvernement de transition a adopté en avril 2011 d'urgentes mesures économiques et sociales ciblant les cinq

²⁹ Institut national des statistiques, enquête nationale sur la population et l'emploi, juin 2012.

³⁰ Institut national des statistiques, Communiqué de conjoncture, décembre 2012.

³¹ 80300 techniciens, 36300 sciences humaines, 31000 droits, économie et gestion, 51200 sciences exactes et 18200 autres diplômes universitaires.

³² Le chômage dans les régions: le centre-est (25,7%), le sud-ouest (22,1%) et le centre-est (20,7%). Le nord-est et le centre-est (11,4%) et le Grand Tunis (17,4%).

domaines de priorité absolue, à savoir: i) la sécurité comme préalable à tout développement de l'activité des individus et des sociétés; ii) l'emploi à travers un programme de recrutements exceptionnels dans la fonction publique; iii) l'appui à l'économie et à son financement par un programme d'appui et de relance des entreprises, par la restructuration du dispositif de microcrédit et de financement des petites et moyennes entreprises (PME), par la réalisation de projets d'infrastructures pour stimuler l'investissement; iv) le développement régional par une réallocation significative des dépenses en faveur des régions prioritaires, par des aides sociales au niveau local, par la dissolution des conseils régionaux et leur remplacement par des représentations impliquant la société civile et les compétences locales et par la réalisation de grands projets et de projets-pilotes dans le domaine des TIC dans les régions; et v) les actions sociales, par le renforcement des aides aux familles nécessiteuses, l'amélioration du logement, l'aide aux personnes revenant de Libye et un nouveau cadre juridique pour les fondations caritatives. Le gouvernement intérimaire a également entamé une révision du cadre réglementaire concernant la microfinance et le capital investissement, vu leur impact direct et tangible sur la création d'emplois et la promotion des PME, plus particulièrement dans les zones rurales.

7. **Une nouvelle stratégie de développement régional.** En 2011, le gouvernement post-révolutionnaire a publié un **Livre Blanc** pour promouvoir une nouvelle stratégie de développement régional en Tunisie. Cette stratégie s'inspire d'une vision à trois dimensions. La première dimension est la mise à niveau des régions en retard par la réduction des inégalités socio-économiques. La deuxième dimension consiste à relier les zones en retard aux zones avancées afin d'exploiter les effets d'entraînement et de diffusion exercés par les agglomérations. La troisième correspond à l'insertion de toutes les régions dans l'économie mondiale de manière à les inscrire dans une perspective de développement dynamique et durable. Cette vision repose sur une nouvelle gouvernance locale sans laquelle aucun progrès n'est possible et se fonde sur la représentativité et la légitimité démocratiques des assemblées locales et sur la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé au débat public concernant les affaires régionales.

8. **Le Plan de développement économique et social ('Plan du Jasmin').** L'objectif du Plan élaboré par le gouvernement intérimaire s'articule autour d'une approche qui se compose de trois volets: i) gestion de crise post-révolutionnaire et réformes politiques; ii) transition vers la démocratie; et iii) réunion des conditions adéquates pour un développement économique et social durable à moyen terme.

9. Le gouvernement intérimaire a également entamé une révision du cadre réglementaire inhérent à la microfinance et au capital investissement, vu leur impact direct et tangible sur la création d'emplois et la promotion des PME, plus particulièrement dans les zones rurales.

10. **Le secteur agricole.** Le secteur continue à occuper une place importante dans l'économie tunisienne en générant plus de 10% du PIB et en contribuant activement à la création d'emplois et à l'équilibre de la balance des paiements à travers les exportations, en plus de son rôle majeur dans la garantie de la sécurité alimentaire du pays. Il contribue aujourd'hui à 16% de l'emploi national.

11. Sur un espace total du pays de l'ordre de 162 000 km², la superficie des terres à vocation agricole est estimée à 10 millions d'ha, répartie entre les terres labourables (5 millions d'ha, dont 2 millions d'ha en arboriculture, 2 millions d'ha en céréaliculture, 300 000 ha en cultures diverses et 700 000 ha en jachère), les parcours naturels (4 millions d'ha), et les forêts et garrigues (1 million d'ha). La superficie équipée pour l'irrigation est de 420 000 ha, dont 75% dotés d'équipements d'économie de l'eau.

12. On compte actuellement 516 000 exploitations agricoles, avec une moyenne de 10,2 hectares par exploitation, contre 471 000 exploitations en 1995, avec une moyenne de 11 hectares par exploitation. La taille moyenne des exploitations agricoles cache d'importantes disparités. En effet, 53% des exploitations ne dépassent pas 5 ha (avec seulement 9% des terres) tandis que 3% des exploitations ont plus de 50 ha et gèrent 37% des terres. L'élevage est pratiqué par 71% des exploitants agricoles. Le mode de faire-valoir direct domine largement (plus de 90% des terres agricoles). 78% des exploitants résident en milieu rural et 22% dans les villes et les agglomérations.

13. Pendant de nombreuses années, la politique agricole tunisienne s'est caractérisée de la manière suivante: i) priorité aux marchés intérieurs, à la sécurité alimentaire et au maintien du pouvoir d'achat des consommateurs; ii) appui à la petite et moyenne agriculture, par le biais de projets d'irrigation et des prix garantis (pour certaines productions jugés stratégiques); iii) accent sur l'accroissement des recettes d'exportation pour une gamme limitée de produits agricoles pour lesquels la Tunisie jouit d'un avantage comparatif; iv) priorité à l'agriculture dans l'exploitation des bases de ressources naturelles et v) investissements pour le développement des infrastructures rurales (routes, eau potable, électrification). Ce modèle a permis au secteur de connaître des taux de croissance supérieurs à 3% par an entre 1990-2009.

14. Cependant, la crise des marchés alimentaires globaux de 2007-2008 a démontré les limites de cette approche. En effet, la revue sectorielle de 2009-2010 « *Actualisation concertée de la politique agricole* » (MA & AFD, 2011) mentionne les suivantes contraintes; i) plafonnement des gains de productivité, illustrant de sorte les limites du modèle agronomique suivi; ii) surexploitation des ressources naturelles; iii) détérioration de la situation de sécurité alimentaire (augmentation des importations); iv) production à faible valeur ajoutée (et donc assujettie à des plus grandes fluctuations de prix à l'exportation); v) investissements publics en stagnation et vi) filières faiblement organisées. S'y rajoutent des facteurs d'ordre structurel tel que le régime foncier, les effets du changement climatique, l'augmentation des coûts énergétiques et donc des charges de production, les processus de vieillissement et les phénomènes d'abandon rural pour assombrir les perspectives du secteur.

15. **La stratégie nationale de développement agricole.** Les orientations contenues dans le cadre du 12ème Plan (2010-2014) offrent une réponse à certains défis; i) exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles; ii) sécurité alimentaire et création d'emplois; iii) mise à niveau du secteur afin de redevenir concurrentiel tout en répondant aux exigences des marchés d'exportation; iv) renforcement des structures professionnelles (sociétés mutuelles de services, groupements interprofessionnels spécialisés et groupements de développement agricole), notamment pour faciliter l'approvisionnement en intrants, l'écoulement de la production, la liaison entre les agriculteurs et les centres de recherche; et v) amélioration de la rentabilité de l'activité agricole afin d'attirer les investisseurs et préserver l'intérêt des jeunes dans le secteur.

16. Néanmoins certaines issues additionnelles doivent aussi trouver des solutions en particulier comment:

- résorber les disparités régionales et freiner la marginalisation de certaines régions du pays;
- préserver le potentiel du secteur en matière de création d'emploi, en particulier pour les jeunes;
- pallier aux faiblesses constatées au niveau des organisations paysannes et organisations interprofessionnelles;
- réduire de façon durable la pression sur les ressources naturelles;
- adopter et développer une approche filière qui permet de stimuler la productivité, l'emploi et les revenus dans le secteur agricole;
- développer des approches intégrées envers le secteur rural sans se restreindre au développement agricole comme levier;
- redéfinir le rôle de l'Etat pour qu'il puisse générer les conditions attractives pour l'investissement rural.

17. En attendant, des actions sont engagées dans un nombre limité de domaines: un recensement agricole est programmé; des études filières clés doivent démarrer (financement de la BAD) et une modification du statut juridique des GDAs et des SMSAs est aussi en cours. Le MA manifeste aussi d'autre part un grand intérêt pour valoriser les projets de développement pour piloter un certain nombre d'innovations – tant des nouvelles technologies que des nouvelles approches de développement. Le MA attend ainsi que les projets puissent développer des modèles pouvant être répliqués ailleurs, apportent des enseignements et puissent renseigner et orienter l'élaboration de politiques agricoles. Cet intérêt se manifeste également dans la volonté du MA d'aller puiser dans les expériences au-delà de la Tunisie, en Europe comme dans d'autres pays nord-africains.

18. Il est maintenant admis par l'administration que certaines réformes institutionnelles deviennent nécessaires. Certaines préoccupations se rapportent à la nécessité de redéfinir la relation entre les secteurs public et privé et de redéfinir le rôle du MA vis-à-vis du secteur privé. Il paraît aussi nécessaire de mettre en place des institutions plus démocratiques, transparentes et redevables afin de redéfinir les relations et réduire les liens de dépendance. Il est aussi indispensable de renforcer la collaboration entre ministères de tutelle, pour rendre possible des approches de développement rural cohérents, et de modifier les modes opératoires du MA afin de réduire l'utilisation d'approches (sous)-sectorielles rigides. Enfin, il est aussi nécessaire d'accorder une plus grande autonomie au niveau régional (en particulier aux CRDAs) afin de leur permettre de répondre efficacement aux enjeux de développement régionaux. Un groupe de travail a été constitué au sein du MA pour saisir un ensemble de ces questions.

19. **Les politiques de développement des ressources pastorales.** Au cours des dernières décennies, le développement de l'arboriculture fruitière, la croissance des effectifs du cheptel, l'absence de réglementation en matière de mise en culture de l'espace pastoral ainsi que les difficultés de gestion des espaces collectifs se sont conjugués pour créer une dynamique de dégradation des ressources pastorales. Cette régression est d'autant plus regrettable que les parcours naturels, qui couvrent environ 4 millions d'ha, pourraient, si leur potentiel de développement était valorisé et bien géré, représenter une contribution particulièrement significative pour l'élevage national.

20. Pendant longtemps, le développement des ressources pastorales a été négligé par les politiques de développement agricole, la priorité étant donnée aux productions intensives. Depuis les années 90, une attention spécifique a été accordée aux parcours dans les stratégies de développement. La ligne directrice en a été constituée par une stratégie de plantation d'arbustes fourragers et de cactus en vue d'assurer des réserves fourragères pour les périodes de pénurie. Simultanément, des améliorations de parcours devaient être recherchées par des mises en repos. C'est dans ce cadre qu'a été entreprise la première phase du PRODESUD.

21. **Approche filière.** En termes de développement des filières, le gouvernement a engagé en 2005 trois grandes études sur les filières céréales, viande rouge et fruit et légumes dans l'objectif de mieux valoriser ces produits stratégiques. En 2012, le Ministère de l'Agriculture a constitué un comité de réflexion pour la préparation d'une stratégie nationale pour la valorisation des produits et sous-produits des camélidés.

22. **Le plan d'action national de lutte contre la désertification et la stratégie nationale sur les changements climatiques.** En matière de lutte contre la désertification, la Tunisie a été parmi les premiers pays de la Région à avoir élaboré, en 1998, un plan d'action national³³ (PAN-LCD) comprenant les actions suivantes: i) l'extension des travaux de C.E.S; ii) le renforcement des interventions en matière d'ouvrages de mobilisation des eaux; iii) la lutte contre l'ensablement; iv) la régénération des forêts et le reboisement des terres dénudées; v) l'aménagement et la réhabilitation des petits périmètres irrigués et la lutte contre la salinisation des terres; vi) la réutilisation des eaux de drainage en agriculture; vii) la réutilisation des eaux usées épurées en agriculture; viii) le développement agricole et pastoral ainsi que; ix) l'amendement des sols dégradés.

23. En outre, la Tunisie a élaboré, en 2007, une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur agricole³⁴ et a engagé en 2011 une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale globale sur les changements climatiques-(SNCC)³⁵.

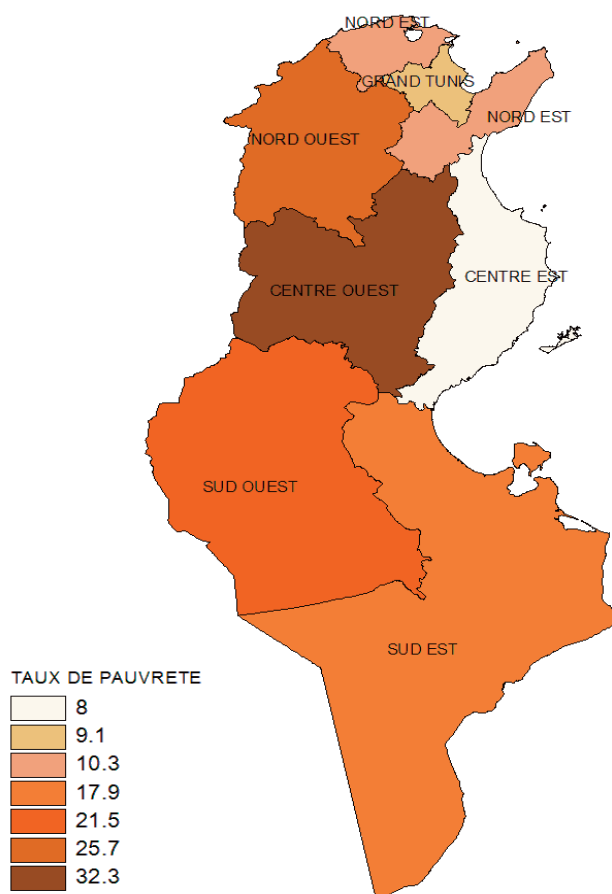
³³ Ministère de l'environnement et de l'Aménagement du Territoire. 1998. Programme d'action national de lutte contre la désertification.

³⁴ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, GIZ, GOPA Worldwide Consultants, EXA Consult Tunisie. Janvier 2007. "Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques".

³⁵ Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, GIZ, ALCOR-TEC. Octobre 2011. Elaboration de la "Stratégie Nationale sur le Changement Climatique" de la Tunisie. Rapport de diagnostic.

Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

1. **Approche utilisée:** Afin de mieux apprécier la situation sociale et économique des ménages ainsi que leurs conditions de vie pour un meilleur ciblage, la mission de la conception détaillée a utilisé une approche de concertation intégrant tous les acteurs de développement, particulièrement ceux qui s'investissent dans la réduction de la pauvreté. La mission s'est basée sur les données recueillies lors des discussions réalisées avec des groupes de populations. Ces discussions ont été orientées, de manière participative, pour mieux comprendre les effets liés aux différentes contraintes, notamment celles liées aux sécheresses récurrentes. D'autres informations et données ont été fournies par les responsables centraux et régionaux, les acteurs d'autres projets locaux et les organisations locales représentant les populations. Les résultats des études réalisées à l'amont de la mission et portant sur 3 thèmes³⁶, ainsi que la consultation de la documentation disponible, notamment celle de l'Institut National des Statistiques (INS), de l'Office de développement du Sud (ODS) et du Commissariat régional de développement agricole CRDA), ont permis de consolider et de capitaliser à partir des expériences et des leçons apprises. L'analyse de ces résultats a permis de mieux comprendre la situation socio-économique des populations et les difficultés auxquelles elles font face, notamment pour s'adapter aux effets de la sécheresse.



2. Les mutations sociales, économiques et écologiques dues à la vulnérabilité des moyens d'existences des ménages face aux effets de la sécheresse et à la pression démographique sur les ressources, telles qu'elles étaient relevées par les populations et soulignées par les autorités locales et les responsables, ont été rapportées. De même, les impacts constatés et/ou potentiels, tels qu'ils ont été décrits par les personnes ressources et les chefs de ménages, ont été précisés, et leurs répercussions sur les moyens d'existence des populations et sur la dégradation des ressources naturelles ont été discutées avec les groupes cibles. Les problèmes liés à la démotivation des agriculteurs et des éleveurs, notamment les plus jeunes et le manque d'innovations pour la prendre en compte ont été également analysés. Tous les changements, tels que ressentis par les hommes et les femmes, ont été examinés. Par ailleurs, les données officielles sur la pauvreté et l'intégration du genre ont été analysées. Enfin, les insuffisances institutionnelles en termes de communication et d'encadrement, notamment en ce qui concerne l'intégration

des femmes et des jeunes, ont été discutées avec les responsables d'encadrement et appréciées indirectement sur le terrain à travers les discussions avec les populations.

3. **L'analyse** s'est faite à l'aide du cadre d'AMED, un véritable gestionnaire de l'information. Les données ainsi analysées sont présentées dans le document de travail (DT6). Dans ce qui suit, nous présentons en détail la situation de la pauvreté dans la zone du projet, son évolution, sa répartition

³⁶ Il s'agit de deux études sur les filières: les filières animales: cameline, ovine et caprine; et végétale: Oliveraie. La troisième étude porte sur " les aspects organisationnels"

entre les délégations, ainsi que les catégories sociales les plus vulnérables telles qu'elles sont précisées par les services étatiques et les populations.

4. **Pauvreté:** En 2012, la population de la Tunisie a été estimée à 10 735 000 habitants dont 3 610 130 habitants dans le milieu rural (soit 34% environ, selon l'INS /2012). Le PIB par habitant en 2005 est de 2.713 dollars EU (3.503 TND) contre 1.510 dollars EU (1.950 TND) en 2001. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,753 en 2005, la Tunisie se place au 89ème rang mondial, dans le groupe des pays à "développement moyen". Selon les statistiques officielles de l'INS, publiées jusqu'en 2010, le taux de pauvreté a fortement reculé en Tunisie, de 22% de la population totale en 1975 à 4,2% en 2000 pour atteindre 3,8% en 2010. Après la révolte de janvier 2011, le Ministère des affaires sociales a avancé un taux national moyen de pauvreté estimé, en juin 2011, à 24,7%. Le gouvernement de transition a admis que 24,7% de la population tunisienne vit en-dessous du seuil de pauvreté (2 \$ par jour par habitant).

Tableau 1: Taux de pauvreté par délégation (source: ODS)

5. En effet, au-delà de ces bons résultats, en termes de développement social et de réduction de la pauvreté, des poches de pauvreté subsistent et nécessitent une attention particulière. D'un point de vue spatial, les régions rurales enregistrent des performances en dessous de la moyenne nationale, même s'il existe de fortes disparités au sein même des zones rurales, entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles, comme le Nord-Ouest (montagneux et forestier) et le Sud-Ouest. Cette différence interrégionale est détaillée dans le DT 6.

Délégation	NB d'hab. en 2010	Superficie	% Pauvreté
Médenine Nord	52 617	324	12
Médenine Sud	50 358	688	9
Beni Khedache	26 786	1 356	20
Ben Guerdane	73 349	4 732	12
Zarzis	77 323	867	6
D. Houmet Souk	70 301	177	7
Djerba Midoun	55 067	209	9
Djerba Ajim	24 775	128	7
Sidi Makhoulouf	22 612	686	16

Tableau 2: Classement des 3 délégations par rapport aux 264 délégations que compte le pays

Délégations	Indicateur	Rang
Djerba Houmet Souk	0,437	58
Djerba Midoun	0,39	85
Zarzis	0,365	102
Médenine Nord	0,322	128
Médenine Sud	0,298	142
Djerba Ajim	0,278	154
Ben Guerdane	0,273	156
Sidi Makhoulouf	0,152	226
Béni Khedache	0,139	237

6. Face à ces constats, l'Etat a mis en place une stratégie³⁷ de développement économique et social pour 2012-2016. En effet, la question de la pauvreté a pris une place particulière chez les services publics, après la révolution. En 2012, l'INS a confirmé la réduction de la pauvreté puisque le taux est passé de 32,4% en 2000 à 23,3 % en 2005, pour atteindre 15,5% en 2010. Cependant, l'INS affirme que "la baisse du taux de pauvreté observée entre 2000 et 2010 n'a pas bénéficié aux régions de l'ouest du pays (Nord, Centre et Sud)". Au contraire, selon le rapport, "l'écart entre les régions de l'intérieur par rapport au reste du pays s'est accentué de 2000 à 2010". Ces taux cachent aussi une autre

disparité liée au lieu de résidence. Ainsi, le taux dans le milieu urbain est passé de 15,4 à 9% entre 2005 et 2010 alors que dans le milieu rural, il est passé de 31,5 en 2005 à 22,6 en 2010.

7. Le taux de pauvreté dans le gouvernorat de Médenine est sous-estimé à cause des zones touristiques de Djerba et de Zarzis plus développées que l'intérieur de la zone et qui fournissent des emplois de service permanents ou saisonniers aux populations voisines. Selon l'ODS, les inégalités intra-régionales sont ainsi importantes. Selon l'ODS, une autre inégalité est à noter entre les

³⁷ Ministère du Développement Régional et de la Planification

différentes délégations de Médenine (cf. Tableau 2). D'après ce tableau, sur les 9 délégations que compte Médenine, Béni Khedache, Sidi Makhlouf et Ben Guerdane sont les plus pauvres avec des taux respectivement de 20%, 16% et 12% (tableau 1).

8. **La pauvreté** des délégations retenues a été comparée à celle des 264 délégations de la Tunisie (INS 2010) en se basant sur l'ensemble des variables étudiées (infrastructures, emplois, services, taux de pauvreté, nombre de familles nécessiteuses, etc.), en plus des indices de diversification de l'activité économique. Grâce à l'analyse en composantes principales, l'INS a pu dégager ainsi l'indicateur de développement régional. Ce nouvel indicateur souligne que les délégations retenues occupent le 156e rang, le 226e rang et le 237e rang respectivement pour Ben Guerdane, Sidi Makhlouf et Béni Khedache (voir tableau 2). La distinction, relative de Ben Guerdane est due au développement des activités commerciales avec le pays voisin. Ceci corrobore les taux de pauvreté des trois délégations ciblées par le projet. Les différences des taux de pauvreté entre les différentes délégations de Médenine, sont présentées par le tableau 1. D'ailleurs, Béni Khedache et Sidi Makhlouf ont des taux de pauvreté très élevés et supérieurs à la moyenne nationale et régionale. Le DT 2 donne une analyse comparative entre les délégations retenues par le projet et la moyenne régionale et nationale pour les indicateurs sociaux et économiques.

9. **La pauvreté dans les trois délégations** est renforcée par des éléments d'ordre écologique et en particulier le risque climatique, qui éprouve très régulièrement la résilience de ménages fragilisés par le contexte socio-économique dans lequel ils évoluent. En effet, les menaces environnementales, notamment l'ensablement des vergers et le changement climatique, constituent le grand défi pour la région et ce, malgré les efforts de l'Etat pour réduire la pauvreté (ex. la subvention de l'Etat pour les irrigations d'appoint). Le dessèchement de certains vergers est inéluctable, surtout lorsque les hommes sont occupés dans d'autres activités à l'extérieur de la zone afin de trouver des revenus supplémentaires; de plus, l'eau est rare et parfois saline. Les impacts de ces changements, même s'ils ne sont pas quantifiés par secteurs, sont très ressentis par les populations, notamment les éleveurs et les agriculteurs, ce qui conduit très souvent au glissement des ménages vulnérables les moins résilients dans la pauvreté, même si les indicateurs (construction des habitations et leurs équipements ainsi que l'infrastructure) ne le montrent pas a priori.

10. Lors de discussions avec les "focus groups", les populations ont souligné la problématique des ressources en eau (raréfaction et salinisation des eaux des puits), la raréfaction de certaines espèces de ressources naturelles et la dégradation du couvert végétal, notamment les parcours, l'ensablement des vergers et des points d'eau, etc. Cependant, la question est de savoir comment développer les capacités des ménages, des communautés et des institutions, dans le but de protéger les moyens d'existence et de se protéger des effets du changement climatique par des mesures visant à éviter (prévention) ou atténuer les effets néfastes des aléas, et fournir par la même occasion des outils et des techniques fiables concernant la gestion des risques. Autrement dit, comment gérer et réduire le changement climatique. L'expérience montre que le meilleur moyen de combattre l'impact des changements climatiques sur les conditions de vie des populations pauvres consiste à intégrer les mesures d'adaptation dans les stratégies et la planification du développement.

11. **Stratégie et solutions adoptées par la population:** Les ménages ont essayé de faire face aux effets de la sécheresse par différentes stratégies et pratiques: i) la diversification des activités. Cependant, les possibilités de diversification des moyens d'existence ainsi que le savoir-faire pour de nouveaux métiers agricoles est limité; ii) l'exode vers les grandes villes et les zones côtières, iii) la sauvegarde du patrimoine d'olivier à travers l'apport d'irrigation par citerne (aidés en cela par l'Etat), iv) le changement du système de l'élevage en pratiquant plus de stabulation, etc. Néanmoins, ces efforts ne se sont pas accompagnés de formations/encadrement, pour: i) une innovation dans les pratiques agricoles et l'adaptation des systèmes agricoles; ii) une organisation sociale plus efficace, iii) une valorisation des produits du terroir et; iv) la recherche de nouveaux projets, etc.

12. Les solutions adoptées par les populations ne sont pas toujours appropriées pour un développement durable et l'exode est une solution qui n'est pas sans impact potentiel négatif sur les villes et la zone côtière: compétition pour le travail dans les zones d'accueil, chômage, besoins

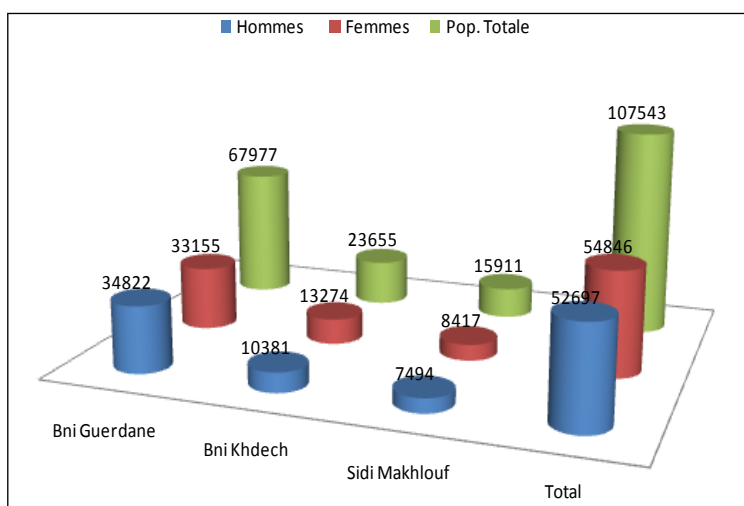
d'infrastructures, notamment pour le logement etc. Ceci pourrait engendrer des risques d'un durcissement des tensions et des conflits sociaux sont à prévoir dans ce cas de figure. Le projet de **développement agropastoral et des filières associées du Gouvernorat de Médenine** contribuera à l'atténuation de ces contraintes.

13. **Ciblage:** La stratégie de ciblage du projet prendra en compte le contexte du pays et reposera sur des critères de pauvreté et de vulnérabilité en rapport avec: i) les impacts des aléas climatiques; ii) le renforcement des capacités des populations pour assurer leur développement et leur sécurité alimentaire; iii) la gestion des potentialités et des ressources naturelles, et iv) les opportunités de consolidation et de capitalisation des expériences du FIDA dans le pays. Il prendra en considération la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté tout en s'alignant sur la politique adoptée par le FIDA en la matière. Le programme harmonisera son ciblage avec des partenaires qui ont les mêmes objectifs pour une complémentarité et/ou une synergie pour la réduction de la pauvreté.

14. **Zone et localités d'intervention:** Etant donné les considérations sociales, économiques et écologiques discutées auparavant, la zone d'intervention est localisée au niveau du gouvernorat de Médenine. Le choix de ce gouvernorat est justifié triplement: i) d'une part,, comme tout le reste du pays, il a subi les effets d'une sécheresse récurrente (sécheresse, stress hydrique, salinité des eaux des puits); ii) d'autre part, la zone connaît un phénomène d'ensablement des terrains agricoles, rendant la tâche des agriculteurs difficile au niveau des exploitations avec les techniques et les pratiques classiques; iii) il referme des poches de pauvreté très importantes.

15. Parmi, ces poches il y a lieu de citer les 3 délégations les plus pauvres au niveau de la région de Sud-Est, voire au niveau national. Il s'agit de: Ben Guerdane, Béni Khédache, et Sidi Makhlouf. Le projet couvrira donc les secteurs des trois délégations en dehors de ceux couverts par le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN 2). La population totale des 3 délégations y compris les secteurs du projet PGRN2 totalise 127 000 habitants. Or, le projet FIDA n'interviendra pas dans la zone du PGRN2.

Figure 1: Population de la zone du projet déclinée selon le genre et la délégation



16. La zone retenue concerne une superficie de 585 500 ha, soit 86% de la superficie des 3 délégations (677 400 ha) et 64% de la superficie totale du gouvernorat de Médenine (916 700 ha). Cette superficie se répartie, sur les trois délégations, comme suit: a Béni Khédache, 115 000 ha, soit 85% de la délégation (135 600 ha). A Ben Guerdane 424 500 ha, soit 90% de la délégation (473 200 ha). Et enfin, Sidi Makhlouf dispose de 45 500 ha soit 66% de la délégation (68 600 ha) (cf. figure).

17. En termes de localités, on trouve par délégation: a) dix secteurs au niveau de la délégation de Ben Guerdane comprenant: Ben Guerdane Est , Ben Guerdane Sud, Ouarsina; Nafatia; CharebErrajal; Jemila; Meamrat;El Amria; Tabei; Jallel; Sayeh, totalisant une population de 67977 habitants; b) dix secteurs à Beni Khédache regroupant 10 secteurs: Khédache (centre);Rahala,Oued El-Khil, Zeghaia, El-Benia, Fjij, Menzela, Hemaema, Ksar Jdid, Zammour pour une population de 23 655 hab; c) quant à la délégation de Sidi Makhlouf, elle comporte 8 secteurs: Sidi Makhlouf, Erragouba, Edarjewa, El-Gosba, El-Guerine, Bedoui , Meghraouia, Jorf, Ghabay pour une population de 15 911 habitants.

18. La zone du projet englobe donc un territoire de 29 secteurs (dont 3 urbains) pour une population totale de 107 543 habitants, répartis en 20 238 ménages, dont les femmes représentent 52,5% (avec 61% de femmes à Béni Khedache). Par délégation, la population est de 67 977 hab. à Ben Guerdane, 23 655 hab. à Béni Khedache et 15 911 hab. à Sidi Makhlouf. C'est dans cette population que le projet ciblera les petits agriculteurs et petits éleveurs, particulièrement ceux ayant subi les effets de la sécheresse et qui présentent une vulnérabilité aux changements climatiques. Le projet concernera les petits éleveurs ayant moins de 50 têtes de petits bétail (caprins, ovins ou mixtes) qui totalisent 15 000 éleveurs³⁸, et ceux ayant moins de 5 têtes de camelins qui totalisent 500 éleveurs et les petits agriculteurs ayant une superficie de moins de 20 ha en pluviale soit 19 601 exploitations³⁹.

19. En se rapportant, aux données recueillies auprès des focus groups et des cadres du CDRA, tous les éleveurs disposent de terres agricoles. Afin d'éviter de compter doublement des bénéficiaires, les calculs sont basés sur le nombre des exploitations éligibles au projet. Il inclue également, les travailleurs dans les chantiers des plantations, cultures maraîchères, etc. Car ce sont les fils/filles des petits agriculteurs/trices qui seront impliqués directement dans ces activités, en tant que salariés ou en tant qu'aides familiales (Cf. DT coûts et analyse économique). Selon des données du CRDA en 2005, la zone du projet compte 17 445 exploitations ayant moins de 20 ha⁴⁰ sur 19 601 exploitations que compte la zone du projet⁴¹ en excluant les exploitations des non-résidents. Par ailleurs, selon les focus groups interviewés et les déclarations des personnes ressources, 25% des agriculteurs de petites exploitations ont réussi dans une activité alternative, notamment le développement de l'irrigation, une activité commerciale, l'immigration. Ces derniers ne présentent pas une priorité pour le projet. Pour cela, le projet ciblera directement 13 084 exploitations.

20. Le projet ciblera aussi les jeunes diplômés, ou disposant d'une qualification, pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro-entreprises. Le nombre de ces jeunes est estimé à 1100 (dont 50% de femmes).

21. Suite à cette analyse, le projet bénéficiera directement à **75 200 habitants**. Parmi ces bénéficiaires les femmes représentent 52%.

22. Concernant les bénéficiaires indirects, le projet à travers les infrastructures de base (pistes, AEP, routes, etc.), va bénéficier indirectement à la population des 3 délégations qui n'a pas bénéficié directement des actions du projet soit 11 425 ménages. Il bénéficiera également à tous les commerçants et à leurs accompagnateurs qui fournissent les villages en alimentation de base mais également les commerçants intermédiaires et commerçants des animaux d'élevage et d'aliments du bétail ainsi que les commerçants des olives et de l'huile d'olive pour un total de 2000 commerçants. Par ailleurs, le projet bénéficiera indirectement aux 4 000 familles, visiteurs réguliers aux 16 marabouts que compte la zone du projet ainsi qu'aux visiteurs du parc et à 80 opérateurs touristiques (tours opérateurs, auberges et gites, guides). L'ensemble de ces bénéficiaires totalise 19 615 familles soit 104 000 bénéficiaires indirects.

23. En dehors des femmes pour lesquelles des seuils de participation dans les organisations seront intégrés dans les critères d'éligibilité à l'appui du projet, le projet ne fixe pas d'autres quotas, mais plutôt des objectifs quantitatifs à atteindre quant à la participation des différentes catégories (cf. cadre logiques) basés sur les critères fixés. Le processus de sélection des bénéficiaires et les critères d'éligibilité par activités sont précisés au niveau des composantes. Ils seront aussi décrits en détail dans le manuel des procédures.

24. **Parité hommes-femmes:** En Tunisie, les femmes ont eu des acquis importants les quatre dernières décennies notamment dans les domaines juridique, institutionnel et réglementaire (cf. TD6).

³⁸ Sources: CRDA: enquêtes structures d'exploitations agricoles 2004-2005

³⁹ Sources: CRDA: enquêtes structures d'exploitations agricoles 2004-2005

⁴⁰ Source: Commissariat Régional au Développement agricole (2011)

⁴¹ Tous les petits éleveurs disposent au moins d'une parcelle et sont donc inclus avec les petits agriculteurs

25. Concernant les indicateurs sociaux et économiques selon le genre, la Tunisie a fait de la dynamisation du rôle de la femme et de sa participation active au développement, l'une des composantes essentielles de son modèle de société, la participation des femmes varie selon les domaines: On recense 8,5% parmi les chefs d'entreprise, 23 % dans la fonction publique à 26% parmi les élus avant la révolution. En matière d'éducation, les disparités hommes-femmes sont en faveur des femmes dans le supérieur (57,2%) et le secondaire (56,6%). Le taux de l'analphabétisme féminin, qui est un handicap sur le marché du travail, demeure élevé. Il est de 18,6%, (25,9% pour les femmes et 11,2% pour les hommes). En milieu rural ce taux est de 30% alors qu'en milieu urbain, il est de 12,9%. De fortes disparités apparaissent également en matière d'analphabétisme Les gouvernorats les plus touchés par ce fléau sont ceux à dominance rurale, avec des taux de plus de 30%, tels Jendouba (33,9%), Kasserine (32,8%), Siliana (32,3%), Kairouan (32%), Beja (31,3%) et Sidi-Bouزيد (30,2%). Par contre, le taux d'analphabétisme, dans le gouvernorat de Médenine a chuté passant de 19,9% en 2004 à 17,9% en 2008 et à 15,5% en 2010 (selon l'INS). Bien qu'il demeure élevé par rapport aux normes internationales, il est plus faible que la moyenne nationale. Décliné, selon le genre, les taux au niveau du gouvernorat est de 10% contre un taux de 11,5 % national pour les hommes alors pour les femmes, il est 20,5% contre 26,4% au niveau national. Cette situation a des conséquences désastreuses sur le niveau d'éducation et d'accumulation de richesses.

26. Le taux d'activité de la femme est de 24,8%, relativement bas par rapport à celui de l'homme qui est de 69,5%. La population active est composée de seulement: 27% de femmes contre 73% d'hommes.

27. Concernant le secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture dispose d'un Bureau d'Appui à la Femme Rurale dont les attributions sont décrites dans le TD6. Pour une meilleure intégration du genre, le Ministère de l'Agriculture, s'est doté, en 1998 d'un plan d'action national de la promotion de la femme rurale, élaboré en collaboration avec le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille). Récemment, 2012, le Ministère de l'agriculture a lancé une étude pour réactualiser ce plan. Il a procédé en 2012 à la formation des cadres féminins qui interviennent dans la promotion de la femme rurale (coordinatrices du bureau d'appui à la femme rurale et vulgarisatrices) des 24 CRDA dans le domaine de l'élaboration d'un plan de développement local selon une approche participative intégrée et qui prend en considération, la dimension genre. La coordinatrice du bureau du CRDA de Médenine a reçu cette formation et en cours de réaliser l'enquête (à la date de la mission juin 2013). Cependant, sur le plan institutionnel, en dehors du bureau d'appui à la femme rurale qui siège au niveau central, au niveau local il n'y a pas de structure. Aussi, les personnes qui s'occupent de l'intégration des femmes au niveau des CDRA (quand elles existent) sont désignées et ne sont pas nommées. Il sera donc important d'institutionnaliser une structure au niveau local pour s'occuper des aspects du genre. Actuellement, au niveau de la CRDA de Médenine, il n'y a aucun cadre qui s'occupe de l'intégration des femmes, La seule ingénieur qui s'en occupait est en stage actuellement et à son retour sera affectée ailleurs. De même, au niveau des CTV, il n'y a pas d'éléments dédiés à l'intégration des femmes malgré le rôle de celles -ci au niveau des exploitations (cf. proposition).

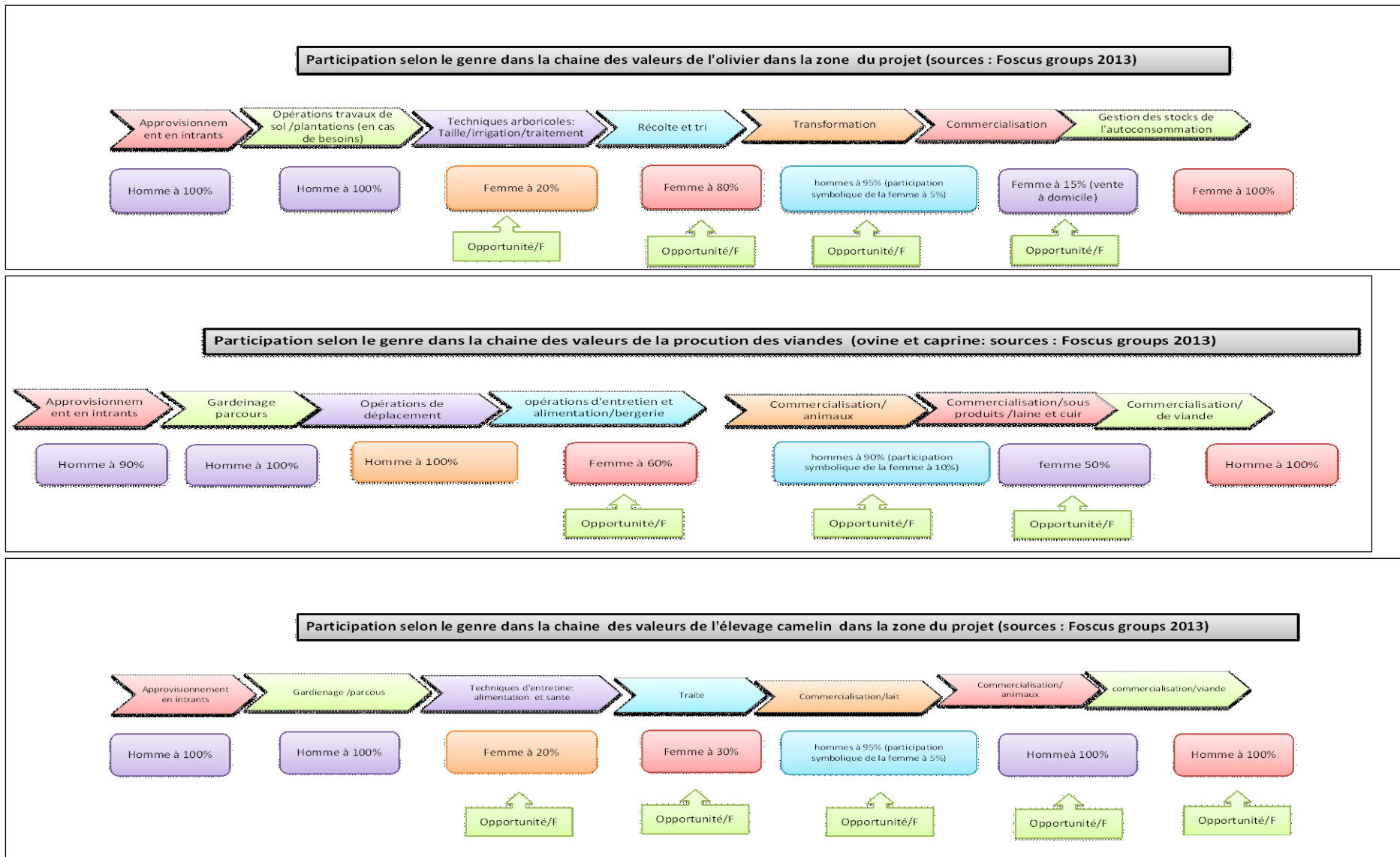
28. **Intégration des femmes dans le secteur économique au niveau de la zone du projet:** Traditionnellement, les femmes sont très présentes dans l'économie informelle (travaux agricoles, artisanat, confection, pêche, etc.). Quant aux activités productrices, la contribution de la femme se définit selon les principaux secteurs comme suit:

29. **Agriculture:** Les statistiques officielles (cf. DT6) soulignent que seules 6,4% des femmes sont exploitantes et que les femmes sont surtout des aides familiales (58%). Ces statistiques ne distinguent pas les effectifs selon le genre du travail saisonnier en agriculture, où les femmes sont plus présentes, et pour le poste d'ouvriers permanents (8,3% pour les femmes) en agriculture. Culturellement, ce sont les hommes qui travaillent la terre. La femme s'occupe de l'irrigation en absence de l'homme. La taille de l'olivier est une activité exclusivement masculine, par contre la récolte, le tri et le stockage sont à 70% réalisés par les femmes. Les hommes s'occupent de la transformation, aidés parfois par les femmes. Globalement, pour l'arboriculture (olivier, figuier, rosacées, etc.), la participation selon le genre est en faveur des hommes en amont de la filière. Par

contre, les femmes participent grandement au niveau de l'aval (récolte, transformation et stockage des quantités nécessaires à la consommation familiale). L'homme s'occupe de la commercialisation. Le schéma ci-après illustre la contribution selon le genre dans la chaîne des valeurs de la filière olivier, considérée comme la plus importante filière végétale, de la zone du projet. Le schéma précise également les maillons de la chaîne où des opportunités existent pour les femmes. Ces opportunités résident dans l'amélioration des techniques et pratiques arboricoles pour améliorer la quantité et la qualité des productions, mais également dans une implication plus importante de la femme au niveau de la transformation et de la commercialisation. En effet, actuellement, la femme participe suffisamment à la production mais n'est pas impliquée dans la transformation et la commercialisation. Les hypothèses d'opportunités pourront être discutées avec les femmes lors de la mise en œuvre pour apprécier le niveau de leur adhésion. La même démarche pourra être faite pour les jeunes.

30. **Élevage:** Tandis que les hommes s'occupent de l'élevage au niveau des parcours, les femmes sont les premières responsables de l'élevage du petit bétail (ovin et caprin) au niveau des bergeries. L'élevage est une activité importante à promouvoir, car il est pratiqué même dans les centres urbains. Presque chaque famille dispose de 4 à 6 têtes qui servent à alimenter la trésorerie en cas de besoin. La promotion de l'élevage a permis d'avoir un revenu supplémentaire, cela autonomise financièrement les femmes car très souvent ce sont les femmes qui s'occupent des troupeaux à faible effectif. Il faut réfléchir davantage sur des mécanismes pour inciter les institutions financières à accompagner de ce secteur. Il sera aussi important de sensibiliser et de former les femmes sur la transformation des produits laitiers et sur les sous-produits (laine, cuir) et de les soutenir pour le développement des nouvelles filières, comme l'aviculture et l'apiculture.

31. Ci-après la contribution selon le genre dans la chaîne de valeurs de la filière viande rouge (ovine et caprine) et de la filière des camelins avec les hypothèses d'opportunités. Ces opportunités résident dans l'amélioration des techniques et pratiques zootechniques (santé, alimentation, entretien) mais également dans la valorisation des sous-produits (laine et cuir). Par ailleurs, pour permettre aux femmes de tirer les bénéfices de leurs efforts, il faudra les impliquer davantage au niveau de la commercialisation (animaux et viande). Ces hypothèses d'opportunités pourront être discutées davantage avec les femmes lors de la mise en œuvre du projet pour apprécier le niveau de leur adhésion. La même démarche pourra être appliquée pour les jeunes.



32. **Artisanat:** c'est une activité traditionnellement féminine sauf pour certains produits. Les femmes font de la transformation de produits: vanneries, laines, cuir, poteries, mais elles doivent faire face à des difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, au déficit d'encadrement et à l'inexistence d'infrastructures de commercialisation. Le projet encouragera des activités artisanales (laine et cuir) en fonction des résultats du diagnostic et des études de faisabilités des AGR et micro-entreprises qui seront entreprises au début de lancement du projet.

33. **Pêche:** au niveau de la zone du projet, la femme s'intéresse au ramassage des palourdes et à la revente aux intermédiaires ainsi qu'au ramassage des vers de terre (appâts) vendus aux pêcheurs. Les femmes sont organisées dans le GDA d'El Grine mais jusqu'à cette date, elle n'ont reçu aucun appui pour organiser leur métier et faire face aux intermédiaires qui décident des prix de vente. Le projet essaiera, si l'étude de diagnostic et de faisabilité le justifie, de les organiser pour une meilleure valorisation et commercialisation de ces produits.

34. En fonction de la participation des femmes, des bénéfices qu'elles peuvent en tirer et de l'intérêt qu'elles peuvent manifester pour un ou plusieurs maillons de la chaîne des valeurs, on peut décliner les opportunités d'amélioration de la place de la femme selon trois niveaux: i) le renforcement de sa présence au niveau des maillons sensibles des chaînes de valeurs, où leur présence est actuellement faible ou nulle; ii) l'organisation et l'amélioration de leurs conditions de travail au niveau des maillons des filières où elles sont déjà présentes et actives et iii) la création de micro-entreprises pour les produits et/ou les sous-produits des filières à travers leur valorisation. Néanmoins, chaque opportunité doit être analysée par les femmes elles-mêmes lors de la mise en œuvre du projet pour la valider. Ces opportunités doivent permettre à la femme de tirer profit des bénéfices des filières à la lumière des efforts déployés dans la production. En effet, dans la situation actuelle, la femme fournit des efforts appréciables sans en tirer les bénéfices correspondants.

35. Par ailleurs, le projet réservera un quota de 50 % pour les femmes pour les petits projets (AGR) et les micro-entreprises qui seront retenues par l'étude diagnostic et de faisabilité.

36. Cependant, pour une meilleure intégration, il sera important d'atténuer les contraintes, parmi lesquelles, il y a lieu de citer: i) le manque de qualification professionnelle, avec la difficulté pour les femmes d'y accéder; ii) le manque d'initiatives et le manque de confiance en soi; iii) les difficultés d'accéder à des crédits importants, en dehors du microcrédit; iv) la capacité organisationnelle limitée ainsi que le manque d'accompagnement pour appuyer cette organisation.

37. Conformément à la politique du FIDA et aux orientations du Gouvernement pour le genre, le projet accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes, à travers une intégration transversale dans toutes les composantes et à la mise en place d'appuis spécifiques appropriés à leurs activités. Dans ce sens, des quotas sont réservées pour les femmes dans chaque activité à condition qu'elles adhèrent à celle-ci.

Stratégie d'intégration des femmes dans les organes de décision des organisations socioprofessionnelles

Constats:

38. Le diagnostic réalisé sur les organisations de base et socioprofessionnelles a précisé l'existence de 3 types d'organisations dans le Gouvernorat de Médenine. Ces organisations sont: les Groupements de Développement Agricole (GDA); les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA); et les ONG et associations de développement. Ainsi, le Gouvernorat compte: i) 114 GDAs dont 3 opérant dans la zone du projet; ii) 11 Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) créées ou en cours de création dont 2 SMSA sont dans la zone du projet; et iii) 200 associations de développement local dont plus de 65 localisées dans la zone du projet. Parmi ces associations, on trouve des associations exclusivement féminines. Ces associations, ont vu le jour, en majorité, après la révolution.

39. La participation des femmes dans les organes de décisions des GDA et des SMSA est quasi-nulle, seule le GDA d'El Grine dans la délégation de Sidi Makhoulouf renferme 3 femmes dans le

nouveau bureau soit 30% des membres et 40% femmes parmi les adhérents. Cette intégration des femmes a été obtenue grâce à une intervention du PNUD⁴² (voir ci-dessous). Pour les associations et ONG, les femmes sont plus présentes en tant qu'adhérentes mais relativement moins présentes dans les organes de décision, ce trait étant encore plus marqué pour les GDA et les SMSA.

40. Pourtant, lors des différentes discussions avec les femmes et les associations féminines, la volonté des femmes d'y adhérer et/ou de former des organisations professionnelles féminines est très forte. La contradiction entre la quasi-absence des femmes dans les organisations de producteurs et en particulier leurs organes de décision et leur forte implication dans les tâches productives pour s'imposer dans le monde du travail, sans pour autant délaissier les tâches ménagères et le soin de leurs enfants, renvoie à: i) la démarche d'accompagnement et d'appui apportée lors de la création de l'organisation dirigée strictement vers les hommes. En effet, les structures socioprofessionnelles GDA et SMSA, créées en majorité avant la révolution par l'administration selon une méthode classique, reflètent souvent une continuité de l'administration. La sensibilisation et les contacts se font avec les hommes, parfois les femmes ne sont même pas membres même si elles sont actives; et ii) les approches préconisées par les techniciens qui les amène à croire que la gestion des infrastructures (irrigation, AEP ou autre) ainsi que l'agriculture et l'élevage sont des activités strictement masculines et donc les femmes ne peuvent y adhérer ni accéder aux organes de décision de ces organisations. Par contre, les associations et les ONG émanant de la population, dont la majorité constituée après la révolution, semblent plus ouvertes à l'adhésion des femmes mais la représentation de celles-ci reste négligeable par rapport au nombre des adhérentes (ex. aucune femme ne siège dans le bureau de l'association Zaitouna bien qu'elle compte plus de 80% de femmes adhérentes). Les associations sont, à cette date, rarement appuyées en dehors des appuis des institutions internationales. Quelques associations, strictement féminines, opèrent aussi dans le domaine du développement.

41. Dans la zone, de manière générale, les femmes, ayant peu ou pas accès aux bénéfices des projets de développement mis en place, vivent dans des zones éloignées des marchés et leur mobilité est réduite étant donné les traditions. Toutes fois, elles ont exprimé leur grande volonté d'aller de l'avant, de prendre les décisions en ce qui les concerne et surtout devenir indépendantes financièrement et réaliser leur rêve. Si pour certaines cela est facile, car le contexte y est favorable, pour d'autres, l'enclavement dans lequel elles se trouvent et l'opposition farouche des hommes ne leur permettent pas de se regrouper ou même de penser qu'elles sont capables de prendre des décisions et de travailler. En plus, l'intégration des femmes n'a jamais été suffisante. Pour redresser cette situation, il faudra corriger et/ou atténuer les contraintes et essayer de revoir l'approche utilisée dans les projets.

Les contraintes qui s'opposent à une intégration des femmes:

42. La mission a pu regrouper ci-après les principales contraintes citées lors de différentes rencontres: i) le manque de confiance et d'estime en soi chez les femmes elles-mêmes; ii) l'insuffisance des moyens humains et matériels pour réaliser l'accompagnement des populations, et l'encadrement de proximité; iii) l'absence d'une démarche et d'une communication appropriées et l'insuffisance de l'accompagnement et de la sensibilisation en direction des femmes, la démarche d'accompagnement et d'appui apportés lors de la création de l'organisation étant dirigée strictement vers les hommes, héritière d'une « histoire » qui fait que les hommes sont toujours invités aux réunions de concertation et prise de décisions ainsi qu'à la création des organisations socioprofessionnelles; iv) la faible autonomie des femmes aussi bien financière que sociale, et en particulier le faible accès des femmes aux ressources, notamment le foncier, l'élevage, les productions, même si elles travaillent à longueur de journée; v) la culture et les traditions qui pèsent sur la volonté des sociétés et des individus, hommes comme femmes, à accepter la mixité et à faire évoluer le statut des femmes vers la prise de décision, traduisant un refus et la peur des hommes « d'entrer en compétition » avec des femmes même si cela n'est pas déclarée ouvertement.

⁴² Le PNUD précise avoir appuyé une soixantaine d'associations (60) renfermant des femmes dans les organes de décisions, dont 22 ont été retenues comme partenaires pour des appuis matériels.

43. A ces contraintes, s'ajoutent d'autres d'ordre institutionnel. D'une part, il n'y a aucune personne au niveau de la CRDA ni au niveau des CTV dédiée à l'intégration de l'accompagnement des femmes. De plus, lors d'un mini atelier organisé par la mission avec les cadres et techniciens du CRDA, certains ne semblent pas bien maîtriser l'approche genre et ne sont pas convaincus que le développement du capital humain (hommes, femmes et jeunes) est à la base du développement économique du pays. Certains parlent même de crainte de déséquilibrer le système social !. Les réunions tenues avec l'UTSS et le PNUD à Médenine soulignent



que les freins à l'intégration semblent davantage résider dans la démarche de communication et de sensibilisation lors des appuis apportés à l'organisation⁴³. Adopter une démarche qui favorise l'intégration du genre dès le début du processus semble constituer un facteur-clé de succès, qui repose sur un rehaussement des capacités des cadres et des techniciens responsables de la mise en œuvre en matière de l'intégration du genre.

Propositions

44. Au vu des multiples contraintes, le projet propose une stratégie opérationnelle visant à encourager les femmes à accéder aux organes de décision des organisations, de jouer un rôle visible dans le processus de développement local et s'intégrer plus dans le circuit économique. Pour cela, plusieurs actions seront entreprises dans le cadre du PRODEFIL et sont réparties selon deux axes.. Pour cela, plusieurs actions seront entreprises pour aboutir aux changements dont les principales. Ces actions sont réparties selon deux axes: 1) la création d'un environnement favorable à l'intégration des femmes. Ceci nécessite le changement des mentalités de différents acteurs ainsi que la révision des approches de travail avec les populations; et 2) le renforcement des capacités des femmes, pour qu'elles puissent elles-mêmes effectuer l'ancrage de cette intégration notamment la participation en

⁴³ Dans ce sens le PNUD, souligne les efforts consentis pour intégrer 3 femmes au niveau du nouveau Bureau du GDA de Sidi Makhlof. Cette démarche a consisté en des campagnes de sensibilisation avec les hommes et les femmes et en un programme d'accompagnement soutenu. La démarche aurait pu être plus facile, d'après le PNUD, si le processus avait été engagé correctement au début en soulignant clairement les conditionnalités de la création de l'organisation.

tant qu'adhérentes aux organisations pour faciliter l'accès aux organes de décision et l'autonomisation financière à travers les PME.

45. Dans ce sens, la stratégie opérationnelle comprend un certain nombre d'actions visant à réduire les inégalités dont sont victimes les femmes dans l'accès et le contrôle des ressources et des bénéficiaires de leur secteur d'activité, la participation aux décisions qui se rapportent au développement de ces ressources (infrastructures, ressources naturelles, cultures, élevages, etc.) d'autant que leur niveau scolaires le permet (nombreuses sont les diplômées au chômage). Ces actions visent aussi à favoriser l'implication des femmes dans la prise de décision au niveau des organes de décision des organisations, le renforcement des capacités des partenaires chargés de la mise en œuvre des projets en matière de genre, l'appui à l'institutionnalisation de cette approche au niveau des organismes concernés, et enfin le renforcement des compétences et des capacités socioéconomiques et décisionnelles des femmes.

Premier Axe: Création d'un environnement favorable pour l'intégration des femmes

46. Afin de réussir l'intégration des femmes au niveau des organes de décision, l'environnement global de la femme devra être sensibilisé (époux, élus, autorités locales, agents de développement, décideurs et acteurs de développement ainsi que les cadres impliqués dans la mise en œuvre du projet). Pour cela, avant le lancement du projet, il serait intéressant de réaliser un renforcement des capacités à travers des formations, des ateliers, des séances de sensibilisation, voyages d'échanges, projection de film, etc. Il est important que les différents acteurs comprennent, dès le lancement du projet, que les femmes sont des actrices incontournables et leur présence dans toutes les décisions est importante pour le développement économique surtout que dans la zone du projet, ce sont les femmes qui sont présentes sur les exploitations.

Mise à niveau sur la compréhension de l'intégration du genre

47. Cette mise à niveau ne concerne pas seulement le renforcement des capacités mais également le changement des mentalités chez le personnel qui sera responsable de la mise en œuvre et l'appui à travers une formation une meilleure compréhension de l'approche genre. Il s'agit de rehausser les capacités des cadres et techniciens et surtout permettre à tous d'avoir la même compréhension sur l'intégration du genre au développement (IGD). En effet, les cadres et les techniciens se sont habitués à une approche qui s'adresse plus aux hommes qu'aux femmes. Le changement de ces pratiques est nécessaire. Dans ce sens, les cadres et techniciens recevront une formation (plus pratique) sur le genre et les démarches pour l'intégration des femmes dans les organes de décision et bénéficieront éventuellement de voyages d'échanges dans d'autres régions de la Tunisie ou dans des pays similaires pour comprendre davantage l'intérêt de l'intégration du genre dans la prise de décisions pour un développement économique équitable. Ces activités leur permettront, en plus de rehausser leur sensibilité à l'égalité entre hommes et femmes, une compréhension plus homogène des concepts, des outils et méthodologies nécessaires à l'exécution et à la réussite du projet. Cette mise à niveau permettra aussi de faciliter la maîtrise des notions de genre et développement par les agents du Ministère de l'Agriculture et la mise en place d'un réseau structuré de référents genre au sein du Ministère à l'échelle locale.

Sensibilisation des élus et des bureaux des organisations existantes

48. Dans l'objectif de sensibiliser les élus, les personnes influentes, les représentants des organisations existantes, un atelier par délégation devra être organisé pour expliquer l'importance et l'intérêt de l'intégration des femmes aux organes de décision des organisations. En plus des formations et des ateliers de sensibilisation, des projections de film (cas en Tunisie et dans des pays similaires) sur l'intégration des femmes seront organisés pour les personnes influentes, les membres du bureau des organisations afin de les sensibiliser sur l'appui à apporter aux femmes pour entreprendre des AGR et des PME notamment les PME pilotes qui seront financées par le projet. Cette démarche sera complétée par la valorisation de séquences de travail du service de conseil à l'exploitation familiale (CEF, voir composante B.1) sur les contributions respectives de la main

d'œuvre familiale masculine et féminine aux moyens d'existences des familles dans les ménages de la région d'action du PRODEFIL.

Sensibilisation des populations sur l'adhésion des femmes aux organisations

49. Des séances de sensibilisation seront organisées avec les femmes et les hommes sur l'importance de l'adhésion des femmes aux différentes organisations dans une première étape, et la nécessité qu'elles investissent alors les organes de décision, soit directement soit par l'intermédiaire, dans un premier temps, de Commissions Féminines (voir ci-dessous), afin de pouvoir participer et donner leur avis pour le développement des activités qui les concernent.

Inclusion de l'approche IGD dans l'élaboration des plans

50. Lors de l'élaboration des plans (PGPLT, PDP et PADP) et parallèlement à l'information sur le projet et ses conditions d'accès et sa stratégie, l'intégration des femmes aussi bien au niveau des instances des organisations qu'au niveau de différents maillons des chaînes des filières retenues par le projet et au niveau des activités (AGR et PME) liées à ces filières, devra être expliquée et présentée comme étant une priorité dans la stratégie générale du projet. Comme incitation à cette intégration, la prise en compte de la participation des femmes dans les critères d'éligibilité à l'appui du PRODEFIL sera en particulier précisée à ce stade, tout comme le quota de 50% minimum d'accès des femmes aux AGR et PME.

51. Le manuel pour l'élaboration des plans devra renfermer toutes les étapes avec une vision par genre. Parmi les données de base à intégrer dans le diagnostic de base pour l'élaboration des plans, les données sur le genre (la charge journalière, saisonnière selon le genre, qui fait quoi et qui a accès à quoi, etc.). Cette analyse doit aboutir à des propositions concrètes concernant l'intégration du genre et ne doit pas se limiter à analyser les contraintes et collecter les priorités mais doit également proposer comment les femmes peuvent participer à la prise de décision: i) en les intégrant dans les bureaux des organisations actuelles; ii) en appuyant la naissance de Commissions Féminines en position d'interface avec l'organisation actuelle; iii) en mettant en place de nouvelles organisations intégrant les femmes dès leur création.

Rattraper le retard chez les organisations existantes.

52. L'intégration des femmes aux organes de décision des organisations est incontournable étant donné le rôle qu'elles jouent dans la production au niveau des filières retenues. Dans ce sens, le diagnostic socio- organisationnel des organisations existantes inclura les préoccupations sur le genre, comme partie intégrante de l'analyse du fonctionnement, de la gouvernance des organisations. A la lumière des résultats, le plan d'action définissant un « parcours de progrès » pour l'organisation, auquel adhèrent les membres de l'organisation et notamment le bureau qui sera chargé de son application, devra être établi en intégrant le genre.

53. Toutes les organisations devront très spécifiquement inclure les femmes dans leurs organes de décision. Cela pourra se réaliser selon deux modalités complémentaires i) par l'élection de membres féminins dans toutes les instances décisionnaires existantes statutaires (bureau, conseil d'administration, etc.) ou opérationnelles (Commission Commercialisation, Approvisionnement, par exemple), et ii) par la mise en place d'une Commission féminine jouant un rôle d'interface entre les membres féminins de l'organisation et le bureau de celle-ci pour préciser et « porter » les points de vue des femmes; dans cette dernière configuration, une large autonomie de décision et d'action sera favorisée pour cette Commission, en attendant que celle-ci prenne sa place définitive dans la structure de l'organisation. Dans tous les cas, les groupes de femmes qui accéderont à ces nouvelles responsabilités devront pouvoir bénéficier d'un accompagnement ciblé pour le renforcement de leurs capacités à assurer une bonne gouvernance. Le PRODEFIL a prévu la mise à la disposition des groupements de développement et des Sociétés mutuelles de service agricole un fonds de roulement pour financer des petits investissements et l'achat de stock d'aliments à vendre aux adhérents. En vue de faciliter l'accès des femmes au niveau des comités directeurs de ces structures, le PRODEFIL

propose parmi les conditions d'octroi de ce fonds de roulement un minimum de 20% de femmes dans le conseil des GDA et SMSA bénéficiaires.

54. Dans le cas où l'intégration du genre rencontre des contraintes et risque de retarder la mise en place des activités du projet qui nécessitent plus de temps afin de changer les mentalités, la mise en place d'organisations spécifiquement féminines sera appuyée.

Deuxième axe: Renforcement des capacités et autonomisation des femmes

55. L'objectif est de renforcer les capacités des femmes pour qu'elles-mêmes s'approprient leur propre intégration à tous les niveaux. Pour ce faire, il faut apporter quatre types d'appuis:

Intégration des femmes à différents maillons des filières retenues et notamment là où elles sont déjà actrices

56. Cette intégration devra être précisée: i) lors de l'élaboration des plans de développement des filières. Dans ce sens, la concertation avec les femmes doit englober les maillons où elles sont actives et l'inciter, selon ses intérêts, à investir les maillons où sa participation est nulle ou négligeable; ii) à travers les formations sur l'intérêt des organisations, le travail collectif et surtout la participation aux décisions aussi bien sociales qu'économiques et environnementales au niveau de l'espace où elles sont actives; iii) à travers les formations techniques: Des formations plus techniques, que ce soit dans le domaine des filières ou des PME, AGR doivent être organisées pour les hommes et les femmes avec une discrimination positive pour les femmes étant donné leur rôle important dans le secteur agricole et leur présence permanente au niveau des exploitations. Les formations doivent se dérouler dans des endroits les plus proches possible des femmes, voire même au niveau des villages pour certaines formations techniques/activités spécifiques à une PME ou AGR et doivent se tenir à des heures établies en accord avec les femmes, selon leur emploi du temps; iv) à travers l'encouragement à la mixité des activités chaque fois que les femmes et les hommes acceptent (réunions, formation ou voyages incluant notamment les deux membres du ménage). afin de favoriser les échanges de points de vue et le cas échéant prendre des décisions conjointes ; iv) à travers les voyages d'échanges et la projection de films/débat. D'une manière générale, l'intégration des femmes dans les différents maillons de la chaîne de production de la filière, permettra à celles-ci de bien se préparer aux AGR et PMER et de bien savoir faire leur choix, comme elle rehaussera leurs capacités de gestion et de décisions en tant que membre dans les bureaux.

Attribution et appuis aux femmes pour la création des AGR et PME

57. Les femmes seront encouragées à se mobiliser pour monter des projets de PME, notamment dans le cadre des projets- pilotes avec une discrimination positive envers celles-ci étant donné qu'elles manquent de ressources plus que les hommes et ne disposent pas de foncier avec pour conséquence un accès limité aux bénéfices des filières. De plus, le risque pour les projets pilotes est que les femmes ne se présentent pas ou se présentent sous la tutelle d'un homme qui pourrait les exploiter au lieu de leur faciliter l'accès aux bénéfices. Pour cela un travail d'accompagnement des femmes devra être réalisé pour l'amener à identifier et présenter leurs projets. Les projets pilotes proposés par le PRODEFIL sont des projets économiques collectifs à financer sous forme de subvention en nature. Au moins 40% du montant prévu devrait être réservés à des groupes d'intérêt constitués de femmes.

58. Pour les projets individuels, en particulier les petits projets générateurs de revenus qui sont réservés exclusivement aux femmes et aux jeunes, le PRODEFIL, en plus de la subvention statutaire de 25% du coût total du projet, prendra en charge la part d'autofinancement qui est de l'ordre de 10% du coût total du projet, la formation des bénéficiaire, la préparation des études technico-économiques et la présentation des dossiers bancables aux structures de financement (BTS et associations de crédits).

59. Ces projets pilotes visent avant tout à augmenter la participation des femmes, plus particulièrement sur le plan socio-économique et à renforcer leurs capacités créatives, productives et managériales, en leur offrant un cadre structuré, axé sur leur intégration dans le secteur et leur

ancrage dans le marché. Pour sélectionner les projets les plus viables répondant aux exigences de la stratégie mise en place, un processus de plusieurs étapes sera défini dans le manuel de la mise en œuvre et qui englobera depuis l'idée du projet l'identification, la sélection, la formation la mise en œuvre et le suivi des projets pilotes, jusqu'à la commercialisation. "Pour que le projet soit éligible, il faudrait que les femmes et/ou les jeunes soient constituées en coopérative, qu'il y ait un minimum de femmes avec une formation professionnelle dans la coopérative pour suivre les formations et la gestion du projet, qu'elles apportent une contribution (tel que précisé par le projet) et que le projet pilote soit en relation avec l'une des filières retenues. Des indicateurs de suivi et évaluation sont prévus (voir ci-dessous). Parallèlement à la constitution de coopératives et le début des préparations, les femmes sont formées continuellement sur les techniques se rapportant à l'AGR ou PME, les aspects organisationnels et les techniques de marketing pour assurer une bonne commercialisation de leurs produits pour satisfaire l'inauguration de leur unité et le démarrage officiel de leurs activités. Pour assurer la pérennité des projets pilotes, plusieurs démarches seront entreprises: encourager l'organisation à l'amont et à l'aval des femmes productrices du même espace, le réseautage entre les GIE (ex. les sites de la collecte de palourde), les coopératives et les PME de même activité.

Intégration au niveau des nouvelles organisations

60. Les nouvelles organisations ou les groupements d'intérêt économiques, comme les organisations existantes (SMSA et GDA) concernent également des activités féminines. A ce titre, les nouveaux groupes d'intérêt qui seront organisés autour des AGR et PME, devront intégrer les femmes ou être exclusivement féminins. Pour les AGR, l'organisation pourrait inclure des activités collectives particulièrement pour l'amont (approvisionnement en intrants) et l'aval (commercialisation). Quant à la production, elle peut se faire individuellement mais selon les mêmes normes pour tous les membres de l'organisation, c'est-à-dire, notamment dans le cas des « ateliers artisanaux », sans relation de sujétion ou de donneur d'ordre à subalterne entre les membres. Toutes devront très spécifiquement inclure les femmes dans leurs organes de décision. Cela pourra se réaliser selon deux modalités complémentaires i) par l'élection de membres féminins dans toutes les instances décisionnaires existantes statutaires (Bureau, Conseil d'Administration, etc.) ou opérationnelles (Commission Commercialisation, Approvisionnement, par exemple), et ii) par la mise en place d'une Commission féminine jouant un rôle d'interface entre les membres féminins de l'organisation et le bureau de celle-ci pour préciser et « porter » les points de vue des femmes; dans cette dernière configuration, une large autonomie de décision et d'action sera favorisée pour cette Commission, en attendant que celle-ci prenne sa place définitive dans la structure de l'organisation. Dans tous les cas, les groupes de femmes qui accéderont à ces nouvelles responsabilités devront pouvoir bénéficier d'un accompagnement ciblé pour le renforcement de leurs capacités à assurer une bonne gouvernance.

Renforcement institutionnel et mise en place d'une stratégie de communication:

61. Renforcement institutionnel: Au niveau du CRDA de Médenine, il n'y a aucun cadre qui s'occupe de l'intégration des femmes: il est donc nécessaire d'avoir au niveau de la DDR un(e) responsable genre en charge de l'approche différenciée, en particulier en faveur des femmes; ce responsable sera naturellement amené à se saisir des autres problématiques « genre » concernant les partenaires du PRODEFIL (jeune, populations sans terre, etc.); au niveau de chaque délégation un agent devra également bénéficier d'une formation spécifique à cette approche et assurer le suivi rapproché de cette démarche sur le terrain; ces ressources humaines devront être disponibles dès le lancement de l'élaboration des plans. Ces agents devront accompagner la mise en œuvre de cette stratégie auprès des différents groupes cibles; en liaison avec les CG présents sur les territoires, ils auront à identifier des « animatrices féminines » bénévoles, issues de la population locale, qui interviendront dans chaque Imadat pour encourager les dynamiques naissantes.

62. Communication: diffusion et vulgarisation de la stratégie genre du projet: La communication avec les autres segments de la société (partis politiques, syndicats, presse) sur les réalisations des projets et sur l'opérationnalisation de sa stratégie genre et surtout sur les résultats obtenus au fur et à mesure de l'avènement est à encourager. C'est pour cette raison qu'une stratégie de communication

autour des réalisations du projet et de la diffusion des savoirs générés sera élaborée dès son démarrage. Cette stratégie sera développée à travers des outils novateurs, notamment par la conclusion d'un contrat de partenariat avec la station de radio locale qui prévoit une diffusion régulière des réalisations du projet, l'organisation de tables rondes sur le développement et la diffusion des acquis et des innovations, des interviews avec les partenaires, en particulier les représentants de la population, la couverture médiatique des principales manifestations et séminaires organisés par le projet et des conférences de presse. D'autres outils de communication, où la stratégie du genre sera toujours présente, seront mis en œuvre, notamment, des publications, des dépliants, des annonces, des réunions périodiques avec les partenaires et les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

63. Suivi de l'intégration du genre: La stratégie de l'intégration du genre proposée a une vocation à être intégrée de manière transversale dans les différents maillons de la filière, les activités liées à ces filières (AGR et PMER) et les organisations socioprofessionnelles. Pour cela, le projet doit adopter un système de suivi sensible au genre et toutes les données collectées doivent être déclinées selon le genre, depuis l'état de référence à l'achèvement du projet. Il faudra donc s'assurer que dans tous les secteurs, des indicateurs de genre soient mis en place. Les ressources humaines dédiées à cette tâche devront préalablement avoir été identifiées et formées.

Tableau 3: Targeting & Gender Checklist

	Design
1. The project design report contains – and project implementation is based on - gender-disaggregated poverty data and an analysis of gender differences in the activities or sectors concerned, as well as an analysis of each project activity from the gender perspective to address any unintentional barriers to women's participation.	1. Le rapport de conception a accordé une attention particulière à la dimension genre. A la lumière des données et des analyses fournies dans la partie pauvreté et équité hommes-femmes, les propositions ont pris en considération les contraintes des femmes et ont essayé de proposer parallèlement des solutions d'atténuation. Les activités proposées dans les différentes composantes et sous composantes ont réservé une part importante pour les femmes et les jeunes. Les activités prévues bénéficieront à 50% aux femmes.
2. The project design report articulates – or the project implements – actions with aim to: <ul style="list-style-type: none"> Expand women's economic empowerment through access to and control over productive and household assets; 	2. L'autonomisation des femmes et leur contrôle aux facteurs de production et des biens des ménages étaient au centre des propositions. Dans ce sens, le projet prévoit de renforcer l'accès des femmes à l'information et la formation, de d'approprier les approches d'intégrer le processus de la mise en œuvre. Par ailleurs, des PME pilotes sont prévues, en priorité pour les femmes (au moins 50%), ainsi que les AGR. Ceci permettra aux femmes de disposer de revenu et de se confirmer dans le domaine de l'entrepreneuriat conduisant à une autonomie financière à moyen termes.
<ul style="list-style-type: none"> Strengthen women's decision-making role in the household and community, and their representation in membership and leadership of local institutions; 	Le projet a prévu une stratégie opérationnelle qui sera mise en place dès le lancement . Cette stratégie prévoit un plan de renforcement des capacités des femmes et de leur environnement à travers des formations et l'accompagnement prévus pour les femmes renforcer le rôle décisionnel des femmes au sein du ménage et de la communauté/organisation ainsi que dans les institutions locales. Ces formations devront aussi renforcer les capacités des femmes et leurs permettent de s'approprier les activités proposées.
<ul style="list-style-type: none"> Achieve a reduced workload and an equitable workload balance between women and men. 	Les actions d'infrastructures prévue: pistes, route, eau potable renforcera également l'indépendance des femmes et surtout permettront le gain de temps et pour certaines l'accès aux services. Il va de même pour la modernisation des opérations de gaulage des olives et autres techniques agricoles notamment en élevage (modernisation de la traite des camélins).

3. The project design report includes one paragraph in the targeting section that explains what the project will deliver from a gender perspective.	3. Une stratégie qui explique la démarche pour un bon ciblage selon le genre et le respect de l'équité hommes-femmes est présentée dans le rapport de la conception et dans l'annexe
4. The project design report describes the key elements for operationalizing the gender strategy, with respect to the relevant project components.	4. Le rapport de conception du projet décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, en ce qui concerne les composantes du projet pertinents
5. The design document describes - and the project implements - operational measures to ensure gender- equitable participation in, and benefit from, project activities. These will generally include:	5. Toutes les mesures nécessaires pour réussir l'intégration du genre et pour assurer une participation équitable entre les sexes afin d'accéder aux bénéfices du projet équitablement ont été prises
5.1 Allocating adequate human and financial resources to implement the gender strategy	5.1 le renforcement de la cellule de la promotion des femmes a été prévu. Deux cadres devront être affectés à cette cellule. L'affectation de moyens financiers ont été aussi prévus.
5.2 Ensuring and supporting women's active participation in project-related activities, decision-making bodies and committees, including setting specific targets for participation	5.2 un accompagnement est prévu pour sensibiliser et informer sur les avantages et les retombées d'une participation active des femmes dans les activités liées au projet, les organes de décision et des comités. Il est prévu aussi d'encourager des groupements et des organisations de femmes chaque fois que les conditions culturelles limitent leur participation dans les organes de décisions des organisations mixtes.
5.3 Ensuring that project/programme management arrangements (composition of the project management unit/programme coordination unit, project terms of reference for staff and implementing partners, etc.) reflect attention to gender equality and women's empowerment concerns	5.3 Il est prévu une responsable genre dans la DDR. Par ailleurs, une formation sur l'intégration du genre au profil de l'ensemble du staff responsable de la mise en œuvre ainsi qu'aux organes de décisions des partenaires. Cette formation sera dispensée dès le lancement du projet. Cette formation soulignera la démarche, les outils et l'attention à accorder à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
5.4 Ensuring direct project/ programme outreach to women (for example through appropriate numbers and qualification of field staff), especially where women's mobility is limited	5.4 la communication et la mobilisation des femmes dans la zone du projet seront assurées grâce au personnel de la cellule de la promotion de la femme de la CDRA. Actuellement cette cellule compte 2 ingénieurs femmes; le recrutement de deux autres est prévu au lancement du projet. Par ailleurs, il est à préciser que les femmes de la zone sont relativement mobiles et que cette contrainte ne se pose pas. En plus elles adhèrent parfaitement au changement, il suffit juste de savoir les mobiliser et les organiser.
5.5 Identifying opportunities to support strategic partnerships with government and others development organizations for networking and policy dialogue	5.5 le projet prévoit d'appuyer des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres organisations de développement pour le réseautage et le dialogue politique pour l'intégration des femmes et des jeunes.
6. The project's logical framework, M&E, MIS and learning systems specify in design – and project M&E unit collects, analyses and interprets sex- and age-disaggregated performance and impact data, including specific indicators on gender equality and women's empowerment.	6. Le cadre logique, et le système de suivi évaluation spécifient les indicateurs selon le genre. Les impacts potentiels seront ainsi évalués selon leur incidence sur le genre au fur et à mesure de la mise en œuvre et après l'achèvement du projet.

Design

1. The project design report contains – and project implementation is based on - gender-disaggregated poverty data and an analysis of gender differences in the activities or sectors concerned, as well as an analysis of each project activity from the gender perspective to address any unintentional barriers to women's participation.	1. Le rapport de conception a accordé une attention particulière à la dimension genre. A la lumière des données et des analyses fournies dans la partie pauvreté et équité hommes-femmes, les propositions ont pris en considération les contraintes des femmes et ont essayé de proposer parallèlement des solutions d'atténuation. Les activités proposées dans les différentes composantes et sous composantes ont réservé une part importante pour les
--	--

	femmes et les jeunes. Les activités prévues bénéficieront à 50% aux femmes.
<p>2. The project design report articulates – or the project implements – actions with aim to:</p> <ul style="list-style-type: none"> Expand women’s economic empowerment through access to and control over productive and household assets; 	<p>2. L'autonomisation des femmes et leur contrôle aux facteurs de production et des biens des ménages étaient au centre des propositions. Dans ce sens, le projet prévoit de renforcer l'accès des femmes à l'information et la formation, de d'approprier les approches d'intégrer le processus de la mise en œuvre. Par ailleurs, des PME pilotes sont prévues, en priorité pour les femmes (au moins 50%), ainsi que les AGR. Ceci permettra aux femmes de disposer de revenu et de se confirmer dans le domaine de l'entrepreneuriat conduisant à une autonomie financière à moyen termes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Strengthen women’s decision-making role in the household and community, and their representation in membership and leadership of local institutions; 	<p>Le projet a prévu une stratégie opérationnelle qui sera mise en place dès le lancement . Cette stratégie prévoit un plan de renforcement des capacités des femmes et de leur environnement à travers des formations et l'accompagnement prévus pour les femmes renforcer le rôle décisionnel des femmes au sein du ménage et de la communauté/organisation ainsi que dans les institutions locales. Ces formations devront aussi renforcer les capacités des femmes et leurs permettent de s'approprier les activités proposées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Achieve a reduced workload and an equitable workload balance between women and men. 	<p>Les actions d'infrastructures prévues: pistes, route, eau potable renforcera également l'indépendance des femmes et surtout permettront le gain de temps et pour certaines l'accès aux services. Il va de même pour la modernisation des opérations de gaulage des olives et autres techniques agricoles notamment en élevage (modernisation de la traite des camélins).</p>
<p>3. The project design report includes one paragraph in the targeting section that explains what the project will deliver from a gender perspective.</p>	<p>3. Une stratégie qui explique la démarche pour un bon ciblage selon le genre et le respect de l'équité hommes-femmes est présentée dans le rapport de la conception et dans l'annexe</p>
<p>4. The project design report describes the key elements for operationalizing the gender strategy, with respect to the relevant project components.</p>	<p>4. Le rapport de conception du projet décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, en ce qui concerne les composantes du projet pertinents</p>
<p>5. The design document describes - and the project implements - operational measures to ensure gender- equitable participation in, and benefit from, project activities. These will generally include:</p>	<p>5. Toutes les mesures nécessaires pour réussir l'intégration du genre et pour assurer une participation équitable entre les sexes afin d'accéder aux bénéfices du projet équitablement ont été prises</p>
<p>5.1 Allocating adequate human and financial resources to implement the gender strategy</p>	<p>5.1 le renforcement de la cellule de la promotion des femmes a été prévu. Deux cadres devront être affectés à cette cellule. L'affectation de moyens financiers ont été aussi prévus.</p>
<p>5.2 Ensuring and supporting women’s active participation in project-related activities, decision-making bodies and committees, including setting specific targets for participation</p>	<p>5.2 un accompagnement est prévu pour sensibiliser et informer sur les avantages et les retombées d'une participation active des femmes dans les activités liées au projet, les organes de décision et des comités. Il est prévu aussi d'encourager des groupements et des organisations de femmes chaque fois que les conditions culturelles limitent leur participation dans les organes de décisions des organisations mixtes.</p>
<p>5.3 Ensuring that project/programme management arrangements (composition of the project management unit/programme coordination unit, project terms of reference for staff and implementing partners, etc.) reflect attention to gender equality and women’s</p>	<p>5.3 Il est prévu une responsable genre dans la DDR. Par ailleurs, une formation sur l'intégration du genre au profil de l'ensemble du staff responsable de la mise en œuvre ainsi qu'aux organes de décisions des partenaires. Cette formation sera dispensée dès le lancement du projet. Cette formation soulignera la démarche, les outils et l'attention à accorder à</p>

empowerment concerns	l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
5.4 Ensuring direct project/ programme outreach to women (for example through appropriate numbers and qualification of field staff), especially where women's mobility is limited	5.4 la communication et la mobilisation des femmes dans la zone du projet seront assurées grâce au personnel de la cellule de la promotion de la femme de la CDRA. Actuellement cette cellule compte 2 ingénieurs femmes; le recrutement de deux autres est prévu au lancement du projet. Par ailleurs, il est à préciser que les femmes de la zone sont relativement mobiles et que cette contrainte ne se pose pas. En plus elles adhèrent parfaitement au changement, il suffit juste de savoir les mobiliser et les organiser.
5.5 Identifying opportunities to support strategic partnerships with government and others development organizations for networking and policy dialogue	5.5 le projet prévoit d'appuyer des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres organisations de développement pour le réseautage et le dialogue politique pour l'intégration des femmes et des jeunes.
6. The project's logical framework, M&E, MIS and learning systems specify in design – and project M&E unit collects, analyses and interprets sex- and age-disaggregated performance and impact data, including specific indicators on gender equality and women's empowerment.	6. Le cadre logique, et le système de suivi évaluation spécifient les indicateurs selon le genre. Les impacts potentiels seront ainsi évalués selon leur incidence sur le genre au fur et à mesure de la mise en œuvre et après l'achèvement du projet.

Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

1. Depuis 1980, le FIDA a financé 12 projets de développement rural en Tunisie pour un coût global de 409,4 millions de dollars US (dont 40,6% de prêts du FIDA), touchant environ 90 610 ménages ruraux parmi les plus défavorisés. Trois projets sont actuellement en cours de réalisation pour un coût total de 105,6 millions de dollars US dans les gouvernorats de Siliana, de Tataouine et de Kébili. Toutes ces interventions du FIDA ont touché huit gouvernorats de l'intérieur du pays figurant sur la liste des dix gouvernorats jugés prioritaires par le gouvernement post-révolution.

2. Tous ces projets sont en parfaite cohérence avec la stratégie du FIDA. Ils visent la protection et le développement des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie, le développement des productions agricole et animale, la diversification et l'augmentation des revenus des habitants des zones rurales ciblées. Ces projets contribuent à la lutte contre les disparités régionales et répondent aux besoins des catégories les plus défavorisées en milieu rural.

Tableau1: Liste des projets et programmes cofinancés par le FIDA (in millions USD)

Projets	Date entrée en vigueur	Coût total	Contribution FIDA	Part FIDA/coût total	PartGvt/coût total	Autres co-financements
Projets clôturés						
Kef et Siliana	1981	45,9	19,0	42%	56%	PAM
SidiBouزيد irrigué	1984	16,3	7,3	45%	47%	-
SidiBouزيد sec	1986	13,3	6,0	45%	48%	PAM
OuedMellegue	1989	31,4	12,0	41%	38%	BID
SidiM'Hadheb	1992	37,2	11,9	32%	29%	BID
Kairouan	1995	28,2	12,1	43%	20%	BID
Siliana	1996	41,7	11,2	27%	20%	AFD
Zaghouan	1999	33,6	16,1	48%	26%	-
PRODESUD-I	2003	44,4	18,8	42%	42%	OPEC
Projets en exécution						
PRODESUD-relais à Tataouine et Kébili	2011	8	4,5	56%	44%	-
PDAI Siliana-II	2007	45,7	20,5	45%	27%	AFD, FEM
PRODESUD-II à Tataouine et Kébili	2013	52	27,5	53	33%	En cours de mise en vigueur
Projets en conception						
Projet de développement agro-pastoral et filières à Médenine	2013	38	22	54%	28%	UE (3 M\$)

3. En plus des prêts accordés à la Tunisie, le FIDA mobilise des fonds d'accompagnement aux projets, sous forme de missions d'appui et de renforcement de capacités entreprises directement par le FIDA, ainsi que par des missions de supervision pour assurer une mise en œuvre judicieuse et l'atteinte des impacts envisagés à la conception. Par ailleurs, le Fonds mobilise des dons d'appui⁴⁴ contractés soit directement au gouvernement soit par le biais d'organismes internationaux et nationaux ou par des associations de développement.

Enseignements tirés de l'évaluation des interventions du FIDA

4. **Evaluation du programme pays.** Le programme de coopération entre le FIDA et la Tunisie avait fait l'objet d'une évaluation en 2002, et le dernier rapport d'achèvement du PRODESUD (phase-I) date de décembre 2010. Les principales leçons mises en relief par ces évaluations montrent que:

i) les interventions du FIDA en Tunisie ont réussi à toucher les zones rurales marginalisées et les

⁴⁴ Le montant total des dons est de l'ordre de 14.8 millions de dollars dont 5 M\$ au pays et 9.8 M\$ de dons régionaux.

populations les plus exposées à la vulnérabilité tout en atteignant des résultats satisfaisants. Plus de 90 000 ménages ruraux parmi les plus défavorisés ont été les cibles des projets du FIDA, ii) les projets cofinancés par le FIDA ont permis d'atteindre environ 20% de la population rurale en Tunisie, ce qui constitue un résultat non négligeable; iii) les petits exploitants de moins de 10 ha ont dans l'ensemble majoritairement bénéficié des investissements consentis; iv) ces projets ont contribué à réduire l'impact de la sécheresse sur les productions et les revenus des exploitants; v) les zones des projets ont connu une stabilisation des populations grâce au développement d'activités productives, à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des infrastructures de base; vi) le FIDA a initié l'introduction d'activités destinées aux femmes depuis le début des années 90, bien qu'elles n'aient touché qu'un petit nombre de bénéficiaires; vii) les approches participatives, initiées aussi par le FIDA, ont été mises en œuvre jusque-là, de façon réduite; viii) l'accompagnement des producteurs pour leur faciliter l'accès au crédit et pour les aider à monter leurs projets a fait défaut et le tissu communautaire et associatif est encore fragile, surtout dans le domaine agro-pastoral.

5. **Les recommandations** de la mission d'évaluation précitée ont par conséquent porté sur les aspects suivants:

- **Cadre stratégique global:** i) réaffirmer la spécialisation du FIDA en ce qui concerne l'aide aux zones les plus défavorisées et aux populations les plus vulnérables; ii) insister sur l'introduction d'innovations; iii) valoriser les projets comme laboratoire pour un dialogue sur les politiques; et iv) sortir du cadre exclusif de l'agriculture.
- **Axes d'intervention:** i) ancrer plus profondément les projets dans l'économie et les institutions locales; ii) favoriser la participation des acteurs locaux et les partenariats; iii) donner plus de poids aux instruments d'accompagnement du développement; et iv) renforcer l'accès des femmes aux facteurs et services de production.
- **Modalités d'exécution:** Privilégier deux niveaux territoriaux d'intervention: i) la Délégation et l'UST; ii) élaborer des montages institutionnels élargis aux différents acteurs; et iii) assurer un meilleur appui à la mise en œuvre des projets.

6. **Rapports spécifiques aux projets financés par le FIDA.** Les rapports d'achèvement, les examens à mi-parcours et les missions de supervision des projets et programmes financés par le FIDA en Tunisie ont permis de vérifier la pertinence du ciblage géographique des projets soutenus par le Fonds le long de l'axe central Nord-Sud, qui regroupe les régions les plus défavorisées, leur ciblage effectif sur les plus petites exploitations, ainsi que leur contribution au désenclavement et à la mise en place d'une infrastructure de base et de production susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, et à la réduction de l'impact de la sécheresse. Dans les premières interventions, l'approche participative n'avait été mise en œuvre que ponctuellement, alors que la conception des dernières interventions était basée sur une approche partenariale impliquant la population dans tout le processus de planification et de mise en œuvre. Les rapports précités avaient attiré l'attention sur l'importance à donner à la prise en compte de la pluriactivité des ménages ruraux dans le ciblage ainsi qu'à la fonction d'encadrement dans l'allocation des ressources. Ils avaient recommandé de ne pas limiter le champ d'intervention des projets futurs aux seules activités agricoles et de les concevoir comme des instruments d'innovation en matière de stratégies de développement qui doivent apporter une contribution au dialogue sur les politiques de développement rural.

7. De plus, la phase-I du PRODESUD⁴⁵, dernier projet achevé dans les deux Gouvernorats voisins de Médenine, a permis d'obtenir des résultats positifs qui méritent d'être disséminés. En effet, le PRODESUD-I, durant son intervention, a pu générer l'équivalent de 1 326 emplois permanents. L'impact de cette première phase sur les avoirs matériels des populations-cibles s'est concrétisé par l'amélioration des conditions d'accès aux facteurs de production et aux aires d'exploitation des ressources, aux biens des ménages et aux technologies. Les infrastructures et aménagements mis en place ont eu, dès leur mise en service, des impacts positifs. C'est ainsi que les GDA à vocation

⁴⁵ Rapport d'achèvement PRODESUD-I, FIDA 2011.

pastorale estiment que les pistes ont généré une réduction des frais de transport (de 50 à 55%), un gain de temps (réduction de 60 à 70%) et un accès plus facile aux différents services, particulièrement l'approvisionnement en denrées alimentaires et la santé, la communication, etc. Les réseaux d'hydraulique pastorale ont permis d'étendre la superficie exploitée des parcours de plus de 125 000 ha permettant de récupérer près de 6 millions d'UF et permettant une amélioration de la conduite du troupeau par l'allègement des coûts de l'alimentation du cheptel de l'ordre de 39%, l'amélioration du taux de fertilité des petits ruminants de 10 à 12% ainsi que la réduction des frais d'abreuvement des ovins de 40%. Par ailleurs, les actions de CES du programme ont contribué à la préservation de 4 à 5% des superficies fortement menacées par l'érosion et à la mobilisation des eaux de ruissellement à raison de 12% du volume mobilisé dans la région. Ceci a un impact positif sur le potentiel hydrique et le niveau piézométrique des nappes. De plus, les impacts apparus après la réhabilitation des jessours (travaux de CES), appréhendés à partir des enquêtes auprès des bénéficiaires, montrent une amélioration du nombre d'oliviers, principale spéculation pratiquée, de 44% et une amélioration du rendement de l'olivier de 32%.

8. Les femmes rurales ont acquis plus d'autonomie grâce aux revenus procurés par les microprojets initiés, à la formation qu'elles ont reçue dans plusieurs domaines (artisanat, agriculture, céramique, jardins familiaux) et à la mise en place de 6 foyers de femmes rurales dont les activités concernent 37 jeunes filles. De plus, la femme rurale diplômée participe à la vie associative. En effet, 25 agents d'encadrement sont de jeunes filles diplômées mises à la disposition des GDA et rémunérées sur le programme national 21/21⁴⁶.

9. Ainsi, les recommandations suivantes sont à prendre en considération lors de toute conception future et pourront améliorer la performance des projets et satisfaire de façon plus durable les populations les plus marginalisées:

- Inclure l'amélioration et le renforcement des capacités des structures de gestion et des organisations locales et des structures interprofessionnelles, qui restent encore fragiles et peu représentatives de leurs adhérents, et adaptation de leur cadre juridique;
- Améliorer les capacités d'adaptation des systèmes agropastoraux aux conditions climatiques et aux caractéristiques socio-économiques et édaphiques locales et diffusion, à grande échelle, des réussites dans le cadre du PRODESUD dans ce domaine;
- Recourir à une meilleure implication de la femme rurale et des jeunes et renforcer le partenariat avec les institutions de la microfinance;
- Assurer la valorisation des infrastructures de base et celle des investissements réalisés et assurer leur entretien après l'achèvement du projet;
- Assurer l'organisation des groupes d'intérêt autour du développement des chaînes de valeur rentables et créatrices d'emploi;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation du projet depuis son démarrage comme outil de gestion et d'aide à la décision afin de mieux gérer le projet mais aussi afin de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et d'orienter toute intervention future.

10. Enfin, les enseignements tirés de l'ensemble de ces évaluations ont été pris en compte dans la conception de ce projet. En effet: i) le projet cible une zone et des populations parmi les plus défavorisées; ii) l'intégration des activités est au cœur de l'approche mise en œuvre; iii) le projet est profondément ancré dans l'économie locale dans la mesure où il participe à la préservation du capital en ressources naturelles et à la création d'activités agricoles et non agricoles, dans le cadre d'une approche filière et en tenant compte des potentialités de cette région; iv) la reproduction à une échelle élargie des innovations constitue l'un des aspects saillants de sa conception; v) la participation, la responsabilisation et l'autonomisation des bénéficiaires, notamment des femmes, figurent parmi les principes directeurs de sa mise en œuvre en vue d'atteindre l'objectif de prise en charge par ces derniers de leur auto-développement; vi) de multiples partenariats seront conclus avec des

⁴⁶ Programme national d'emploi des jeunes diplômés.

opérateurs visant les mêmes objectifs que le projet, dans le but de renforcer leur effort pour développer la zone; vii) l'accent est mis sur les actions d'accompagnement des bénéficiaires sur le plan de la mise en valeur et de l'obtention des financements nécessaires; et viii) les deux niveaux préconisés (Délégation et secteur; Imadat) constituent la base territoriale de ses interventions.

Appendice 4: Description détaillée du projet

Rappel des objectifs et composantes du Projet

1. **Objectif global.** Le projet a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées. A cet effet, le projet mettra en place des moyens susceptibles de promouvoir la gestion participative, intégrée et durable des ressources naturelles, d'augmenter la résilience des systèmes agro-pastoraux et de développer les filières porteuses et les initiatives locales pour la création d'emplois. La mise en œuvre d'un tel projet devra générer des impacts d'ordre économique, social, environnemental et institutionnel. Ainsi, à la fin du projet, l'indice moyen d'accumulation du capital aura augmenté de 20% chez le groupe cible et le taux de chômage sera réduit de 15% au moins.
2. **Objectif spécifique.** Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agro-pastorales (cameline et de petits ruminants). Dans le contexte climatique, la marge d'amélioration de la productivité agro-pastorale reste limitée, alors que l'investissement devra être orienté vers la valorisation des différents maillons des filières et des produits de terroir et la réduction des charges à travers l'organisation des acteurs et la labellisation des produits. A la fin du projet, les revenus de la population de la zone du projet auront augmenté substantiellement.
3. **Composantes du projet.** Pour atteindre ses objectifs, le projet prévoit la mise en œuvre des trois composantes suivantes: i) le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux; ii) le développement des filières et des terroirs; et iii) renforcement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle.

Description détaillée des activités par composante et sous-composante

Composante A: Renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux

4. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives, ii) l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.

Sous-composante A1 "l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives"

5. En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement agropastoral de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées en matière: i) d'organisation de la gestion des parcours par l'appui aux GDA; ii) l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes naturels; iii) des infrastructures pastorales.

Appui aux GDA des parcours

6. En matière d'organisation de la gestion des parcours, il est prévu de: i) renforcer des capacités des GDA des parcours (entre autres par l'élaboration participative de Plans de Gestion des Parcours (PGPLT) à Long Terme); ii) mettre à la disposition des GDA un fonds de roulement en contrepartie d'un programme d'emploi relatif aux services pour les adhérents ainsi qu'à la gestion des parcours; iii) construire les locaux de service des GDA et de les équiper; iv) construire des locaux de stockage d'aliment de bétail à gérer par les GDA.

Renforcement des capacités des GDA des parcours

7. L'objectif de cette activité est de permettre aux GDA de jouer pleinement leur rôle en tant que partenaire principal dans la gestion durable des ressources pastorales.
8. L'activité consistera à organiser des ateliers d'échange, des voyages d'étude ainsi que des sessions de formation/échange en matière de gestion du GDA, de planification stratégique (PGPLT),

de connaissance des plantes pastorales, d'évaluation de l'état de santé des parcours (état écologique), d'utilisation des ressources végétales par les animaux, de techniques d'amélioration pastorale et de détermination des paramètres de gestion des parcours (charge, période de pâturage).

Octroi d'un fonds de roulement aux GDA

9. Cette activité vise à renforcer les moyens financiers des GDA de gestion des parcours afin d'améliorer les services fournis à leurs membres, notamment en matière d'achat groupé d'aliment de bétail, de gestion/entretien des points d'eau pastoraux, de gestion des mises en repos des parcours et, à terme, de pouvoir disposer de ressources financières suffisantes afin d'assurer la durabilité de cette gestion au-delà de la fin du projet.

10. L'activité consiste à mettre, à la disposition des GDA, un fonds de roulement en plusieurs tranches selon les résultats et ce, dans le cadre d'une convention basée sur un cahier de charges précis.

Construction des locaux communautaires pour les GDA de gestion des parcours et leur équipement bureautique et informatique

11. L'objectif de cette activité est d'améliorer les services offerts par les GDA notamment en matière d'appui à l'organisation de formations délocalisées sur leur territoire en leur permettant de disposer de: i) locaux de service pour la conduite des activités courantes et l'accueil de groupes en formation; ii) de locaux de stockage de l'aliment de bétail.

12. L'activité consiste à construire les locaux précités ainsi que d'équiper les locaux de service avec du matériel informatique et bureautique.

Amélioration des écosystèmes naturels

13. En matière d'amélioration des écosystèmes naturels, le projet prévoit: i) d'élaborer trois plans participatifs de gestion des parcours (un plan par délégation); ii) de mettre en place des mises en repos de parcours collectifs soumis au régime forestier, de parcours collectifs non soumis ainsi que de parcours privés; iii) de promouvoir les réserves fourragères sur pied à travers les plantations pastorales, à titre démonstratif, sur 200 ha; iv) de renforcer la remontée biologique des parcours mis en repos à travers l'enrichissement floristique; v) de renforcer le parc national de Sidi Toui; vi) d'assurer le gardiennage des points d'eau et des mises en repos à travers (salaires des gardiens, locaux et tentes de gardiens); vii) de construire des ombrières en charpente et de planter des arbres qui serviront d'ombrage naturel (bosquets d'ombrage ou ombrières biologiques); viii) d'assurer un suivi périodique des ressources pastorales ainsi que de fournir un appui-conseil en matière de gestion des parcours et de gestion proactive de la sécheresse.

Élaboration de plans de gestion des parcours

14. Cette activité vise à établir, de manière participative, un plan de gestion concertée et durable des parcours par Délégation.

15. Ces plans, à élaborer par une assistance technique, devraient préciser un parcellaire et un planning à long terme (>15 ans) de mise en repos, de réhabilitation ainsi que de rotation de pâturage et des modalités de gestion (organisationnelle et technique). Ces plans sont concertés et approuvés par les parties prenantes afin d'assurer le respect du cadre de gestion durable des ressources sur parcours.

Mises en repos des parcours

16. L'objectif des mises en repos est d'amorcer une dynamique de remontée biologique (couvert végétal, régénération des espèces pastorales désirables, productivité) à même d'inverser la tendance de dégradation et de constituer une base pour l'application d'une gestion durable par les GDA appuyés par les services techniques.

17. Les activités de mises en repos, d'une durée de deux à trois années, concerneront 34 000 ha de parcours collectifs soumis au régime forestier, 3 000 ha de parcours collectifs non soumis et 7 000 ha de parcours privés.

18. Pour les 34 000 ha de parcours collectifs soumis au régime forestier et les 3 000 ha de parcours non soumis, il s'agit: i) d'identifier les sites à mettre en repos de manière participative, pour trois années, avec les GDA, les CG et les usagers; ii) de mettre en place les conventions nécessaires entre les différentes parties prenantes (CRDA, CG, GDA); iii) de livrer la compensation fourragère aux GDA qui, à leur tour, la distribueront aux éleveurs usagers tout en prélevant une marge pour couvrir leurs frais et leur assurer des ressources financières nécessaires à la durabilité des services qu'ils auront à fournir à leurs adhérents; iv) d'affecter des gardiens aux mises en repos; et v) d'instaurer, de manière participative, les modalités de pâturage (périodes d'ouverture/fermeture, charge, redevance de pâturage).

19. Pour les 7 000 ha de parcours privés, propriété d'environ 450 agropasteurs, il s'agit d'établir un protocole d'accord avec l'OEP, qui intervient uniquement chez les agriculteurs/éleveurs disposant de moins de 20 ha de parcours, en vue de (i) l'identification des parcelles, (ii) la conclusion de conventions avec leurs propriétaires, (iii) la mise en repos, (iv) la distribution de la compensation fourragère et (v) d'assurer les formations en gestion durable de parcours. Cette opération d'amélioration pastorale sera entreprise sur une durée de 5 ans dont 3 ans de mise en défens des parcelles pour au moins trois ans (mise en repos à déterminer en fonction de la capacité de régénération de la végétation) et deux ans d'accompagnement en gestion. Durant ces cinq ans l'agriculteur reçoit une subvention annuelle de 10 dinars/ha/an sous forme d'aliments de bétail distribués par l'OEP, soit une moyenne de 778 DT de subvention par agropasteur. Les prestations de l'OEP ont été estimées à raison de 5 dinars/ha/ans pour couvrir les frais de gestion et d'appui aux éleveurs.

Les plantations pastorales sur 200 ha

20. L'objectif est de démontrer le potentiel de création de réserves fourragères sur pied et les impacts pour les éleveurs ainsi que pour les ressources financières des GDA à travers les redevances d'exploitation.

21. Concernant les activités, il s'agit de: i) choisir les sites et les espèces à planter en fonction de critères de proximité de points d'eau, de disponibilité de débits suffisants pour l'abreuvement et l'arrosage des arbustes, de disponibilité d'un gardien; ii) assurer la plantation par une entreprise/tâcheron local et l'arrosage pendant les deux premières années; et iii) assurer un arrosage supplémentaire les années suivantes, si nécessaire, par les GDA/gardiens des points d'eau.

L'enrichissement floristique de 6 000 ha de parcours

22. L'objectif est d'aider la remontée biologique des parcours mis en repos et ainsi contribuer à l'amélioration de leur état écologique et de leur productivité.

23. Les activités consisteront à choisir les mises en repos à enrichir et les espèces à utiliser⁴⁷ et à assurer la collecte des semences, notamment au niveau du parc national de Sidi Toui, ainsi que l'approvisionnement auprès d'autres sources. Les travaux seront réalisés par une entreprise/tâcheron local, en vérifiant, au préalable, la qualité des semences et en précisant les modalités d'épandage. Cette entreprise/tâcheron local devrait, afin d'avoir une meilleure appropriation de la réhabilitation des ressources pastorales par les bénéficiaires, être, de préférence, une émanation de ces bénéficiaires (GDA, SMSA).

Renforcement du parc national de Sidi Toui

24. L'objectif des activités de renforcement du parc de Sidi Toui est la mise à niveau de ce dernier, notamment du point de vue infrastructures, afin qu'il puisse jouer un rôle plus actif comme maillon

⁴⁷ Par exemple, *Rhantherium suaveolens*, *Stipagrostis pungens*, *Artemisia herba alba*, *Argyrolobium uniflorum*, *Salsola vermiculata*, *Gymnocarpos decander*, *Retama raetam*, *Periplocala evigata*, *Helianthemum* spp. *Plantago albicans*

important dans le cadre de la promotion du tourisme écologique et culture (biodiversité floristique et faunistique, présence de marabouts fréquentés à l'intérieur du parc), ainsi que dans la réhabilitation des parcours, notamment à travers la collecte de semences pour utilisation dans l'enrichissement floristique.

25. Les activités prévues ont trait à: i) l'extension du réseau d'alimentation en eau potable; ii) l'aménagement de voies de circulation (pistes, sentiers); iii) l'aménagement de la maison du parc (écomusée et dépendances); iv) l'aménagement de points d'eau; v) le renforcement de l'énergie solaire; vi) l'amélioration de la signalétique; v) l'acquisition d'équipements (audio-visuel, communication).

Le gardiennage des points d'eau et des mises en repos

26. Le gardiennage des points d'eau vise à assurer les tâches de gestion et d'entretien. Celui des mises en repos a pour objectif d'assurer la protection des parcelles contre les délits de pâturage éventuels.

27. Les activités consistent en: i) la construction de logements pour les gardiens de points d'eau et l'acquisition de tentes pour les gardiens de mises en repos; ii) le paiement des salaires des gardiens.

Ombrières biologiques et en génie civil

28. L'objectif est de réduire l'incidence du stress thermique sur les bergers et les troupeaux en fournissant un maillage approprié de sites d'ombrage dans un environnement qui en est dépourvu et où les températures estivales et automnales peuvent être très élevées.

29. Les activités consisteront à choisir de manière participative (avec les GDA, les usagers et les bergers), les sites d'implantation des ombrières et à réaliser les constructions (ombrières en génie civil) et les plantations (ombrières biologiques) par des tâcherons locaux.

Suivi périodique des ressources pastorales et appui-conseil

30. Cette activité a pour objectifs d'assurer un suivi de l'état écologique des parcours et de leur productivité, de fournir un appui-conseil en matière de gestion des mises en repos et d'enrichissement floristique des parcours ainsi qu'en ce qui concerne la gestion proactive des effets de la sécheresse.

31. L'activité sera réalisée dans le cadre d'un partenariat avec une institution de recherche-développement (IRA).

Hydraulique pastorale

Etude d'inventaire des points d'eau et de tarification de l'eau

32. L'étude d'inventaire des points d'eau a pour objectif d'établir un bilan de la situation de l'exploitation des nappes phréatiques et profondes dans le parcours El Ouara-El Hmadha à Ben Guerdane et dans le parcours de Dhahar à Béni Khedache. Elle vise à établir un inventaire détaillé de tous les points d'eau (puits de surface, forages, puits-sondages, forages, sources et piézomètres), réalisés dans les deux parcours. Cet inventaire permettra de: i) Identifier tous les points d'eau et définir leurs caractéristiques (conception, dimensions, nature de l'ouvrage, profondeurs, régime d'exploitation, salinité des eaux,); ii) Evaluer le bilan et la situation d'exploitation des différentes nappes en se basant sur les données hydrogéologiques existantes; et iii) constituer une banque de données sur tous les points d'eau avec une interface de mise à jour.

33. L'étude de la tarification de l'eau doit être adaptée aux caractéristiques spécifiques des périmètres irrigués et des points d'eau pastoraux. Cette étude doit viser deux objectifs: i) évaluer le coût réel de l'eau, ce qui permettra aux GDAs de garantir la disponibilité de cette ressource; et ii) définir, à moyen terme, les obligations des GDA pour l'entretien et le renouvellement de certains équipements pour assurer la continuité du service.

Création de points d'eau (forages) pour le cheptel

34. Cette activité vise à renforcer la batterie actuelle de forages pastoraux dans la zone du projet au niveau de Dhahar.

35. Les activités identifiées se limitent au creusage d'un forage, sur une profondeur de 200 m, à Dhahar dans la délégation de Béni Khedache, en remplacement du forage existant à Hachana dont les ressources mobilisables ont baissé considérablement durant ces dernières années et ne permettent pas de satisfaire les besoins en eau du cheptel qui fréquente ce point d'eau.

L'aménagement de réservoirs de stockage d'eau pour abreuvement

36. Les objectifs de cette activité sont: i) de moderniser certains réservoirs anciens; ii) d'augmenter la capacité de stockage permettant ainsi de satisfaire la demande instantanée, du cheptel, en période de pointe; et iii) de créer une réserve d'eau importante, pour quelques jours, en cas de pannes des équipements de pompage et qui pourraient se prolonger avant d'être réparés. Cette activité contribuera donc à atténuer la pression sur les zones de parcours, autour des points d'eau, très sollicités par les bergers, et qui présentent des potentiels en eau importants.

37. Le projet vise à moderniser certains réservoirs existants, de faibles capacités et anciens, par d'autres d'une capacité plus importante (100, 250 et 350 m³). Les activités prévues sont: i) Dans la délégation de Ben Guerdane: la création de 3 réservoirs d'une capacité unitaire de 350 m³, 7 ouvrages de 250 m³ et 4 réservoirs de 100 m³, soit une capacité additionnelle de stockage totale de 3200 m³; ii) Dans la délégation de Béni Khedache: la mise en place de 2 réservoirs de 50 m³ chacun; et iii) la modernisation totale de deux réservoirs existants d'une capacité unitaire de stockage de 50 m³ (points d'eau Ouelja et Bedoui) dans la délégation de Sidi Makhoulf.

Approfondissement de puits de surface et curage de sources d'eau

38. L'objectif de cette activité est d'accroître la productivité de ces points d'eau par une mobilisation plus importante et sûre des ressources en eau. Les actions prévues sont: i) l'approfondissement de dix puits de surface dans le parcours d'El Ouara et dont le rabattement de la nappe est important où l'aquifère capté renferme un faible potentiel en eau, surtout durant les années sèches; et ii) l'aménagement de trois (3) sources d'eau (captage et curage) dans la région d'Essatla à Ben Guerdane et; iii) l'approfondissement du puits Bédoui à Sidi Makhoulf.

39. Le type d'aménagement à prévoir sera arrêté, en fonction des caractéristiques hydrogéologiques des aquifères à capter, par les services techniques du CRDA de Médenine.

Equipements photovoltaïques et de pompage

40. Les prestations visées par cette activité du projet comporteront la fourniture, l'installation et la mise en marche des équipements de pompage (groupes motopompes) et les installations photovoltaïques pour la fourniture d'énergie solaire (convertisseur de courant, plaques solaires). Ces prestations intéresseront les forages et les puits de surface pastoraux.

41. Les points d'eau identifiés par le projet et susceptibles d'être aménagés sont: i) huit (8) forages et vingt un(21) puits de surface dans le parcours d'El Ouara; ii) six (6) forages et le puits Zakhm Engueb à Béni Khedache; et iii) le forage Ouelja et le puits Bedoui à Sidi Makhoulf. Au total, le projet viserait à équiper quatorze (14) forages et vingt-trois (23) puits de surface soit trente-sept (37) points d'eau pastoraux.

Réhabilitation des citernes collectives

42. Afin de contribuer à satisfaire les besoins en eau du cheptel, le projet s'appuiera sur une mobilisation rationnelle des eaux de pluie disponibles et leur stockage. Dans ce cadre, le projet s'est appuyé, d'une part, sur le programme lancé par le CRDA de Médenine et qui consiste en la réhabilitation d'un lot de citernes collectives dans les zones de parcours, et d'autre part, sur la concertation avec les différents services techniques du CRDA et les représentants des bénéficiaires et de la société civile. Cette démarche a été à la base de la sélection d'un nombre prioritaire à retenir

par le projet. La démarche participative qu'adoptera le projet et qui se traduit par la préparation de Plans de Développement Participatifs (PDP) et de Contrats-Programme Annuels (CPA) permettra de retenir les citernes prioritaires à réhabiliter qui seront demandées par les bénéficiaires en étroite collaboration avec les services du CRDA. Les actions de réhabilitation seront définies par ces derniers, pour chaque citerne, à partir d'un diagnostic détaillé permettant d'identifier les défaillances.

43. Le projet propose la réhabilitation de douze (12) citernes à Ben Guerdane, six (6) unités à Beni Khedache et quatre (4) ouvrages à Sidi Makhlouf, afin d'améliorer les conditions d'abreuvement du cheptel sur les parcours.

Dessalement pour eau potable

44. Le principal objectif de cette activité est l'amélioration des conditions de vie des bergers, des éleveurs, des gardiens des points d'eau et des mises en repos des parcours, par un accès facilité à une eau potable de qualité satisfaisante (saine et de bonne qualité). En effet, actuellement, l'approvisionnement en eau potable est assuré, soit à partir de certains points d'eau dont la salinité est jugée relativement acceptable (inférieure à 4 g/l), soit à partir des citernes d'eau pluviale où les quantités d'eau collectées restent aléatoires et en fonction de la pluviométrie, mais d'une potabilité risquée. Les difficultés vécues par les intéressés ont été soulevées lors des visites effectuées par la mission sur le terrain.

45. Pour répondre à cet objectif, le projet, en concertation avec les services techniques du CRDA, propose l'installation de petites unités de dessalement fonctionnant à l'énergie solaire et d'une capacité de production journalière ne dépassant les 5 m³/jour. Ces unités seront programmées dans les PDP et CPA qui seront élaborés par les bénéficiaires concernés. Cependant, le projet, en concertation avec les services du CRDA, viserait à équiper, par des unités de dessalement, 29 points d'eau à El Ouara, 8 forages dans les parcours de Dhahar et de Sidi Makhlouf.

Sous-composante A2: "l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleur gestion des terres privées"

46. En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement et la nécessité d'une meilleurs gestion des terres agricole de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées:

Actions de renforcement des GDA

47. Cette activité comprend: i) le renforcement les capacités des GDA, notamment en matière de gestion, de planification, d'entretien des installations d'irrigation, d'économie d'eau, de productions agricoles et de leur valorisation; ii) la construction de locaux de stockage pour les équipements, les intrants et l'aliment de bétail;

Actions d'amélioration de la productivité agricole

48. Ces actions incluent: i) une étude diagnostic des périmètres publics irrigués (PPI) de la zone du projet afin d'analyser les systèmes actuels de production agricole, les raisons du choix de systèmes de culture et les possibilités pour une meilleure intensification; ii) la promotion des cultures fourragères dans les PPI (sur environ 20 ha additionnels) dans le but de diminuer la dépendance des élevages de l'achat d'aliment de bétail; iii) la réalisation de 20 ha plantations arboricoles en irrigué, notamment à base de grenadier, figuier et amandier et ce afin de mieux valoriser les infrastructures d'irrigation et d'améliorer les revenus des agriculteurs; iv) la réalisation de 1000 ha de plantations arboricoles en sec, notamment à base de figuier et localement l'olivier et l'amandier. Le but de cette activité est de diversifier et d'améliorer les revenus des agriculteurs par la redynamisation de la filière figue; v) la promotion des cultures maraichères en irrigué (céleri, persil, carottes, navets, piment, cucurbitacées dans le but d'améliorer rapidement les revenus des agriculteurs; vi) la formation des agriculteurs, notamment en matière de choix variétal, de besoins en eau et de techniques d'économie d'eau, de techniques culturales (greffage, taille, protection des cultures); vii) l'installation de parcelles

de démonstrations représentant différentes situations (irrigué, sec, vieilles plantations d'olivier en plein à Ben Guerdane et Sidi Makhlouf). Les démonstrations pourraient inclure les cultures et les techniques culturales à promouvoir ainsi que la restructuration des vieilles oliveraies vulnérables (arrachage et remplacement par de jeunes plants de figuier et d'olivier); viii) promotion de l'opération zéro labour sous olivier sur 1000 ha afin de lutter contre l'ensablement; ix) la recherche-développement en matière d'intensification de la production agricole (cultures sous serre à forte valeur ajoutée, PAM), de valorisation de l'eau d'irrigation de qualité médiocre et d'évaluation d'impacts environnementaux de cette pratique et d'autres pratiques culturales telle que les labours sous olivier.

Aménagement par le biais d'ouvrages de CES

49. Les objectifs des ouvrages de conservation des eaux et sols (CES) consistent en: i) la valorisation des eaux de ruissellement en agriculture et pour la recharge des nappes; ii) la protection des sols par la restauration de leur fertilité; et iii) le développement du couvert végétal derrière ces ouvrages. Les impacts obtenus suite aux aménagements de CES (cordons et seuils en pierres sèches, jessours et ouvrages de recharge) réalisés dans le gouvernorat de Médenine sont positifs. En effet, les observations de terrain confirment ces résultats (développement de l'arboriculture en amont des jessours et tabias, recharges des nappes en aval des ouvrages de recharge, maîtrise et atténuation de l'érosion hydrique). Néanmoins, l'efficacité de ces aménagements doit être recherchée à travers l'entretien continu. Les performances techniques et l'efficacité des ouvrages de recharge, à réaliser par le projet, seront identifiées par l'étude technico-économique qui sera élaborée par un bureau d'études privé.

50. Le projet interviendra dans des zones qui cadrent, d'une part, avec la stratégie d'intervention du CRDA de Médenine dans les zones classées prioritaires et, d'autre part, avec les demandes exprimées par la population rurale et formulées dans les PDP et CPA. Le projet visera:

i) l'aménagement des bassins versants par la réalisation de cordons en pierres sèches dans les parcours d'El Ouara (9 km) et Dhahar (11 km); ii) la réalisation de seuils en pierres sèches sur les ravins érodés, pour restaurer les sols juste en amont des seuils, sera programmée dans les parcours d'El Ouara et Dhahar; ces travaux nécessiteront 4000 m³ de pierres dans chaque parcours; iii) la restauration et la consolidation des jessours; ces ouvrages sont largement adoptés dans la zone du projet et ont montré une efficacité indéniable grâce à leur adaptation aux conditions climatiques, hydrologiques et géomorphologiques du relief du gouvernorat de Médenine. Les quantitatifs prévisionnels du projet seront de 200 ha à Béni Khedache et de 300 ha à Sidi Makhlouf; et iv) la construction d'ouvrages en gabions pour la recharge des nappes, au nombre de 3 ouvrages à Béni Khedache et 2 unités à Sidi Makhlouf.

Hydraulique agricole:

Etude diagnostic de la situation des périmètres publics irrigués

51. Cette étude a pour objectifs: i) d'analyser la situation de l'exploitation et de la gestion des périmètres publics irrigués, dans les 3 délégations; ii) d'évaluer le niveau de la mise en valeur agricole et d'identifier les contraintes; et iii) chercher des solutions pour le développement durable de l'activité agricole en irrigué dans ces périmètres.

52. Elle devra traiter les caractéristiques de chaque périmètre, les faiblesses, les potentialités, les aspects techniques (infrastructures hydrauliques et autres) et agro-socio-économiques (fonciers, sociaux, financiers, approvisionnement en intrants, crédits, commercialisation,...).

Citernes pour irrigation d'appoint:

53. Cette action vise la valorisation des ressources en eau pluviales collectées par des ouvrages de stockage pour l'irrigation d'appoint des plantations arboricoles (oliviers, figuiers). Le concept de création de citernes de collecte des eaux de pluie est retenu par le projet avec l'objectif de créer une réserve d'eau susceptible d'assurer une irrigation complémentaire essentiellement pour des nouvelles plantations. Ces ouvrages contribueront ainsi au renforcement des ressources en eau disponibles

dans les 3 délégations du projet. Le projet propose trois (3) actions: i) construction de citernes, d'une capacité unitaire de 200 à 300 m³, à utilisation collective et qui seront gérées par les GDA, ii) réalisation de citernes de 40 m³ pour usage privé; et iii) mise à disposition des GDA de citernes tractées d'une capacité de 3-5 m³ avec fourniture de pompes mobiles pour le remplissage de citernes à partir des citernes collectives ou privées.

54. L'expérience capitalisée, dans le cadre du programme PGRN 2 en cours d'exécution, suite aux activités des agriculteurs, montre une forte demande pour la réalisation de citernes privées pour la collecte des eaux pluviales. Cette demande pourra être reconduite dans le cadre du projet. La consistance et le calendrier des réalisations dépendront des actions qui seront retenues dans les PDP et les CPA qui traduiront les demandes prioritaires des agriculteurs. Le nombre indicatif élaboré pour les besoins du projet prévoit la construction de 20 citernes collectives, 200 citernes individuelles et l'acquisition de 12 citernes métalliques tractées.

Potences pour irrigation d'appoint

55. Cette action vise à exploiter les ressources en eau mobilisées à partir des points d'eau existants pour l'arrosage d'appoint des plantations arboricoles conduites en sec, particulièrement l'olivier. Les potences seront projetées sur les systèmes hydrauliques existants dépourvus de ces ouvrages. Pour renforcer le système existant, le projet prévoit de réaliser 9 potences.

Création et équipement de puits de surface privés

56. Le principal objectif de cette activité est l'amélioration des revenus des agriculteurs à travers une meilleure utilisation des ressources naturelles (eau et sol) à même de mieux motiver la population à intensifier le système de culture. Pour cela, le projet prévoit l'approfondissement et/ou la création de puits de surface pour l'exploitation des nappes phréatiques sous exploitées.

57. L'approche participative du projet, basée sur les résultats des discussions entre les concernées et les techniciens du CRDA de Médenine, permettra de dégager les priorités en matière d'irrigation du fait de l'importance de ce secteur. Cette importance dépendra également des ressources en eau disponibles et essentiellement de leurs qualités. Le projet exigera que les actions à retenir doivent être justifiées sur les plans technique (dimensionnement des puits) et environnemental (qualité des eaux et du sol). Les actions doivent tenir compte des résultats obtenus dans des parcelles irriguées dans la zone. En effet, une mauvaise utilisation des eaux relativement salées avec une faible maîtrise des conditions techniques d'irrigation, pourraient être à l'origine de la dégradation des sols. La pertinence de cette action doit être recherchée, à travers le choix des cultures à irriguer avec un encadrement des agriculteurs dès le démarrage de l'exploitation.

58. Les prévisions indicatives sont: i) le creusage et l'équipement (groupes motopompes) de dix (10) puits de surface pour l'exploitation de la nappe phréatique de Zeuss-Oum Jassar à Sidi Makhlouf; et ii) l'approfondissement et l'installation de groupes motopompes de quinze (15) puits de surface existants dont 10 puits dans la zone Hallouf et 5 puits à Modhar, dans la délégation de Béni Khedache.

Équipements pour l'économie de l'eau d'irrigation

59. L'objectif de cette action est de consolider les acquis obtenus dans les périmètres publics irrigués et les parcelles privées en matière d'installation des équipements d'économie d'eau d'irrigation. Le projet propose la fourniture et l'installation d'équipements d'irrigation à la parcelle (système d'irrigation localisée et d'irrigation gravitaire améliorée). Cette action toucherait: i) une superficie de 30 ha dans les périmètres publics irrigués (5 ha à Ben Guerdane, 15 ha à Sidi Makhlouf et 10 ha à Béni Khedache; ii) 25 ha de parcelles à irriguer à partir des 25 puits à créer ou ceux à approfondir dans les délégations de Béni Khedache et Sidi Makhlouf; et iii) 12 ha de parcelles de démonstration, soit une superficie totale à équiper de 67 ha.

Composante B: Développement des filières et terroirs

60. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) développement des filières cameline, ovine et caprine et ii) développement des terroirs.

Sous-composante B1: "Développement des filières cameline, ovine et caprine"

61. En tenant compte des caractéristiques, potentialités et blocages identifiés sur les filières des produits et sous-produits de l'élevage ovin, caprin et camelin de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du Prodesud-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées en matière: i) de gestion des savoirs et d'organisation professionnelle et interprofessionnelle, ii) d'organisation de la commercialisation locale et nationale, iii) d'appui au maillon "production" des filières, iv) d'amélioration des conditions de mise en marché et des étapes locales de l'aval des filières, et v) d'accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières.

Gestion des savoirs, appui à l'organisation professionnelle et facilitation des dynamiques interprofessionnelles

62. En matière de gestion des savoirs et de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle, pour construire et partager une connaissance des filières et mettre les acteurs en capacité de s'impliquer tant individuellement, que par métiers ou selon une approche interprofessionnelle dans une démarche filières, il est prévu de i) poursuivre et approfondir l'analyse des filières et des marchés porteurs ii) mettre en œuvre, selon des modes et des thématiques de formation innovants, un programme de formation et de renforcement des acteurs locaux des filières afin de leur fournir les moyens de mieux raisonner leurs projets d'insertion dans les filières et d'intervenir activement dans une perspective interprofessionnelle et iii) d'accompagner la mise en action d'espaces d'échanges interprofessionnels au sein desquels une vision commune du développement des filières sera élaborée entre acteurs et traduite en 'Plans d'Action pour le Développement des Filières', puis concrétisée en actions en PPP ou défendue devant les décideurs politiques.

Analyse des filières et des marchés porteurs.

63. Il s'agit ici de permettre de construire une connaissance des filières correspondant aux besoins opérationnels du projet et de ses bénéficiaires. Des éléments pour l'élaboration des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) décrits plus bas seront notamment recueillis pour servir de première base aux discussions interprofessionnelles dans le cadre des « Table-rondes filières ».

64. Ainsi, l'information sur l'ensemble des 6 filières et sous-filières concernées par la sous-composante B1 (viandes ovine, caprine, cameline, peaux, laines et lait) fera l'objet d'une première étude approfondie afin de mieux comprendre les exigences des différents marchés (qualité et quantité), chiffrer les flux, d'apprécier la transmission des prix d'un maillon de la chaîne de valeur à l'autre et de comprendre les stratégies des différents types d'acteurs de la filière. Ultérieurement, des études ponctuelles permettront d'approfondir les potentialités de certaines niches commerciales⁴⁸ ou de s'adapter à d'éventuels changements du contexte socioéconomique.

Formation et accompagnement des acteurs

65. Cette activité regroupe des actions stratégiques pour la bonne réussite de la sous-composante. Elles ont pour objectif de mettre les acteurs en capacité de s'impliquer dans une démarche filières et de les accompagner dans leurs initiatives.

66. Ces actions consisteront à i) réaliser une animation à la base, articulée autour d'une restitution participative des résultats des analyses des filières et d'une proposition de conseil d'exploitation simplifié, pour sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à une démarche d'insertion dans les filières, ii) renforcer les capacités individuelles et collectives des acteurs impliqués dans les filières,

⁴⁸ Ex. marché hôtelier de Djerba et grandes surfaces pour les viandes, ou marché national ou international pour des produits bénéficiant d'une marque de reconnaissance

afin de leur permettre de mieux maîtriser les processus techniques dont ils ont la charge, mais également de renforcer leurs compétences en gestion de leurs activités et de leurs moyens financiers, iii) accompagner la réflexion des acteurs les plus vulnérables de la filière sur leurs projets de commercialisation groupée pour renforcer leur pouvoir de négociation et réduire leurs coûts de transaction. Ces actions trouveront leur cohérence autour de la mise en place d'un dispositif de Conseil à l'Exploitation Familiale, dont les principes sont décrits dans la partie « Produire pour le marché: appui au maillon "production"», ci-dessous.

Appui à la formation de plate-forme territoriales interprofessionnelles (ex. Tables-rondes Filières)

67. Le projet favorisera l'émergence et la mise en réseau de plate-forme territoriales de concertation et d'information interprofessionnelles, regroupant les représentants des acteurs impliqués dans la production, la transformation et la distribution (producteurs, fournisseurs d'intrants, distributeurs/commerçants, transformateurs, institutions financières, institutions de recherche et de conseil, etc.) au sein d'une filière (*tables filières*). Les tables filières auront parmi leurs objectifs: i) la concertation entre tous ses acteurs des priorités stratégiques pour le développement de la filière à travers des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) négociés et approuvés afin d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation et de canaliser / mobiliser les investissements publics et privés nécessaires; ii) l'élaboration des Plans d'Affaires de production et commercialisation et leur formalisation avec des contrats écrits de production entre producteurs organisés et opérateurs commerciaux de la filière (bouchers, grossistes, distributeurs etc.) et la négociation des mécanismes de fixation des prix avant la campagne avec des modalités spécifiques en fonction du produit; iii) la diffusion aux acteurs de la filière de l'information sur le prix de marchés, et les informations nécessaires sur les exigences (qualité et quantité) des différents marchés; iv) un engagement sur le dialogue politique avec les autorités locales, régionales et nationales sur des sujets des politiques et des investissements requis pour favoriser le développement des filières identifiées dans le PADF; et v) la mise en place d'un "relais d'information technique et économique" dans les trois chefs-lieux de Délégation, en partenariat avec leurs autorités municipales. Ces actions seront conçues en synergie avec les appuis apportés en particulier dans le cadre des contrats d'accompagnement conclus avec l'OEP, le GIVLait et la diffusion des résultats de recherche-développement de l'IRA, notamment sur la filière cameline.

Organisation de la commercialisation locale et nationale

68. Dans le cadre du PADF et sur la base des Plan d'Affaires, pour permettre aux éleveurs de "raccourcir" les filières ou d'atteindre des marchés rémunérateurs exigeants, il est prévu: i) d'encourager la commercialisation groupée en mettant un fonds de roulement à disposition des SMBSA des 3 délégations, ii) de faciliter l'acquisition de camions frigorifiques par des acteurs locaux organisés, iii) d'explorer les opportunités de partenariat public-privé avec acteurs aval de la filière en soutenant des actions-pilotes de PPP et enfin iv) de favoriser l'implication du GIVLait⁴⁹ dans le gouvernorat.

Appui à la commercialisation par les SMSA.

69. Les marchés plus rémunérateurs réclament un approvisionnement régulier dans le temps, en volume et en qualité. Les éleveurs les plus vulnérables, disposant d'un cheptel à effectif réduit⁵⁰, n'y parviendront que par des actions de commercialisation groupée. Cette activité, encadrée dans des Plans d'Affaires qui pourraient être discutées au niveau des plateformes interprofessionnelles, vise donc à donner aux SMSA les moyens financiers d'améliorer les services fournis à leurs membres en matière essentiellement de transport et de vente groupée d'animaux et de leur permettre de se constituer progressivement des fonds propres.

⁴⁹ Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait

⁵⁰ Plus de 80 % des éleveurs, soit environ 5500 éleveurs, possèdent moins de 50 têtes.

70. L'activité consiste à mettre à disposition des SMSA, après élaboration d'un Plan d'Affaires validé par le projet⁵¹, un fonds de roulement selon ses objectifs et son calendrier. Chaque Plan d'Affaires détaillera en effet le Plan de Financement des actions qu'il envisage en précisant les sources de financement disponibles, en recherchant autant que possible, avec l'appui du projet, des solutions privées (partenaire privé aval du PPP le cas échéant ou institutions financières, l'existence d'un PPP pouvant pour ces dernières être valorisée comme caution). Les besoins de financement restant insatisfaits pourront alors faire l'objet d'un appui direct du projet, sous forme de constitution d'un fonds de roulement.

Faciliter l'acquisition d'un camion frigorifique

71. Pour mémoire, si des éleveurs organisés, notamment à Ben Guerdane pour la viande cameline, ou des groupements interprofessionnels locaux (par exemple éleveurs-bouchers) visent la commercialisation de carcasses, après la modernisation des abattoirs, le projet pourra accompagner un projet de service de transport frigorifique et faciliter la recherche de financement.

Soutenir des actions pilotes de partenariat public-privé entre éleveurs organisés et opérateurs privés de l'aval des filières

72. Dans le cadre de la préparation du PADF et des Plan d'Affaires, le projet appuiera des groupes d'éleveurs, organisés dans une SMSA ou sous une autre forme associative, à explorer les opportunités pour s'impliquer, avec l'appui du projet, dans une expérience pilote comme fournisseurs (avec des contrats formels) des opérateurs de marché de l'aval (grande distribution, grossistes) afin d'expérimenter des expériences-pilotes de partenariat public-privé dans les filières identifiées. La mission de conception finale du projet a rencontré Magasin General (MG), Carrefour, et Monoprix parmi les opérateurs de distribution «grandes surfaces» et Société Ellouhoum et Société Labidi Viandes (SLV) parmi les grossistes. Même si leur stratégie et leur positionnement dans la filière diffèrent, il semble qu'il existe soit un intérêt général parmi ces acteurs⁵² soit des opportunités de marché justifiant d'explorer cette option pendant l'exécution du projet. Par exemple, une opportunité de marché semble exister avec la viande d'agneau pour laquelle il y a actuellement dans le pays un déficit de production considérable qu'oblige à l'importer de l'étranger (surtout Algérie). Cependant il y a un nombre de facteurs liés à la qualité du produit (la race barbarine élevé dans le Sud qui a un pourcentage élevé de gras), à la quantité minimale qui devrait être produite, aux coûts de production (avec l'augmentation des prix des aliments), aux conditions de l'abattage, aux coûts de transport qui devrait être pris en considération afin de déterminer la viabilité du business dans un Plan d'Affaire préparé avec l'appui du projet.

Accompagner une démarche interprofessionnelle d'information sur les marchés et de promotion de la qualité.

73. Les missions⁵³ et les activités du GIVLait rejoignent les préoccupations de la composante B1 du projet; toutefois, le GIVLait ne dispose d'aucune représentation dans le gouvernorat. Le projet soutiendra donc le déploiement graduel du GIVLait dans ses domaines d'expertise dans le gouvernorat, en particulier dans les trois délégations où le projet intervient, dans le cadre d'un contrat-programme portant sur la mise à disposition par le GIVLait de moyens pour, entre autres i) contribuer à l'acquisition de références sur les volumes et les prix et ii) participer à l'accompagnement des dynamiques interprofessionnelles visé à la préparation des PADF pour chaque filière et des actions-pilotes soutenues par le projet.

⁵¹ Voir paragraphes 66-67: renforcement du pouvoir de négociation et la réduction des coûts de transaction des acteurs les plus vulnérables (les éleveurs) et l'appui à la préparation d'un plan d'Affaire négocié avec un partenaire commerciale dans la filière.

⁵² L'intérêt est liés aux différents facteurs : (i) la nécessité de diversifier fournisseurs comme partie de une stratégie de gestion du risque de achat de matière première ; (ii) une stratégie de différenciation des produits dans un secteur (grande distribution) de concurrence très élevée; (iii) dans un cas (Monoprix) un agenda de « Corporate Social Responsibility (CSR) » et l'intérêt de maximiser les investissements fait récemment dans une plateforme de transformation près de la capital Tunis.

⁵³ i) L'organisation des filières viandes rouges et lait et le développement des relations entre les professions, ii) la promotion de la qualité et iii) la régulation du marché.

Produire pour le marché: appui au maillon "production"

74. En matière d'appui au maillon "production" des filières, pour stabiliser en qualité et en quantité la production de l'élevage dans la zone d'intervention et donner aux éleveurs partenaires du projet les moyens techniques et organisationnels de produire selon les attentes des marchés qu'ils auront choisis de viser (sur la base des Plan d'Affaires), le projet prévoit: i) de mettre en place un service d'accompagnement des éleveurs, individuellement en conseil d'exploitation et collectivement, dans des projets pilotes promus par leurs organisations, et à la suite de cette mobilisation des producteurs selon une approche filières, ii) d'améliorer le taux de productivité de l'élevage en agissant sur ses paramètres quantitatifs et qualitatifs, liés à la conduite sanitaire des troupeaux et la conduite technique (alimentation et génétique) des troupeaux et iii) de promouvoir la valorisation des produits et sous-produits disponibles localement en aliments de bétail par les SMSA (acquisition de broyeurs);

Mise en place d'un service d'accompagnement des éleveurs: conseil de gestion et d'exploitation

75. Cette activité a pour objectif de mettre en place un dispositif de conseil agricole au bénéfice des paysans, associé à des raisonnements économiques sur la mise en marché des produits, basé sur des groupes d'auto développement ou de conseil technico-économique, qui se constituent en réseaux d'échanges de techniques et de savoirs locaux. Cette démarche est avant tout une méthode d'apprentissage qui renforce les capacités des paysans à analyser leur situation, prévoir et raisonner et faire des choix, suivre et évaluer les résultats, leur permettant de prendre les meilleures décisions pour améliorer leur situation personnelle par un meilleur fonctionnement de l'exploitation. Utilisée collectivement par les organisations paysannes, ce conseil permettra i) de mieux connaître les charges de production et d'avoir ainsi les arguments nécessaires pour fixer des prix de vente rémunérateurs dans le cadre des PPP et ii) d'identifier les besoins en renforcement technique de leurs membres, en fonction de l'analyse menée sur leurs exploitations et sur leurs débouchés, pour répondre aux attentes du marché en cohérence avec leurs objectifs individuels.

76. La mise en place de ce service devra donner lieu auprès de l'OEP, qui se chargera de cette activité, à un important renforcement de ses capacités de "conseil" et d'animation de groupe, pour favoriser les dynamiques collectives d'apprentissage. Concrètement, le dispositif impliquera trois échelons;

- une coordination, en charge de la mise en place du dispositif (organisation logistique des sessions sur le terrain, recrutement et programmation des formations initiales et continues des conseillers-animateurs, suivi opérationnel, etc.), qui relèvera de la gestion directe du « service Filières » du projet, en lien avec l'OEP
- un « pool » de conseillers-animateurs qui aura en charge la formation et l'animation locale de groupes d'échanges paysans, à travers des modules annuels d'une dizaine de sessions d'animation et de conseil (espacées chacune d'une quinzaine de jours et répétés sur 2 ou 3 ans jusqu'à l'acquisition d'une autonomie de fonctionnement par ces groupements); ces conseillers-animateurs, mis à disposition par l'OEP ou contractualisés en tant que prestataires (via une association locale, par ex. de jeunes chômeurs, ou une organisation paysanne partenaire du PRODEFIL) devront ainsi être en mesure d'évoluer d'un rôle de formateur sur l'approche d'ensemble vers un rôle d'animateur des échanges de réflexions entre producteurs, en restant également à l'écoute des besoins en renforcement technique ou organisationnel émergeant en fonction des échanges et
- des groupements d'intérêt économique (par exemple issus de GDA), constitués localement par affinités au niveau village (ou Imadat), en particulier à la suite des sessions de « vulgarisation » des études filières, et disposés à réfléchir et échanger sur leurs activités et leurs pratiques.

77. Initié avec un conseiller-animateur par Délégation, en charge de 2 à 3 groupements chacun, ce dispositif visera à se déployer pour concerner de l'ordre de 5 animateurs par Délégation et toucher ainsi un total régional d'une cinquantaine de groupements, soit environ 750 ménages paysans

partenaires du PRODEFIL. S'agissant de domaines jusqu'alors inexplorés en Tunisie, ce dispositif devra solliciter la contribution du pôle de formation soutenu par le projet à travers sa composante C. Celui-ci interviendra, pour la formation initiale et le recyclage des formateurs (équipe de coordination et conseillers-animateurs) via des consultants extérieurs dans un premier temps et pour assurer un appui périodique à la mise en place du dispositif, pour un total d'environ 45 h-j de mission sur la durée du projet, puis directement par l'intermédiaire des capacités de formation qu'il se sera approprié sur cette thématique au contact de l'assistance technique.

Amélioration du taux de productivité de l'élevage en agissant sur ses paramètres quantitatifs et qualitatifs

78. *Conduite sanitaire des troupeaux*: la santé animale est un facteur déterminant de la production et toutes les composantes du revenu paysan (charges de production, prix payé à l'éleveur et quantité produites) sont impactées par l'état sanitaire des bêtes. Cette activité a aussi pour objectif de lever les blocages liés à la conduite sanitaire des troupeaux pour s'insérer dans des filières "modernes" plus rémunératrices mais plus exigeantes ou pour développer des filières artisanales de qualité valorisant leurs sous-produits.

79. Les activités à mettre en œuvre par le projet, sous la responsabilité directe de l'arrondissement de la Production et de la Santé Animale du CRDA, sont les suivantes: i) l'aménagement d'un centre de rassemblement pour soins vétérinaires des troupeaux dans chaque délégation, ii) le renforcement des campagnes de prophylaxie ovine, caprine et cameline et iii) l'acquisition d'un véhicule isotherme pour le transport des vaccins de l'Institut Pasteur de Tunis aux lieux de vaccination.

80. *Conduite de l'élevage*: cette activité a pour objectif d'améliorer différentes composantes de la conduite des élevages ovins, caprins et des camélidés stratégiques pour améliorer la valorisation de leurs produits, en lien avec les attentes des marchés visés par les producteurs. Elle doit aussi favoriser la réussite des actions pilotes⁵⁴ accompagnées par le projet.

81. Les activités prévues ont trait à: i) la conduite de l'alimentation et notamment la mise au point de formules valorisant les ressources alimentaires locales selon l'état physiologique des animaux⁵⁵, ii) la conduite de la reproduction et la gestion de la génétique et notamment l'accompagnement des éleveurs dans une démarche de conservation de la race ovine "barbarine", de sélection de chamelles à aptitude laitière et de lutte contre la consanguinité, iii) l'acquisition de références technico-économiques, iv) le suivi des performances des troupeaux des éleveurs volontaires et v) le suivi des actions pilotes et des micro-projets en matière d'engraissement des chameaux (formation, appui-conseil, suivi des ateliers pilotes et des AGR), d'engraissement des agneaux/chevreaux et de production laitière cameline (en lien avec les résultats de l'IRA au sein du PROCAMED notamment).

82. Cette activité sera réalisée dans le cadre d'un contrat passé avec l'OEP (Office de l'Élevage et des Pâturages).

Acquisition de broyeur: installation de mini-provenderies

83. Cette activité s'inscrit dans la démarche filières en agissant sur le maillon en amont de la production. Elle a pour objectif de permettre de proposer aux éleveurs un aliment de qualité adapté aux différents états physiologiques de leur cheptel, valorisant au mieux les produits et sous-produits locaux en réduisant ainsi les charges à intégrer dans le coût de production de la provende.

84. Cette activité consistera à équiper, dans chaque délégation, une SMSA d'un broyeur permettant la formulation d'aliments composés appropriés⁵⁶. Cette unité produira des aliments à partir d'aliments bruts achetés⁵⁷ ou travaillera à façon à partir d'aliments bruts fournis par les éleveurs.

⁵⁴ Voir Actions pilotes de valorisation des productions

⁵⁵ En valorisant les résultats d'analyse de la valeur alimentaire des produits et sous-produits locaux (travaux de l'IRA)

⁵⁶ Voir Amélioration de la conduite de l'élevage

⁵⁷ Voir Améliorer les conditions de mise en marché et les étapes locales de l'aval de la filière - Mettre à disposition des éleveurs groupés au sein de SMBSA un fonds de roulement

85. Cette activité donnera lieu à une extension (“scaling up”) en augmentant la capacité des unités de formulation mises en place par les SMBSA, ou par la création de petits projets d’entreprise de provenderie portés par des micro-entrepreneurs locaux.

Améliorer les conditions de mise en marché et les étapes locales de l’aval de la filière

86. Dans le cadre du PADP et sur la base des Plan d’Affaires, pour améliorer les conditions de mise en marché, mais aussi pour améliorer la qualité sanitaire des viandes rouges vendues localement et favoriser l’émergence d’une interprofession locale, il est prévu: i) d’améliorer l’appropriation par les éleveurs des marchés à bestiaux en les aménageant, ii) de contribuer à la mise à niveau des abattoirs dans la région du projet à travers de la construction du nouvel abattoir de Ben Guerdane et la réhabilitation des abattoirs de Béni Khédache et Sidi Makhoulouf et iii) d’impliquer les bouchers locaux dans la reconnaissance de leur métier autour de bonnes pratiques d’hygiène.

Aménagement des marchés à bestiaux.

87. Cette activité vise à rendre ces lieux d’échanges plus favorables aux éleveurs et à y favoriser la circulation d’une information économique valorisable par l’ensemble des acteurs de la filière. Elle comprendra des actions d’aménagement des trois marchés à bestiaux à Ben Guerdane, Béni Khédache et Sidi Makhoulouf, réalisées en partenariat avec chaque municipalité, en concertation avec les acteurs locaux des filières et en accord avec la Délégation pour assurer le respect de la loi.

88. Les actions suivantes sont ainsi prévues: i) l’aménagement des accès aux marchés pour permettre le contrôle des flux d’animaux, ii) la mise en place d’un “espace vente directe” aménagé pour les petits éleveurs, iii) l’installation d’un espace d’information à l’intérieur du marché pour les éleveurs et les autres acteurs de la filière selon les besoins qui seront exprimés par ceux-ci.

Appui à la mise au niveau des abattoirs

89. Construction d’un abattoir à Ben Guerdane : grâce à cet investissement, l’abattoir délabré de Ben Guerdane, qui est pratiquement en ruine et inutilisable, fera place à une structure moderne. Le risque sanitaire important que l’infrastructure actuelle fait peser sur les consommateurs locaux de petits ruminants (population locale et consommateurs hors domicile, clientèle en pleine expansion des restaurants situé le long de l’axe Tunis-Tripoli) sera ainsi levé et les carcasses produites, ovines et caprines, mais aussi camelines, pourront atteindre les marchés du nord de la Tunisie ou d’exportation. Cet abattoir, inscrit dans le Plan d’Investissement Communal (PIC) de Ben Guerdane, devrait donc bénéficier de subventions et de prêts aux conditions prévues par l’État, qui a inscrit sa réalisation dans son plan directeur ; il s’agira donc d’une structure mixte, pouvant assurer à la fois l’abattage de petits ruminants (ovins et caprins) et de gros ruminants (bovins et surtout camélidés), tout comme l’infrastructure à remplacer le permettait déjà. Le projet s’associera à cette construction i) en finançant l’étude de faisabilité (y compris financière et opérationnelle) et le contrôle de l’exécution des travaux, ii) en accompagnant à la demande la mise en place participative des règles de fonctionnement de l’abattoir, entre usagers des abattoirs et pouvoirs publics. Les initiatives de PPP déjà engagées⁵⁸ et à venir entre engraisseurs de chameçons et exportateurs de carcasse vers les marchés internationaux (pays du Golfe en particulier) permettra de plus de sécuriser le financement de la ligne d’abattage « gros ruminants »⁵⁹ et de lui assurer un approvisionnement en bétail régulier sur l’ensemble de l’année. L’expertise du projet en matière d’appui aux PPP (voir paragraphe 72) pourra être mobilisé ainsi i) pour le développement de tels partenariats, sous condition qu’ils impliquent aussi les petits éleveurs organisés de la région (voir Appendice 5, paragraphe 22 et suivants), notamment dans le cadre d’une action-pilote (voir paragraphe 92 et suivants) qui

⁵⁸ La société d’élevage camelin du Sud, située à Benguerdane, créée en 2003, vise ainsi l’élevage de 300 têtes d’unités femelles en particulier pour la production de chameçons destinés à l’engraissement. Cet opérateur a programmé en partenariat avec des investisseurs italiens l’installation d’un abattoir privé en vue de la commercialisation de la viande cameline, et pourrait ainsi assurer une masse critique d’abattage pour l’infrastructure.

⁵⁹ Notamment si des aspects conjoncturels venaient à remettre en cause le calendrier de l’investissement public comme les informations recueillies auprès de l’Unité de Gestion par Objectif du Programme de Mise à niveau des Circuits de Distribution des Produits Agricoles et de la Pêche, au cours de la mission d’octobre 2013 semblent l’indiquer.

bénéficieront ainsi de l'effet d'entraînement de la mise en place de cette filière « chamelons engraisés », et également ii) pour faciliter le cas échéant la mise en place d'une société d'économie mixte (joint-venture entre pouvoirs publics et opérateurs privés) pour la construction et la gestion de cet abattoir mixte.

90. Réhabilitation des abattoirs secondaires: le plan directeur des abattoirs prévoit, à partir du 2015, de réduire à quatre le nombre d'abattoirs dans le gouvernorat de Medenine. Cela signifiera fermer les abattoirs de Béni Khédache et de Sidi Makhoulouf⁶⁰. L'importance du changement ainsi programmé par rapport à l'existant invite à imaginer des mécanismes permettant une transition sans heurts entre ces deux situations ou bien présenter une justification valide et bien argumenté pour proposer au Gouvernement un changement de plan. Le projet s'inscrira donc comme facilitateur pour cet enjeu territorial des filières i) en accompagnant une négociation entre usagers des abattoirs⁶¹ et pouvoirs publics⁶² pour mettre en place des règles de fonctionnement de l'abattoir acceptées par tous et ii) en finançant des petits travaux de mise à niveau des abattoirs et de leurs aménagements connexes dans les deux localités.

Engager les bouchers à s'organiser autour d'une démarche de qualité.

91. Actuellement les bouchers, peu organisés entre eux, assument des fonctions de production concurrençant les éleveurs mais n'exercent pas leur métier dans des conditions d'hygiène suffisante. Dans le cadre du PADP, cette activité visera donc à professionnaliser les bouchers autour des questions d'hygiène, en profitant de la dynamique de concertation initiée autour des abattoirs. Elle consistera à i) encourager une structuration des bouchers de chacune des délégations, en commençant par ceux des chefs-lieux, ii) engager une réflexion sur les abattages "clandestins" et les conditions d'hygiène en boucherie et iii) établir de manière participative un cahier des charges pour une reconnaissance professionnelle des bouchers et l'information des consommateurs sur la qualité des points de vente.

Actions pilotes de valorisation des productions

92. Le projet proposera également un accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières, susceptibles d'avoir un effet d'entraînement (catalyseur) sur les initiatives individuelles et collectives à savoir la mise en place: i) d'ateliers d'engraissement d'agneaux et de chamelons, ii) d'une étable laitière de dromadaire, iii) de centre de collecte et de traitement de laine de dromadaire ou de mouton, iv) d'unité de valorisation artisanale des cuirs et des peaux⁶³ et v) d'une unité de collecte et de conditionnement de lait de chamelle.

93. La dynamisation des filières et sous-filières ovine, caprine et cameline et en particulier l'amélioration du revenu des éleveurs les plus vulnérables et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes au long de la chaîne de valeurs passe par le développement de différents ateliers. Toutefois, le niveau d'investissement et de maîtrise technique requis peut décourager un certain nombre de candidats à ces activités, compte tenu également des difficultés de financement.

94. Cette activité a donc pour objectif d'avoir un effet d'entraînement sur les initiatives individuelles et collectives dans les filières et de permettre, par rapport à un certain nombre d'activités clefs des filières i) de proposer une "vitrine" pour permettre aux éleveurs, artisans et porteurs de projets artisanaux de voir se réaliser "grandeur nature" des actions appropriables au niveau individuel et d'y renforcer leurs compétences selon des mécanismes d'apprentissage, ii) de constituer un centre de services coopératif pour les éleveurs et les artisans les plus modestes ne pouvant s'engager seul

⁶⁰ L'abattage légal ne serait plus possible qu'à Médenine, Zarzis, Houmet Essouk, Djerba et donc Ben Guerdane.

⁶¹ Bouchers et éleveurs (*stakeholders*).

⁶² Vétérinaire, Municipalité et Délégué.

⁶³ Un important partenaire pour les actions pilote du projet dans ce secteur (valorisation des cuirs et des peaux) pourra être le Centre National de Cuir et de la Chaussure (CNCC) qui est un organisme semi-public (avec un conseil d'administration formé par une majorité des représentants du secteur privé), qui joue un rôle d'appui technique pour le secteur (mise à niveau des entreprises du secteur).

dans ces activités, et ainsi de constituer des actions concrètes structurantes pour les groupements et iii) de tester des réponses techniques en effectuant des enregistrements technico-économiques.

95. En ce qui concerne en particulier l'engraissement des chameçons, il s'agira notamment de faciliter, à travers l'action-pilote, i) la mise au point et la diffusion auprès des petits éleveurs d'un « paquet technique » appropriable, incluant en particulier la pratique de l'allaitement artificiel des chameçons, aujourd'hui en cours de mise au point en station par l'IRA à Benguerdane et ii) l'émergence d'un « pôle paysan » constitué de petits engraisseurs de chameçons organisés autour de cette action-pilote et en capacité de tirer le meilleur parti de la mise en place de la filière chameçons engraisés et d'y tenir leur place, aux côtés des acteurs semi-industriels de l'amont et en PPP avec les opérateurs de l'aval, nationaux et internationaux. Conçue comme un deuxième axe de développement de cette sous-filière, parallèlement à la mise en place d'infrastructures d'abattage, cette action-pilote permettra de valoriser l'important potentiel productif de chameçons de la zone de Benguerdane, qui est actuellement sous-exploité selon les pratiques d'élevage traditionnelles.

96. Le « scaling up » de ces actions sera réalisé pour les porteurs de projets individuels dans le cadre du fonds d'appui aux AGR (voir Composante B2) qui permettra aussi le suivi de ces projets.

Sous-composante B2: "Développement des terroirs"

Appui aux organisations

97. Il est prévu de fournir un appui aux GDA et SMSA dans les trois délégations du projet sous forme de: i) six lots d'équipements pour la conduite de l'olivier, notamment pour la taille et la récolte; ii) l'élaboration de 29 Plans de développement participatifs locaux (PDPL) et de trois Plans de développement de délégations (PDD); iii) le renforcement des capacités des GDA (voir plan de formation) et; iv) la mise à la disposition des trois GDA territoriaux, dans un cadre contractuel, de fonds de roulement pour diversifier et améliorer la qualité des services rendus aux adhérents.

Infrastructures de base

Aménagement des accès

98. Quatre résultats sont recherchés à travers cette activité: i) développement des activités agricoles et d'élevage (production, commercialisation); ii) facilité d'accès aux zones éloignées du parcours d'El Ouara; iii) appui aux activités culturelles et éco touristiques; et iv) amélioration des conditions de vie des bergers par l'augmentation de la fréquence des séjours en famille et un meilleur accès aux services de santé. Les besoins en aménagement, dans les 3 délégations, sont importants et ne peuvent être satisfaits que progressivement dans le cadre de plusieurs projets.

99. En effet, les problèmes de circulation dans le parcours d'El Ouara préoccupent les éleveurs et tous les opérateurs des filières animales. Cette préoccupation a été soulevée par les éleveurs, les responsables régionaux, les membres des organisations professionnelles (GDA, SMSA), les techniciens du CRDA et la société civile. En effet, l'axe RR 203, entre PK Rouague et PK Bir Labbada, constitue l'accès principal à l'intérieur du parcours et au parc national Sidi Toui. L'aménagement de cet axe répond aux besoins les plus urgents des filières animales et constitue la principale composante d'infrastructures socio-économique de base demandée par les acteurs de la filière. Il est justifié par: i) le gain sur le coût du transport des aliments de bétail et des animaux. En effet, les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude CNEA et le rapport d'achèvement du PRODESUD I montrent que l'aménagement des pistes en routes revêtues, se traduit par une économie de 40 à 50% sur le coût du transport; ii) les urgences en matière de santé des bergers, gardiens et éleveurs; et iii) la facilité d'accès aux visiteurs des 16 mausolées situés dans la zone du parc Sidi Toui et l'accès à ce dernier. Pour répondre aux préoccupations et à la demande de la population, le projet prévoit d'aménager, en route revêtue: i) la piste RR 203, à partir de Rouague, sur une longueur de 64 km; ii) le tronçon de la piste reliant le parc national Sidi Toui à cet axe et qui s'étend sur 10 km environ. Ces routes seront protégées, sur une longueur de 50 km, par un système approprié de lutte contre l'ensablement.

100. En effet, les problèmes de circulation dans le parcours d'El Ouara préoccupent les éleveurs et tous les opérateurs des filières animales. Cette préoccupation a été soulevée par les éleveurs, les responsables régionaux, les membres des organisations professionnelles (GDA, SMSA), les techniciens du CRDA et la société civile. L'axe RR 203, entre PK Rouague et PK Bir Labbada à Ben Guerdane (74 km), constitue l'accès principal à l'intérieur des parcours et au parc national Sidi Toui. Il est utilisé, mensuellement, par plus de 3000 véhicules et engins au service des éleveurs, des commerçants, des touristes, des groupements de développement et, des services techniques et sanitaires de l'administration. Dans la zone à désenclaver, 100.000 têtes ovines, 25.000 têtes caprines et, 10.000 têtes camelines sont résidentes en permanence le long de l'année. D'ailleurs, annuellement, 60.000 tonnes d'aliment de bétail (orge, son, grignon d'olive) et, 360.000 balles de foin et de paille sont transportées à travers la piste à réhabiliter pour satisfaire les besoins complémentaires du cheptel résident. L'aménagement de cette piste permettra de, i) gagner sur le coût du transport des aliments de bétail et des animaux (mobilité et commercialisation). Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude CNEA et le rapport d'achèvement du PRODESUD-I montrent que l'aménagement des pistes en routes revêtues, se traduit par une économie de 40 à 50% sur le coût du transport; ii) faciliter l'accès aux marchés à bestiaux et aux aratoires, iii) satisfaire les urgences en matière de santé des bergers, gardiens, éleveurs et, cheptel, iv) exploiter les parcours profonds et soulager les parcours les plus proche et autour des points d'eaux, v) faciliter les transactions commerciales des produits animaux, vi) faciliter d'accès aux visiteurs des 16 mausolées situés dans la zone du parc Sidi Toui (3600 personnes environ), et enfin, vii) multiplier les transactions actuelles et faciliter la création de nouvelles infrastructures économiques et commerciales liées au développement des filières. Le désenclavement des zones intérieures dans la délégation de Béni Khedache, difficilement accessibles, a été revendiqué par les associations de développement local et par les petits agriculteurs. Il s'agit de l'aménagement de 30 km pour faciliter, essentiellement, le transport de la récolte d'olives. Le tronçon de 4 km à Sidi Makhoulouf à bitumer reliant la zone rurale Drouj Charguia à la route Sidi Makhoulouf-Jorf. permettra de désenclaver 400 familles et faciliter l'accès des écoliers, qui font actuellement une partie de cette distance à pied à cause de la difficulté d'accès des moyens de transport. Sur le plan économique, l'aménagement des pistes de Ben Guerdane et de Sidi Makhoulouf permettra un gain de 234.000 DT/an uniquement sur les frais de transports. Ceci, contribuera à la réduction des coûts de production et par conséquent à avoir des produits animaux plus concurrentiels. L'identification des pistes prioritaires sera confirmée au cours de la préparation des PDP et des CPA.

Alimentation en eau potable

101. Le projet vise à améliorer l'approvisionnement en eau potable et les conditions d'hygiène dans plusieurs zones assoiffées. Pour pallier le manque d'eau potable dans ces zones, le projet propose de réaliser des extensions de 5 systèmes collectifs existants permettant l'approvisionnement en eau de 1000 bénéficiaires. Les systèmes d'AEP identifiés en concertation avec les techniciens du CRDA sont: i) Sfirir à Ben Guerdane; ii) Mchabek et Chouamakh à Béni Khedache; et iii) Mars-Krid et Maghraouia à Sidi Makhoulouf.

Promotion de produits de terroirs

102. Il s'agit de valoriser les produits de terroir 'phare' de la zone du projet, notamment le tourisme écologique et culturel, l'huile d'olive, la figue et les PAM et ce, à travers des actions pilotes et la labellisation. Les activités prévues sont les suivantes: i) appui aux activités éco touristiques (appui aux promoteurs d'activités d'écotourisme, organisation d'ateliers regroupant les opérateurs, signalisation de circuits, communication); ii) création d'une unité de conditionnement de l'huile d'olive à Béni Khedache; iii) création d'une unité de conditionnement de figues; iv) promotion de la culture des PAM et mise en place d'une unité de conditionnement des PAM.

AGR et PME

103. A titre indicatif, 105 petits projets individuels ou collectifs ont été proposés (90 AGR et 15 PME) tels qu'ils se dégagent des investigations de la mission sur terrain. La liste et le nombre définitifs des

activités seront fixés dans le cadre du diagnostic participatif de chaque Imadat et des résultats des études des filières porteuses qui seront réalisées au début de la mise en œuvre du présent projet. Les bénéficiaires des AGR seront choisis parmi les strates les plus vulnérables de la population cible. La priorité sera donnée aux femmes et aux jeunes en situation de non emploi salarié et ne disposant pas d'autres sources de revenu durable. Les candidats à la promotion de PME seront retenus en priorité parmi les jeunes diplômés chômeurs (hommes et femmes) et ou les jeunes chômeurs justifiant d'une expérience professionnelle antérieure ou d'une qualification professionnelle attestée et présentant un projet de création de PME faisant référence à ladite expérience professionnelle ou à ladite qualification attestée. A ce niveau, le code des investissements en vigueur prévoit une subvention de l'Etat de 25% aux activités génératrices de revenu et 10% d'autofinancement. L'une des contraintes majeures rencontrées par les jeunes et les femmes consiste à la mobilisation de l'autofinancement. Pour attirer cette catégorie du groupe cible et faciliter leur accès aux petits crédits, le PRODEFIL prendra en charge les 10% d'autofinancement, appuiera cette population dans la préparation des études technico-économiques, financera les formations techniques et de gestion nécessaires, et introduira les dossiers bancables auprès des structures de financement, en particulier les associations de crédit et la BTS. Des conventions entre ces structures et le PRODEFIL seront établies pour donner une priorité aux dossiers présentés et validés par le projet.

Composante C: Renforcement des capacités des acteurs

104. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) renforcement des capacités et assistance technique, ii) innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.

Sous-composante C1: Renforcement des capacités et assistance technique

105. **Justification.** La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel à la fin des années 80, imposant des restrictions au niveau du recrutement du personnel et sur les budgets de fonctionnement, conjugué au départ massif des cadres techniques à la retraite, a engendré un déficit quantitatif et qualitatif des performances de l'administration. Ceci s'est manifesté surtout ces dernières années par une capacité limitée d'absorption du budget annuel d'investissement et par une qualité très modeste du service de l'administration au développement. Aussi, le système d'éducation n'a pas bien suivi les nouveaux besoins de l'administration qui tend actuellement vers le rôle de suivi et d'encadrement plutôt que d'exécution en régie du budget d'investissement. Il est resté classique en produisant des disciplines sectorielles relativement cloisonnées et peu fonctionnelles en multidisciplinarité. Le CDRA de Médenine, avec son organigramme en vigueur et les moyens humains et matériel actuels ne peut pas satisfaire les nouveaux besoins en matière d'approche participative et locale et au développement des filières, surtout que le présent projet doublera son budget d'investissement. Ainsi, cette composante de renforcement des capacités stratégiques et opérationnelle s'avère d'une nécessité absolue pour mitiger les risques, combler les déficits institutionnels et contribuer à l'atteinte de l'objectif du projet.

106. L'importance du nombre de bénéficiaires potentiels, les caractéristiques spécifiques du public visé (dispersion géographique, forte pluriactivité, importance des femmes, niveau d'éducation général souvent faible), leur manque de familiarité avec des approches nouvelles telles que celle de filière, qui devra notamment pouvoir s'appuyer sur la mise en place d'un service de conseil d'exploitation familiale aux éleveurs et la nécessité de renforcer leurs savoirs techniques pour aborder des nouveaux modes d'exploitation (gestion des parcours, ...) ou des nouvelles productions (lait de chamelles, ...), imposent de réfléchir à des offres conséquentes et adaptées de renforcement des capacités.

107. L'existence de structures susceptibles de dispenser des formations sur le territoire (CFPA et IRA), leur activité actuelle bien inférieure à leurs capacités, les importants besoins de formation générés par le projet et la nécessité de disposer pour l'avenir d'une offre de formation adaptée et durable pour ce territoire, plaident pour l'organisation et le renforcement des moyens actuels.

108. Le souhait du projet de développer les méthodes participatives et le suivi évaluation, d'introduire des approches nouvelles telles que celle des filières, et d'inscrire son action dans une démarche de développement territoriale demande l'appui de compétences extérieures au territoire.

109. Cette sous composante permet non seulement de valoriser pleinement les potentiels et capacités des différents acteurs mais aussi de créer les conditions effectives pour la réalisation des objectifs du projet. Les structures techniques des CRDA, la DDR et les différents partenaires recevront l'appui matériel et l'assistance technique nécessaire pour leur permettre d'optimiser leurs contributions tout en s'intégrant à une vision commune du développement régional. Les appuis recherchés sont essentiellement, la formation, l'assistance technique, les visites d'échange, et l'acquisition de matériels et d'outils de gestion et de suivi-évaluation.

110. **Enseignement tirés.** L'examen des rapports d'achèvement des différents projets similaires financés par le FIDA et par les autres bailleurs de fonds, en particulier la BM, l'AFD et la BAD, soulève la question de l'organisation à la base, la capacité des structures de gestion, la prise en charge après l'achèvement du projet et la durabilité des acquis. Plus de 80% des projets font recours à une prolongation d'une à deux ans de la durée initiale pour pouvoir absorber le budget alloué, les structures socioprofessionnelles et civiles créées dans le cadre de ces projets restent fragiles et à capacité limitée pour prendre la relève après l'achèvement du projet, le niveau de dynamisme créé au cours de la période de mise en œuvre est rarement maintenu. Aussi, la mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré et fonctionnel n'est pas toujours évident. Par ailleurs, une simple analyse comparative des capacités du personnel qui a eu l'occasion de travailler dans un projet de développement avec celles des cadres régaliens de l'administration montre la différence significative en matière de réflexion stratégique et de gestion opérationnelle. Aussi, les organisations de base qui ont bénéficié d'un appui de ces projets sont plus outillées pour prendre la relève que les structures opérant en dehors des zones de ces projets.

111. **Objectifs.** L'objectif des programmes de renforcement des capacités est d'augmenter l'efficacité et l'effectivité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du projet. Ils visent également l'amélioration des possibilités des bénéficiaires et de leurs organisations, à se saisir et à valoriser les opportunités que va offrir le projet ainsi qu'à les encourager à s'inscrire dans les nouvelles approches participatives, de filières et de développement territorial. Les appuis au renforcement des capacités visent l'amélioration durable de la performance des partenaires (capacité à atteindre leurs objectifs, à s'adapter à leur environnement changeant) et prennent en compte trois niveaux interdépendants: les individus (besoins, compétences et objectifs), les caractéristiques de leur environnement (en particulier risque climatique et besoins du marché) et le mode d'organisation qui leur permettra de tirer le meilleur parti de leur environnement en fonction de leurs objectifs raisonnés. Le partage de savoirs et de savoir-faire (expertise sectorielle, expérimentation, construction de processus, ...), le financement d'appuis coordonnés et adaptés aux besoins et au contexte (formation, échange d'expériences, accompagnement technique), et la mise à disposition de moyens matériels et outil de gestion et de suivi sont les trois modalités d'accompagnement principales à entreprendre par le projet.

112. **Résultats attendus.** Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous composante sont: i) Les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet ainsi que les bénéficiaires et leurs organisations ont acquis les capacités nécessaires à la gestion et la valorisation du projet, ii) Ils bénéficient d'un dispositif de formation coordonné et adapté au contexte local, qui perdure au-delà de la durée du projet. iii) une plateforme opérationnelle d'échanges et de réseautage entre les différents acteurs et partenaires au niveau local, régional, national, international et avec d'autres projets et programmes similaires, iv) les capacités de négociation sont renforcées et créent un environnement propice à des partenariats public-privé.

113. **Principales actions proposées.** Il est prévu dans le cadre de cette sous composante i) la mobilisation d'une assistance technique, ii) la mise en place d'un pôle et d'un programme de formation, iii) l'organisation d'échanges professionnels iv) la mise en réseaux des différentes structures publiques et privées pour favoriser l'échange et suivre le déroulement des activités du

projet, et v) la mise à la disposition des structures de gestion du projet les moyens humains et les équipements et la logistique nécessaire au bon déroulement du projet. L'assistance technique sera composée de deux experts permanents durant les trois premières années du projet. Cette assistance sera complétée, durant les dernières années du projet, par un certain nombre de mois/expert à la demande (expertises ponctuelles à mobiliser selon la nature de l'appui demandé par la DDR). Le premier expert sera spécialisé dans les domaines de gouvernance, de planification stratégique et de partenariat public-privés, de la gestion des connaissances et du dialogue des politiques, suivi-évaluation, approches négociés pour la gestion des ressources naturelles tout en se chargeant du pôle de formation tandis que l'autre expert, sera spécialiste en approches participatives et locales, développement des filières, et développement des capacités interprofessionnelles. L'assistance technique séquentielle en charge du pôle de formation accompagnera l'autoanalyse de ses membres, son organisation opérationnelle, la définition de son programme de formation, l'organisation de la formation de ses formateurs, sa prise en compte des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, appui-conseil à l'exploitation familiale, développement des terroirs), et l'inscription de son action dans une logique de développement local.

114. Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités. La responsabilité générale de la mise en œuvre de cette composante sera confiée au CRDA de Médenine qui assurera directement les activités relatives à l'acquisition des équipements à travers le recours à des appels d'offres et de consultations spécifiques. Le recrutement de l'assistance technique permanente, sera recherché à travers une manifestation d'intérêt puis appel à propositions sur la base d'une liste restreinte préalablement arrêtée par l'administration et validée par le FIDA. La gestion du pôle de formation et du programme de formation et des actions qui pourront être liées (échanges professionnels, ...) sera confiée à l'IRA Médenine qui dispose d'une marge de souplesse de gestion plus importante que le CRDA. Pour cela l'IRA sera destinataire des montants financiers correspondants dont il assurera la gestion. dans le respect des règles générales mises en place pour le reste du projet.

115. Innovation. Les principales innovations que le projet introduit au titre de cette sous composante sont les suivantes: i) mobilisation d'une assistance technique externe hautement qualifiée de façon permanente durant les trois premières années puis à la demande pour les 2 premières composantes du projet. Les résultats de cette AT feront l'objet de diffusion à plus grande échelle dans le cadre de nouveaux projets à concevoir dans le futur, ii) la constitution d'un pôle de formation regroupant les acteurs régionaux et dont l'efficacité sera renforcée par la délégation auprès d'un de ses membres (l'IRA) des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement, et iii) le montage institutionnel adopté pour la gestion du projet constitue une innovation dans le mesure où il tient compte des défaillances des structures précédentes. Il a l'avantage d'être ancré dans le CRDA d'une part, et doté de nouveaux services, surtout au niveau local, qui n'existent pas dans l'organisation actuelle des CRDA.

Sous-composante C2: Innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques

116. Justification: Une des justifications du projet est de répondre aux intérêts du MA pour utiliser les projets de développement afin d'innover et de piloter des nouvelles technologies, approches et manières de travailler. L'attente principale étant que ces interventions contribuent au développement de modèles pouvant faire l'objet d'une mise à l'échelle ainsi qu'à l'orientation de la formulation de politiques agricoles et rurales. Cette sous-composante constitue un moyen d'opérationnaliser cette attente. Les bailleurs manifestent d'autre part un volonté croissante de pour harmoniser les approches opérationnelles et échanger des expériences dans un processus d'apprentissage mutuel afin de pouvoir engager un dialogue et s'engager d'une même voix des politiques de développement agricole et rural. Cette sous-composante devrait permettre de répondre à cette expectative.

117. Objectifs. Cette sous-composante cherchera visera à contribuer au développement de politiques de nationales de développement agricole et rural ainsi que de faciliter l'élaboration de stratégies de croissance, emploi et réduction de la pauvreté rural. Le projet est donc à concevoir comme un laboratoire permettant de tester des innovations, d'en tirer des leçons et de les partager. Il permettra aussi d'informer le gouvernement sur les approches prometteuses et sur des blocages

nécessitant des interventions du secteur public. Ces blocages – souvent d'ordre politique – limitant les opportunités économiques pour les populations rurales marginalisées.

118. **Résultats attendus.** Trois résultats principaux peuvent être attendus de cette sous-composante, à décliner comme suit: i) une approche systématique de l'innovation et de la gestion des savoirs a été développée pouvant servir de modèle à d'autres projets en Tunisie; ii) le Gouvernement dispose d'expériences pratiques d'approches réussies permettant d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles et iii) les capacités à s'engager dans un dialogue sur les politiques ont été renforcées à la fois pour les institutions publiques, la société civile rurale et le secteur privé et ces acteurs se rejoignent pour développer et négocier des options politiques.

119. **Principales actions proposées.** Il est prévu dans le cadre de cette sous-composante de mener les principales activités suivantes: i) mise en place d'un système de suivi-évaluation, ii) partage des expériences et des enseignements; iii) analyse des politiques et le dialogue sur celles-ci et iv) communication et diffusion du savoir.

120. Le système de suivi-évaluation. Le SSE sera établi à partir du système de la DGFOP pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II financé par la Banque Mondiale). Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le SSE permet: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre. Pour pouvoir juger le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats du projet, et pour identifier les contraintes politiques immédiates qui pourraient gêner la mise en œuvre du projet une étude sera lancée la première année du projet pour quantifier les principaux indicateurs à la situation avant-projet. Une revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement du projet permettront de mieux encore apprécier l'avancement et les impacts du projet et d'en tirer les leçons en conséquence.

121. Partage des expériences et des enseignements. Le projet facilitera le partage des expériences et des enseignements tirés de son exécution. Le projet étudiera et valorisera aussi d'autres projets similaires et des initiatives de développement local. Cela inclura: i) des ateliers annuels d'examen critique de la mise en œuvre, ouverts à l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet; ii) des ateliers thématiques, impliquant d'autres projets et initiatives travaillant sur des thèmes similaires et iii) des visites-échanges organisées à la fois pour le personnel du MA/CRDA et pour les Organisations Paysannes (notamment GDAs et SMSAs) pour rencontrer et apprendre des expériences de leurs homologues dans d'autres pays.

122. Analyse et dialogue sur les politiques. Le projet développera les capacités des acteurs locaux à dialoguer et à constituer des plateformes de concertation. Des tables-rondes seront organisés, réunissant des interlocuteurs du MA, des partenaires du gouvernorat, des associations de la société civile rurale et du secteur privé, pour débattre des expériences des réalisations pertinentes, identifier les enjeux et formuler des propositions pour infléchir les politiques. Des ateliers sur des aspects spécifiques des politiques seront également organisés, et à la demande, ceux-ci seront soutenus par la réalisation d'une analyse des politiques, la préparation d'outils de communication sur les politiques et si nécessaire un appui pour l'élaboration de documents de politique.

123. Une stratégie de communication autour des innovations et des réalisations du projet et de la diffusion des savoirs générés sera élaborée dès son démarrage. Cette stratégie sera développée à travers des outils novateurs, notamment par la conclusion d'un contrat de partenariat avec la station de radio locale qui prévoit une diffusion régulière des réalisations du projet, des interviews avec les partenaires, en particulier les représentants de la population, la couverture médiatique des principales manifestations et séminaires organisés par le projet et des conférences de presse. D'autres outils de communication seront mis en œuvre, notamment, des publications, des dépliants, des annonces, des réunions périodiques avec les partenaires et les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

124. **Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités.** La DDR jouera un rôle-clé dans la gestion de la sous-composante. Le chef de projet aura la responsabilité de la définition de l'ensemble des innovations à valoriser, et il jouera le rôle de principal porte-parole en ce qui concerne le dialogue des politiques. Il/elle sera secondé dans ces tâches par le *chef de service de suivi-évaluation*, qui aura comme responsabilité spécifique la gestion des processus d'innovation, de gestion des savoirs et du dialogue des politiques. Il/elle aura à travailler avec les autres membres de la DDR afin (a) d'identifier les innovations spécifiques à valoriser dans le processus de génération et gestion des savoirs; (b) trouver, l'équilibre entre revue critique, analyse et dialogue entre les parties prenantes concernées et (c) susciter l'intérêt des décideurs politiques pour partager ces savoirs, dans la perspective d'influencer des politiques.

125. L'équipe d'assistance technique appuiera le programme d'innovations, gestion des savoirs et dialogue sur les politiques, et proposera des conseils pour une opérationnalisation efficace.

126. Le comité régional de coordination et les comités locaux de coordination joueront un rôle important dans la promotion de nouvelles approches de travail, pour réunir les différentes parties prenantes du projet ainsi que pour les impliquer dans le processus d'innovation, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques. Le comité national de coordination orientera le processus d'innovation du projet, participera au processus de gestion des savoirs de celui-ci et identifiera les thématiques ayant d'importantes implications politiques.

127. **Innovation.** Le projet a été conçu et structuré comme un « laboratoire » pour l'innovation, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques et cela constitue en soi une importante innovation institutionnelle. Les autres chantiers d'innovation concernent la mise en place du dialogue entre parties prenantes nationales, la gestion des savoirs entre projets soutenus par différents bailleurs et ONGs, et enfin dans l'élaboration de propositions concrètes pour le dialogue des politiques. La préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de gestion des connaissances est aussi, une innovation de ce projet en adoptant des outils audio-scripto-visuels, d'émission radio, de conférence de presse, et toute autre communication originale.

Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution

Mandat et organisation du CRDA

1. **Mandat du CRDA.** Il a été créé dans le Gouvernorat⁶⁴ de Médenine un Etablissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé "Commissariat Régional au Développement Agricole de Médenine" et placé sous la tutelle du Ministre de l'agriculture. Le commissariat est chargé, dans le cadre du Gouvernorat, de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le Gouvernement.

2. **L'organisation du CRDA.** Pour l'accomplissement de sa mission, le CRDA comprend des Divisions et des Arrondissements dont le nombre et les attributions sont fixés par Décret, Le nombre de divisions à Médenine est fixé à six et celui des arrondissements à quatorze, auxquels s'ajoute la Cellule de coordination des activités de vulgarisation qui a été introduite par après. Les Chefs de division qui ont rang de directeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la coordination et du suivi des activités des Arrondissements relevant de leur autorité.

3. **Capacités du CRDA.** Sur un effectif total de 522 personnes qui travaillent au sein du CRDA Médenine, le personnel technique est composé de 120 cadres, ce qui représente un taux de 23% et, 50 cadres administratifs; représentant un taux de 9.8%. Le taux d'encadrement est à raison d'un technicien pour 208 agriculteurs. Environ 30% du personnel technique sera à la retraite d'ici la fin du projet. Dans le cadre de ce projet, il est proposé un appui à travers de nouveaux recrutements ou réaffectation de 12 cadres techniques, dont 9 au niveau régional et 3 au niveau local. Le CRDA de Médenine dispose d'un parc matériel important composé de voitures légères, de véhicules de terrain, de bus et d'engins. 60% du matériel roulant est âgé de plus de 10 ans et plus de 45% a dépassé les 15 ans. Le parc de véhicules de terrain, le plus utile pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement, est constitué de 57 voitures dont 58% sont âgés de plus de 10 ans. Avec le démarrage du nouveau projet, un renforcement régional et local de ce parc semble nécessaire pour pouvoir améliorer le niveau d'exécution et de suivi rapproché de la population et des structures locales. Il est proposé un appui de 9 voitures de terrain et de 2 voitures légères. L'analyse du budget d'investissement du CRDA durant les cinq dernières années montre que sa moyenne annuelle est de l'ordre de 10,8 MD dont 77% sont sur les ressources propres du budget de l'Etat. La capacité moyenne d'absorption du budget est de l'ordre de 73,2%. La capacité moyenne d'absorption du financement extérieur est de 24% alors que celle des ressources budgétaires propres est de l'ordre de 88%. Ceci est dû au fait que plus de 40% du budget propre est utilisé sous forme de paiement de la main d'œuvre engagée dans les chantiers en régie entrepris directement par les arrondissements des forêts et de la CES. Les années 2011 et 2012 qui ont suivi la révolution du 14 janvier 2011, le taux de consommation du budget d'investissement était respectivement de 54,8% et 58,1%. Le taux de consommation du financement extérieur est resté faible et à concurrence de 10,2% en 2011 et 33,2% en 2012 par rapport aux prévisions annuelles. Quoique les années 2011 et 2012 sont exceptionnelles et non représentatives du fait des perturbations socio-économiques qui ont touché l'avancement de tous les projets en Tunisie, la capacité actuelle du CRDA reste modeste et nécessite un renforcement quantitatif et qualitatif en moyens humains, surtout avec l'arrivée d'un nouveau projet dont le budget annuel serait de l'ordre de 10 MD, soit l'équivalent du budget actuel du CRDA. Certes, les ressources propres du budget de l'Etat vont régresser pour être substituées en partie par le financement extérieur, mais dans tous les cas le budget annuel d'investissement du CRDA augmentera d'au moins 50%.

Le montage institutionnel proposé

4. Le montage institutionnel proposé pour le projet doit donc veiller à faciliter le travail en équipe des principaux Arrondissements des CRDA sous la responsabilité du Commissaire tout en prévoyant des relations partenariales avec les autres directions et institutions administratives,

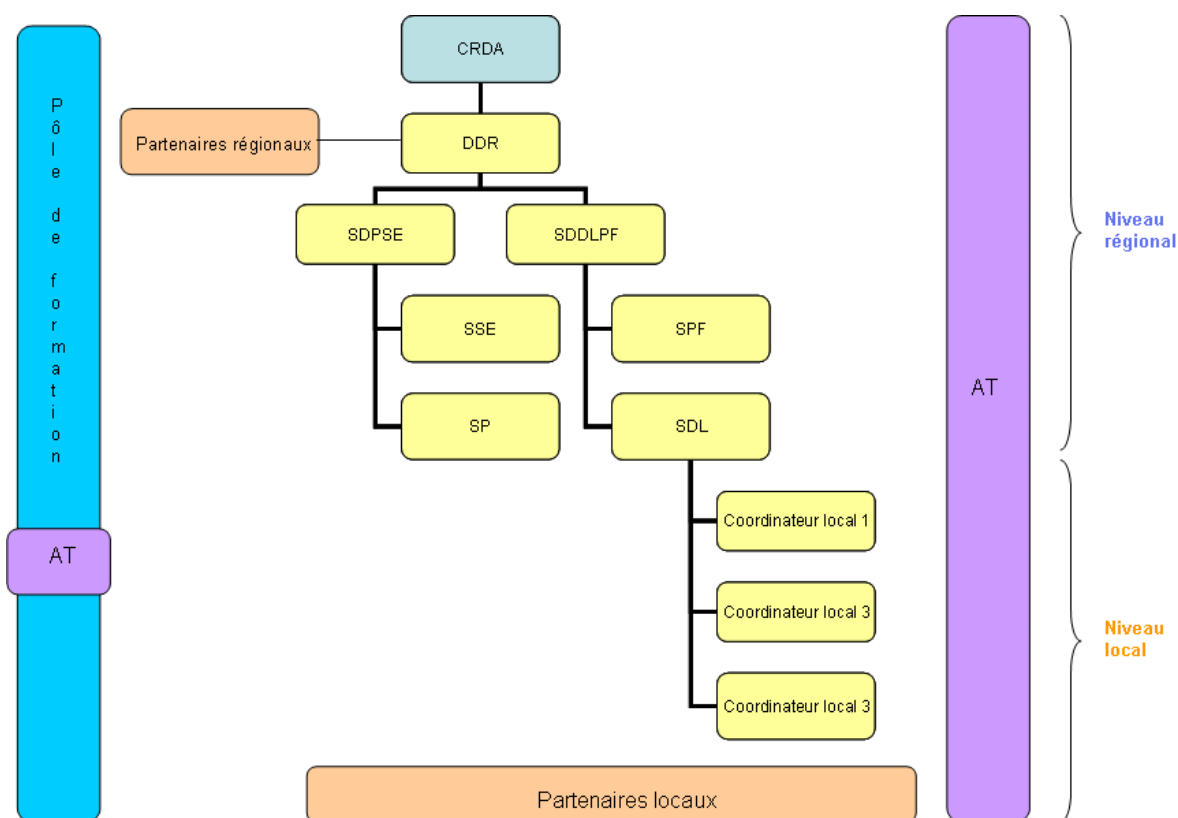
⁶⁴ Loi n°89-44 du 8 mars 1989 portant création des commissariats régionaux au développement agricole

socioprofessionnelles, et civiles régionales et locales. Il doit également suggérer la meilleure formule pour assurer les fonctions non actuellement couvertes par la structure du CRDA, à savoir la planification locale, la programmation et le suivi-évaluation. Il doit enfin proposer des mécanismes de gestion et de coordination.

Structures de gestion

5. La structure organisationnelle de gestion et de pilotage du Projet s'appuiera essentiellement sur les organisations et les mécanismes existants, en tenant compte de la décentralisation du processus de préparation et de prise de décision, du développement local et, de la création de nouveaux services absents de l'organigramme actuel du CRDA et du dispositif de renforcement des capacités des acteurs au travers de l'appui technique et de la formation, Elle comprendra les trois niveaux, central, régional et local, auxquels correspondent les rôles et les responsabilités décrites dans ce qui suit.

Figure1: Organigramme de gestion du Projet



6. L'innovation présentée par cet organigramme, par rapport à toute structure de gestion antérieure, est la création d'une structure de développement rural décentralisée ancrée dans l'organigramme du CRDA, doté de services de promotion des filières et de développement local, et étendue jusqu'au niveau local. Au sein de cette structure de nouveaux postes fonctionnels sont créés pour la promotion et l'encouragement des cadres qui travaillent dans le cadre du projet et restent valables même au-delà de l'achèvement du projet. La DDR assurera la synergie avec toutes les interventions régionales. L'assistance technique permanente, prévue à tous les niveaux de gestion et de mise en œuvre du projet, au moins durant les trois premières années puis à la demande le long de la durée restante, est considérée comme une innovation qui contribue à l'amélioration des capacités des différents opérateurs publics et privés et appuiera les structures du CRDA dans les nouvelles disciplines prévues par le projet. Un dispositif de formation ambitieux destiné à coordonner et

amplifier l'action des structures compétentes existantes, mobilisable à tous les niveaux du projet est également une innovation.

Au niveau central

7. La DGFIOP du ministère de l'Agriculture, assurera la coordination globale du Projet au niveau central à travers l'Unité centrale de coordination (« UCC ») qui est une direction créée au sein de la DGFIOP pour la coordination de tous les projets et programmes cofinancés par les différents bailleurs de fonds. L'UCC sera responsable: i) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture avec le Fonds, ii) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds et l'Union Européenne; et iii) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

Au niveau régional

8. Le CRDA, ayant un statut d'établissement public, représente, au niveau du Gouvernorat, le Ministère de l'agriculture. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le Gouvernement et maître d'ouvrage du projet. C'est à ce niveau que la gestion directe des fonds et des activités du projet, ainsi que la prise de décision aura lieu. Si la capacité actuelle de CRDA est limitée pour assurer la gestion du projet qui apportera un budget supplémentaire équivalent à celui géré actuellement, le projet a veillé à la mitigation de ce risque à travers: i) l'établissement de partenariats avec des institutions régionales, à qui le CRDA sous-traitera la gestion et la mise en œuvre partielle des activités du projet, ii) le projet ne financera pas la mise en œuvre d'activités en régie par le CRDA et par conséquent tous les travaux et services seront sous-traités aux entreprises et aux prestataires de services, iii) la réalisation d'un programme ambitieux d'amélioration des capacités du personnel du CRDA et celui des structures régionales, iv) l'engagement du gouvernement à l'appui des ressources humaines et matérielles du CRDA (au moins 12 nouveaux cadres seront recrutés aux niveaux régional et local et renforceront la capacité du CRDA). Ces cadres travailleront au niveau de l'unité du projet à créer au sein de l'organigramme structurel du CRDA, et enfin, v) une assistance technique (AT), sera recrutée à plein temps durant les trois premières années puis à temps partiel pour le reste de la durée du projet. Elle viendrait appuyer et transférer le savoir-faire, non seulement aux cadres du CRDA directement mobilisés par le projet mais aussi aux cadres du CRDA dans leur l'ensemble. Elle appuiera également tout le processus de planification participative et approche filière aux niveaux local et régional.

9. Dans le cadre du projet, il est proposé qu'une nouvelle Division de développement rural (DDR), au rang de Direction d'administration centrale, soit créée au sein du CRDA et sera rattachée directement à la direction Générale du CRDA. Cette nouvelle structure assurera les fonctions de coordination, de planification, de programmation, de facilitation et de suivi-évaluation du développement régional et local et assurera la synergie avec tous les projets et programmes régionaux. Elle travaillera en étroite collaboration avec les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA et avec toutes les structures administratives et civiles régionales et locales.

- **Division de Développement Rural (« DDR »).** Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toute les démarches de la planification ; ii) la gestion du prêt du Fonds et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires, iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, v) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au développement des filières et, vi) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du projet.
- **La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation (« SDPSE »).** Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un

service de programmation et un service de suivi évaluation et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation et au suivi-évaluation.

- **Le service de programmation (« SP »).** Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi des cadres suivants: un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR et en collaboration avec les arrondissements concernés : i) la coordination d'ensemble des composantes du Projet, ii) la préparation et la conduite de la démarche de la planification participative au niveau régional et local, iii) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un programme de travail et de budget annuels (PTBA), et iv) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME.
- **Le service de suivi-évaluation (« SSE »).** Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera aussi composé des cadres suivants : un responsable de suivi-évaluation, un cadre spécialisé en techniques de communication et un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: i) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique, ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, iv) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, v) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit, vi) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.
- **La sous-direction de développement local et de promotion des filières « SDDLPF ».** Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.
 - **Le service de promotion des filières (« SPF »).** Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants : un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes. Le SPF aura pour mission : i) la mise en œuvre des actions de la composante B, ii) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, ii) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique iii) d'appuyer l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME, iv) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes (ANETI, ODS, BTS, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités et vi) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle.
 - **Le service de développement local (« SDL »).** Un SDL sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

Au niveau local

10. Les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des CTV correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la cellule locale d'exécution du projet (« CLE »). Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des PDP des différentes Imadats relevant de chaque Délégation et des plans de développement des filières. Les CLE locaux auront les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et CRDA; iii) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, iv) couvrir les aspects genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet et en particulier les activités génératrices de revenus retenues.

Assistance technique

11. Il est prévu dans le cadre de cette composante: i) la mobilisation d'une assistance technique ii) l'organisation de voyages et de visites d'échange, iii) l'organisation d'ateliers et de séminaires, iv) la formation des cadres et l'amélioration de leurs compétences, et v) l'appui au jumelage.

Assistance technique (AT)

12. L'AT sera composée de deux experts permanents durant les trois premières années du projet, complétée les trois dernières années du projet des expertises ponctuelles. Cette assistance technique sera gérée et placée au niveau régional (CRDA). Le premier expert sera spécialisé dans les domaines de gouvernance, de planification stratégique et de partenariat public-privés, gestion des savoirs et dialogue des politiques, suivi-évaluation, approches négociés pour la gestion des ressources naturelles tout en se chargeant du pôle de formation tandis que le deuxième expert, spécialiste en approches participatives et locales, développement des filières, et le développement des capacités interprofessionnelles. L'assistance technique ponctuelle et spécialisée pour le pôle de formation sera mobilisée par jumelage avec un établissement européen. Elle accompagnera l'autoanalyse des membres du pôle de formation, son organisation opérationnelle, la définition de son programme de formation, l'organisation de la formation et de formateurs, la prise en compte des approches nouvelles (méthodes participative, filière, conseil à l'exploitation familiale, développement des terroirs) et de l'inscription de l'action du pôle de formation dans une logique de développement local.

Structures de coordination

13. Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux, national, régional et local, il est prévu la constitution de trois structures de coordination:

14. **Le comité national de coordination (CNC).** Le CNC sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP). Le CNC sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, du CRDA de Médenine, en particulier le Directeur de la Division du Développement Rural (Coordinateur du Projet), du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du Secrétariat de l'État au Développement et à la Coopération Internationale et de représentants des différents partenaires du secteur privé et de la société civile. Le CNC aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse,

l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du programme de travail et budget annuels (« PTBA »).

15. **Le comité régional de coordination et de pilotage (CRCP).** Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Médenine. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Médenine ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction du Développement Rural du CRDA. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire. Le CRCP sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'UTAP, un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des représentants des filières. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) le pilotage du pôle de formation et la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques des PDP et des CPA; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; ix) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; x) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et xi) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

16. **Le comité local de coordination (CLC).** Le CLC sera constitué au niveau de chacune des trois Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (« CTV »), des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des présidents des conseils de gestion des terres collectives, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division du Développement Rural à créer. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination des missions d'actualisation des PDP, des Cellules de planification (« CP ») et de l'agrégation par délégation; (ii) la coordination des missions de préparation des Plans de Gestion des parcours (PG), des PDP, et de l'agrégation par délégation; (iii) l'appui des organisations socio-professionnelles sur le terrain; (iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local ; et v) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production.

Implication des partenaires dans la gestion du projet

Les partenaires régionaux

17. Le partenariat constitue l'un des principes de base sous-tendant la conception du projet. Du fait de son statut et de ses compétences actuelles, le CRDA ne peut pas couvrir tous les aspects de développement régional et local. En conséquence, plusieurs partenariats seront conclus avec des institutions publiques, semi-publiques et privées pour sa mise en œuvre. Les partenariats à entreprendre seront concrétisés par des conventions qui, d'une façon générale, stipuleront clairement l'objet du partenariat, sa durée, le rôle et les responsabilités des parties prenantes, les moyens à mobiliser à cet effet et les recours pour le règlement d'éventuels litiges.

Tableau 1: Ebauche des partenariats – maitre d'œuvre, maitrise d'ouvrage et capacités opérationnelles

Composante 1: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux				
Sous-composantes	Activités principales	maitre d'œuvre / maitre d'ouvrage délégué	capacité opérationnelle	maitre d'ouvrage
A1 Amélioration des parcours et gestion des terres collectives	Renforcement des organisations de gestion des parcours	CRDA, Centre formation Fjé Entreprises	Modérement satisfaisante confirmée	CRDA Arrond. FE
	Renforcement des capacités des GDA parcours			CRDA, Arrond. GR
	Construction et équipement de locaux communautaires	Bureaux spécialisés	Modérement satisfaisante confirmée	CRDA, Arrond. forêts
	Amélioration des écosystèmes naturels			CRDA, Arrond. Forêts
	3 Plans de Gestion des Parcours à Long Terme sont préparés et adoptés par les éleveurs.	CRDA, Arrondissement Forêts	confirmée	CRDA, Arrond. Forêts
	44 000 ha de parcours sont aménagés et gérés de façon durable.	Entreprises		CRDA, Arrond. Forêts
A2 amélioration des systèmes agricoles et meilleure gestion des terres privées	Renforcement du Parc Sidi Touai	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. GR
	Hydraulique pastorale			CRDA, Arrond. GR
	Aménagement et équipement de points d'eau	CRDA - Centre de formation Fjé Entreprises	Modérement satisfaisante confirmée	CRDA, Arrond. FE et GR
	Actions de renforcement des GDA			CRDA, Arrond. GR
	Renforcement des capacités des GDA eau	Bureaux spécialisés	confirmée	CRDA, Arrond. PI
	Construction et équipement de locaux des GDA			CRDA, Arrond. PV
	Actions d'amélioration de la productivité agricole	Fournisseurs de Plants et bénéficiaires	confirmée	CRDA, Arrond. PV
	Etude diagnostic des PPI			CRDA, Arrond. PV, IRA, Bénéficiaires
	Plantation arboricole	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. CES
	Parcelles de démonstration et de zéro labour			CRDA, Arrond. GR
Conservation des eau et des sols	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. GR	
Aménagement de 8500 ha			CRDA, Arrond. GR	
Hydraulique agricole	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. GR	
Construction de citernes souterraines			CRDA, Arrond. GR et FE	
Création et équipement des puits de surface	Bénéficiaires	confirmée	CRDA, Arrond. GR	
Equipement à la parcelle de 5000 ha			CRDA, Arrond. GR et FE	

Composante 2: Développement des Filières et des terroirs				
B1 Développement des filières cameline, ovine et caprine	Gestion des savoirs et organisation professionnelle et interprofessionnelle	Bureaux spécialisés	Modérement satisfaisante	CRDA, Arrond. PA
	2 Etudes participatives des filières animales et Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) sont préparés et approuvés	CRDA - Centre de formation Fjé, IRA- Bureaux spécialisés	Modérement satisfaisante	CRDA, Arrond. PA
	Formation et accompagnement des acteurs des filières			
	Appui aux plates-formes interprofessionnelles	Vétérinaires privés	Modérement satisfaisante	CRDA, Arrond. PA
	Organisation de la commercialisation locale et nationale	OEP	confirmée	CRDA, Arrond. PA
	Appui au maillon 'production'	CRDA, Arrond. PA	confirmée	CRDA, Arrond. PA
	Renforcement des campagnes de prophylaxie			
	Amélioration de la conduite des troupeaux			
	Amélioration génétique des ovins			
	Amélioration des conditions de mise en marche et des étapes locales de l'aval des filières	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. PA et DDR-AT
Les infrastructures nécessaires (abattoirs, chaîne de froid) pour les filières animales sont mises à niveau et gérées efficacement.				
Accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières	DDR-AT, Promoteurs privés	Modérement satisfaisante	CRDA, Arrond. PA et DDR-AT	
Actions pilotes de valorisation des produits				
Infrastructure de base				
108 km de pistes d'accès assurent la mobilité du cheptel, et l'approvisionnement en aliment	Entreprises	confirmée	CRDA, DRH	
Réhabilitation et extension du réseau d'AEP	Entreprises	confirmée	CRDA, Arrond. GR	
B2 Développement des produits et services des terroirs	L'appui à l'organisation	ODS	confirmée	CRDA, DDR
	29 Plans de Développement Local sont préparés et mis en œuvre.	CRDA - Centre de formation Fjé	Modérement satisfaisante	CRDA, DDR, DGA
	Renforcement des capacité des GDA et SMSA			
	La promotion de développement de terroirs	CRDA, DDR-AT	Modérement satisfaisante	CRDA, DDR-AT
	6 actes de labellisation sont prêts et approuvés par les acteurs professionnels concernés (viande cameline, viande ovine, lait de chamelle, figue, PAM, huile locale) et de partenariat de commercialisation sont établis			
Appui à la création de projets pilotes productifs	Acteurs privés collectifs, DDR-AT	Modérement satisfaisante	CRDA, DDR-AT	
L'appui à la promotion des AGR et PME				
Formations spécialisées	CRDA, DDR-AT, BRET1	Modérement satisfaisante	Promoteurs individuels	

Appui à l'émergence de 90 AGR et 15 PME		Promoteurs individuels, BTS	Modérément satisfaisante	Promoteurs individuels
Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs				
Produit 3: Produit 3 Les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet ainsi que les bénéficiaires et leurs organisations ont acquis les capacités nécessaires à la gestion et la valorisation du projet. Ils bénéficient d'un dispositif de formation et d'échanges professionnels qui perdure au-delà de la durée du projet	Des mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place au niveau gouvernorat et des 3 délégations et opérationnels (e.g. le Conseil Régional de Développement - niveau gouvernorat - contribue au pilotage du projet)	CRDA	Modérément satisfaisante	Ministère Agriculture
	40 cadres de développement régional/local sont formés.	Bureaux spécialisés, IRA	Modérément satisfaisante	CRDA, DDR-AT
	12 nouveaux cadres sont recrutés et formés et fonctionnels dans la DDR.	CRDA, DGFIOF	Modérément satisfaisante	Ministère Agriculture
	Une stratégie de communication est développée et de communication des résultats du projet est assurée par des conventions longue durée (ex.. avec des radios locales).	DDR-AT	Modérément satisfaisante	CRDA, DDR-AT
	Des mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place au niveau gouvernorat et des 3 délégations et opérationnels (ex. le Conseil Régional de Développement - niveau gouvernorat - contribue au pilotage du projet)	CRDA	Modérément satisfaisante	Ministère Agriculture
	Un pôle de formation régional est mis en place et est opérationnel	CRDA, IRA, Centre de formation d'El Fej, AVFA	Modérément satisfaisante	IRA, Centre de formation d'El Fej
	X journées de formation ont été dispensées auprès des bénéficiaires ou de leur organisation	CRDA, IRA, Centre de formation d'El Fej, SMSA, GDA	Modérément satisfaisante	IRA, Centre de formation d'El Fej
	40 cadres de développement régional/local sont formés.	Bureaux spécialisés, IRA, Centre de formation d'El Fej	Modérément satisfaisante	CRDA, DDR-AT
	12 nouveaux cadres sont recrutés et formés et fonctionnels dans la DDR.	CRDA, DGFIOF	Modérément satisfaisante	Ministère Agriculture
	Un dispositif de gestion des connaissances est mis en place et est opérationnel	DDR-AT	Modérément satisfaisante	CRDA, DDR-AT
Une stratégie de communication est développée et de communication des résultats du projet est assurée par des conventions longue durée (ex. avec des radios locales).	DDR-AT	Modérément satisfaisante	CRDA, DDR-AT	

18. Les principaux partenaires régionaux sont: le centre de formation professionnelle du Fjé qui peut prendre en charge la mobilisation des formateurs, la formation et l'hébergement, des cadres, des membres des organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et des bouchers et des autres bénéficiaires du projet; ii) L'Office de Développement du Sud (ODS) qui pourra être responsabilisé sur, la préparation des PDPL et PDD, l'identification des créneaux porteurs le long des filières et sur l'accompagnement des promoteurs au cours des phases d'installation et de production; iii) le Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant (BRETI) qui peut être contracté pour accompagner les activités génératrices de revenu et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes, iv) l'Institut des Régions Arides (IRA) qui peut prendre en charge avec le centre d'El Fje, au sein d'un pôle de formation la formation et l'hébergement des cadres, des membres des organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et des bouchers et des autres bénéficiaires du projet. Un partenariat peut également être développé pour la mise en œuvre du programme de recherche-développement; v) l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP), structure relevant du ministère de l'agriculture qui sera le partenaire pour la gestion des activités relatives à l'amélioration des parcours privés, à la promotion des cultures fourragères, à l'amélioration des performances du cheptel et à l'accompagnement des éleveurs.

Les partenaires locaux

19. Les GDA, les SMSA, les CG et les associations de développement sont des organisations socioprofessionnelles et civiles de proximité installées au niveau local. Chacune de ces structures dispose d'un conseil d'administration ou comité directeur élu pour représenter les intérêts de ses adhérents dans un espace géographique défini au niveau local. L'adoption par le projet d'une approche participative et de développement local est en parfaite cohérence avec le tissage de relation partenariales avec ces structures qui, ensemble, représentent les aspirations et la vision de toute la population de la zone d'intervention du projet. Toutefois, ce tissu bénéficiant du nouvel espace démocratique en Tunisie est dans sa majorité créé depuis moins de deux ans. Même les structures les plus anciennes et qui datent de l'ancien régime, ont renouvelé leurs membres de conseil pour mieux représenter leurs adhérents. Au total, plus de 100 structures socioprofessionnelles et civiles de développement opèrent dans la zone du projet. Du fait de leur représentativité de la population, ces structures seront impliquées directement dans le processus décisionnel. Elles seront impliquées dans la préparation des plans de gestion et des plans de développement local, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain et dans le choix et l'exécution des activités de formation et d'amélioration des compétences. Elles seront impliquées, aussi, dans la gestion financière des fonds du projet à travers la gestion des fonds de roulement à mettre à leur disposition pour satisfaire des besoins d'approvisionnement et d'écoulement des productions.

Les partenaires du secteur privé

20. La clé du succès de l'approche filières promue par le projet repose sur l'implication des acteurs privés, éleveurs organisés et entreprises de l'aval des filières dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) dans lequel le projet jouera un rôle de facilitation. Une attention particulière sera apportée à l'implication des entreprises de l'aval des filières dans les « tables-rondes filières », aboutissant à l'élaboration du cadre général des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF), puis à la préparation de Plans d'Affaires spécifiques à chaque Partenariat Public-Privé (PPP) négocié. Ces outils joueront un rôle majeur dans les orientations et ainsi dans la gestion du projet.

21. Les entreprises susceptibles de s'impliquer dans le projet ayant pu être identifiées sont de trois types: i) des entreprises (grossistes ou maquignons, comme les sociétés Ellouhoum et Labidi) jouant un rôle d'intermédiation entre les producteurs (éleveurs) et les vendeurs (secteur du «B to B⁶⁵»); ii) des entreprises intervenant dans le secteur de la grande distribution (comme les groupes Carrefour, Magasin Général et Monoprix) et notamment clientes des premières et iii) des entreprises de transformation valorisant les sous-produits des filières viande rouge, comme le lait (par ex. société SORIL) ou les peaux (par ex. Tanneries Mégisseries du Maghreb). Selon les informations recueillies

⁶⁵ Business to business

lors des missions préparatoires, l'implication de ces acteurs dans des PPPs pourraient revêtir l'une des modalités suivantes: i) établir des « contrats de production » formels avec des producteurs organisés⁶⁶; ii) investir à moyen terme sur leurs fournisseurs⁶⁷, par exemple en apportant une assistance technique aux producteurs ou même en les préfinançant si nécessaire ou encore iii) investir en matériel ou en formation pour améliorer des étapes critiques pour la qualité des produits et sous-produits (bétailière, centre de collecte du lait, zone d'écorchage dans les abattoirs).

22. Afin de faciliter l'engagement de ces entreprises ou d'autres sociétés privées, les éléments suivants sont proposés:

- Une *interface* avec les entreprises du secteur privé importantes au niveau national sera mise en place. La structure organisationnelle proposée pour le projet intégrera cette mission dans le cadre du Service de Promotion des Filières qui devra ainsi être en mesure d'explorer les opportunités de PPPs et de les développer et les négocier en tant qu'intermédiaire, au rythme requis par le secteur privé. Cette fonction pourra également être externalisée après identification d'un fournisseur de service spécialisé possédant une expérience de la filière considérée⁶⁸;
- Les PADF proposés devront avoir une *portée* élargie, sans se limiter à une approche locale des filières, et s'inscrire dans une vision nationale et ouverte à l'ensemble des circuits des produits et de leurs acteurs, car l'échelle est un facteur déterminant pour créer des incitations amenant les entreprises importantes à s'impliquer; les PADF constitueront ainsi l'instrument essentiel pour à la fois i) coordonner les actions et formaliser les accords entre différents acteurs tout au long de la filière et ii) identifier des problématiques communes affectant le fonctionnement de la filière à porter à l'attention des décideurs politiques;
- Dans la continuité des PADF ci-dessus, le projet, ou un fournisseur de services mandaté à cet effet (voir premier point ci-dessus), devra aider à développer et à négocier un *plan d'affaires de PPP* détaillé, entre les producteurs organisés et chaque entreprise intéressée, spécifiant: i) des objectifs en termes de volume, déclinés selon une approche par phase⁶⁹; ii) la qualité spécifique des produits à fournir selon la demande du marché; iii) des mécanismes de fixation des prix; iv) les conditions de livraison et de paiement; v) le nombre et la localisation des groupements de producteurs impliqués (établissant ainsi un premier pas dans une démarche de traçabilité des produits); vi) une planification des inputs et de l'assistance technique et vii) un plan de financement avec ses sources de financement (incluant le cas échéant des prêts de bailleurs privés);
- Des critères d'*éligibilité* pour les entreprises privées seront appliqués. Du fait du risque potentiel encouru pour sa réputation, le projet devrait préalablement contrôler que les entreprises intéressées satisfont bien à un ensemble de critères de vigilance de base, qui devraient inclure en particulier: i) un savoir-faire avéré et une expertise technique pour le produit et les services sélectionnés; ii) des normes sociales (travail, genre) et environnementales appropriées; iii) un engagement pour des relations d'affaires, viables et inscrites dans une vision à long terme, avec les petits producteurs; iv) une expérience avérée ou un engagement formel dans l'établissement de relations d'affaires avec les petits producteurs serait un atout.

⁶⁶ Par ex. Monoprix, Groupe Magasin Général et Société Ellouhoum

⁶⁷ Afin de maximiser les chances de ces derniers d'assurer effectivement la livraison des produits souhaités, dans une perspective gagnant-gagnant.

⁶⁸ Cette fonction devrait à terme être assumée par le GIVLait dont c'est la vocation affichée. Le PRODEFIL pourrait ainsi conclure un accord de partenariat avec le GIVLait, comprenant un volet important de renforcement des capacités afin que cette structure soit en mesure de prendre pleinement à son compte cette fonction à la fin du projet. Une alternative pourrait consister en un même type de partenariat, avec une structure d'appui régionale, en établissant progressivement le cadre de sa future intégration dans le GIVLait.

⁶⁹ A partir de la capacité de production actuelle, qui est très faible, il semble très peu probable de pouvoir atteindre des objectifs quantitatifs dès le démarrage du partenariat. Par conséquent, un plan progressif, par phases, devrait être négocié.

- Les critères d'évaluation des plans d'affaires pour les PPP devront inclure les points suivants: i) la viabilité et la durabilité financière du modèle économique proposé; ii) l'importance du renforcement des capacités effectué auprès des groupements de producteurs et du pouvoir confié à ceux-ci dans le cadre du partenariat proposé; iii) la part des coûts totaux (investissement, fonds de roulement et assistance technique) du plan d'affaires pour le PPP, couverte par l'entreprise privée de l'aval avec ses propres fonds; iv) le caractère gagnant-gagnant (pro-pauvre) du modèle économique proposé, à savoir la durée, le mécanisme de fixation des prix, les conditions de paiement, les mesures d'atténuation des risques;
- Le projet devrait seulement jouer un rôle de *facilitation*, en agissant comme un « médiateur » entre producteurs et entreprises privées de l'aval, qui sont les deux principales parties prenantes d'un PPP. A cet effet, le projet devra être attentif à ne pas financer à partir de ses fonds des activités (par ex. assistance technique, formation) ou des investissements qui pourraient être financées par ces compagnies pour éviter ainsi de risquer de provoquer un « effet d'éviction » du secteur des entreprises privées.

Plan directeur de formation

23. La formation constitue un ingrédient essentiel du montage institutionnel et technique qui sous-tendra la mise en œuvre du projet qui intervient dans toutes les composantes et sous composantes. Les approches et méthodes de formation que l'on mettra en œuvre seront adaptées aux spécificités du projet et du terroir. Le concept de formation doit être compris de façon plus large que celui que lui donne la pratique habituelle en ce sens que le renforcement de compétences devra être fondamentalement orienté vers la formation-action. La formation ne doit pas non plus négliger les approches de capitalisation qui font appel aux apports des participants eux-mêmes. Sur ce plan la Tunisie dispose de diverses structures spécialisées qui ont une bonne capacité opérationnelle en matière de formation et qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la formation.

24. Le plan de formation des cadres, des bénéficiaires et de leurs organisations de base, donné ci-dessous à titre indicatif, devra être affiné dans le cadre de la mise en place du « pôle de formation » et de la préparation des différentes actions du projet (plans de développement participatifs, plans de gestion, développement de l'approche filière, ...). Il sera mis en œuvre dans les centres de formations existants dans la zone; ses grandes orientations et son contenu seront validés par le Conseil régional de coordination et de pilotage du projet. De plus, des visites d'échange à l'intérieur et à l'extérieur du pays seront organisées en complément au plan de formation thématique.

25. Le plan directeur de formation concernera les cadres impliqués dans la mise en œuvre du programme, les organisations de base, les petits agriculteurs/éleveurs, les bergers, l'ensemble des acteurs des filières améliorées (producteur, intermédiaires, transformateurs, grossistes ...) et les promoteurs d'activités génératrices de revenus et de petites et moyennes entreprises.

26. Ce plan concerne les actions de formation au sens classique de ce mot, dans une perspective de transferts de savoir vers des bénéficiaires, aussi bien que la mise en œuvre d'apprentissages. L'objectif de ces derniers est d'organiser des échanges de savoirs entre trois catégories de détenteurs:

- Les agriculteurs et les éleveurs innovants ainsi que les bergers expérimentés qui ont accumulé un savoir d'expérience parfois d'un grand intérêt pratique, mais qui circule mal et nécessite souvent une validation;
- Les cadres du CRDA et des structures régionales de développement et des organisations de base qui, du fait de leur formation et de leur pratique, possèdent des connaissances scientifiques et techniques et souvent également des savoirs d'expérience;
- Les chercheurs qui maîtrisent les savoirs scientifiques concernant leur domaine de spécialisation.

27. La valorisation de ces 3 gisements de connaissances passe par leur confrontation. Elle est facilitée par l'élaboration et l'utilisation de divers "objets facilitateurs". Les cadres seront formés à la

construction et à l'utilisation de tels objets pendant la durée du projet, de façon à que cette pratique devienne routinière. Les apprentissages ainsi "facilités" bénéficieront aussi bien aux cadres qu'aux agriculteurs et aux éleveurs, en améliorant leur niveau de compétences.

28. Les programmes de formation de ces différentes catégories de bénéficiaires sont développés ci-dessous à titre indicatif. Les différents thèmes proposés pourront être actualisés en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires. La durée de chaque session de formation sera adaptée aux contraintes du public visé, la taille des groupes en formation sera adaptée au thème traité et à la pédagogie choisie. Dans la mesure du possible ces formations seront organisées par le pôle de formation qui devra compléter les compétences de ces membres par des compétences extérieures puisées au sein des partenaires régionaux, d'autres centres de formation ou des consultants externes. Les moyens humains et matériels des membres du pôle de formation seront renforcés pour faire face aux besoins, cependant le volume des besoins exprimés (journées totales de formation) devra rester compatibles avec les possibilités des membres du pôle de formation.

Formation des cadres

29. Cette formation s'adressera, au niveau de l'initiation en tous cas, à un grand nombre de cadres du projet hommes et femmes, des CRDA et des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre. Elle abordera, quelques aspects techniques en lien avec la gestion pastorale, ou la gestion de projet; mais elle sera principalement axée sur les approches nouvelles: les méthodes participatives, les filières, le développement local. Un de ses objectifs sera d'accompagner la transition, de l'approche sectorielle habituelle vers une véritable animation des territoires.

Les différents thèmes proposés pourront être actualisés en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires. La durée de chaque session de formation sera adaptée aux contraintes du public visé, la taille des groupes en formation sera adaptée au thème traité et à la pédagogie choisie. Dans la mesure du possible ces formations seront organisées par le pôle de formation qui devra compléter les compétences de ces membres par des compétences extérieures puisées au sein des partenaires régionaux, d'autres centres de formation ou des consultants externes. Les moyens humains et matériels des membres du pôle de formation seront renforcés pour faire face aux besoins, cependant le volume des besoins exprimés (journées totales de formation) devra rester compatible avec les possibilités des membres du pôle de formation.

Tableau 2: Programme de formation des cadres

Thèmes	Sous thèmes	Durée unitaire (jours/session)	Nombre de groupes	Durée Totale action	Effectifs Formés	Total journées de formation	Formateur	Calendrier	Groupe cible
Gestion des procédures	Procédures techniques et financières de mise en œuvre du Programme	2	2	4	40	80	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Toutes les équipes du Projet et les structures techniques de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Procédures de passation des marchés FIDA	2	1	2	20	40	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Services de planification, de suivi-évaluation, arrondissements financiers et contrôleurs des dépenses des CRDA
Management	Gestion du personnel	3	1	3	20	60	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Coordinateurs du projet et service du personnel des CRDA
	Travail en équipe et gestion stratégique	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
Gestion pastorale	Inventaire des ressources pastorales, les plantes pastorales et leur utilisation, Indicateurs et techniques de suivi des ressources pour la gestion, adaptation de la conduite des troupeaux aux ressources, plantations d'arbustes fourragers	15	2	40	15	225	Pôle de formation	Année 1-3 du projet	Ingénieurs et techniciens du CRDA et de OEP
Gestion des points d'eau et de l'irrigation	Gestion, exploitation et entretien des équipements des points d'eau: ouvrages, équipements photovoltaïques et de pompage	5	1	5	15	75	Pôle de formation	Année 2-3 du projet	Techniciens et ingénieurs du CRDA, directeur technique du GDA, pompistes périmètres irrigués
	Techniques d'irrigation et culturelles pour une utilisation des eaux salées	10	1	10	10	100	Pôle de formation	Année 2-3 du projet	Techniciens / vulgarisateurs du CRDA
Les outils pour le développement	Gestion du cycle de projet de développement rural	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Gestion et suivi de microcrédits	3	2	6	40	120	Pôle de formation et consultant	Année 1 puis tout au long du projet	Services filières, de SE, Arrondissement FE des CRDA, autres partenaires régionaux
	Outils d'aide à la décision : les Systèmes d'Information géographique (SIG)	3	1	3	20	60	Pôle de formation et consultant	Année 2-3 du projet	Service suivi-évaluation et équipe technique du CRDA et des départements régionaux
	La recherche /développement: périmètre d'action, objectifs et résultats, règles et partenariats	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Année 1-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
Approche filière	Diagnostic d'une filière (acteurs, organisations, régulation)	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Connaissance et attentes des marchés, mise en marché des produits	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Année 1-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Appui à l'organisation professionnelle et facilitation des dynamiques interprofessionnelles, Introduction aux notions de labellisation, de certification et de commerce équitable (producteurs et travailleurs pauvres)	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Année 1-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
Techniques d'animation et de conseil	Méthodes d'autodiagnostic d'une exploitation, d'une petite entreprise ou d'une organisation professionnelle	3	5	15	60	180	Pôle de formation et consultant	Années 2-3	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Conseil aux exploitations et aux entreprises	3	5	15	60	180	Pôle de formation et consultant	Année 1-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Méthodes d'appui à l'émergence et accompagnement des projets	3	5	15	60	180	Pôle de formation et consultant	Année 1-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Promotion et encadrement des activités génératrices de revenus	5	2	10	40	200	Pôle de formation et consultant	Année 1 puis tout au long du projet	Services filières, de SE, Arrondissement FE des CRDA, autres partenaires régionaux
Approche participative	Approche participative : Planification et mise en œuvre	15	2	30	40	600	Pôle de formation et consultant	Démarrage du projet (Année1-2)	Toutes les équipes du Projet et les structures techniques de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
	Suivi-évaluation participatif	3	2	6	40	120	Pôle de formation et consultant	Année 2-3 du projet	Services suivi-évaluation et de planification des UPP
Communication	Techniques de Communication et de circulation de l'information interne et externe pour une gestion optimale du projet	3	3	9	60	180	Pôle de formation et consultant	Année 1 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures techniques de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)
Suivi évaluation	Formation SYGRI	2	1	2	10	20	Pôle de formation et consultant	Année 2 du projet	Service suivi-évaluation au niveau des CRDA
	Formation COSTAB	5	1	5	10	50	Pôle de formation et consultant	Année 2-3 du projet	Service suivi-évaluation
	Méthodes de suivi-évaluation axé sur les résultats et suivi orienté vers la mesure d'impact local des actions et programmes de développement	3	2	6	40	120	Pôle de formation et consultant	Année 2-3 du projet	Toutes les équipes du Projet et les structures techniques de mise en œuvre (CRDA et autres opérateurs)

Formation des responsables des organisations de base

30. L'objectif principal de la formation des responsables des organisations de base est d'améliorer leur capacité à gérer leur structure, les services rendus à leurs membres, et leur capacité à mettre en œuvre les actions de gestion pastorale prévues par le Projet. L'objectif est également de les familiariser avec des nouvelles approches; les méthodes participatives, les filières et les méthodes d'animation La formation s'adressera aux membres des conseils d'administration, aux présidents des conseils d'administration, aux directeurs et aux trésoriers des GDA et des SMSA déjà constitués et qui émergeront au cours de la mise en œuvre du projet ainsi qu'aux membres des associations de développement, aux responsables des structures internes et aux responsables locaux du suivi-évaluation. Comme pour les cadres, les activités de formation, au sens classique du mot, seront complétées par les apprentissages décrits plus haut.

Tableau 3: Programme de formation initiale des organisations de base

Thèmes	Sous thème	Durée de jours unitaire	Nombre de groupes	Durée Totale action	Effectifs Formés	Total journées de formation	Formateur	Calendrier	Groupe cible
Fonctionnement des organisations	Gestion administrative et financière du GDA et de la SMSA	2	8	16	150	300	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Président, Très, DT,
	Initiation à la législation régissant les OB en Tunisie GDA, CG et SMSA	2	8	16	150	300	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Président, Très, DT,
	Vision stratégique, programme d'activité et gestion des moyens humains	2	8	16	150	300	Pôle de formation et consultant	Années 1-4	Président, Très, DT,
Animation	Organisation et Conduite des réunions	2	3	6	62	124	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Président
	Résolution des conflits	2	8	16	150	300	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Président, Très, DT,
	Techniques d'animation rurale	2	8	16	150	300	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Président, Très, DT,
Techniques de production et de marketing	Technico-économique : formulation d'aliments composés, fonctionnement d'un broyeur, gestion des stocks et gestion économique d'une mini-provenderie	10	2	20	40	400	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
	Initiation au marketing et à la gestion commerciale	2	6	12	122	244	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	Trésorier, DT
	Technique de Gestion physique et financière des stocks de matières agricoles	1	6	6	122	122	Pôle de formation	Années 1-3	Très, DT,
	Gestion Technique financière de l'eau (eau potable et abreuvement)	2	6	12	122	244	Pôle de formation	Années 1-3	Très, DT,
	Exploitation et entretien préventif des équipements des points d'eau: ouvrages, équipements photovoltaïques et de pompage	5	1	5	30	150	Pôle de formation	Années 2-3	Gardiens GDA eau
	Techniques de commercialisation : identification des forces et faiblesses des éleveurs pour atteindre le marché visé et élaboration d'une stratégie collective (règles de production et organisation)	10	2	20	40	400	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
	Techniques de commercialisation : identification des attentes et des marges de négociation de l'éleveur avec sa « cible commerciale »	10	2	20	40	400	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
	Techniques de commercialisation : préparation de la négociation commerciale proprement dite.	10	2	20	40	400	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
	Gestion des points d'eau pastoraux et agricoles, conduite des cultures, restructuration de l'oliveraie, technique du zéro labour	15	3	45	60	900	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
	Conduite des cultures fourragères, conservation et valeur alimentaire des fourrages agricoles	15	3	45	60	900	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
Gestion pastorale	Sensibilisation aux ressources pastorales, connaissance des plantes pastorales et leur utilisation, indicateurs et techniques de suivi des ressources pastorales, techniques d'amélioration pastorale, adaptation de la charge pastorale aux ressources	15	3	45	60	900	Pôle de formation	Années 2-4	membres de GDA et SMSA
Approche filière	Diagnostic d'une filière (acteurs, organisations, régulation)	5	10	40	2	200	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	membres de GDA et SMSA
	Connaissance des marchés et de la mise en marché des produits	5	10	40	2	200	Pôle de formation et consultant	Années 1-4	membres de GDA et SMSA
	organisation professionnelle et dynamiques interprofessionnelles,	5	10	40	2	200	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	membres de GDA et SMSA
	Introduction aux notions de labellisation et de certification	5	10	40	2	200	Pôle de formation et consultant	Années 1-4	membres de GDA et SMSA

Formation des éleveurs et agriculteurs

31. Cette formation s'adressera aux agriculteurs et aux éleveurs des délégations concernées par le projet, elle s'adressera également aux bergers employés par ces derniers ainsi qu'à certains acteurs de l'aval de la filière viande, responsables des abattoirs et bouchers. Une partie du programme de formation est destinée à améliorer l'exploitation des parcours et des périmètres irrigués, la conduite des troupeaux ainsi que la qualité des produits et sous-produits de l'élevage local de façon à améliorer les revenus et améliorer le niveau de vie des populations bénéficiaires. Le programme de formation est également destiné à sensibiliser les bénéficiaires aux approches filières, à l'autodiagnostic de leur exploitation à travers le Conseil à l'Exploitation Familiale, ainsi qu'aux activités d'agritourisme.

32. Les éleveurs et les agriculteurs innovants seront acteurs de la formation en participant aux apprentissages qui permettent de valoriser leurs savoirs d'expérience. L'ensemble des éleveurs et des agriculteurs bénéficiera de la diffusion des connaissances ainsi construites pour améliorer leurs pratiques.

33. Les acteurs locaux de la formation font état des difficultés liées à l'analphabétisme significatif des populations d'agriculteurs et d'éleveurs du secteur. Cette situation est confirmée par les statistiques qui font état de 25 % d'analphabétisme de la population des 3 délégations avec un pic de plus de 30 % pour la délégation de Sidi Maklouf. Les femmes semblent les plus touchées par ce phénomène. Le programme de formation comportera donc un module préalable d'alphabétisation de base (45 jours) dont l'objectif sera de donner aux apprenants un accès aux documents pédagogiques, et techniques et de leur permettre d'intégrer des groupes en formation « alphabétisés ».

34. Dans la mesure du possible, et avec l'aide des organisations professionnelles, les formations aux éleveurs aux agriculteurs et aux bergers seront délocalisées vers les lieux de vie des apprenants

et organisées en fonction de leurs principales contraintes: saisonnalité des activités agricoles et d'élevage, forte pluriactivité, importance des femmes, ...).

Tableau 3 Programme de formation des éleveurs, agriculteurs et bouchers

Thèmes	Sous thèmes	Durée unitaire (jours/session)	Nombre de groupes	Durée Totale action	Effectifs Formés	Total journées de formation	Formateurs	Calendrier	Groupe cible
Gestion des ressources pastorales	Sensibilisation à la gestion des ressources pastorales, connaissance des plantes pastorales et leur utilisation, valeur fourragère, régénération des pâturages et mises en défens, adaptation de la charge pastorale aux ressources.	3	15	45	300	900	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs
	Exercices pratiques d'évaluation de la ressource pastorale	3	15	45	300	900	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs
	Collecte des semences d'espèces végétales pastorales	3	5	15	50	150	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs
Elevage et conduite du troupeau	Conduite alimentaire (y compris l'engraissement) et complémentarité des cheptels ovins, caprins et camélins	4	15	60	300	1200	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs
	Conduite de la reproduction et amélioration génétique dans les troupeaux ovins, caprins et camélins	4	15	60	300	1200	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs
	Conduite sanitaire des troupeaux: méthodes de porphyllaxie et de traitement	4	15	60	300	1200	Pôle de formation et vétérinaire	Années 1-3	éleveurs
	Gérer un atelier d'engraissement	5	10	50	100	500	Pôle de formation	Années 2-4	éleveurs
	Gérer une étable laitière cameline	5	10	50	100	500	Pôle de formation	Années 2-4	éleveurs
	Techniques de tonte (brebis et dromadaires), préparation des animaux (lavage), tri et stockage de la laine	3	15	45	300	900	Pôle de formation et consultant	Années 2-4	éleveurs
	Connaissance et traitement des maladies et parasites qui dégradent les peaux, conservation des peaux avant la collecte	3	15	45	300	900	Pôle de formation et vétérinaire	Années 2-5	éleveurs
Fourrages et cultures	Fourrages (valeur nutritive, traitement et conservation) et cultures fourragères conduite des cultures, restructuration de l'oliveraie, technique du zéro labour	15	25	375	500	7500	Pôle de formation	Années 1-3	éleveurs et agriculteurs
	techniques d'irrigation, conduites des cultures irriguées, paramètres d'irrigation	4	15	60	300	1200	Pôle de formation	Années 1-3	agriculteurs
Abattage et commercialisation de la viande	Bonnes pratiques et hygiène de l'abattage et de l'écorchage	3	2	6	40	120	Pôle de formation et ISBAM	Années 2-4	bouchers
	Respect de la chaîne du froid	3	2	6	40	120	Pôle de formation et ISBAM	Années 2-4	bouchers
	Aménagements de la boucherie	5	2	10	40	200	Pôle de formation et ISBAM	Années 2-4	bouchers
Approche filière	Diagnostic d'une filière (acteurs, organisations, régulation)	5	25	125	500	2500	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	éleveurs et agriculteurs
	Connaissance et attentes des marchés, mise en marché des produits	5	25	125	500	2500	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	éleveurs et agriculteurs
	Introduction aux notions de labellisation et de certification	5	25	125	500	2500	Pôle de formation et consultant	Années 1-3	éleveurs et agriculteurs
Connaissance de l'exploitation familiale	Méthodes d'autodiagnostic d'une exploitation familiale	3	25	75	500	1500	Pôle de formation et consultant	Années 2-3	éleveurs et agriculteurs
Agritourisme	Accueil et hébergement rural	3	5	15	100	300	Pôle de formation et Centre de Formation Touristique - Houmt Souk	Années 2-3	éleveurs et agriculteurs
	Commercialisation des produits locaux	3	10	30	200	600	Pôle de formation et Centre de Formation Touristique - Houmt Souk	Années 2-3	éleveurs et agriculteurs
Alphabétisation fonctionnelle	Alphabétisation de base pour l'accès aux documents techniques et pédagogiques	45	15	675	300	13500	Pôle de formation et centre de formation spécialisé	Années 1-3	éleveurs et agriculteurs

Formation de promoteurs d'AGR et de PME

35. Dans le cadre de l'approche filière mise en avant par le Projet, il est prévu la formation de 200 promoteurs dans les domaines i) de la gestion et de la conduite des projets et petites et moyennes entreprises, ii) des techniques de transformation des produits et sous-produits de l'élevage, iii) de la commercialisation.

Tableau4: Programme de formation de porteurs de projets

Sous thèmes	Durée unitaire (jours/session)	Nombre de groupes	Durée Totale action	Effectifs Formés	Total journées de formation	Formateur	Calendrier	Groupe cible
Préparation, montage, financement et suivi de projets	20	10	200	200	4000	Pôle de formation, autres centres de formation régionaux et consultants	Années 2-5	Porteurs de projets
Gérer une mini-laiterie cameline	30	1	30	3	90		Années 2-5	
Collecte, tri et nettoyage de la laine	30	1	30	3	90		Années 2-5	
Tissage et travail de la laine	30	1	30	3	90		Années 2-5	
Maroquinerie	30	1	30	3	90		Années 2-5	
Confection d'articles traditionnels valorisant divers produits du terroir (cuir, laine et jonc)	30	2	60	6	180		Années 2-5	
Les exigences du marché, s'organiser pour assurer qualité et régularité de la production	10	5	50	200	2000		Années 2-5	
Participer à une opération ponctuelle (foire ou exposition), savoir mettre en valeur ses produits.	3	3	9	10	30		Années 2-5	

Voyages et visites d'échange.

36. Le programme prévoit l'organisation de visites d'échange à l'intérieur du pays et l'étranger pour voir des expériences réussites et transposer les meilleurs pratiques. Ces visites concernent aussi bien les cadres des différents opérateurs du projet que les bénéficiaires et les membres de leurs structures socioprofessionnelles.

37. Ces visites seront chaque fois que possible préparées au travers: i) d' une sélection objective des personnes candidates, axée notamment sur l'analyse de leur capacité à restituer les acquis des échanges, ces personnes devant être dûment mandatées par leurs structure,,, ii) des restitutions des acquis sous des formes adaptées (document écrits, restitution orale,), iii) un suivi personnalisé de la mise en œuvre de ses acquis (au niveau de l'organisation, des savoirs techniques). Cette préparation sera appuyée par l'assistance technique et le pôle de formation.

38. Ces échanges devront ainsi concerner des thématiques ciblées en cohérence avec le plan de formation, et leur durée devra concilier les nécessités de l'apprentissage et les contraintes des participants, notamment paysans. Ces échanges, y compris internationaux, devront être ouverts aux femmes. Concernant les agriculteurs, les éleveurs et les représentants de leurs organisations, des solutions de remplacement des personnes retenues, pendant leurs absences, et de soutien à leurs familles seront organisés, mettant en œuvre la solidarité entre membres, elle pourra également comporter une indemnité de remplacement qui viendra en complément de ce que les membres seront en mesure de prévoir, mais ne s'y substituera pas. On privilégiera dans la mesure du possible des voyages comprenant des membres de l'Administration et des producteurs, même si sur le terrain les programmes pourront être partiellement distincts, afin de favoriser les échanges d'expériences et de ressentis entre ces catégories d'acteurs.

Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs

Programmation

1. **Les PGPLT et les PDPL.** La planification participative et locale sera entreprise à quatre niveaux. Pour les zones de parcours collectifs, un Plan de Gestion des Parcours à Long Terme (PGPLT) sera préparé dans chacune des trois zones d'intervention du projet. Dans les zones agricoles et d'habitation, un plan de développement participatif et local (PDPL) sera préparé au niveau de chaque Imadat, soit au total 32 PDPL. Le premier niveau d'agrégation sera la Délégation pour avoir un plan de développement par délégation (PDD), soit trois au total. L'agrégation au niveau du projet sera annuelle à partir des contrats programme annuel pour en faire le PTBA de chaque année. Les PDPL et les PGPLT seront entrepris dans le cadre de campagnes d'animation de la population conduites par la DDR appuyées par les spécialistes-matière du CRDA et des spécialistes-matière des services régionaux tels que de la direction régionale de l'équipement, de la BTS de l'ODS, du BRETI et de l'OEP. En cas de besoin, une assistance technique spécifique sera engagée pour l'appui de la DDR. Les versions finales des PDPL, PGPLT et PDD seront établies par la DDR après que les actions de développement auront été clairement définies en nature et en volume et localisées dans l'espace à travers une approche participative qui:

- identifie, par secteur d'activité économique et par communauté, les potentiels des Imadats et les contraintes qui empêchent que ces potentiels soient utilisés de manière optimale pour le développement local;
- identifie au terme de cette analyse potentiels/contraintes les grandes orientations de développement des Imadats;
- identifie à l'intérieur de chaque orientation les actions de développement en termes de nature, de volumes et de localisation dans l'espace;
- valide la faisabilité technique et financière des actions identifiées par les services du CRDA ou des partenaires concernés; et
- programme les actions par année sur la durée du programme.
- Agrégation des PDPL et PGPLT en PDD.

2. **Le PTBA.** Les programmes de travail et budget annuels (PTBA) seront établis par la DDR à partir des prévisions annuelles des PDPL et des PGPLT arrêtées avec les structures représentant les populations puis consolidés par la DDR. Ils seront transmis au FIDA avant fin octobre de l'année précédente et avant le lancement des appels d'offres relatifs aux travaux, fournitures et prestations de services. Le rapport de PTBA à remettre comportera: i) une présentation résumée du projet; ii) un état détaillé des réalisations physiques et financières antérieures cumulées et celles de l'année en cours; iii) une description détaillée des activités programmées pour l'année à venir; iv) l'origine et l'utilisation des fonds (schéma de financement par catégorie de dépenses); v) un plan de passation des marchés pour l'année à venir; vi) les procédures à suivre pour la passation des marchés selon les dispositions de la réglementation nationale et celles mentionnées dans l'Accord de financement et les procédures d'examen applicables du FIDA; et vii) un plan de formation pour l'année concernée.

3. Le PTBA doit être préparé par la DDR en concertation avec les services techniques du CRDA et les partenaires du projet sur la base des prévisions du COSTAB, ajustées en fonction des réalisations, des besoins prioritaires des bénéficiaires formulés dans les PDPL et PGPLT, des capacités d'exécution et des dotations budgétaires.

4. La procédure à suivre pour l'élaboration des PTBA est la suivante:

- élaboration d'une première version du programme en juillet par la DDR, en concertation avec les services techniques des CRDA et avec les partenaires régionaux et locaux du projet;
- Adoption, en fin juillet-début août, du PTBA par l'URC;

- soumission, en septembre, du projet de PTBA au CNC pour validation;
- transmission, au plus tard fin octobre, du projet de PTBA au FIDA pour non objection;
- transmission, avant le commencement de l'année, du PTBA final aux différents partenaires;
- inscription des crédits nécessaires par la Direction du Budget à la DGFIOP et par le ministère des Finances avant la fin de l'année;
- réalisation des actions prévues par le PTBA, par la DDR-CRDA et par les partenaires du Projet;
- en cas de difficultés de réalisation de certaines actions, le PTBA pourra être ajusté après non objection du FIDA;
- suivi des réalisations et établissement des situations et des indicateurs de suivi, notamment SYGRI (RIMS), par le spécialiste en suivi-évaluation et les services techniques; et
- circulation de l'information entre les différentes structures du Programme en transmettant régulièrement les situations des réalisations physiques et financières trimestrielles du Projet.

Supervision

5. Le Projet sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du Projet, en matière de ciblage des populations pauvres et des femmes et jeunes. D'autres missions de suivi du Projet pourraient être entreprises par le FIDA chaque fois où c'est nécessaire.

6. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devrait tenir compte aussi de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du Projet, du ciblage et du genre, ainsi que des disciplines les plus faibles dans les structures organisationnelles du projet.

7. La mission de supervision, qui se fera chaque année, doit permettre: i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Projet; ii) d'établir les situations des progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Projet par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA; iii) d'examiner la qualité du ciblage et la prise en compte de la dimension genre et égalité des sexes; iv) d'analyser les différents aspects fiduciaires du projet (allocations budgétaires, engagements, paiements et décaissements, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au rapport de conception, tenue de la comptabilité et des registres exigés, réalisation des audits); v) d'examiner l'organisation institutionnelle du programme et la fonctionnalité des structures de coordination; vi) d'analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes; vii) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion; viii) d'apprécier la durabilité des actions réalisées; et ix) d'apprécier les impacts du programme.

8. Pour ce qui concerne la première mission de supervision qui sera effectuée durant les 18 premiers mois, l'accent doit être mis sur: i) la mise en place des fonds nécessaires; ii) la mise en place des structures de gestion (DDR) et de coordination (CNC, CRC, et CLC) et de leur fonctionnalité; iii) le ciblage des différentes catégories de population en mettant l'accent sur l'approche genre et l'égalité des sexes; iv) la mise en place de l'assistance technique; v) l'encadrement, la formation et l'organisation des bénéficiaires en associations et groupements; vi) les partenariats engagés avec les services techniques, les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles et leur fonctionnalité; vii) les aspects fiduciaires; et viii) la mise en place du système de suivi-évaluation, notamment le SYGRI.

9. En général pour assurer la supervision du Projet, les missions doivent être composées d'un consultant chef de mission ayant un profil d'agroéconomiste ou équivalent avec une expérience en gestion de projets de développement rural, d'un sociologue spécialisé en approche genre et organisation des populations, d'un spécialiste en gestion et en suivi-évaluation des projets, d'un spécialiste filière, d'un pastoraliste et d'un spécialiste en aménagements hydro-agricoles.

10. Les missions d'appui seront effectuées selon les besoins et seront axées sur l'assistance de la DDR en matière de programmation par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA, de procédures de gestion physique et financière, de réalisation des différentes composantes du Projet, d'appui pour résoudre les problèmes rencontrés et d'assistance pour la mise en place du système de gestion des résultats (SYGRI).

Système de suivi-évaluation

11. Le système suivi-évaluation sera établi à partir du système mis en œuvre par la DGFIOF pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II) financé par la Banque Mondiale dans les gouvernorats de Jendouba, Kasserine et Médenine. Cette option rentre dans le cadre de la capitalisation et de la diffusion du savoir à grande échelle. Ce système permet d'évaluer et d'analyser les informations et les résultats des différentes actions du Projet. Il fournira des indications et informations sur les réalisations et permettra d'ajuster la programmation physique et financière des actions à entreprendre. Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le système de suivi-évaluation vise à définir: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité (niveau de réalisation physique), d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du programme: amélioration des conditions de vie et amélioration des conditions de la production et de la résilience) et des effets du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre; pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifiques, notamment femmes et jeunes.

12. La collecte des informations physiques sur le terrain sera assurée de façon participative au niveau local (Imadat et délégation) sous la responsabilité des coordinateurs locaux en place au niveau des CTV. Ces informations seront saisies au niveau de la DDR par le service de suivi-évaluation. Les prévisions et réalisations financières seront saisies directement au niveau de la DDR. Le système informatisé assurera l'agrégation automatique des prévisions et des réalisations au niveau local, régional (CRDA) et pour tout le Projet.

13. Le système de S&E fournit des informations à chacun des niveaux de responsabilités et opérateurs suivants:

- les coordinateurs locaux;
- le coordinateur régional du programme;
- le CRDA et les partenaires;
- les autorités régionales et locales;
- le bailleur de fonds; et
- les structures de coordination (CNC, CRC, et CLC).
- Un tableau de bord mensuel devra être établi et comportera:
 - un suivi des réalisations physiques, financières et sociales en termes de % de réalisation par rapport aux prévisions par localité, par délégation, et par composante;
 - une analyse des écarts et une mise en évidence des causes; et
 - le niveau atteint par les principaux indicateurs de performance du Projet depuis son démarrage. Ces indicateurs seront désagrégés par genre.
- Le système devra être intégré et permettre:
 - de saisir le contenu des PDPL et PGPLT;
 - de générer les contenus des PTBA issus des PDPL et PGPLT sous les formes voulues;
 - d'élaborer à partir des PTBA les budgets annuels ventilés selon les exigences de la gestion financière et de la gestion technique des réalisations;

- de relier chaque action inscrite au budget au processus de validation et de réception technique;
- de générer les documents de paiement, de procéder au processus d'engagement et de paiement en relation avec le niveau de consommation du budget par catégorie et par composante et par unité géographique (Imadat/Délégation/zone du projet); et
- de produire des situations régulièrement mises à jour de manière automatique destinées aux spécialistes et opérateurs intéressés par les informations sur le programme et sur ses principales réalisations physiques et financières, par Imadat par délégation et par composante ainsi que les situations périodiques demandées par le gouvernement et/ou par le bailleur de fonds.

14. Le système de suivi-évaluation du Projet fournira des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels. Ils seront distribués à tous les gestionnaires du projet et à toutes les instances de concertation et de coordination chacun selon les besoins qui lui seront définis lors de la définition précise dudit système de suivi. Le système fournira également à chaque partie intéressée un tableau de bord mensuel qui positionne les réalisations du Projet par rapport à des niveaux standard ou des niveaux objectifs et définira ainsi des performances qui indiqueront à chaque cellule et à chaque instance de suivi et de coordination le niveau de performance effectif du projet pour le mois concerné et en cumul depuis le démarrage du Projet et le positionnement par rapport aux niveaux attendus à l'achèvement.

15. Les principaux indicateurs retenus à titre indicatif pour assurer le suivi des réalisations physiques et des effets et impacts du Projet sont détaillés ci-dessous:

- le nombre de ménages dont l'indice d'accumulation du capital a augmenté;
- le nombre d'emplois générés par le Projet (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- la production additionnelle en UF des parcours;
- le revenu moyen/pers généré par les AGR (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- le revenu moyen/pers généré par les PME (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- le niveau d'opérationnalité et de viabilité des organisations paysannes;
- la performance financière des GDA;
- la superficie de parcours aménagés et bien gérés;
- le nombre d'ombrières installées;
- le nombre de forages équipés;
- le nombre de puits de surface approfondis;
- le nombre de citernes publiques construites;
- le nombre d'éleveurs et de bergers, formés;
- la superficie de périmètres irrigués aménagés et exploités;
- la superficie équipée en économie d'eau;
- la superficie des cultures fourragères et autres cultures résistantes à la salinité installées;
- la superficie de plantations arboricoles installées;
- le nombre d'agriculteurs/trices formés (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- la superficie aménagée par des travaux de CES;
- la longueur des pistes aménagées et entretenues;
- le nombre de projets d'eau potable aménagé;
- la longueur de brise-vents et de palissades réalisés pour protéger les pistes et les ouvrages;
- le nombre de promoteurs d'AGR et de PME formés (en distinguant hommes, femmes et jeunes);

- le nombre d'AGR et de PME financées et installées (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- le nombre de dirigeants des GDA-SMSA formés (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- le taux de mobilisation de l'AT prévue;
- le nombre de jours de formation des cadres de l'administration réalisés (en distinguant hommes, femmes et jeunes);
- le taux de réalisation des équipements mis à la disposition des équipes du projet;
- le taux de recrutement/affectation du personnel au projet (en distinguant hommes et femmes);
- le niveau de fonctionnalité du système de suivi-évaluation.

16. Les valeurs des indicateurs de suivi-évaluation des réalisations physiques, des effets et des impacts du Projet, seront comparées aux prévisions et à celles de la situation de référence à réaliser au démarrage du projet.

17. La DDR, sur la base des rapports d'avancement préparés par les structures locales, doit élaborer à la fin de chaque semestre, un rapport retraçant les réalisations physiques et financières et les indicateurs SYGRI ainsi que les contraintes rencontrées. Ce rapport devra être transmis au FIDA et aux différents partenaires du Projet, en particulier aux membres des CLC, CRC et CNC, dans les soixante jours qui suivent la fin du semestre considéré.

18. Le système de suivi-évaluation devra également fournir, au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet, les innovations et les savoirs générés au niveau de chaque composante, de telle sorte à les capitaliser non seulement dans le cadre du Projet, mais également au titre de leur diffusion au niveau national.

Rapport contractuels

19. Rapports de PTBA. Les programmes de travail et budget annuels (PTBA) seront établis par la DDR à partir des prévisions annuelles des PDPL, des CGP arrêtées avec les structures représentatives des populations et, à partir du COSTAB du rapport de conception. Ils seront transmis au FIDA avant fin octobre de l'année précédente et avant le lancement des appels d'offres relatifs aux travaux, fournitures et prestations de services.

20. Rapports d'activité. Des rapports semestriels consolidés d'avancement de la mise en œuvre des activités du Projet et des indicateurs du cadre logique seront produits par la DDR. Ils doivent être adressés au FIDA et aux différents partenaires du Projet au plus tard dans les 60 jours qui suivent la fin du semestre concerné. Les rapports annuels doivent être remis au FIDA et aux différents partenaires du projet au plus tard dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année concernée.

21. Rapports d'audit. L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes relatifs au Projet par le Contrôleur Général des Finances relevant du Ministère des Finances et agréée par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. Le rapport devra se prononcer sur les modalités de passation des marchés financés par le Projet.

22. Rapport d'examen à mi-parcours. Au courant du premier semestre de la quatrième année, l'Emprunteur remettra au FIDA, un rapport interne d'examen à mi-parcours du Projet. Le FIDA entreprendra une mission de validation de ce rapport. Les objectifs principaux de la mission d'examen à mi-parcours consistent à évaluer l'état d'avancement physique, financier, institutionnel et budgétaire de chacune des composantes du Projet, à tirer les enseignements de leur mise en œuvre et envisager les possibilités d'une réorientation et/ou d'un recentrage des actions pour tenir compte des changements intervenus.

23. Rapport d'achèvement. A la fin et dans le courant du premier semestre suivant la date d'achèvement du projet, l'Emprunteur remettra au FIDA, un rapport interne d'achèvement. Ce rapport fournira aux instances décisionnelles du Gouvernement tunisien et du bailleur de fonds des informations suffisantes pour apprécier, globalement et de manière indépendante, les résultats du Projet, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés et de tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques concernant la consolidation/durabilité des acquis et la planification future.

Génération et captage des savoirs et des innovations

24. Le projet intègre et capitalise les résultats issus des anciens projets du FIDA et des autres bailleurs de fonds et ceux financés par le Gouvernement. Il capitalise, en particulier, les acquis de la première phase du PRODESUD et des innovations qu'elle a générées. Le Projet assurera la diffusion de ces innovations et des enseignements capitalisés à travers des ateliers et séminaires et à travers leur documentation sur un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Le site contiendra des documents de diverses natures (textes descriptifs, monographies, cartes, photos, bilans et autres évaluations, textes et documents de suivi, tableaux de bord et autres données statistiques.) Une convention avec la radio locale de Médenine sera conclue pour suivre les différentes manifestations organisées par le Projet, organiser des tables rondes sur les acquis du Projet, et procéder à des sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur les effets et impacts des réalisations du Projet. La diffusion des savoirs sera également assurée par l'édition et la diffusion de documents, brochures et autres CD sur le Projet et ses résultats qui constitueront des sources d'information et d'orientation dans l'élaboration et la planification d'autres projets de développement dans les zones similaires du pays. La capitalisation des savoirs, des savoir-faire et des innovations générés par la mise en œuvre du projet sera effectuée également à travers les réseaux d'échange, qui permettront la diffusion des expériences acquises au profit des projets financés par le FIDA dans la Région.

Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

Système national de gestion financière

1. **Système du pays.** Compte tenu de l'expérience acquise par le FIDA dans le pays, il est évident que le système tunisien de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé et offre globalement des garanties élevées en matière de fiabilité et de transparence. Ce système repose sur le principe de la séparation stricte des fonctions des ordonnateurs et des comptables, ainsi que les grandes règles en matière de contrôle ex ante de la dépense et d'audit interne et externe. Le système tunisien repose aussi sur une organisation administrative et sur des compétences humaines et des moyens matériels de bonne qualité.
2. Le système de gestion financière en place au MA est basé sur les principes et procédures définis par le cadre légal applicable au secteur public et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Le CRDA présente, pour inscription, un budget annuel qui est négocié avec la DGFIOP puis avec le Ministère des Finances. L'ouverture des crédits et l'engagement des fonds se font au fur et à mesure de l'avancement et de conclusion des contrats de prestation. En termes de sources de fonds, le budget général porte sur les contributions du Gouvernement au même titre que sur les fonds mis à sa disposition par différents bailleurs de fonds, pour exécuter des projets spécifiques. Le budget est soumis pour approbation au Ministère des Finances. Il est adopté chaque année avant le 31 décembre par l'Assemblée Nationale et voté par la loi des finances. Un contrôle budgétaire est en place grâce à un système informatisé d'aide à la décision budgétaire (ADEB).
3. **Expérience passée dans le secteur.** Le FIDA a une longue expérience dans le secteur agricole en Tunisie et tous les projets du FIDA ont été gérés par le Ministère de l'Agriculture avec la coordination de la DGFIOP. Cette direction générale s'est aussi vue confier plusieurs autres projets financés d'autres bailleurs de fonds. Elle a ainsi acquis une expérience appréciable en matière de gestion de projets mise en œuvre sur financement extérieurs. Le CRDA Médenine a géré la première phase du PGRN financé par la BM et gère actuellement une deuxième phase du même projet. Ainsi, le projet pourra capitaliser sur l'expérience acquise par la DGFIOP et par le CRDA. L'analyse des capacités de gestion du CRDA Médenine, administrations dotées de l'autonomie financière, a une expérience satisfaisante dans la gestion des fonds budgétaires et extérieurs mais manque de personnel comptable et financier suffisamment qualifié. Pour réduire ce risque et compte tenu de la taille importante du projet et de ses particularités et innovations, un renforcement des capacités par le recrutement d'un comptable/financier bien qualifié au sein de la structure de gestion du projet et par une formation ciblée du personnel du CRDA chargé des aspects de suivi et gestion financière.

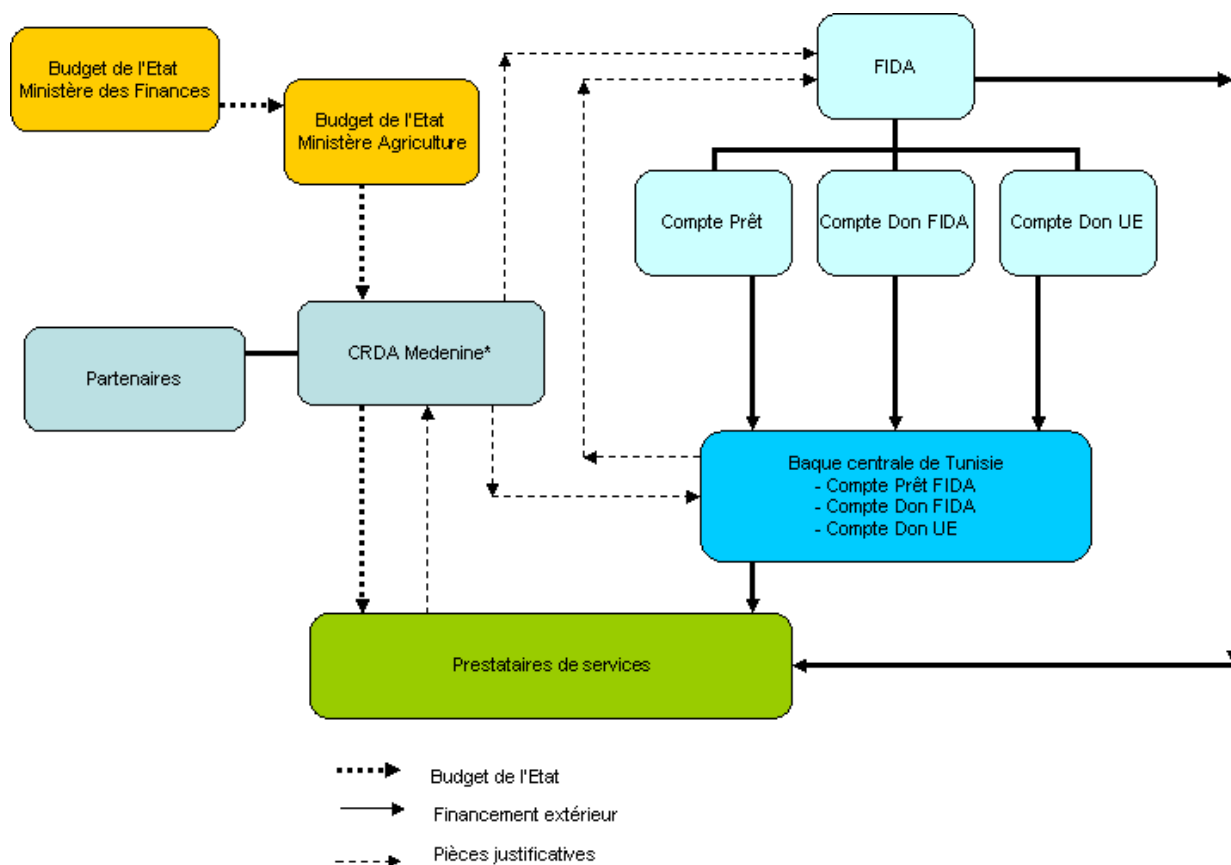
Procédures de paiement et de décaissement

4. Afin d'assurer à l'emprunteur, en temps opportun, les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du projet, le flux de fonds suivra deux circuits différents selon les stipulations de l'Accord de financement. Il s'agit du circuit à travers le Compte désigné (CD) et celui de la procédure de paiement direct. Dans les deux cas, la CRDA de Médenine, déléguée par le MICI et le MA, sera l'ordonnateur des décaissements et paiements à partir des comptes du FIDA et des CD à la BCT. Ces deux circuits sont valables pour le Prêt et pour les dons du FIDA et de l'UE. Trois comptes désignés seront ouverts à la BCT, l'un pour le Prêt du FIDA, le deuxième pour le don du FIDA et, l'autre pour le don de l'UE. Tous les comptes seront ordonnés et gérés de la même façon sous la responsabilité du FIDA, y compris le don de l'UE.
5. **Circuit 1:** Compte désigné. Pour permettre au projet de disposer de la souplesse requise et des fonds nécessaires dès son démarrage, une partie des fonds du FIDA sera versée dans un compte désigné du Prêt qui sera ouvert en devises à la Banque Centrale de Tunisie. Elle servira au préfinancement des coûts remboursables par le FIDA. Un montant équivalent aux décaissements des deux premiers trimestres pourra être versé sur ce compte après l'entrée en vigueur du Prêt. Ce montant pourra être renouvelé à la réception des justificatifs ou états certifiés de dépenses. Le montant initial, versé comme avance, pourrait être révisé à la hausse en commun accord entre

l’Emprunteur et le Fonds. Le dépôt dans le compte désigné et les retraits de ce compte se feront selon les dispositions de l’Accord de financement. Le compte désigné sera utilisé exclusivement pour les dépenses autorisées par ledit Accord. La même procédure est envisagée pour le don du Fonds et celui de l’UE. En somme trois comptes désignés seront ouverts. Un pour le Prêt FIDA, le deuxième pour le don du FIDA et, un autre pour le don de l’UE.

6. **Circuit 2:** Procédure de paiement direct. A côté du Compte désigné, l’Emprunteur peut adresser, directement aux services du FIDA, des demandes de paiement direct à honorer par le FIDA sur la base d’états certifiés de dépenses et des pièces justificatives relatives à ces dépenses. Dans ce cas, le CRDA envoie le dossier de paiement aux services de décaissement du FIDA pour paiement direct à l’entreprise concernée. La même procédure de paiement est envisagée pour les dons.

Figure1: Schéma du flux des fonds



* Le CRDA Médenine ne reçoit pas directement de fonds des bailleurs de fonds et n'ouvre pas de comptes dans des banques commerciales

Rapports et états financiers

7. **Etats financiers.** Chaque année fiscale, les la DDR prépare les états financiers des opérations, des ressources et des dépenses relatives au projet, prévus à la Section 9.02 (états financiers) des Conditions générales. Après agrégation de ces données pour le Prêt et les Dons séparément, la DDR présente ces états au Fonds dans les trois mois suivant la fin de l’année fiscale concernée.

8. **Rapports.** La DDR et les partenaires contractuels tiendront une comptabilité séparée pour les activités financées par le Projet. Les comptes du projet seront séparés des comptes de CRDA dans le plan comptable du CRDA, sauf la partie financé par le budget tunisien qui sera comptabilise dans les comptes du projet et du CRDA.

9. La DDR établira, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur, et tiendra un système approprié de gestion, basé sur des indicateurs acceptés par l'Emprunteur et le Fonds, permettant de suivre le Projet au jour le jour conformément aux dispositions de la Section I, paragraphe 6 de l'Annexe 3 et de la Section 8.02 (Suivi de l'exécution du projet) des Conditions générales, et au "Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural" du Fonds.

10. La DDR soumet au Fonds des rapports d'activité semestriels consolidés sur l'exécution du Projet, prévus à la Section 8.03 (Rapports d'activité) des Conditions générales, dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution du projet considérée.

11. **Rapport d'achèvement.** La DDR soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

Audit

12. L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes relatifs au Projet par le Contrôleur Général des Finances relevant du Ministère des Finances et agréée par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. Le rapport devra se prononcer sur les modalités de passation des marchés financés par le Projet. Le rapport devra également contenir:

- un avis sur les procédures comptables et le contrôle interne et des recommandations sur les modifications à apporter pour améliorer ces procédures;
- la certification que les biens et les services financés par le Fonds ont été utilisés aux seules fins de la réalisation des objectifs du projet;
- la confirmation que les états de dépenses ayant servi au remboursement des avances sur les Comptes désignés correspondent bien aux écritures comptables;
- une opinion sur les états certifiés de dépenses et sur les opérations du Compte désigné; et
- une lettre de recommandations séparée signalant les défaillances relevées dans les registres, procédures et système comptable du projet ainsi que dans les contrôles internes et formulant des recommandations appropriées en vue d'y remédier.

13. Conformité des procédures nationales d'audit par rapport aux Directives du FIDA. Les directives du FIDA relatives à l'audit des projets prévoient l'évaluation des capacités de l'auditeur du programme lors de sa conception. Pour le cas de la Tunisie, l'auditeur des projets FIDA est le Comité Général de Contrôle des Finances (CGCF) du Ministère des Finances.

14. L'examen des capacités du CGCF a permis de faire ressortir qu'il dispose des capacités requises pour la réalisation des audits du Programme. Toutefois, il serait utile d'assurer une meilleure coordination entre le CGCF et le FIDA pour une meilleure appropriation des procédures du FIDA et l'adoption de ses modèles de rapports.

Appendice 8: Passation des marchés

Directives de passation des marchés

1. L'objet de la présente annexe est de fournir aux gestionnaires du Projet les procédures à appliquer pour la passation des marchés de fournitures, de travaux (y compris les services connexes) et de services nécessaires pour l'exécution du Projet.

Conformité aux Directives du FIDA

2. La passation des contrats pour l'acquisition de biens et services et pour les travaux de génie civil financés sur les fonds du FIDA est soumise aux dispositions des "Directives pour la passation des marchés" du Fonds approuvées par le Conseil d'administration du Fonds en septembre 2010, telles qu'elles peuvent être amendées par le Fonds. Le système tunisien de passation des marchés est en alignement avec les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA, incluse dans la partie A des Directives, notamment:

- les principes de l'équité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et de la mise en concurrence préalable qui doivent être respectés dans le processus de passation des marchés;
- la participation aux marchés qui reste ouverte aux concurrents étrangers sans discrimination;
- les prestations objet des marchés qui doivent répondre exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire;
- l'engagement du concurrent, dans sa déclaration sur l'honneur à ne pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution des marchés; et
- l'indépendance des intervenants dans les procédures de passation des marchés vis-à-vis des concurrents qui doivent, en outre, n'accepter de la part des concurrents aucun avantage ni gratification et doivent s'abstenir d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre leur objectivité et leur impartialité.

3. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible. Toutefois, La passation des marchés au niveau local par fragmentation en utilisant la formule du "tâcheronnat" est envisagée dans le cadre de ce Projet. Cette formule a l'avantage de favoriser la croissance de petites entreprises de "tâcherons" qui permette d'assurer une meilleure qualité des prestations effectuées et d'offrir des opportunités d'emploi aux membres des unités socio-territoriales, dont les représentants assistent aux séances d'ouverture des plis et de sélection des offres des prestataires de services.

4. Aucun marché ne peut être passé pour un paiement quelconque à des personnes physiques ou morales, ou pour toute importation de fournitures, si ledit paiement ou ladite importation est, à la connaissance du Fonds, interdit en vertu d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Fonds en tient informé l'Emprunteur.

5. Le dossier d'appel d'offres tel que prévu dans le système tunisien répond d'une manière générale à ce qui est exigé par les Directives précitées. On peut citer ci-après les passages similaires les plus significatifs:

- Mettre à la disposition des concurrents les renseignements dont ils ont besoin pour établir leur offre concernant les biens et travaux à fournir;
- Tous les candidats devront recevoir les mêmes renseignements et avoir les mêmes possibilités d'obtenir des renseignements supplémentaires dans des délais raisonnables;
- Le dossier d'appel d'offres doit clairement indiquer la nature du contrat qui sera conclu et indiquer les clauses contractuelles envisagées;

- Le dossier d'appel d'offres doit indiquer tous les facteurs, autres que le prix, qui seront pris en considération pour l'évaluation des offres, et comment ces facteurs seront quantifiés ou évalués;
- Le dossier d'appel d'offres doit donner des précisions sur les travaux à exécuter et leur localisation exacte, les biens à fournir et le lieu de livraison ou d'installation, le délai de livraison ou d'achèvement, les exigences techniques ou fonctionnelles minimales, les exigences en matière de garantie et d'entretien et les autres conditions pertinentes;
- Eviter l'utilisation de marques, de numéros de catalogue ou autres descriptions similaires; et
- Le dossier d'appel d'offres doit préciser que des équipements, matières ou règles de l'art conformes à des normes qui garantissent des prestations au moins équivalentes, seront acceptables.

Méthodes de passation des marchés

6. Les méthodes de passation des marchés autorisées par le FIDA pour les marchés de biens et de travaux de génie civil sont les suivantes:

- appel à la concurrence internationale,
- appel à la concurrence internationale restreint,
- appel à la concurrence nationale,
- consultation de fournisseur à l'échelon international ou national,
- passation des marchés par entente directe,
- achat sur les marchés des produits primaires,
- travaux en régie,
- marchés passés auprès d'institutions des Nations Unies, et
- marchés passés avec la participation de la communauté exécutés selon des procédures acceptables pour le Fonds et précisées dans le plan de passation des marchés.
- Les méthodes de passation des marchés autorisées pour les marchés de services de consultants sont les suivantes:
 - sélection fondée sur la qualité et le coût,
 - sélection fondée sur les qualifications des consultants,
 - sélection fondée sur la qualité,
 - sélection avec enveloppe budgétaire,
 - sélection du moins-disant,
 - sélection des consultants à titre personnel,
 - marchés de gré à gré, et
 - usages commerciaux.

7. Pour les marchés de biens et de travaux passés selon les procédures d'appel d'offres international et financés à partir des fonds du FIDA, il est accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et aux travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur. Le plan de passation des marchés et les documents d'appel d'offres pour les marchés de biens et de travaux doivent clairement indiquer cette préférence, les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres et les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admissibilité.

8. Tout contrat de travaux, d'achat de matériel, d'équipement et d'assistance technique pour l'acquisition des services d'un montant supérieur à l'équivalent en dollars US de 50 000 sera conclu sur la base d'un appel d'offres national ou international. Tout contrat d'un montant estimatif inférieur à l'équivalent en dollars US de 50 000 pour l'achat de matériels et équipements, pour l'assistance

technique et pour l'acquisition de services de consultants pourra être conclu sur la base d'une consultation à l'échelon local (bon de commande). Les contrats passés avec les ONG seront passés par appel d'offre local ou par consultation restreinte de trois candidats au moins. Le recrutement de consultants, les contrats avec d'autres organismes ou institutions seront négociés suivant des modalités agréées par le FIDA.

Procédures de soumission préalable au FIDA

9. En vertu de l'Accord de financement du projet, l'attribution des marchés de biens, des conventions et des contrats de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en dollars US de 200.000 et des marchés de travaux dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en dollars US de 1.000.000 DT sera soumise à un examen préalable du Fonds. Ces seuils pourront être modifiés par notification du Fonds à l'Emprunteur. Les seuils précités seront définis dans la lettre à l'Emprunteur.

10. Pour tous les marchés, conventions et contrats qui doivent faire l'objet d'un examen préalable par le FIDA, la procédure à adopter est décrite dans ce qui suit:

- Avant de lancer un appel d'offres, l'emprunteur fournira au FIDA, pour non-objection, le projet de dossier d'appel d'offres, comprenant l'invitation à soumissionner, les instructions aux soumissionnaires, y compris les critères d'évaluation des offres et d'adjudication, les conditions contractuelles et le cahier des charges concernant les travaux, les fournitures ou prestations de services à réaliser, selon le cas, ainsi qu'une description de la façon dont l'appel d'offres sera publié, et apportera auxdits documents les modifications raisonnables que le FIDA pourrait demander. Toute modification ultérieure devra être approuvée par le FIDA avant que le dossier puisse être communiqué aux candidats.
- Après avoir reçu et évalué les offres, l'Emprunteur communiquera au FIDA, avant de prendre une décision d'adjudication finale et avec un délai suffisant pour que le FIDA puisse l'examiner, un rapport détaillé sur l'évaluation et la comparaison des offres reçues, les recommandations d'adjudication, le projet de contrat et les autres renseignements que le FIDA pourrait raisonnablement demander.
- Si le FIDA considère que l'adjudication proposée serait incompatible avec l'Accord de financement et/ou le plan de passation des marchés, il en informera l'Emprunteur dans les meilleurs délais en indiquant les motifs. Sinon, le FIDA rendra un avis de non-objection à la recommandation d'adjudication. L'Emprunteur ne doit attribuer le marché qu'après avoir reçu l'avis de non-objection du FIDA.
- Deux copies conformes du contrat devront être communiquées au FIDA aussitôt après sa signature et en tout cas avant la présentation au FIDA de la première demande de retrait de fonds du compte de Prêt ou de Don pour le règlement du marché en question. Lorsque le marché doit être réglé par le débit d'un Compte désigné, deux exemplaires du contrat devront être communiqués au FIDA avant que le premier paiement puisse être fait.
- Tous les rapports d'évaluation devront être accompagnés d'un résumé de la procédure de passation des marchés présenté sous une forme acceptable pour le FIDA.

Plan de passation des marchés

11. Avant le début de la passation des marchés et annuellement par la suite, l'Emprunteur fournira au Fonds, pour approbation, un Plan de passation des marchés.

12. Le Plan de passation des marchés (PPM) est un document qui doit être joint au PTBA. Il doit être établi par la DDR chaque année et doit comprendre les informations suivantes: i) les divers marchés, bons de commande et conventions de fournitures, de travaux et de services consultatifs requis pour l'exécution du programme au cours des 12 mois suivants; ii) les seuils et préférences applicables dans le cadre du Projet; iii) les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans l'Accord de financement; iv) les procédures d'examen applicables du FIDA telles qu'elles sont décrites ci-dessus; et v) toute exigence

supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés dans les Directives du FIDA. Il est recommandé d'introduire des informations supplémentaires telles que: i) la chronologie prévue des activités de passation de marchés; ii) les marchés à passer divisés par composante du projet; iii) les dates de l'examen préalable du FIDA; les dates de l'éventuelle examen préalable des diverse entités impliqués dans les procédures, selon le type et le montant de marché. Ces données apportent un soutien à la gestion du projet et au suivi des activités. Elles permettent aussi d'adopter des mesures correctives dans le cas des délais importantes dans la réalisation des marchés.

13. L'emprunteur devra promptement informer le FIDA de tout retard de financement ou de toute autre modification du Plan de passation des marchés qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution conforme et dans les délais, des marchés passés dans le cadre du Projet et convenir avec le FIDA de mesures correctives à prendre sans retard.

Appendice 9: Coût et financement du projet

Coûts du Programme

1. **Hypothèses.** Les principales hypothèses de travail retenues pour le calcul des coûts du projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine sont les suivantes: i) un taux d'inflation nationale de 5% par an et un taux d'inflation internationale de 2% par an; ii) un taux de change de 1,665 DT/dollar US; et iii) une provision pour imprévus physiques de 5% a été appliquée pour les différentes catégories de dépenses où elles sont applicables sauf pour l'assistance technique et les coûts récurrents. Tous les coûts ont été estimés sur la base des prix en vigueur en Tunisie en mai 2013.

2. **Coûts du Projet.** Le coût total du Projet, d'une durée de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 36,8 millions de \$ US ou 61,3 millions de DT. Les coûts de base sont estimés à 31,7 millions de \$ US ou 52,7 millions de DT, soit 86% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 5,2 millions de \$ US, soit 14% des coûts totaux ou 16,3% des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent, avec 28, 2 millions de \$ US, 91% du coût de base du projet. Les coûts de fonctionnement n'interviennent que pour 2,7 millions de \$ US, soit 9% des coûts de base du projet.

3. **Coûts du programme par composante.** Les composantes du Projet sont au nombre de trois. En termes de coûts de base, la principale composante du Projet est celle relative aux filières et terroirs (13,9 millions de \$ US et 44% des coûts de base du projet), suivie par la composante "renforcement de la résilience des systèmes de production agro-pastoraux" (12,4 millions de \$ US et 39% des coûts de base du projet) et par la composante "renforcement des capacités" (5,3 millions de \$ US et 17% des coûts de base du projet). La sous-composante "développement des filières cameline, ovine et caprine" (composante 2) représente la sous-composante la plus importante 40% des coûts de base), suivi de la sous-composante "renforcement des systèmes pastoraux" (composante 1) qui représente 21% des coûts de base. La sous-composante "renforcement des systèmes de production agricole" (composante 1) représente 18% des coûts de base du projet (tableau 1).

Tableau 1: Coût du Projet par composante et sous-composante^a (en DT et en US\$)

	(DT Million)			(US\$ Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Renforcement de la résilience des systèmes de production agro-pastoraux								
1. Renforcement des systèmes de production pastoraux	6,9	4,4	11,3	4,1	2,7	6,8	39	21
2. Renforcement des systèmes de production agricoles	4,9	4,4	9,3	3,0	2,6	5,6	47	18
Subtotal	11,9	8,8	20,7	7,1	5,3	12,4	43	39
B. Développement des terroirs et des filières porteuses								
1. Développement des filières Cameline, Ovine et Caprine	14,5	6,7	21,2	8,7	4,0	12,7	32	40
2. Développement des terroirs	0,9	1,1	2,0	0,5	0,7	1,2	57	4
Subtotal	15,3	7,8	23,2	9,2	4,7	13,9	34	44
C. Renforcement des capacités								
	7,7	1,2	8,9	4,6	0,7	5,3	13	17
Total BASELINE COSTS	34,9	17,8	52,7	21,0	10,7	31,7	34	100
Physical Contingencies	1,4	0,9	2,3	0,9	0,5	1,4	38	4
Price Contingencies	5,2	1,1	6,3	3,1	0,7	3,8	18	12
Total PROJECT COSTS	41,5	19,8	61,3	24,9	11,9	36,8	32	116

^a Les erreurs dans les totaux sont dues aux arrondis

4. La part en devises du Projet est estimée à **11,9** millions de \$ US (32% des coûts totaux). Les coûts locaux (hors taxes) seraient de près de 18,2 millions de \$ US, soit 49% des coûts totaux du Projet. Les taxes représenteraient l'équivalent de **6,7** millions de \$ US, soit **18%** des coûts totaux du Projet (tableau 2).

Tableau 2: Coût du Projet en monnaie locale et en devise (DT et US\$)

	\$(Millions) monnaie				DT (Millions) monnaie			
	Devise	locale	Total	%	Devise	locale	Total	%
	Gouvernement	0,7	9,4	10,1	27,5	1,2	15,6	16,9
FIDA-prêt	8,1	11,4	19,5	53,0	13,6	18,9	32,5	53,0
UE-don	0,4	3,2	3,5	9,6	0,6	5,3	5,9	9,6
Crédit bancaire	2,1	0,8	2,9	7,9	3,4	1,4	4,8	7,9
Bénéficiaires	0,6	0,2	0,8	2,1	1,0	0,3	1,3	2,1
Total	11,9	24,9	36,8	100,0	19,8	41,5	61,3	100,0

Financement

5. Les différents bailleurs de fonds identifiés dans le cadre du Projet sont le Gouvernement Tunisien, le FIDA (prêt et don), le Crédit bancaire, l'Union Européenne (don) et les bénéficiaires (pasteurs, agro-pasteurs, jeunes et femmes). Le plan de financement par composante est résumé dans le tableau 3.

Tableau 3: Plan de financement par composante (en millions de \$ US)

(US\$ Million)	Gouvernement		FIDA		UE-don		Crédit bancaire		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux												
1. Renforcement des systèmes de production pastoraux	2,7	34,0	5,2	66,0	-	-	-	-	-	-	7,9	21,4
2. Renforcement des systèmes de production agricoles	1,8	28,5	2,4	37,5	-	-	1,4	22,1	0,8	11,9	6,5	17,6
Subtotal	4,5	31,5	7,6	53,1	-	-	1,4	10,0	0,8	5,4	14,4	39,0
B. Développement des terroirs et des filières porteuses												
1. Développement des filières Cameline, Ovine et Caprine	3,1	20,4	11,3	75,0	-	-	0,7	4,6	-	-	15,0	40,8
2. Développement des terroirs	0,4	28,2	0,2	15,9	-	-	0,8	56,0	-	-	1,4	3,7
Subtotal	3,5	21,1	11,5	70,0	-	-	1,5	8,9	-	-	16,4	44,5
C. Renforcement des capacités	2,2	35,5	0,4	6,5	3,5	58,0	-	-	-	-	6,1	16,5
Total PROJECT COSTS	10,1	27,5	19,5	53,0	3,5	9,6	2,9	7,9	0,8	2,1	36,8	100,0

6. **Contribution du FIDA.** Le montant du prêt FIDA est de 19,5 millions de dollars US, soit près de 53% du coût total du projet. Cette contribution vise à capitaliser sur les expériences du programme PRODESUD (phase I et II) dans les régions du Sud-est Tunisien et concerne principalement l'amélioration de la gestion des parcours et des écosystèmes naturels, le renforcement des GDA, l'amélioration de la productivité agricole, l'hydraulique pastorale et agricole, la gestion du savoir, l'appui aux développements durables des filières cameline, ovine et caprine (appui à la production, à la mise en marché, actions pilotes de valorisation, infrastructure de base), le développement des terroirs.

7. **Contribution du gouvernement.** La contribution du Gouvernement s'élève à 10,1 millions \$ US (27,5% du coût total), pour couvrir les frais des droits et les taxes générés par la mise en œuvre du Projet, la subvention de certaines activités de production telles que l'hydraulique agricole, mise en repos des parcours collectifs, les coûts récurrents relatifs aux dépenses de fonctionnement correspondant à l'entretien des infrastructures, des équipements, des moyens de transport, et des bureaux, ainsi que des salaires et indemnités du personnel de gestion.

8. Contribution de l'Union Européenne (UE). La contribution de l'UE- sous forme de don- au financement du projet est de l'ordre de 3,5 Millions de US\$ (non comprise la partie payée sous forme de taxes selon la réglementation en vigueur en Tunisie), soit 9,6% du coût de projet. Les activités financées sont relatives à l'assistance technique, au renforcement de capacités à l'innovation, à la gestion connaissances et au dialogue politique, et à la gestion et à la supervision du projet.

9. **Contribution du Crédit bancaire.** Le crédit bancaire va contribuer financièrement au projet afin de faciliter l'accès des populations les plus défavorisées aux services financiers de proximité, et de promouvoir les activités de production telles l'hydraulique agricole, l'appui à la mise en marché (construction d'abattoir à Ben Guerdane, l'acquisition d'un Camion frigorifique, les microprojets et PME. Le crédit bancaire participera à hauteur de 2,9 Millions US\$, soit 7,9 % du coût total du Projet.

10. **Contribution des bénéficiaires.** La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,8 million de \$ US, soit 2,1% du coût total du Projet. La participation des bénéficiaires, tant en apport de main-d'œuvre que d'investissements, concerne la contribution pour l'amélioration de la productivité agricole (plantations arboricoles en sec et en irrigué, création/équipement de puits de surface privés, et équipement à la parcelle).

11. **Catégories de dépenses.** Il est prévu quatre catégories de dépenses d'investissement à savoir: i) le Génie civil/rural (50% du coût de base du projet); ii) le matériel, équipement, et moyens de transport (28% coût de base); iii) Etudes & formation (9% coût de base); iv) l'assistance technique (5 % coût de base). Pour les catégories relatives aux coûts récurrents, les frais de personnel (salaires et indemnités) représentent, avec 1,5 millions de \$US, 56% des couts récurrents et 5% des couts de base du projet. La catégorie "fonctionnement des moyens de transport/entretien des bureaux et équipements" représente, avec 1,2 million \$US, 44% des coûts récurrents et 4% des coûts de base du projet comme l'indique le tableau 4 ci-dessous:

Tableau 4:Catégories de dépenses du Projet (en millions d'USD)

	(DT Million)			(US\$ Million)			% devise	% Total Base Costs
	Local	devise	Total	Local	devise	Total		
I. Investment Costs								
A. Génie civil et rural/Bâtiments	18,4	7,9	26,2	11,0	4,7	15,8	30	50
B. Equipement, matériel et moyens de transport	5,9	8,9	14,8	3,6	5,3	8,9	60	28
C. Etudes et formation	4,1	0,5	4,5	2,5	0,3	2,7	10	9
D. Assistance technique	2,6	-	2,6	1,6	-	1,6	-	5
Total Investment Costs	31,0	17,2	48,2	18,6	10,3	28,9	36	91
II. Recurrent Costs								
A. Frais de personnel	2,5	-	2,5	1,5	-	1,5	-	5
B. Fct. moyens transport/ entretien bureaux & équip.	1,4	0,6	2,1	0,9	0,4	1,2	30	4
Total Recurrent Costs	3,9	0,6	4,5	2,3	0,4	2,7	14	9
Total BASELINE COSTS	34,9	17,8	52,7	21,0	10,7	31,7	34	100
Physical Contingencies	1,4	0,9	2,3	0,9	0,5	1,4	38	4
Price Contingencies	5,2	1,1	6,3	3,1	0,7	3,8	18	12
Total PROJECT COSTS	41,5	19,8	61,3	24,9	11,9	36,8	32	116

12. Les appels d'offres nationaux sont la catégorie principale du projet avec 27,7 millions de \$ US, soit 75% du coût total du projet et dont la grande majorité est financée par le FIDA. Les contrats directs et les achats directs par le gouvernement représentent respectivement 9 % du coût du projet. Les consultations locales et les achats locaux représentent 10% du coût du projet.

Appendice 10: Analyse économique et financière

1. Le Projet de développement agro-pastoral et filière associées dans le Gouvernorat de Médenine vise à contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la croissance durable des revenus de la population cible du FIDA, notamment les pauvres, les femmes et les jeunes ruraux et à améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales, en se basant sur une approche de développement communautaire local participative, basée sur la demande sociale et la participation effective des communautés locales des trois délégations.
2. L'analyse économique portera sur l'augmentation globale des productions végétales et animales, des AGR et des PME et des bénéfices financiers et économiques qui en découlent au niveau de la zone du projet qui sera comparée avec l'accroissement de leurs coûts financiers et économique. Les hypothèses relatives aux modèles de cultures et aux modèles des AGR et des PME sont présentées en appendice.
3. Les prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions dues à l'intervention de l'État et à l'imperfection des marchés concernés par le projet. Les prix économiques ont été obtenus par conversion des prix financiers en utilisant un taux de conversion de 0,9. Les hypothèses relatives aux modèles de cultures, d'élevage et d'AGR/PME sont présentées ci-après et détaillés dans le DT 8.
4. **Modèles de culture.** Sur la base des enquêtes menées auprès des producteurs de la région de Médenine, la mission a analysé 8 modèles de cultures (olivier en sec, figuier en sec, grenadier, l'oignon vert, la pomme de terre, la pastèque, le melon, et le piment). Trois modèles d'activités (ovines, caprines et camelines) d'élevage ont été développés. Les améliorations pastorales et agro-pastorales se traduiront par une amélioration des outputs des activités d'élevage en termes de viande, de laine, de poils et de lait. Les paramètres techniques de ces modèles sont présentés en appendices.
5. Les hypothèses retenues sur les augmentations des productivités des différents modèles de production sont conservatives. L'analyse de sensibilité permettrait de relaxer ces hypothèses pour tenir autant que possible compte de scénarii plausibles dans le contexte du Sud-est tunisien. L'année de croisière pour les modèles de cultures est de 4 à 11 ans et de 6 ans pour les modèles de production animale (tableau 1).

Tableau 1: Hypothèses de rendement – Modèles de cultures (en tonnes/ha)

Cultures	Rendement moyen sans le projet	Rendement moyen @ projet en année de croisière
A. Plantations		
Olivier en sec	0,07	0,2
Figuier en sec	0,4	0,6
Grenadier	0	6
B. Maraîchage		
Pomme de terre	21	25
Oignon vert	24	27
Piment	20	23
Pastèque	20	25
Melon	24	28

6. Les accroissements de marge nette sont plus importants pour les productions visées par le projet en termes d'intensification et de réhabilitation des productions qui présentent des opportunités importantes. L'objectif principal étant d'améliorer durablement les revenus agricoles des petits agriculteurs et agro-pasteurs. Les marges nettes de ces productions montrent que leur contribution dans la formation des revenus est consistante pour les petits producteurs participants. Les marges bénéficiaires des agriculteurs peuvent être néanmoins handicapées par les prix de vente de leurs productions en raison des problèmes de chaînes de valeur qui connaissent une multitude

d'intermédiaires et d'opérateurs, qui drainent une partie de la valeur ajoutée créée par le développement de productions.

7. Les principales productions animales développées dans le cadre du projet sont la viande, la laine, le poil et le lait (pour les camelins). Les données de base pour la caractérisation des modèles d'élevage figurent dans le DT2. Les augmentations par année des productions par unité zootechnique (UZ) pour chaque espèce sont résumées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Productions ovine, caprine et cameline par année (en kg/UZ)

	Produits et sous-produits	Unité	Prix (DT)	Sans projet		Avec projet				
						A1	A2	A3	A4	A5
OVINS	viande	kg	4,2	21	21	21	21,5	22	23	24
	laine	kg	1	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8
CAPRINS	viande	kg	3,8	19	19	19	19,5	20	21	22
	poil	kg	1	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
CAMELINS	viande	kg	4,2	85	85	85	87	89	91	93
	poil	kg	2	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8
	lait	litre	2	720	720	720	750	780	800	850

8. L'amélioration de la productivité animale résultant des actions du projet augmentera aussi bien pour les produits et sous-produits des UZ ovines, caprines et camelines. Les montées en productions sont progressives de l'année 1 à 6 pour tous les modèles d'UZ, (tableau 5).

9. Afin de calculer la rentabilité des AGR et des PME, des modèles-types ont été construits en tenant compte de l'importance du développement des filières animales; de la rentabilité et du caractère innovateur de ces modèles. Aussi, 8 modèles d'AGR et 3 modèles de PME ont été développés (tableau 3).

Tableau 3: Revenu annuel moyen des différentes AGR/PME du projet (en DT)

	Effectif en année 6 du projet	Revenu annuel moyen
AGR:	95	
Plantes aromatiques et Médicinales (PAM)	5	4500
Unité d'artisanat Tissage Margoum	5	6000
Unité d'engraissement d'agneaux et chevreaux	50	5820
Café relai touristique	6	3000
Unité d'élevage apicole	2	3539
Unité d'élevage avicole	7	2150
Unité d'élevage cunicole	5	3450
Unité d'engraissement chamelons	15	8780
PME:	15	
Atelier d'engraissement de chamelons	6	17560
Unité d'élevage de chammelles laitières	5	42430
Unité de collecte et traitement de laine, poils, cuir	4	45000

10. Les marges par type d'AGR varient d'un modèle d'activité à l'autre mais sont toutes élevées: elles varient de 2150 DT/an pour l'aviculture à 8780DT/an pour l'unité d'engraissement de chamelons. Ces marges sont relativement plus importantes pour les PME; elles varient de 17560DT/an pour l'atelier d'engraissement de chamelons à 45000 DT/an pour l'unité de collecte et traitement de laine, des poils, et du cuir. Ces modèles présentent des potentialités énormes d'accroître la valorisation des produits issus de l'agriculture localement afin de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi.

11. **Réhabilitation des pistes.** L'enclavement et la condition actuelle des pistes existantes représentent une contrainte pour le développement des activités économiques à cause des coûts de

transport élevés. Le projet prévoit l'aménagement des accès par le désenclavement de 30 km de pistes à Béni Khédache et l'ouverture de 74 km de routes revêtues vers Ben Guerdane et de 4 km vers Sidi Makhlouf, soit un total de 78 km de routes revêtues.

12. Le coût d'investissement des pistes est de 30000 DT par km, celui des routes revêtues est de 200000 DT/km alors que les frais d'entretien des infrastructures d'accès sont de 50000 DT/an à la charge du gouvernement.

13. La piste de Ben Guerdane et de Sidi Makhlouf permet de transporter 60.000 t/ an d'orge comme aliment de bétail, soit une économie de 96000 DT, et de 30000 balles/ an, soit une économie de 30000 DT. L'effectif du cheptel transporté est de 105000 têtes de petits ruminants/an, soit l'équivalent de 126 000 DT avec projet contre 210 000 DT (sans projet). Celui des camelins est de 9000 têtes/an ou 216000 DT (avec projet) contre 360000 DT sans projet. La piste de Béni Khédache permet un gain de 108 000 DT/an à partir de l'année 5 du projet avec la production d'olive à transporter.

14. La valeur additionnelle est exprimée en gain sur les coûts de transport, c'est à dire en équivalent en aliment de bétail et d'animaux transportés vers la zone de Benguerdane. Tenant compte de la recommandation du QA, l'aliment de bétail transporté est calculé selon les hypothèses suivantes : i) la mission suppose que seuls 40% des besoins de l'effectif du cheptel de Benguerdane (zone desservie par la plus grande partie de la route revêtue : 74 km sur 78 km, soit 95% de l'ensemble des routes revêtues) en orge et en paille seront considérés comme le montre le tableau suivant ; ii) les 14.6 Million UF/an représentent l'équivalent aliment de bétail (EAB) transporté vers la zone de Benguerdane ; iii) l'hypothèse sur la composition de l'aliment est de 90 % d'orge et de 10% de balles de paille ; iv) la quantité annuelle moyenne d'orge est donc de 90% de l'EAB, soit $0,9 \times 14,6 = 13,14$ million d'UF, ou 13000 T d'orge ; v) de même, quantité annuelle moyenne de paille est de 10% de l'EAB, soit $14,6 - 13,14 = 1,5$ million d'UF, ou 1,5 million UF/0.3 UF par kg, soit 5 million de kg ou 5000 t de paille ; vi) le gain sur le coût de transport de l'orge est de 1,6 DT/T et de 1 DT/T de paille ; vii) une fois la piste est opérationnelle, le gain sur le transport d'aliment de bétail se met en place dès l'année 4 du programme, proportionnellement à la longueur des routes revêtues, soit près de la moitié de l'année 5.

15. Ces hypothèses sont conservatrices pour les petits ruminants car ces derniers peuvent provenir d'autres délégations autres que celle de Benguerdane. Cependant, la mission a retenu l'hypothèse d'un nombre de camélidés de 9000 têtes au lieu des 4130 têtes, consignées au DT 1 (résilience des systèmes), et ce pour tenir compte des camelins provenant d'autres zones, notamment de Béni Khédache et du parcours du Dhahar.

Tableau 4: des besoins de l'effectif du cheptel de Benguerdane (million UF)

	Effectif (têtes)	UF/tête	UF totales (million)	40% des besoins (million UF)- ou équivalent mille tonnes d'orge
Petits ruminants	105 000	210	22.05	8.8
Camelins	9 000	1600	14.4	5.8
Total				14.6

16. Le projet va s'assurer que les entreprises de construction et d'entretien font appel à la main d'œuvre des villages avoisinants pour les tâches ne nécessitant pas d'expertise avérée. Le détail de calcul des bénéfices des pistes est consigné en appendices.

17. **Analyse économique.** La population-cible du projet sera celle des petits agriculteurs et petits éleveurs, particulièrement ceux vulnérables aux changements climatiques, ayant moins de 50 têtes de petits bétail qui sont de 15 000 éleveurs, et ceux ayant moins (ou égal) de 5 têtes de camelins, qui sont au nombre de 500 éleveurs et les petits agriculteurs soit ayant une superficie de moins de 20 ha en pluviale, soit 19 601 exploitations.

18. Le projet ciblera directement 13084 exploitations et 1100 jeunes diplômés, ou disposant d'une qualification, pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro entreprises/PME, et dont près de la moitié sont des femmes.

19. En termes de population, le projet bénéficiera directement à 75200 habitants dont 52% sont des femmes. Les bénéficiaires indirects du projet à travers les infrastructures de base, sont estimés à 11425 ménages. Les commerçants et les commerçants-intermédiaires, totalisent près de 2000 commerçants.

20. Par ailleurs, le projet bénéficiera indirectement aux 4000 familles, visiteurs réguliers aux 16 marabouts de la zone du projet ainsi qu'aux visiteurs du parc national Sidi Toui et à 80 opérateurs touristiques. L'ensemble de ces bénéficiaires sont de 19615 familles soit 104 000 bénéficiaires indirects.

21. Les bénéfices liés à l'appui institutionnel communautaire, et à une meilleure gestion de la base des ressources naturelles, notamment grâce aux actions multiples du projet, n'ont pas été estimés de manière précise, en raison de la difficulté à les quantifier, mais sont pris en compte d'une manière indirecte dans les bénéfices.

22. Les taux d'adoption des activités de production végétale et animale ont été estimés entre 20 et 70% selon les espèces et l'année de croisière. Ces taux sont conservateurs et progressifs afin de ne pas surestimer les bénéfices escomptés et de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies proposées et du taux d'accroissement de la productivité des différentes productions.

23. **Bénéfices quantifiables.** Les principaux bénéfices économiques du projet seraient les suivants: i) l'augmentation de la production agricole végétale et animale grâce aux actions d'encadrement et de formation, d'appui institutionnel, d'extension des superficies pastorales mises en repos, d'intensification de la productivité agricole; ii) le gain sur les coûts de transport, exprimé en équivalent aliment de bétail et d'animaux transportés vers la zone de Benguerdane et le gain en transport de la production d'olive grâce à l'aménagement de pistes à Béni Khedache (30 km); une valorisation de la production grâce au développement des AGR, des PME et des actions pilotes de valorisation et de promotion de développement de terroirs.

24. **Bénéfices non quantifiables.** i) la réduction des coûts de transaction, notamment grâce au désenclavement, qui entraînera une réduction des coûts de transport et une réduction du temps de trajet nécessaire; et ii) une réduction des pertes après récolte grâce à l'amélioration des voies d'accès aux marchés; iii) un meilleur accès aux informations commerciales et au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs; iv) une mise en relation plus directe des petits producteurs avec les marchés; v) l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des familles touchées par le projet; vi) le renforcement du statut de la femme; et vii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

25. **Taux de rentabilité économique.** Afin de quantifier les bénéfices dérivés par le projet, une approche conservatrice a été utilisée afin d'apprécier la rentabilité économique du projet. L'analyse économique a été basée sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes:

- les coûts économiques du projet ont été dérivés des coûts financiers;
- les coûts récurrents annuels et les coûts d'investissement (renouvellement) sont estimés à 20% des coûts totaux moyens des six années d'exécution du projet;
- l'analyse est basée sur une durée de vie économique de 25 ans, un taux de change constant de 1,665 DT par USD, et un coût d'opportunité du capital (COC) de 10%.
- les prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions et les transferts de paiements, avec un facteur de conversion (FC) standard de 0,9, qui tient compte des externalités et autres coûts et avantages sociaux estimés dans des projets similaires dans la même région du Sud-Est Tunisien, en l'occurrence les programmes du PRODESUD 1 (clôturé) et le PRODESUD 2 dont le design est récent.

26. Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité économique (TRE) du Projet est de 12,9 % et la VAN (valeur actuelle nette) est de l'ordre de 3,5 million de DT pour un taux d'actualisation de 10%. Le TRE est satisfaisant et le projet est faisable car une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Il s'agit en particulier des bénéfices environnementaux dues à la réduction de la dégradation des terres par l'amélioration des écosystèmes naturels (mise en repos, plantations pastorales, aménagement du Parc national Sidi Toui (6000 ha), l'enrichissement floristique, plan de gestion des parcours), l'hydraulique pastorale et agricole, l'opération "zéro labour" sur 1000 ha, certaines opérations de conservation des eaux et des sols, et les bénéfices de la séquestration du carbone due à l'augmentation de la couverture florale.

27. Le TRE sans intégration des 78 km de routes revêtues est de l'ordre de 27,1%. Ce résultat montre que la route revêtue en tant qu'investissement structurant réduit la rentabilité du programme, et ce en fonction des hypothèses de calcul retenues. Le TRE du PRODEFIL, estimé à 12,9% avec routes revêtues, reste acceptable étant donné que les coûts unitaires d'investissement et d'opération/maintenance des 78 km de routes revêtues sont relativement élevés. En plus, certains bénéfices n'ont pas été pris en compte. Il s'agit notamment de certains bénéfices relatifs à l'amélioration des conditions de vie des populations humaines et animales (accès aux marchés, aux soins vétérinaires, aux infrastructures sociales,). Par conséquent, les routes devraient être maintenues en tant qu'infrastructure de base pour le développement des filières animales mais aussi végétales.

28. De même, certains manques à gagner ainsi que les bénéfices occasionnés par la réduction des coûts de transaction dus à l'accès facilité aux services financiers et aux technologies n'ont pas été pris en compte car sont difficilement quantifiables. En outre, d'autres bénéfices non tangibles n'ont pas été considérés. Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène, et de régime alimentaire chez le groupe-cible du Projet.

29. Le TRE est satisfaisant car le projet intervient dans une zone caractérisée par la précarité des conditions de vie et confrontée à des contraintes diverses, notamment l'occurrence des années de sécheresse.

30. **Analyse de sensibilité.** L'approche utilisée était une approche conservatrice afin d'apprécier la rentabilité économique du Projet.

31. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue (25 ans), l'analyse de sensibilité permet d'apprécier, d'un point de vue déterministe, le risque qui peut grever l'exécution du Projet suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment une tendance inflationniste. Dans le cas d'une conjoncture favorable au projet, notamment une augmentation des bénéfices ou une diminution des coûts, le TRE serait supérieur au COC.

32. Une variation de la dotation aux coûts d'investissements et récurrents après l'année 6 du projet, de 20% (calcul de base) à 100% donne un projet rentable.

33. Le taux de rentabilité économique est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices non quantifiables et indirects. Aussi, le projet reste faisable même avec des diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20%. Un retard dans la réalisation des bénéfices de 1 an donnerait un TRE supérieur à 10%. Par contre, le retard de deux ans donnerait un TRE inférieur au COC. Le PRODEFIL serait faisable avec diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20 %, des augmentations des coûts allant jusqu'à 20%, et une diminution simultanée des bénéfices associée à une augmentation des coûts, de l'ordre de 10%. Par contre, pour des diminutions des bénéfices de 10% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 20% et plus, des diminutions des bénéfices de 20% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 10%, des diminutions des bénéfices de 30% associées à des augmentations simultanées des coûts de plus de 10% et plus, le TRE serait inférieur au COC. De même, le projet ne serait pas faisable dans le cas d'augmentation des bénéfices de 10% associée à une augmentation simultanée des coûts de 50% et plus (tableau 4).

Tableau 5: Sensibilité du TRE au changement des coûts et des bénéfices additionnels

coûts/ bénéfices	-20%	-10%	bénéfices de base	+10%	+20%
coûts de base	8,9%	10,9%	12,9%	14,7%	16,5%
10%	7,3%	9,2%	11,1%	12,9%	14,5%
+20%	5,4%	5,9%	9,5%	11,2%	12,9%
+30%	4,7%	6,5%	8,2%	9,8%	11,3%
+50%	2,6%	4,3%	5,9%	7,4%	8,9%

34. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue (25 ans), l'analyse de sensibilité permet d'apprécier le risque qui peut grever l'exécution du projet PRODEFIL suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière. La variation de la VAN aussi bien à 9% qu'à 11% du taux d'actualisation suit grosso modo la même tendance que celle du TRE comme indiqué en appendices.

35. Le TRE sans la prise en compte des bénéfices nets liés à l'arboriculture fruitière seraient de moins de 2% et la VAN serait négative, soit un projet non faisable. D'où l'importance de la prise en compte de cette composante dans le projet. Par contre, la non la prise en compte de la composante "Développement des terroirs et des filières porteuses" (bénéfices économiques des AGR, des PME et des pistes) s'élèverait à 10,6%, soit 2,3 points de moins par rapport au scénario de base.

Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire

Introduction et but du manuel

1. Le présent document constitue le manuel de procédures opérationnelles (MPO) du projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL). Il a pour objet de décrire le fonctionnement du projet et de donner aux différents acteurs les outils nécessaires à sa gestion. Il définit le rôle et les responsabilités de chacun et détaille les procédures à appliquer dans les différentes situations rencontrées. Il permet également de situer les responsabilités et procédures relatives au projet dans le fonctionnement de ses organes de gestion.
2. Le manuel traite les aspects suivants:
 - L'approche d'intervention du projet
 - les structures de gestion et de coordination du projet;
 - les procédures de planification;
 - les modalités de mise en œuvre des composantes du projet;
 - les procédures de passation des marchés;
 - la gestion administrative et financière du projet;
 - le processus de supervision et suivi-évaluation du projet.

Approche d'intervention du projet

Logique sous-tendant le choix de l'approche

3. Les Délégations de la zone du projet disposent d'un potentiel agro-pastoral, éco touristique et culturel important mais peu valorisé. Le tissu associatif est récent, fragile et peu impliqué dans les activités de développement régional. La faiblesse des revenus tirés de l'agropastoralisme, joint à la difficulté des conditions naturelles, ne semblent pas constituer des éléments d'attractivité pour les jeunes en situation de chômage. L'option d'entreprendre un projet basé sur le développement des filières des systèmes agro-pastoraux, tout en renforçant la résilience de ces derniers, présente l'avantage de pouvoir améliorer substantiellement et de manière durable les opportunités d'emplois attractifs et rémunérateurs aussi bien pour les hommes que pour les femmes et jeunes. Les principes suivants seront adoptés lors de la mise en œuvre du projet: i) le renforcement des dynamiques et des plateformes de concertation régional et locale existante, ii) le renforcement des porteurs des projets locaux à fin de favoriser l'émergence de niveaux de gouvernance additionnels, iii) l'appui à la mise en œuvre de véritables approches négociées afin de développer des réponses innovantes pour la gestion des ressources naturelles et de nouvelles pratiques et cultures administratives. Dans ce cadre le projet adoptera une approche participative et partenariale basée sur la concertation entre les différents partenaires administratifs, coopératifs/associatifs et privés. L'approche fera aussi usage de démarches de recherche-développement et recherche-action avec les bénéficiaires afin de développer les référentiels techniques et mettre au point les modes opératoires (socio-organisationnels, commerciaux) permettant de maîtriser certains maillons des filières sélectionnées. Des plans de gestion des parcours à long terme, des plans participatifs de développement territorial incluant les oliveraies et les zones de sous-production agricole, et des plans d'affaires participatifs (e.g. incluant des investisseurs privés) pour le développement des filières permettront la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Aussi, une assistance technique (expertise spécialisée) sera contractée par le projet et mobilisée pour la durée de ce dernier afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement participatif des filières sélectionnées ainsi qu'en tant qu'assistance aux structures de gestion et de mise en œuvre du projet.

4. Les éléments suivants, étroitement liés, sous-tendent la mise en œuvre de cette approche:
- **Approche filière:** Les interventions du projet seront identifiées à partir d'un diagnostic des différents maillons de la chaîne de valeurs depuis la production jusqu'à la consommation et passant par la transformation et la commercialisation.
 - **Approche Territoriale et locale:** Implique la nécessité d'adapter les solutions aux différents contextes territoriaux. Le projet interviendra à travers un découpage de la zone du projet en unités élémentaires (Secteur/Imadat) représentés par des structures locales non gouvernementales jouant le rôle de partenaires du projet.
 - **Approche participative:** Impliquera une étroite association des bénéficiaires à travers leurs représentants socioprofessionnels à la programmation, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de ces activités.
 - **Approche Partenariale:** Il s'agit de s'associer de manière contractuelle avec les intervenants et les acteurs-clés de l'environnement institutionnel du programme en vue de maximiser les effets de ses propres interventions et d'assurer le plus d'intégration. Le projet établira des contrats de partenariat public-public et public-privé pour la gestion et la mise en œuvre des activités assignées.

Organisation des bénéficiaires

5. L'analyse institutionnelle dans les trois délégations concernées par le projet (Délégations de Béni Khédache, Sidi Makhlouf et Ben Guerdane) a mis en exergue l'existence d'un tissu institutionnel marqué par la multiplicité et la diversité des organisations et institutions locales. Les structures non gouvernementales existantes peuvent être classées en trois catégories: i) les organisations professionnelles dites de base (OPB), ii) les institutions locales de développement, et les organisations de la société civile.

6. Les organisations professionnelles de base opérant dans le domaine du développement agricole et de gestion des ressources naturelles sont:

- **les Groupements de Développement Agricole (GDA):** Leurs compétences selon la loi de 2004 précitée sont très larges et consistent en la protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde; et à la participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et de leurs activités dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture,
- **les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA):** Dans le cadre du programme national de rénovation des organisations professionnelles notamment les ex-coopératives de services agricoles (CSA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) ont vu le jour en 2005 grâce à la loi 94 du 18-10-2005. Leurs attributions consistent à fournir les intrants et les services nécessaires pour l'exercice de l'activité agricole, orienter et encadrer leurs adhérents afin d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité du produit, et commercialiser les produits agricoles.

7. Les institutions locales de développement sont diverses mais trois principales familles d'institutions sont en relation avec le développement agricole et la gestion des ressources naturelles et qui feront l'objet d'un intérêt particulier:

- **les Conseils de Gestion (CG):** il ont pour attributions principales la gestion des terres collectives. actuellement non fonctionnels et leur mission opérationnelle est restée liée à l'attribution des terres.
- **l'union régionale et locale de l'agriculture et de la pêche:** La principale organisation socioprofessionnelle est l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) qui est représentée au niveau régionale par l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP) et au niveau de chacune des trois délégations concernées (Béni Khédache, Ben Guerdane et de Sidi Makhlouf) par l'Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche (ULAP). Elle a pour

mission principale d'organiser les agriculteurs en groupements de producteurs et en SMSA, de défendre leurs intérêts et d'arbitrer leurs conflits.

- **le conseil régional et les conseils locaux de développement:** Le processus de développement agricole et territorial dans les trois délégations objet du projet est supervisé par des institutions locales et régionales de concertation et d'orientation. Les deux principales institutions (Le conseil régional et les conseils locaux de développement) sont: i) Le Conseil Régional de Développement (CRD) du Gouvernorat de Médenine: Présidé par le Gouverneur de Médenine, le CRD assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement régional. Le CRD a pour mission principale d'examiner "toutes les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux et culturels". Il regroupe principalement les élus, les principales administrations régionales, les organisations socio professionnelles. Son rôle par rapport au projet est de suivre, évaluer et approuver le programme de mise en œuvre de ses actions et interventions, et ii) le Conseil Local de Développement (CLD): Présidé par le Délégué de chaque délégation concernée, le CLD est un organe consultatif qui assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du processus de développement au niveau local. Dans un impératif de décentralisation, la plupart des services régionaux sont représentés à l'échelle locale notamment au niveau de la délégation.
- **les organisations de la société civile.** Depuis la révolution de janvier 2011, le gouvernorat de Médenine, à l'instar des autres régions de la Tunisie a connu une vague de création d'association de toutes sortes, au début a été de teinte de solidarité et de charité, influencés par le contexte de la révolution libyenne pour aider et faire face au flux de réfugiés principalement libyens. Dans la zone du projet, on compte 37 associations de développement et de protection de l'environnement dont 18 à Béni Khédache, 13 à Sidi Makhlouf et 06 à Benguerdane.

8. Dans le cadre de cette multitude et diversité de représentation de proximité socioprofessionnelle et civile de la population, et compte tenu de l'approche d'intervention du projet, toutes ces structures seront impliquées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Projet.

9. Pour les zones de parcours collectifs, les GDA parcours existantes à Benguerdane et à Beni Khedache représenteront les éleveurs dans la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des parcours. Un nouveau GDA parcours sera créé à Sidi Makhlouf et représentera les éleveurs. Les membres des CG sont représentés au niveau des GDA. Les SMSA, ayant une mission complémentaire au GDA assureront les services d'approvisionnement et de commercialisation groupés au niveau de chacune des délégations de la zone d'intervention côtoient les GDA et opèrent pour toute la délégation. A l'instar de la création d'un GDA parcours à Sidi Makhlouf, un SMSA sera créé dans cette délégation.

10. Au niveau de chaque secteur (Imadat), en dehors des zones de parcours collectifs, une structure territoriale de coordination sera mise en place et représentera les différentes structures locales (GDA et Associations) et sera la structure représentante des bénéficiaires au niveau local. Elle sera l'interface dans la préparation des PDPL, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet. Cette structure peut être formalisée en un GDA territorial qui opère dans le secteur comme fédération de toutes les structures locales du même secteur.

11. Les GDA spécifiques créés pour la gestion des point d'eau ou pour la pêche, restent des structures sectorielles à renforcer dans le cadre du projet sans qu'elle remonte à la représentativité du Imadat ni de la délégation.

Formation des bénéficiaires et des cadres chargés de la mise en œuvre

12. Les membres des conseils d'administration des GDA recevront une formation en gestion administrative et financière des organisations de base en matière de développement local, de valorisation des produits et sous-produits des filières et d'appui à la promotion des initiatives économiques de leurs membres. Les agriculteurs, les éleveurs de la zone d'intervention, et les

opérateurs au niveau des maillons de la chaîne des filières bénéficieront d'une formation sur la gestion rationnelle des ressources naturelles et des parcours, sur les bonnes pratiques culturelles pour l'amélioration de la productivité et sur l'intérêt du développement communautaire et l'organisation collective de l'approvisionnement et de la commercialisation. De plus, les cadres, locaux et régionaux, chargés de la de la gestion et de la mise en œuvre du projet bénéficieront de formations thématiques spécialisées selon les spécificités des sous-composantes concernées.

13. Ces formations seront planifiées dans le cadre d'un plan directeur de formation. Ce plan identifiera les objectifs et les actions précises de formation. Il fournira un programme et un planning détaillés sur toute la durée du projet en fixant le contenu, les bénéficiaires et la période de chaque formation ainsi que les budgets nécessaires.

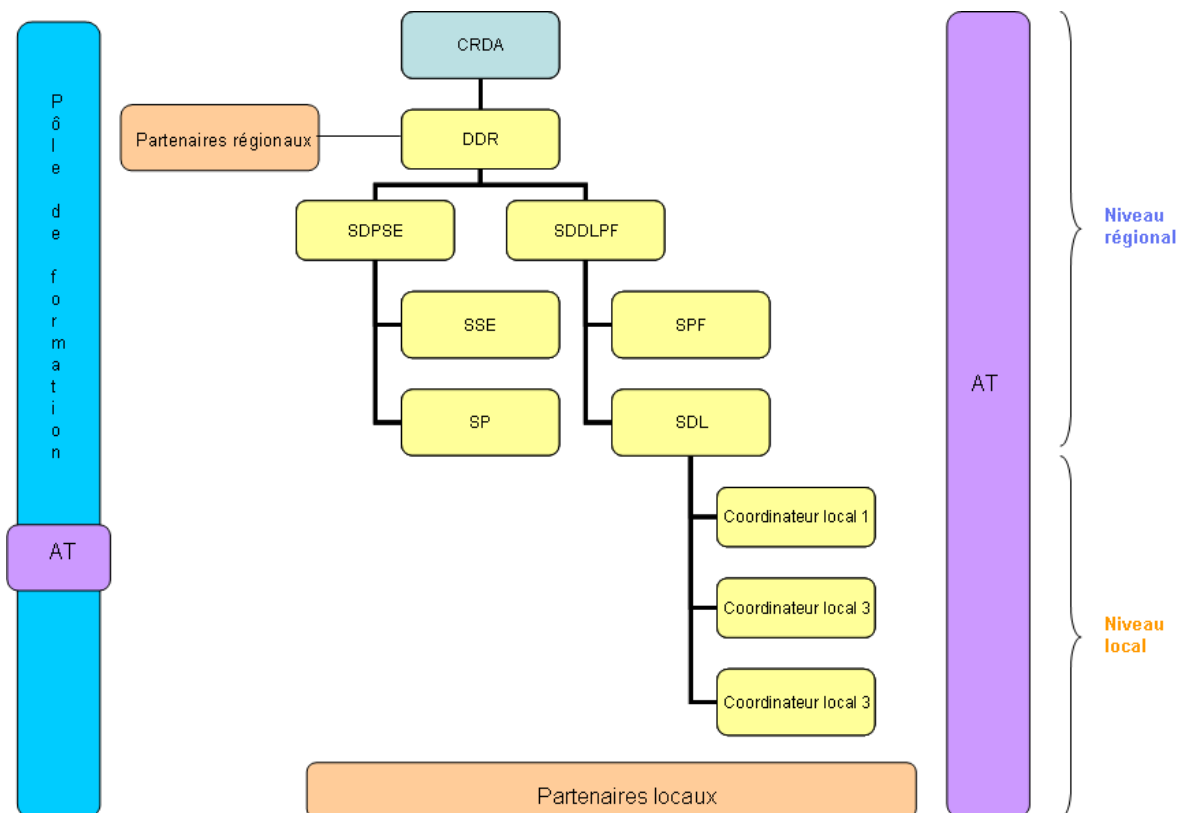
Communication

14. Bien que les projets et programmes antérieurs, aient adopté une approche participative avec les bénéficiaires et leurs représentants socioprofessionnels, la communication avec les autres segments de la société (partis politiques, syndicats, presse, autres acteurs de la société civile) sur les réalisations et les effets des interventions n'a pas été développée. C'est pour cette raison que la communication sera renforcée à travers des outils novateurs, notamment à travers un partenariat avec la station de radio locale, des conférences de presse, des publications et des réunions périodiques avec les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

Structures de gestion et responsabilités

15. La structure organisationnelle de gestion et de pilotage du Projet s'appuiera essentiellement sur les organisations et les mécanismes existants, en tenant compte de la décentralisation du processus de préparation et de prise de décision, du développement local et, de la création de nouveaux services absents de l'organigramme actuel du CRDA et du dispositif de renforcement des capacités des acteurs au travers de l'appui technique et de la formation, Elle comprendra les trois niveaux, central, régional et local, auxquels correspondent les rôles et les responsabilités décrites dans ce qui suit.

Figure1: Organigramme de gestion du Projet



16. L'innovation présentée par cet organigramme, par rapport à toute structure de gestion antérieure, est la création d'une structure de développement rural décentralisée ancrée dans l'organigramme du CRDA, doté de services de promotion des filières et de développement local, et étendue jusqu'au niveau local. Au sein de cette structure de nouveaux postes fonctionnels sont créés pour la promotion et l'encouragement des cadres qui travaillent dans le cadre du projet et restent valables même au-delà de l'achèvement du projet. La DDR assurera la synergie avec toutes les interventions régionales. L'assistance technique permanente, prévue à tous les niveaux de gestion et de mise en œuvre du projet, au moins durant les trois premières années puis à la demande le long de la durée restante, est considérée comme une innovation qui contribue à l'amélioration des capacités des différents opérateurs publics et privés et appuiera les structures du CRDA dans les nouvelles disciplines prévues par le projet. Un dispositif de formation ambitieux destiné à coordonner et amplifier l'action des structures compétentes existantes, mobilisable à tous les niveaux du projet est également une innovation.

Au niveau central

17. La DGFIOP du ministère de l'Agriculture, assurera la coordination globale du Projet au niveau central à travers l'Unité centrale de coordination (« UCC ») qui est une direction créée au sein de la DGFIOP pour la coordination de tous les projets et programmes cofinancés par les différents bailleurs de fonds. L'UCC sera responsable: i) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture avec le Fonds, ii) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds et l'Union Européenne; et iii) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

Au niveau régional

18. Le CRDA, ayant un statut d'établissement public, représente, au niveau du Gouvernorat, le Ministère de l'agriculture. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le Gouvernement et maître d'ouvrage du projet. C'est à ce niveau que la gestion directe des fonds et des activités du projet, ainsi que la prise de décision aura lieu. Si la capacité actuelle de CRDA est limitée pour assurer la gestion du projet qui apportera un budget supplémentaire équivalent à celui géré actuellement, le projet a veillé à la mitigation de ce risque à travers: i) l'établissement de partenariats avec des institutions régionales, à qui le CRDA sous-traitera la gestion et la mise en œuvre partielle des activités du projet, ii) le projet ne financera pas la mise en œuvre d'activités en régie par le CRDA et par conséquent tous les travaux et services seront sous-traités aux entreprises et aux prestataires de services, iii) la réalisation d'un programme ambitieux d'amélioration des capacités du personnel du CRDA et celui des structures régionales, iv) l'engagement du gouvernement à l'appui des ressources humaines et matérielles du CRDA (au moins 12 nouveaux cadres seront recrutés aux niveaux régional et local et renforceront la capacité du CRDA). Ces cadres travailleront au niveau de l'unité du projet à créer au sein de l'organigramme structurel du CRDA, et enfin, v) une assistance technique (AT), sera recrutée à plein temps durant les trois premières années puis à temps partiel pour le reste de la durée du projet. Elle viendrait appuyer et transférer le savoir-faire, non seulement aux cadres du CRDA directement mobilisés par le projet mais aussi aux cadres du CRDA dans leur l'ensemble. Elle appuiera également tout le processus de planification participative et approche filière aux niveaux local et régional.

19. Dans le cadre du projet, il est proposé qu'une nouvelle Division de développement rural (DDR), au rang de Direction d'administration centrale, soit créée au sein du CRDA et sera rattachée directement à la direction Générale du CRDA. Cette nouvelle structure assurera les fonctions de coordination, de planification, de programmation, de facilitation et de suivi-évaluation du développement régional et local et assurera la synergie avec tous les projets et programmes régionaux. Elle travaillera en étroite collaboration avec les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA et avec toutes les structures administratives et civiles régionales et locales.

- **Division de Développement Rural (« DDR »).** Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et

la supervision de toute les démarches de la planification ; ii) la gestion du prêt du Fonds et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires, iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, v) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au développement des filières et, vi) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du projet.

- **La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation (« SDPSE »).** Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de programmation et un service de suivi évaluation et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation et au suivi-évaluation.
 - **Le service de programmation (« SP »).** Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi des cadres suivants: un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR et en collaboration avec les arrondissements concernés : i) la coordination d'ensemble des composantes du Projet, ii) la préparation et la conduite de la démarche de la planification participative au niveau régional et local, iii) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un programme de travail et de budget annuels (PTBA), et iv) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME.
 - **Le service de suivi-évaluation (« SSE »).** Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera aussi composé des cadres suivants : un responsable de suivi-évaluation, un cadre spécialisé en techniques de communication et un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: i) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique, ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, iv) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, v) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit, vi) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.
- **La sous-direction de développement local et de promotion des filières « SDDLPF ».** Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.
 - **Le service de promotion des filières (« SPF »).** Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants : un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes. Le SPF aura pour mission : i) la mise en œuvre des actions de la composante B, ii) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, ii) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique iii) d'appuyer l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME, iv) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes (ANETI, ODS, BTS, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux

services et structures de financement v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités et vi) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle.

- **Le service de développement local (« SDL »).** Un SDL sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

Au niveau local

20. Les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des CTV correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la cellule locale d'exécution du projet (« CLE »). Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des PDP des différents Imadats relevant de chaque Délégation et des plans de développement des filières. Les CLE locaux auront les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et CRDA; iii) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, iv) couvrir les aspects genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet et en particulier les activités génératrices de revenus retenues.

Assistance technique

21. Il est prévu dans le cadre de cette composante: i) la mobilisation d'une assistance technique ii) l'organisation de voyages et de visites d'échange, iii) l'organisation d'ateliers et de séminaires, iv) la formation des cadres et l'amélioration de leurs compétences, et v) l'appui au jumelage.

Assistance technique (AT)

22. L'AT sera composée de deux experts permanents durant les trois premières années du projet, complétée les trois dernières années du projet des expertises ponctuelles. Cette assistance technique sera gérée et placée au niveau régional (CRDA). Le premier expert sera spécialisé dans les domaines de gouvernance, de planification stratégique et de partenariat public-privés, gestion des savoirs et dialogue des politiques, suivi-évaluation, approches négociés pour la gestion des ressources naturelles tout en se chargeant du pôle de formation tandis que le deuxième expert, spécialiste en approches participatives et locales, développement des filières, et le développement des capacités interprofessionnelles. L'assistance technique ponctuelle et spécialisée pour le pôle de formation sera mobilisée par jumelage avec un établissement européen. Elle accompagnera l'autoanalyse des membres du pôle de formation, son organisation opérationnelle, la définition de son programme de formation, l'organisation de la formation et de formateurs, la prise en compte des approches nouvelles (méthodes participative, filière, conseil à l'exploitation familiale, développement des terroirs) et de l'inscription de l'action du pôle de formation dans une logique de développement local.

Structures de coordination

23. Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux, national, régional et local, il est prévu la constitution de trois structures de coordination:

24. **Le comité national de coordination (CNC).** Le CNC sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP). Le CNC sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, du CRDA de Médenine, en particulier le Directeur de la Division du Développement Rural (Coordinateur du Projet), du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du Secrétariat de l'État au Développement et à la Coopération Internationale et de représentants des différents partenaires du secteur privé et de la société civile. Le CNC aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du programme de travail et budget annuels (« PTBA »).

25. **Le comité régional de coordination et de pilotage (CRCP).** Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Médenine. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Médenine ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction du Développement Rural du CRDA. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire. Le CRCP sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'UTAP, un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des représentants des filières. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) le pilotage du pôle de formation et la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques des PDP et des CPA; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; ix) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; x) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et xi) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

26. **Le comité local de coordination (CLC).** Le CLC sera constitué au niveau de chacune des trois Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (« CTV »), des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des présidents des conseils de gestion des terres collectives, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division du Développement Rural à créer. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination des missions d'actualisation des PDP, des Cellules de planification (« CP ») et de l'agrégation par délégation; (ii) la coordination des missions de préparation des Plans de Gestion des parcours (PG), des PDP, et de l'agrégation par délégation; (iii) l'appui des organisations socio-professionnelles sur le terrain; (iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local ; et v) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production.

Implication des partenaires dans la gestion du projet

27. **Les partenaires régionaux.** Le partenariat constitue l'un des principes de base sous-tendant la conception du projet. Du fait de son statut et de ses compétences actuelles, le CRDA ne peut pas

couvrir tous les aspects de développement régional et local. En conséquence, plusieurs partenariats seront conclus avec des institutions publiques, semi-publiques et privées pour sa mise en œuvre. Les partenariats à entreprendre seront concrétisés par des conventions qui, d'une façon générale, stipuleront clairement l'objet du partenariat, sa durée, le rôle et les responsabilités des parties prenantes, les moyens à mobiliser à cet effet et les recours pour le règlement d'éventuels litiges.

28. Les principaux partenaires régionaux sont: le centre de formation professionnelle du Fjé qui peut prendre en charge la mobilisation des formateurs, la formation et l'hébergement, des cadres, des membres des organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et des bouchers et des autres bénéficiaires du projet; ii) L'Office de Développement du Sud (ODS) qui pourra être responsabilisé sur, la préparation des PDPL et PDD, l'identification des créneaux porteurs le long des filières et sur l'accompagnement des promoteurs au cours des phases d'installation et de production; iii) le Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant (BRETI) qui peut être contracté pour accompagner les activités génératrices de revenu et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes, iv) l'Institut des Régions Arides (IRA) avec lequel un partenariat peut être développé pour la mise en œuvre du programme de recherche-développement; v) l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP), structure relevant du ministère de l'agriculture qui sera le partenaire pour la gestion des activités relatives à l'amélioration des parcours privés, à la promotion des cultures fourragères, à l'amélioration des performances du cheptel et à l'accompagnement des éleveurs.

29. **Les partenaires locaux.** Les GDA, les SMSA, les CG et les associations de développement sont des organisations socioprofessionnelles et civiles de proximité installées au niveau local. Chacune de ces structures dispose d'un conseil d'administration ou comité directeur élu pour représenter les intérêts de ses adhérents dans un espace géographique défini au niveau local. L'adoption par le projet d'une approche participative et de développement local est en parfaite cohérence avec le tissage de relation partenariales avec ces structures qui, ensemble, représentent les aspirations et la vision de toute la population de la zone d'intervention du projet. Toutefois, ce tissu bénéficiant du nouvel espace démocratique en Tunisie est dans sa majorité créé depuis moins de deux ans. Même les structures les plus anciennes et qui datent de l'ancien régime, ont renouvelé leurs membres de conseil pour mieux représenter leurs adhérents. Au total, plus de 100 structures socioprofessionnelles et civiles de développement opèrent dans la zone du projet. Du fait de leur représentativité de la population, ces structures seront impliquées directement dans le processus décisionnel. Elles seront impliquées dans la préparation des plans de gestion et des plans de développement local, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain et dans le choix et l'exécution des activités de formation et d'amélioration des compétences. Elles seront impliquées, aussi, dans la gestion financière des fonds du projet à travers la gestion des fonds de roulement à mettre à leur disposition pour satisfaire des besoins d'approvisionnement et d'écoulement des productions.

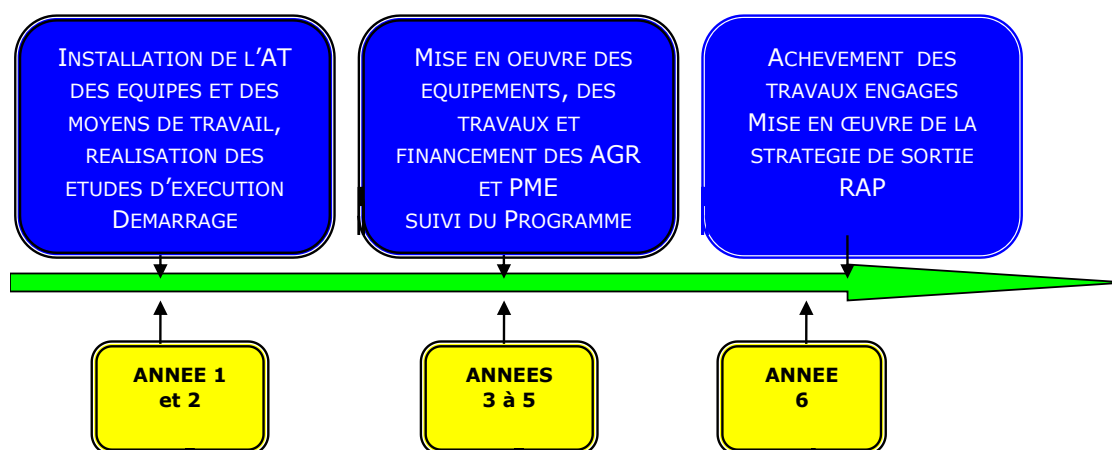
Processus de planification: Phasage du projet.

30. Le Projet sera réalisé sur une durée de six ans en trois phases amorcées par une phase préparatoire sur don de FIDA :

- **Phase Préparatoire:** Comme le processus de préparation et d'entrée en vigueur d'un projet prend souvent plus d'une année un travail préparatoire à la mise en œuvre des activités sur le terrain est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit de projets participatifs impliquant une multitude de partenaires. Le Don du FIDA (Small Grant) d'un montant de 500.000 \$ qui sera mobilisé à partir de début 2014, financera certain nombre d'activités préparatoires pour faciliter le démarrage du PRODEFIL. Ainsi 29 plans de développement local et participatif seront élaborés ; les capacités des structures administratives et paysannes en matière de planification participative, approche filière et d'exécution seront améliorées ; un système de suivi-évaluation sera mis en place (y compris la valorisation des indicateurs de la situation de référence) et les diagnostics participatif élaborés pour les filières camélidés et ovins/caprins permettront la préparation de plans d'action concertés sur ces quelques filières

- **Phase 1.** La phase 1, qui correspondra à la première et à la deuxième année, consistera à acquérir les moyens de travail et à mettre en place les structures de gestion et de coordination du Projet et de l'assistance technique, à réaliser les études de base et à préparer les dossiers d'appel d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux, à préparer les conventions avec les partenaires, au démarrage des activités de renforcement des capacités des structures de gestion et organisations de base des bénéficiaires du projet, à la formation des promoteurs des petits projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises et à leur accompagnement pour le montage de leur projet et l'élaboration des dossiers de financement.
- **Phase 2.** La phase deux, qui s'échelonne sur les trois années suivantes, consistera à réaliser les travaux d'infrastructure de base et de mise en valeur prévus et à mettre en place et accompagner les petits projets. A la fin de la troisième année se tiendra la revue à mi-parcours qui évaluera le niveau et la qualité des réalisations et de l'organisation du Projet et fera les recommandations nécessaires. La DDR préparera à cette occasion, son désengagement (stratégie de sortie) en consolidant les acquis du projet et en préparant les organisations de bénéficiaires à se prendre en charge pour assurer la durabilité des investissements réalisés. La stratégie de sortie précisera, entre autres: i) les mesures nécessaires pour le transfert de compétences de la DDR aux principaux services publics concernés, notamment ceux relevant des CRDA; ii) les mesures nécessaires pour l'évaluation des impacts du projet après son achèvement; et iii) les compétences additionnelles nécessaires aux structures précitées pour continuer à appuyer le développement de la zone après l'achèvement du projet, ainsi que les mesures à prendre pour assurer la disponibilité de ces compétences.
- **Phase 3.** La phase 3, d'une durée d'une année, sera consacrée à l'achèvement des investissements engagés pendant la phase 2 et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie proprement dite.

Figure 2: Phases du projet



Préparation des PGPLT et des PDPL.

Figure 2: Phasage et calendrier de mise en œuvre des activités du PRODEFIL

Composantes et activités	Phase0:	Phase1:		Phase2: Croisière			Phase3:
	Préparatoire (Small Grant)	Démarrage		Croisière			Sortie
	A0	A1	A2	A3	A4	A5	A6
C1: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux							
SC11: Renforcement des systèmes de production pastoraux							
A. Organisations de la gestion des parcours							
1. Renforcement des capacités des GDA des parcours							
2. Fonds de roulement aux GDA parcours							
3. Construction locaux communautaires							
B. Amélioration des écosystèmes naturels							
1. Plan de gestion des parcours a long terme							
2. Mise en repos des parcours collectifs soumis sous régime forestier							
3. Mise en repos des parcours collectifs non soumis au régime forestier							
4. Mise en repos des parcours privés							
5. Plantations pastorales							
6. Enrichissement floristique							
7. Renforcement du Parc national Sidi Toui							
8. Tentés et petits équipements pour gardiens mise en repos							
9. Locaux gardiens points d'eau							
10. Ombrières							
11. suivi des ressources pastorales & appui à la gestion							
C. Hydraulique pastorale							
1. Etude d'inventaire des points d'eau et tarification de l'eau							
2. Création de points d'eau (forages) pour le cheptel							
3. Aménagement de réservoirs d'eau d'abreuvement							
4. Approfondissement et/ou curage de puits/sources							
5. Equipement photovoltaïque et de pompage							
6. Réhabilitation de citernes collectives							
7. Déssalement pour eau potable							
SC12: Renforcement des systèmes de production agricoles							
A. renforcement des GDA							
1. Renforcement des capacités des GDA "Eau"							
2. Equipement des GDA territoriaux							
3. Renforcement des capacités des GDA territoriaux							
4. Locaux de stockage							
B. Amélioration de la productivité agricole							
1. Etude-diagnostic PPI							
2. Promotion des cultures fourragères dans les PI							
3. Plantations arboricoles irrigué							
4. Plantations arboricoles sec							
5. Maraichage							
6. Formation des agriculteurs							
7. Parcelles de démonstration							
8. Opération "zéro labour"							
9. C.E.S							
10. Recherche-développement							
C. Hydraulique agricole							
1. Citernes pour irrigation d'appoint							
Citernes en dur collectives							
citernes en dur privées /l							
Acquisition des citernes tractées /m							
2. Création de potences sur système hydraulique existant							
3. Création/équipement de puits de surface privés							
4. Equipement à la parcelle							
C2: Développement des filières et des terroirs							
SC21: Développement des filières Cameline, Ovine et Caprine							
A. Filière Cameline, Ovine et Caprine							
1. Diagnostic et plan d'action de filières							
2. Gestion du savoir / dynamiques interprofessionnelles							
3. Organisation de la commercialisation locale et nationale							
4. Appui au maillon "production" - conseil de gestion et d'exploitation							
5. Appui à la mise en marché au niveau local							
6. Actions pilotes de valorisation							
B. Infrastructure de base							
1. Aménagement des accès							
Etude & contrôle des travaux d'aménagement des accès							
Aménagement dd'accès							
Lutte contre l'ensablement							
2. Alimentation en eau potable							

SC22: Développement de terroirs									
A. Développement de terroirs									
	1. Appui à l'organisation								
	a. Elaboration des PDPL et PDD/a								
	b. Renforcement des capacités des GDA								
	c. Fonds de roulement GDA territoriaux								
	2. Promotion de développement de terroirs								
	a. Appui aux activités éco-touristiques								
	b. Etude-diagnostic des circuits d'écotourisme								
	c. unité pilote de conditionnement de l'huile d'olive								
	d. Unité Mobile pilote de trituration des olives								
	e. Réhabilitation d'unités traditionnelles de trituration des olives								
	f. Unité de conditionnement de figues								
	g. Promotion de la production des PAM								
	h. Unité de conditionnement des PAM								
	i. Labellisation /f								
	3. AGR & PME								
	a. Etude d'identification de créneaux porteurs								
	b. Formations spécialisées pour les porteurs des petits projets								
	c. Micro-projets								
	d. PME								
C3: Renforcement des capacités des acteurs									
	A. Assistance technique								
	B. Renforcement des capacités des acteurs								
	C. Innovation, gestion connaissances et dialogue politique								
	D. Situation de référence et mise en place de système de suivi-évaluation								
	E. Equipement & logistique								
	F. Stratégie de sortie et achèvement								

31. La planification participative et locale sera entreprise à quatre niveaux. Pour les zones de parcours collectifs, un Plan de Gestion des Parcours à Long Terme (PGPLT) sera préparé dans chacune des trois zones d'intervention du projet. Dans les zones agricoles et d'habitation, un plan de développement participatif et local (PDPL) sera préparé au niveau de chaque Imadat, soit au total 32 PDPL. Le premier niveau d'agrégation sera la Délégation pour avoir un plan de développement par délégation (PDD), soit trois au total. L'agrégation au niveau du projet sera annuelle à partir des contrats programme annuel pour en faire le PTBA de chaque année. Les PDPL et les PGPLT seront entrepris dans le cadre de campagnes d'animation de la population conduites par la DDR du projet appuyées par les spécialistes-matière du CRDA et des spécialistes-matière des services régionaux tels que de la direction régionale de l'équipement, de la BTS de l'ODS, du BRETl et de l'OEP. En cas de besoin, une assistance technique spécifique sera engagée pour l'appui de la DDR. Les versions finales des PDPL, PGPLT et PDD seront établies par la DDR du projet après que les actions de développement auront été clairement définies en nature et en volume et localisées dans l'espace à travers une approche participative qui:

- identifie, par secteur d'activité économique et par communauté, les potentiels des Imadats et les contraintes qui empêchent que ces potentiels soient utilisés de manière optimale pour le développement local;
- identifie au terme de cette analyse potentiels/contraintes les grandes orientations de développement des Imadats;
- identifie à l'intérieur de chaque orientation les actions de développement en termes de nature, de volumes et de localisation dans l'espace;
- valide la faisabilité technique et financière des actions identifiées par les services du CRDA ou des partenaires concernés; et
- programme les actions par année sur la durée du programme.
- Agrégation des PDPL et PGPLT en PDD

Préparation du PTBA.

32. Les programmes de travail et budget annuels (PTBA) seront établis par la DDR à partir des prévisions annuelles des PDPL et des PGPLT arrêtées avec les structures représentant les populations puis consolidés par la DDR. Ils seront transmis au FIDA avant fin octobre de l'année précédente et avant le lancement des appels d'offres relatifs aux travaux, fournitures et prestations de services. Le rapport de PTBA à remettre comportera: i) une présentation résumée du projet; ii) un état détaillé des réalisations physiques et financières antérieures cumulées et celles de l'année en cours; iii) une description détaillée des activités programmées pour l'année à venir; iv) l'origine et l'utilisation des fonds (schéma de financement par catégorie de dépenses); v) un plan de passation des marchés pour l'année à venir; vi) les procédures à suivre pour la passation des marchés selon les dispositions de la réglementation nationale et celles mentionnées dans l'Accord de financement et les procédures d'examen applicables du FIDA; et vii) un plan de formation pour l'année concernée.

33. Le PTBA doit être préparé par la DDR en concertation avec les services techniques du CRDA et les partenaires du projet sur la base des prévisions du COSTAB, ajustées en fonction des réalisations, des besoins prioritaires des bénéficiaires formulés dans les PDPL et PGPLT, des capacités d'exécution et des dotations budgétaires.

34. La procédure à suivre pour l'élaboration des PTBA est la suivante:

- élaboration d'une première version du programme en juillet par la DDR, en concertation avec les services techniques des CRDA et avec les partenaires régionaux et locaux du projet;
- Adoption, en fin juillet-début août, du PTBA par l'URC;
- soumission, en septembre, du projet de PTBA au CNC pour validation;
- transmission, au plus tard fin octobre, du projet de PTBA au FIDA pour non objection;
- transmission, avant le commencement de l'année, du PTBA final aux différents partenaires;
- inscription des crédits nécessaires par la Direction du Budget à la DGFIOP et par le ministère des Finances avant la fin de l'année;
- réalisation des actions prévues par le PTBA, par la DDR-CRDA et par les partenaires du Projet;
- en cas de difficultés de réalisation de certaines actions, le PTBA pourra être ajusté après non objection du FIDA;
- suivi des réalisations et établissement des situations et des indicateurs de suivi, notamment SYGRI (RIMS), par le spécialiste en suivi-évaluation et les services techniques; et
- circulation de l'information entre les différentes structures du Programme en transmettant régulièrement les situations des réalisations physiques et financières trimestrielles du Projet.

Mise en œuvre des composantes

Composante A: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux.

35. Les modalités de mise en œuvre des différentes composante du projet sont décrites comme suis.

Sous-composante A1. Renforcement des systèmes pastoraux

36. **Objectifs.** Le projet, à travers les actions de cette sous-composante, vise à améliorer les conditions de gestion durable des ressources pastorales et de production du cheptel ovin, caprin et camelin et ainsi réduire le recours à l'achat d'aliment de bétail.

37. **Principales activités proposées.** En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement pastoral de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées en matière de:

- renforcement des **organisations de la gestion des parcours** à travers le , renforcement des capacités des GDA des parcours, la mise à disposition des GDA de fonds de roulement en contrepartie d'un programme d'emploi relatif aux services pour les adhérents ainsi qu'à la gestion des parcours ainsi que par des locaux de service et de locaux de stockage d'aliment de bétail à gérer par les GDA;
- **amélioration des écosystèmes naturels**, à travers, notamment, l'élaboration de trois plans participatifs de gestion des parcours (un plan par délégation), la mise en place d'activités de régénération des parcours (en particulier la mise en repos de sur 44 000 ha), l'amélioration du dispositif d'ombrières pour le cheptel et les bergers, le renforcement des infrastructures et équipements du parc national de Sidi Toui et la mise en place d'un suivi périodique des ressources pastorales pendant la durée du projet d'appui-conseil en matière de gestion des parcours et de gestion proactive de la sécheresse;
- **hydraulique pastorale**, à travers: i) l'étude d'inventaire des points d'eau et de tarification de l'eau; ii) L'aménagement de ponts d'eau pour l'abreuvement du cheptel, et iii) l' installation d' unités de dessalement sur les point d'eau existants pour l'alimentation en eau potable des bergers et les éleveurs.

38. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre des actions précitées sera assurée par: i) l'OEP, dans les parcours privés et impliquera directement les bénéficiaires. La contribution de l'OEP se fera sous forme de fourniture de compensations pour les mises en repos et d'encadrement technique des bénéficiaires pour la gestion; ii) la structure de Gestion du Projet (DDR), les services techniques du CRDA (Arrondissement forêts) et les GDA dans les parcours collectifs (la délimitation des terrains à mettre en repos se feront sous la supervision de la DDR, des CG et des GDA et en présence des bénéficiaires et ayants droits); iii) les entreprises privées (tâcherons locaux) pour les aménagements des zones de plantations arbustives et les bosquets d'ombrage sous la supervision des services techniques du CRDA (arrondissement Forêts) avec l'implication des GDA; iv) les tâcherons locaux, sous le contrôle de l'arrondissement GR, pour la construction des ombrières; v) les tâcherons locaux et les entreprises privées sous le contrôle des services techniques du CRDA pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux de forage et d'approfondissement de puits, l'aménagement des réservoirs et des abreuvoirs autour des points d'eau, la création et la réhabilitation des citernes collectives, la fourniture et l'installation des équipements photovoltaïques et hydromécaniques et la réalisation des opérations complexes de maintenance; et vi) les structures communautaires de gestion des parcours (GDA) pour ce qui concerne l'exploitation et l'entretien de base des équipements, la fixation et le recouvrement des redevances et la programmation, le suivi et la prise en charge des opérations d'entretien peu complexes.

Sous-composante A2. Renforcement des systèmes de production agricole

39. **Objectifs.** Cette sous-composante a pour objectif de diversifier les cultures (en irrigué et en sec) et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en sol grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en adoptant des cultures résistantes au niveau de salinité actuel.

40. **Principales activités proposées.** En tenant compte des caractéristiques et des besoins de développement agricole de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées:

- **Actions de renforcement des GDA** à travers le renforcement les capacités des GDA, et la construction de six locaux de stockage pour les équipements, les intrants et l'aliment de bétail;
- **Actions d'amélioration de la productivité agricole** à travers: i) une étude diagnostic des périmètres publics irrigués (PPI) de la zone du projet; ii) la diversification des cultures en irrigué; iii) la plantation arboricoles en sec, notamment à base de figuier et l'amandier en

intercalaire avec l'olivier; iv) l'installation de parcelles de démonstrations en particulier la promotion de l'opération zéro labour sous olivier afin de lutter contre l'ensablement.

- **Hydraulique agricole et CES** à travers: i) la construction de citernes collectives et privées; ii) l'aménagement et la réhabilitation de petits PI iii) la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux et des sols et la restauration et consolidation des jessours.

41. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: i) les services techniques spécialisés du CRDA (arrondissement du génie rural, arrondissement des ressources en eau, arrondissement de la production végétale, arrondissement périmètres irrigués et CTV), pour ce qui concerne la passation des marchés à conclure dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante, le contrôle des travaux et l'encadrement des agriculteurs; ii) des entreprises privées et des tâcherons locaux pour ce qui est de l'exécution des travaux; iii) les GDA en matière d'exploitation et d'entretien de base et de fixation et de recouvrement des redevances; iv) les petites et moyennes entreprises existantes dans la zone ou à promouvoir par le Projet pour les opérations d'entretien peu spécialisé et peu complexe, à travers des contrats de sous-traitance entre ces dernières et les GDA concernés; et v) l'OEP, dans le cadre d'une convention d'appui incluant la promotion des cultures fourragères.

Composante B: Développement des filières et des terroirs.

42. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) développement des filières cameline, ovine et caprine et ii) développement des terroirs.

Sous-composante B1: "Développement des filières cameline, ovine et caprine"

43. **Objectifs de la sous-composante.** Cette sous-composante vise ainsi le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir) ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. En améliorant la fluidité des échanges et en développant les opportunités d'activités génératrices de revenus pour des porteurs de projets déjà installés ou en démarrage, cette sous-composante contribuera également à la création d'emplois dans la région.

44. **Principales actions proposées.** En tenant compte des caractéristiques et blocages identifiés sur les filières des produits et sous-produits de l'élevage ovin, caprin et camelin de la zone du projet, des leçons d'expérience, notamment du PRODESUD-I et, en concertation avec les différents opérateurs locaux et centraux, les actions suivantes ont été proposées:

- **Gestion des savoirs et organisation professionnelle et interprofessionnelle.** Il s'agira de construire et partager une connaissance des filières et mettre les acteurs en capacité de s'impliquer dans une démarche filières, il est prévu de i) poursuivre et approfondir l'analyse des filières et des marchés porteurs et préparer des Plans d'Action pour le Développement des Filières (PADF) permettant d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation ainsi que de mobiliser des investissements privés ii) mettre en œuvre, selon des modes et des thématiques de formation adaptés et innovants, un programme de formation et de renforcement des acteurs locaux des filières afin de leur fournir les moyens de mieux raisonner leurs projets d'insertion dans les filières et iii) d'intervenir activement dans une perspective interprofessionnelle (notamment à travers la mise en place de "relais d'information technique et économique" dans les chefs-lieux de Délégation);
- **Organisation de la commercialisation locale et nationale.** Dans le cadre des PADF et sur la base des Plans d'Affaires les concrétisant en termes de PPP, permettre aux éleveurs de "raccourcir" les filières et d'atteindre des marchés rémunérateurs plus exigeants, il est prévu: i) d'aider à la réalisation d'opérations de commercialisation groupée à travers la mise à disposition d'un fonds de roulement aux SMSA des 3 délégations, ii) d'explorer les opportunités pour impliquer des groupes d'éleveurs appuyés par le projet comme fournisseurs (avec des contrats formels) des opérateurs de marché de l'aval (grande

distribution, grossistes⁷⁰) afin d'expérimenter des expériences-pilotes de partenariat public-privé dans les filières identifiées et iii) de favoriser dans le gouvernorat la mise en place d'une interprofession connectée aux structures interprofessionnelles nationales.

- **Appui au maillon "production" des filières.** Cette action, destinée à stabiliser en qualité et en quantité la production de l'élevage dans les trois délégations d'intervention et donner aux éleveurs partenaires du projet les moyens techniques et organisationnels de produire conformément aux attentes des marchés qu'ils auront choisis de viser sur la base des PADF auxquels ils auront participé et des Plans d'Affaires qu'ils auront négocié, comprend: i) de mettre en place un service d'accompagnement des éleveurs, individuellement en conseil d'exploitation et collectivement, dans des projets pilotes promus par leurs organisations, et à la suite de cette mobilisation des producteurs selon une approche filières, ii) d'améliorer le taux de productivité de l'élevage en agissant sur ses paramètres quantitatifs et qualitatifs, liés à la conduite sanitaire des troupeaux et la conduite technique (alimentation et génétique) des troupeaux et iii) de promouvoir la valorisation des produits et sous-produits disponibles localement en aliments de bétail par les SMSA (acquisition de broyeurs).
- **Amélioration des conditions de mise en marché et des étapes locales de l'aval des filières.** Pour améliorer les conditions de mise en marché, mais aussi pour améliorer la qualité sanitaire des viandes rouges vendues localement et favoriser l'émergence de dynamiques interprofessionnelles locales, il est prévu: i) de contribuer à une meilleure appropriation des marchés à bestiaux par les éleveurs en les aménageant, ii) de contribuer à la mise à niveau des abattoirs dans la région du projet à travers de la construction du nouvel abattoir de Ben Guerdane et la réhabilitation des abattoirs de Béni Khédache et Sidi Makhlouf et iii) d'impliquer les bouchers locaux dans une démarche de reconnaissance du métier autour de bonnes pratiques d'hygiène.
- **Accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières.** Le projet proposera également un accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières, susceptibles d'avoir un effet d'entraînement (catalyseur) sur les initiatives individuelles et collectives à savoir la mise en place: i) d'ateliers d'engraissement d'agneaux et de chameaux, ii) d'une étable laitière de dromadaire, iii) de centre de collecte et de traitement de laine ou de poil de dromadaire, iv) d'unité de valorisation artisanale des cuirs et des peaux et v) d'une unité de collecte et de conditionnement de lait de chamelle.
- **Aménagement des accès.** Pour répondre aux préoccupations et à la demande prioritaire de la population, le projet prévoit le bitumer 78 km de pistes et d'aménager 30 km afin de servir les différents maillons des chaînes des filières animales et végétales et désenclaver certaines localités. L'axe RR 203, entre PK Rouague et PK Bir Labbada à Ben Guerdane (74 km), constitue l'accès principal à l'intérieur des parcours et au parc national Sidi Toui. Il est utilisé, mensuellement, par plus de 3000 véhicules et engins au service des éleveurs, des commerçants, des touristes, des groupements de développement et, des services techniques et sanitaires de l'administration. Dans la zone à désenclaver, 100.000 têtes ovines, 25.000 têtes caprines et, 10.000 têtes camelines sont résidentes en permanence le long de l'année. D'ailleurs, annuellement, 60.000 tonnes d'aliment de bétail (orge, son, grignon d'olive) et, 360.000 balles de foin et de paille sont transportées à travers la piste à réhabiliter pour satisfaire les besoins complémentaires du cheptel résident. L'aménagement de cette piste permettra de, i) gagner sur le coût du transport des aliments de bétail et des animaux (mobilité et commercialisation). Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude CNEA et le rapport d'achèvement du PRODESUD-I montrent que l'aménagement des pistes en routes revêtues, se traduit par une économie de 40 à 50% sur le coût du transport; ii) faciliter l'accès

⁷⁰ La mission de conception finale du projet a rencontré Magasin General (MG), Carrefour, et Monoprix parmi les opérateurs de distribution « grandes surfaces » et Société Ellouhoum et Société Labidi Viandes (SLV) parmi les grossistes. Même si leur stratégie et leur positionnement dans la filière diffèrent, il semble qu'il existe un intérêt général et des opportunités justifiant d'explorer cette option pendant l'exécution du projet.

aux marchés à bestiaux et aux abattoirs, iii) satisfaire les urgences en matière de santé des bergers, gardiens, éleveurs et, cheptel, iv) exploiter les parcours profonds et soulager les parcours les plus proche et autour des points d'eaux, v) faciliter les transactions commerciales des produits animaux, vi) faciliter d'accès aux visiteurs des 16 mausolées situés dans la zone du parc Sidi Toui (3600 personnes environ), et enfin, vii) multiplier les transactions actuelles et faciliter la création de nouvelles infrastructures économiques et commerciales liées au développement des filières. Le désenclavement des zones intérieures dans la délégation de Béni Khedache, difficilement accessibles, a été revendiqué par les associations de développement local et par les petits agriculteurs. Il s'agit de l'aménagement de 30 km pour faciliter, essentiellement, le transport de la récolte d'olives. Le tronçon de 4 km à Sidi Makhoulouf à bitumer, permettra de désenclaver 400 familles et faciliter l'accès des écoliers, qui font actuellement une partie de cette distance à pied à cause de la difficulté d'accès des moyens de transport. Sur le plan économique, l'aménagement des pistes de Ben Guerdane et de Sidi Makhoulouf permettra un gain de 234.000 DT/an uniquement sur les frais de transports. Ceci, contribuera à la réduction des coûts de production et par conséquent à avoir des produits animaux plus concurrentiels.

45. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: le service de promotion des filières, en lien avec les services techniques du CRDA (arrondissements *ad hoc* au sein de la Division de la Vulgarisation et de la Promotion de la Production Agricole et de la Division des Études et du Développement Agricole, CTV), pour ce qui concerne la passation des marchés de travaux et de services à conclure dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante, le contrôle des travaux et l'accompagnement des agriculteurs; ii) l'assistance technique, pour ce qui concerne en particulier le diagnostic institutionnel des Organisations Professionnelles Agricoles, la mise en œuvre de la démarche filières, du service de conseil de gestion et des plates-formes interprofessionnelles locales; iii) les Organisations Professionnelles existantes ou à venir pour la gestion et la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre des actions de formation, des opérations de commercialisation et la mise en place de services (en particulier SMSA, mais aussi GDA ainsi que section régionale et structures de base de l'UTAP et de l'UTICA); iv) l'OEP, dans le cadre d'une convention d'appui incluant en particulier l'appui à la conduite de l'élevage, la collecte de références technico-économiques et la mise en place d'un service de conseil de gestion; v) le pôle formation du projet pour ce qui relève de ses compétences; vi) des prestataires privés, individuels (conseillers agricoles homologués) ou ONG/bureaux d'études pour la réalisation des études et des services d'appui-conseil selon des contrats ou contrats-programmes de prestation de services; vii) des entreprises privées et des tâcherons locaux pour ce qui est de l'exécution des travaux; viii) les acteurs publics du développement local (Municipalités, Délégations, Commissariat de l'Artisanat de Médenine) pour ce qui concerne les travaux d'aménagement des marchés et abattoirs ainsi que la démarche de concertation interprofessionnelle; ix) les institutions publiques comme l'IRA, l'INRAT, l'APIA et le CNCC pour la recherche-développement, la diffusion de ses résultats et l'appui aux AGR et micro-projets, ou les groupements comme le GIVLait pour certains aspects de sa compétence liés à l'animation et à la collecte de données sur les filières. La mise en œuvre des actions d'infrastructure de base sera assurée par des entreprises privées et des tâcherons locaux. La supervision et le contrôle des travaux des routes et des pistes seront assurés par un bureau d'études privé sous le contrôle des services techniques de la direction régionale de l'Équipement et de l'Environnement. La DDR et les arrondissements du CRDA prendront en charge la supervision et le contrôle des actions relatives à l'alimentation en eau potable.

Sous-composante: Développement des terroirs

46. **Objectifs.** Il s'agit de créer de nouvelles richesses à travers la valorisation des produits de terroir 'phare' de la zone du projet, notamment le tourisme écologique et culturel, l'huile d'olive, la figue et les PAM et ce, à travers des actions pilotes et la labellisation.

47. L'appui à l'installation des AGR et de PME a pour objectif la diversification des sources de revenu, la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté au niveau des maillons des chaînes de valeur (approvisionnement, production, valorisation et commercialisation), où seront valorisés, de manière durable, les potentiels naturels, humains et culturels de la zone du projet ainsi que les produits et les sous-produits de l'agriculture locale.

48. **Principales actions proposées.** Les principales activités prévues sont les suivantes:

- **L'appui à l'organisation.** Cet appui aura lieu à travers l'élaboration des Plans de Développement Participatifs Locaux (PDPL) et des Plans de Développement de Délégations (PDD), le renforcement des capacités ainsi que l'octroi de fonds de roulement aux GDA territoriaux;
- **La promotion de développement de terroirs** qui comprend les activités suivantes: i) appui aux activités éco touristiques (appui aux promoteurs d'activités d'écotourisme, organisation d'ateliers regroupant les opérateurs, signalisation de circuits, communication); ii) création d'une unité de conditionnement de l'huile d'olive à Béni Khedache; iii) création d'une unité de conditionnement de figues; iv) promotion de la culture des PAM et mise en place d'une unité de conditionnement des PAM.
- **Alimentation en eau potable.** Pour pallier le manque d'eau potable dans ces zones, le projet propose de réaliser des extensions de 5 systèmes collectifs existants permettant l'approvisionnement en eau de 150 familles (environ 750 bénéficiaires). Les systèmes d'AEP identifiés en concertation avec les techniciens du CRDA sont: i) Sfirir à Ben Guerdane; ii) Mchabek et Chouamakh à Béni Khedache; et iii) Mars-Krid et Maghraouia à Sidi Makhlouf.
- **L'appui à la promotion des AGR et PME** à travers: i) l'étude d'identification des créneaux porteurs; ii) les formations spécialisées pour les porteurs de petits projets et l'appui à l'émergence de quelque 90 AGR et 15 PME.

49. **Responsabilités et modalités de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée, sous la coordination de la DDR et du CRDA, par: i) le service de promotion des filières, en étroite collaboration avec les services techniques du CRDA; ii) l'assistance technique spécialisée en approche filière; iii) l'ODS, dans le cadre d'un partenariat, pour la réalisation des PDPL et des PDD ainsi que pour l'étude d'identification des créneaux porteurs et la formation spécialisée pour les porteurs de petits projets; iv) le Centre de formation de Fjé, dans le cadre d'un partenariat, pour ce qui est du renforcement des capacités des organisations; iv) les institutions de financement de microprojets et de PME (BTS et associations).

Composante C: Renforcement des capacités des acteurs

50. Cette composante comprend deux sous-composantes: i) renforcement des capacités et assistance technique, ii) innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques

Sous Composante C1: Renforcement des capacités et assistance technique

51. **Objectifs.** L'objectif des programmes de renforcement des capacités est d'augmenter l'efficacité et l'effectivité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du projet. Ils visent également l'amélioration des possibilités des bénéficiaires et de leurs organisations, à se saisir et à valoriser les opportunités que va offrir le projet ainsi qu'à les encourager à s'inscrire dans les nouvelles approches participatives, de filières et de développement territorial. ... Les appuis au renforcement des capacités visent l'amélioration durable de la performance des partenaires (capacité à atteindre leurs objectifs, à s'adapter à leur environnement changeant) et prennent en compte trois niveaux interdépendants: les individus (besoins, compétences et objectifs), les caractéristiques de leur environnement (en particulier risque climatique et besoins du marché) et le mode d'organisation qui leur permettra de tirer le meilleur parti de leur environnement en fonction de leurs objectifs raisonnés. Le partage de savoirs et de savoir-faire (expertise sectorielle, expérimentation, construction de processus, ...), le financement d'appuis coordonnés et adaptés aux besoins et au contexte (formation, échange d'expériences, accompagnement technique), et la mise à

disposition de moyens matériels et outil de gestion et de suivi sont les trois modalités d'accompagnement principales à entreprendre par le projet.

52. **Résultats attendus.** Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous composante sont: i) Les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet ainsi que les bénéficiaires et leurs organisations ont acquis les capacités nécessaires à la gestion et la valorisation du projet. , ii) Ils bénéficient d'un dispositif de formation coordonné et adapté au contexte local, qui perdure au-delà de la durée du projet. iii) une plateforme opérationnelle d'échanges et de réseautage entre les différents acteurs et partenaires au niveau local, régional, national, international et avec d'autres projets et programmes similaires, iv) Les capacités de négociation sont renforcées et créent un environnement propice à des partenariats public-privé.

53. **Principales actions proposées.** Il est prévu dans le cadre de cette sous composante i) la mobilisation d'une assistance technique, ii) la mise en place d'un pôle et d'un programme de formation, iii) l'organisation d'échanges professionnels iv) la mise en réseaux des différentes structures publiques et privées pour favoriser l'échange et suivre le déroulement des activités du projet, et v) la mise à la disposition des structures de gestion du projet les moyens humains et les équipements et la logistique nécessaire au bon déroulement du projet. L'assistance technique sera composée de deux experts permanents durant les trois premières années du projet. Cette assistance sera complétée, durant les dernières années du projet, par un certain nombre de mois/expert à la demande (expertises ponctuelles à mobiliser selon la nature de l'appui demandé par la DDR). Le premier expert sera spécialisé dans les domaines de gouvernance, de planification stratégique et de partenariat public-privés, de la gestion des connaissances et du dialogue des politiques, suivi-évaluation, approches négociées pour la gestion des ressources naturelles tout en se chargeant du pôle de formation tandis que l'autre expert, sera spécialiste en approches participatives et locales, développement des filières, et développement des capacités interprofessionnelles. L'assistance technique séquentielle en charge du pôle de formation accompagnera l'autoanalyse de ses membres, son organisation opérationnelle, la définition de son programme de formation, l'organisation de la formation de ses formateurs, sa prise en compte des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, appui-conseil à l'exploitation familiale, développement des terroirs), et l'inscription de son action dans une logique de développement local.

54. **Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités.** La responsabilité générale de la mise en œuvre de cette composante sera confiée au CRDA de Médenine. qui assurera directement les activités relatives à l'acquisition des équipements à travers le recours à des appels d'offres et de consultations spécifiques. Le recrutement de l'assistance technique permanente, sera recherché à travers une manifestation d'intérêt puis appel à propositions sur la base d'une liste restreinte préalablement arrêtée par l'administration et validée par le FIDA. La gestion du pôle de formation et du programme de formation et des actions qui pourront être liées (échanges professionnels) sera confiée à l'IRA Médenine qui dispose d'une marge de souplesse de gestion plus importante que le CRDA. Pour cela l'IRA sera destinataire des montants financiers correspondants dont il assurera la gestion. dans le respect des règles générales mises en place pour le reste du projet.

Sous composante C2: Innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques

55. **Objectifs.** Cette sous-composante cherchera visera à contribuer au développement de politiques de nationales de développement agricole et rural ainsi que de faciliter l'élaboration de stratégies de croissance, emploi et réduction de la pauvreté rural. Le projet est donc à concevoir comme un laboratoire permettant de tester des innovations, d'en tirer des leçons et de les partager. Il permettra aussi d'informer le gouvernement sur les approches prometteuses et sur des blocages nécessitant des interventions du secteur public. Ces blocages – souvent d'ordre politique – limitant les opportunités économiques pour les populations rurales marginalisées.

56. **Résultats attendus.** Trois résultats principaux peuvent être attendus de cette sous-composante, à décliner comme suit: i) une approche systématique de l'innovation et de la gestion des savoirs a été développée pouvant servir de modèle à d'autres projets en Tunisie; ii) le Gouvernement

dispose d'expériences pratiques d'approches réussies permettant d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles et iii) les capacités à s'engager dans un dialogue sur les politiques ont été renforcées à la fois pour les institutions publiques, la société civile rurale et le secteur privé et ces acteurs se rejoignent pour développer et négocier des options politiques.

57. **Principales actions proposées.** Il est prévu dans le cadre de cette sous-composante de mener les principales activités suivantes: i) mise en place d'un système de suivi-évaluation, ii) partage des expériences et des enseignements; iii) analyse des politiques et le dialogue sur celles-ci et iv) communication et diffusion du savoir.

58. Le système de suivi-évaluation. Le SSE sera établi à partir du système de la DGFIOF pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II financé par la Banque Mondiale). Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le SSE permet: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre. Pour pouvoir juger le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats du projet, et pour identifier les contraintes politiques immédiates qui pourraient gêner la mise en œuvre du projet une étude sera lancée la première année du projet pour quantifier les principaux indicateurs à la situation avant-projet. Une revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement du projet permettront de mieux encore apprécier l'avancement et les impacts du projet et d'en tirer les leçons en conséquence.

59. Partage des expériences et des enseignements. Le projet facilitera le partage des expériences et des enseignements tirés de son exécution. Le projet étudiera et valorisera aussi d'autres projets similaires et des initiatives de développement local. Cela inclura: i) des ateliers annuels d'examen critique de la mise en œuvre, ouverts à l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet; ii) des ateliers thématiques, impliquant d'autres projets et initiatives travaillant sur des thèmes similaires et iii) des visites-échanges organisées à la fois pour le personnel du MA/CRDA et pour les Organisations Paysannes (notamment GDAs et SMSAs) pour rencontrer et apprendre des expériences de leurs homologues dans d'autres pays.

60. Analyse et dialogue sur les politiques. Le projet développera les capacités des acteurs locaux à dialoguer et à constituer des plateformes de concertation. Des tables-rondes seront organisés, réunissant des interlocuteurs du MA, des partenaires du gouvernorat, des associations de la société civile rurale et du secteur privé, pour débattre des expériences des réalisations pertinentes, identifier les enjeux et formuler des propositions pour infléchir les politiques. Des ateliers sur des aspects spécifiques des politiques seront également organisés, et à la demande, ceux-ci seront soutenus par la réalisation d'une analyse des politiques, la préparation d'outils de communication sur les politiques et si nécessaire un appui pour l'élaboration de documents de politique.

61. Une stratégie de communication autour des innovations et des réalisations du projet et de la diffusion des savoirs générés sera élaborée dès son démarrage. Cette stratégie sera développée à travers des outils novateurs, notamment par la conclusion d'un contrat de partenariat avec la station de radio locale qui prévoit une diffusion régulière des réalisations du projet, des interviews avec les partenaires, en particulier les représentants de la population, la couverture médiatique des principales manifestations et séminaires organisés par le projet et des conférences de presse. D'autres outils de communication seront mis en œuvre, notamment, des publications, des dépliants, des annonces, des réunions périodiques avec les partenaires et les représentants politiques et socioprofessionnels des populations.

62. **Responsabilité et modalité de mise en œuvre des activités.** La DDR jouera un rôle-clé dans la gestion de la sous-composante. Le chef de projet aura la responsabilité de la définition de l'ensemble des innovations à valoriser, et il jouera le rôle de principal porte-parole en ce qui concerne le dialogue des politiques. Il/elle sera secondé dans ces tâches par le *chef de service de suivi-évaluation*, qui aura comme responsabilité spécifique la gestion des processus d'innovation, de

gestion des savoirs et du dialogue des politiques. Il/elle aura à travailler avec les autres membres de la DDR de projet afin (a) d'identifier les innovations spécifiques à valoriser dans le processus de génération et gestion des savoirs; (b) trouver, l'équilibre entre revue critique, analyse et dialogue entre les parties prenantes concernées et (c) susciter l'intérêt des décideurs politiques pour partager ces savoirs, dans la perspective d'influencer des politiques.

63. L'équipe d'assistance technique appuiera le programme d'innovations, gestion des savoirs et dialogue sur les politiques, et proposera des conseils pour une opérationnalisation efficace.

64. Le comité régional de coordination et les comités locaux de coordination joueront un rôle important dans la promotion de nouvelles approches de travail, pour réunir les différentes parties prenantes du projet ainsi que pour les impliquer dans le processus d'innovation, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques. Le comité national de coordination orientera le processus d'innovation du projet, participera au processus de gestion des savoirs de celui-ci et identifiera les thématiques ayant d'importantes implications politiques.

Processus de passation des marches

Directives de passation des marches

65. L'objet de la présente annexe est de fournir aux gestionnaires du Projet les procédures à appliquer pour la passation des marchés de fournitures, de travaux (y compris les services connexes) et de services nécessaires pour l'exécution du Projet.

Conformité aux Directives du FIDA

66. La passation des contrats pour l'acquisition de biens et services et pour les travaux de génie civil financés sur les fonds du FIDA est soumise aux dispositions des "Directives pour la passation des marchés" du Fonds approuvées par le Conseil d'administration du Fonds en septembre 2010, telles qu'elles peuvent être amendées par le Fonds. Le système tunisien de passation des marchés est en alignement avec les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA, incluse dans la partie A des Directives, notamment:

- les principes de l'équité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et de la mise en concurrence préalable qui doivent être respectés dans le processus de passation des marchés;
- la participation aux marchés qui reste ouverte aux concurrents étrangers sans discrimination;
- les prestations objet des marchés qui doivent répondre exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire;
- l'engagement du concurrent, dans sa déclaration sur l'honneur à ne pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution des marchés; et
- l'indépendance des intervenants dans les procédures de passation des marchés vis-à-vis des concurrents qui doivent, en outre, n'accepter de la part des concurrents aucun avantage ni gratification et doivent s'abstenir d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre leur objectivité et leur impartialité.

67. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible. Toutefois, La passation des marchés au niveau local par fragmentation en utilisant la formule du "tâcheronnat" est envisagée dans le cadre de ce Projet. Cette formule a l'avantage de favoriser la croissance de petites entreprises de "tâcherons" qui permette d'assurer une meilleure qualité des prestations effectuées et d'offrir des opportunités d'emploi aux membres des unités socio-territoriales, dont les représentants assistent aux séances d'ouverture des plis et de sélection des offres des prestataires de services.

68. Aucun marché ne peut être passé pour un paiement quelconque à des personnes physiques ou morales, ou pour toute importation de fournitures, si ledit paiement ou ladite importation est, à la connaissance du Fonds, interdit en vertu d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Fonds en tient informé l'Emprunteur.

69. Le dossier d'appel d'offres tel que prévu dans le système tunisien répond d'une manière générale à ce qui est exigé par les Directives précitées. On peut citer ci-après les passages similaires les plus significatifs:

- Mettre à la disposition des concurrents les renseignements dont ils ont besoin pour établir leur offre concernant les biens et travaux à fournir;
- Tous les candidats devront recevoir les mêmes renseignements et avoir les mêmes possibilités d'obtenir des renseignements supplémentaires dans des délais raisonnables;
- Le dossier d'appel d'offres doit clairement indiquer la nature du contrat qui sera conclu et indiquer les clauses contractuelles envisagées;
- Le dossier d'appel d'offres doit indiquer tous les facteurs, autres que le prix, qui seront pris en considération pour l'évaluation des offres, et comment ces facteurs seront quantifiés ou évalués;
- Le dossier d'appel d'offres doit donner des précisions sur les travaux à exécuter et leur localisation exacte, les biens à fournir et le lieu de livraison ou d'installation, le délai de livraison ou d'achèvement, les exigences techniques ou fonctionnelles minimales, les exigences en matière de garantie et d'entretien et les autres conditions pertinentes;
- Eviter l'utilisation de marques, de numéros de catalogue ou autres descriptions similaires; et
- Le dossier d'appel d'offres doit préciser que des équipements, matières ou règles de l'art conformes à des normes qui garantissent des prestations au moins équivalentes, seront acceptables.

Méthodes de passation des marchés

70. Les méthodes de passation des marchés autorisées par le FIDA pour les marchés de biens et de travaux de génie civil sont les suivantes:

- appel à la concurrence internationale,
- appel à la concurrence internationale restreint,
- appel à la concurrence nationale,
- consultation de fournisseur à l'échelon international ou national,
- passation des marchés par entente directe,
- achat sur les marchés des produits primaires,
- travaux en régie,
- marchés passés auprès d'institutions des Nations Unies, et
- marchés passés avec la participation de la communauté exécutés selon des procédures acceptables pour le Fonds et précisées dans le plan de passation des marchés.
- Les méthodes de passation des marchés autorisées pour les marchés de services de consultants sont les suivantes:
 - sélection fondée sur la qualité et le coût,
 - sélection fondée sur les qualifications des consultants,
 - sélection fondée sur la qualité,
 - sélection avec enveloppe budgétaire,
 - sélection du moins-disant,
 - sélection des consultants à titre personnel,

- marchés de gré à gré, et
- usages commerciaux.

71. Pour les marchés de biens et de travaux passés selon les procédures d'appel d'offres international et financés à partir des fonds du FIDA, il est accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et aux travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur. Le plan de passation des marchés et les documents d'appel d'offres pour les marchés de biens et de travaux doivent clairement indiquer cette préférence, les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres et les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admissibilité.

72. Tout contrat de travaux, d'achat de matériel, d'équipement et d'assistance technique pour l'acquisition des services d'un montant supérieur à l'équivalent en dollars US de 50 000 sera conclu sur la base d'un appel d'offres national ou international. Tout contrat d'un montant estimatif inférieur à l'équivalent en dollars US de 50 000 pour l'achat de matériels et équipements, pour l'assistance technique et pour l'acquisition de services de consultants pourra être conclu sur la base d'une consultation à l'échelon local (bon de commande). Les contrats passés avec les ONG seront passés par appel d'offre local ou par consultation restreinte de trois candidats au moins. Le recrutement de consultants, les contrats avec d'autres organismes ou institutions seront négociés suivant des modalités agréées par le FIDA.

Procédures de soumission préalable au FIDA.

73. En vertu de l'Accord de financement du projet, l'attribution des marchés de biens, des conventions et des contrats de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en dollars US de 200.000 et des marchés de travaux dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en dollars US de 1.000.000 DT sera soumise à un examen préalable du Fonds. Ces seuils pourront être modifiés par notification du Fonds à l'Emprunteur. Les seuils précités seront définis dans la lettre à l'Emprunteur.

74. Pour tous les marchés, conventions et contrats qui doivent faire l'objet d'un examen préalable par le FIDA, la procédure à adopter est décrite dans ce qui suit:

- Avant de lancer un appel d'offres, l'emprunteur fournira au FIDA, pour non-objection, le projet de dossier d'appel d'offres, comprenant l'invitation à soumissionner, les instructions aux soumissionnaires, y compris les critères d'évaluation des offres et d'adjudication, les conditions contractuelles et le cahier des charges concernant les travaux, les fournitures ou prestations de services à réaliser, selon le cas, ainsi qu'une description de la façon dont l'appel d'offres sera publié, et apportera auxdits documents les modifications raisonnables que le FIDA pourrait demander. Toute modification ultérieure devra être approuvée par le FIDA avant que le dossier puisse être communiqué aux candidats.
- Après avoir reçu et évalué les offres, l'Emprunteur communiquera au FIDA, avant de prendre une décision d'adjudication finale et avec un délai suffisant pour que le FIDA puisse l'examiner, un rapport détaillé sur l'évaluation et la comparaison des offres reçues, les recommandations d'adjudication, le projet de contrat et les autres renseignements que le FIDA pourrait raisonnablement demander.
- Si le FIDA considère que l'adjudication proposée serait incompatible avec l'Accord de financement et/ou le plan de passation des marchés, il en informera l'Emprunteur dans les meilleurs délais en indiquant les motifs. Sinon, le FIDA rendra un avis de non-objection à la recommandation d'adjudication. L'Emprunteur ne doit attribuer le marché qu'après avoir reçu l'avis de non-objection du FIDA.
- Deux copies conformes du contrat devront être communiquées au FIDA aussitôt après sa signature et en tout cas avant la présentation au FIDA de la première demande de retrait de fonds du compte de Prêt ou de Don pour le règlement du marché en question. Lorsque le

marché doit être réglé par le débit d'un Compte désigné, deux exemplaires du contrat devront être communiqués au FIDA avant que le premier paiement puisse être fait.

- Tous les rapports d'évaluation devront être accompagnés d'un résumé de la procédure de passation des marchés présenté sous une forme acceptable pour le FIDA.

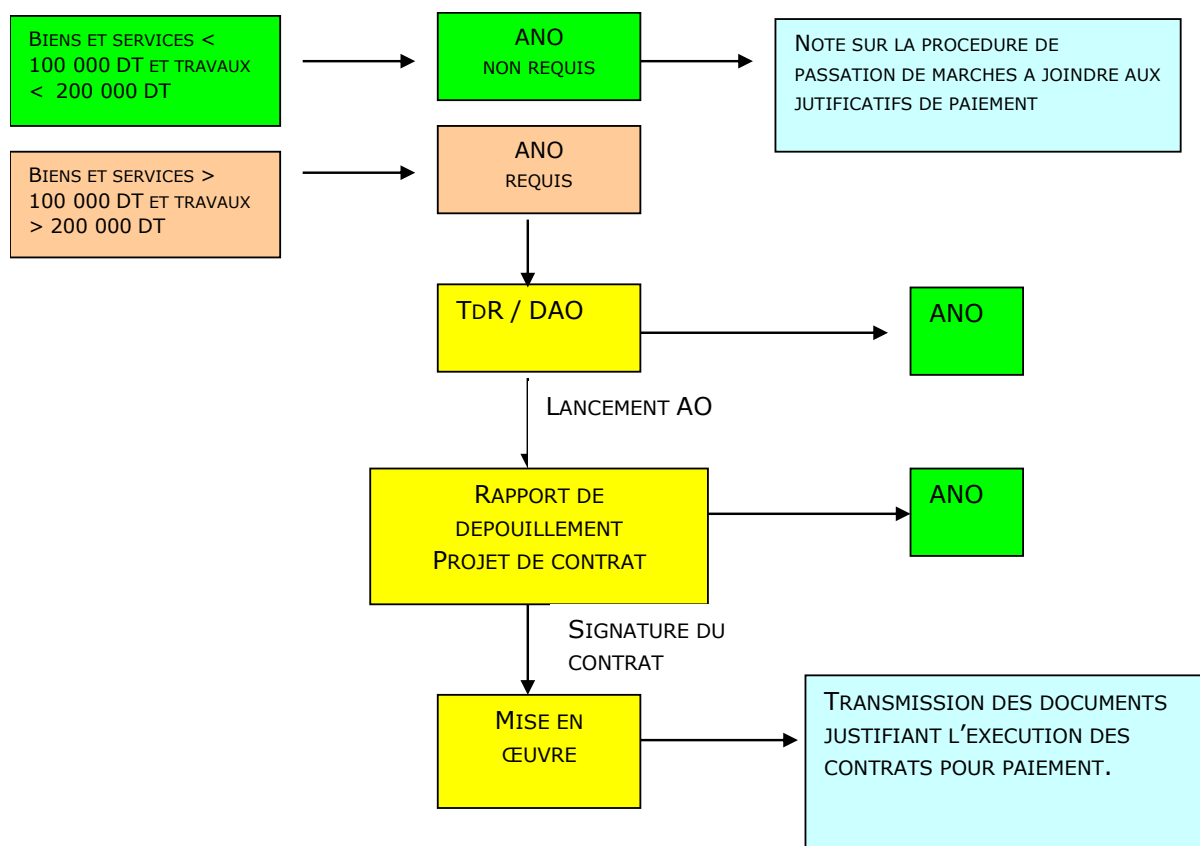
Plan de passation des marchés

75. Avant le début de la passation des marchés et annuellement par la suite, l'Emprunteur fournira au Fonds, pour approbation, un Plan de passation des marchés.

76. Le Plan de passation des marchés (PPM) est un document qui doit être joint au PTBA. Il doit être établi par la DDR chaque année et doit comprendre les informations suivantes: i) les divers marchés, bons de commande et conventions de fournitures, de travaux et de services consultatifs requis pour l'exécution du programme au cours des 12 mois suivants; ii) les seuils et préférences applicables dans le cadre du Projet; iii) les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans l'Accord de financement; iv) les procédures d'examen applicables du FIDA telles qu'elles sont décrites ci-dessus; et v) toute exigence supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés dans les Directives du FIDA. Il est recommandé d'introduire des informations supplémentaires telles que: i) la chronologie prévue des activités de passation de marchés; ii) les marchés à passer divisés par composante du projet; iii) les dates de l'examen préalable du FIDA; les dates de l'éventuelle examen préalable des diverses entités impliquées dans les procédures, selon le type et le montant de marché. Ces données apportent un soutien à la gestion du projet et au suivi des activités. Elles permettent aussi d'adopter des mesures correctives dans le cas des délais importantes dans la réalisation des marchés.

77. L'emprunteur devra promptement informer le FIDA de tout retard de financement ou de toute autre modification du Plan de passation des marchés qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution conforme et dans les délais, des marchés passés dans le cadre du Projet et convenir avec le FIDA de mesures correctives à prendre sans retard.

Figure 3: Logigramme de la procédure de non objection



Gestion financière et décaissement

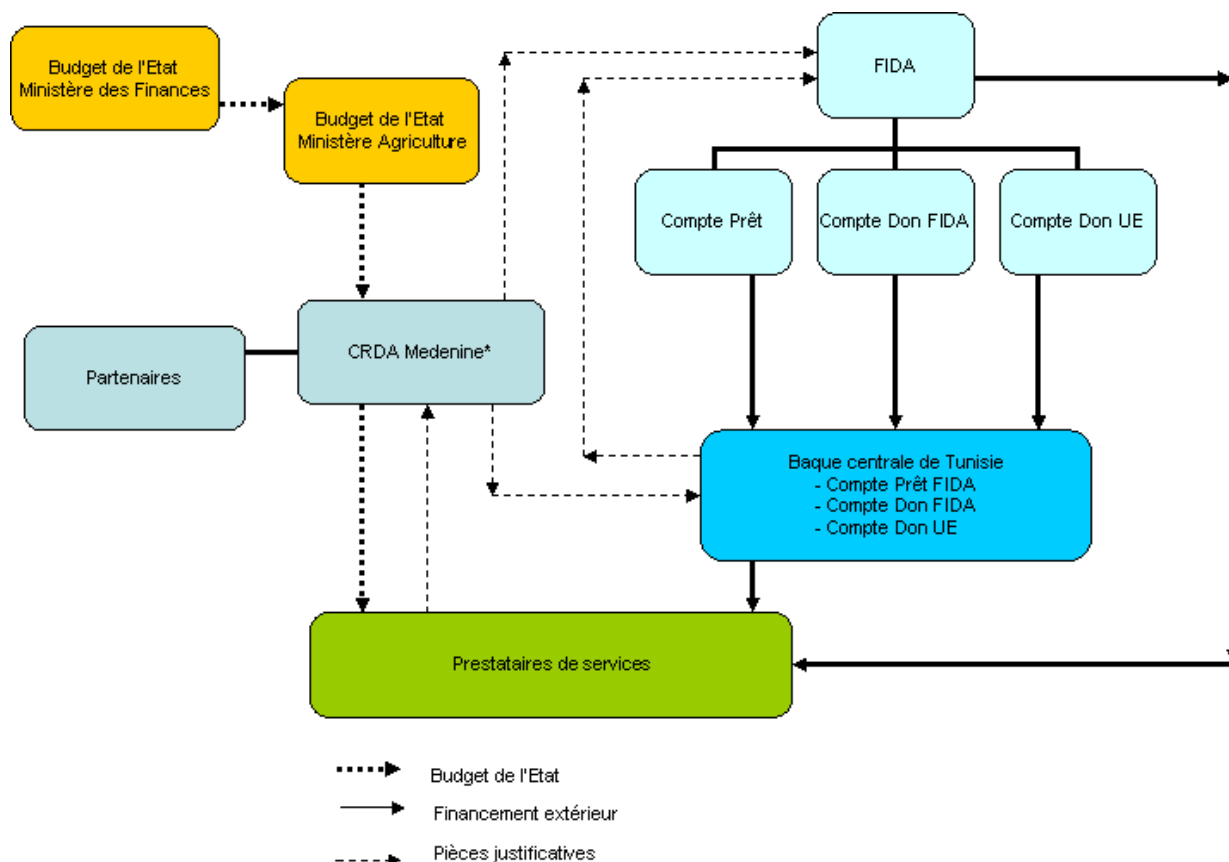
Procédures de paiement et de décaissement

78. Afin d'assurer à l'emprunteur, en temps opportun, les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du projet, le flux de fonds suivra deux circuits différents selon les stipulations de l'Accord de financement. Il s'agit du circuit à travers le Compte désigné (CD) et celui de la procédure de paiement direct. Dans les deux cas, la CRDA de Médenine, déléguée par le MICI et le MA, sera l'ordonnateur des décaissements et paiements à partir des comptes du FIDA et des CD à la BCT. Ces deux circuits sont valables pour le Prêt et pour les dons du FIDA et de l'UE. Trois comptes désignés seront ouverts à la BCT, l'un pour le Prêt du FIDA, le deuxième pour le don du FIDA et, l'autre pour le don de l'UE. Tous les compte seront ordonnés et gérés de la même façon sous la responsabilité du FIDA, y compris le don de l'UE.

79. **Circuit 1: Compte désigné.** Pour permettre au projet de disposer de la souplesse requise et des fonds nécessaires dès son démarrage, une partie des fonds du FIDA sera versée dans un compte désigné du Prêt qui sera ouvert en devises à la Banque Centrale de Tunisie. Elle servira au préfinancement des coûts remboursables par le FIDA. Un montant équivalent aux décaissements des deux premiers trimestres pourra être versé sur ce compte après l'entrée en vigueur du Prêt. Ce montant pourra être renouvelé à la réception des justificatifs ou états certifiés de dépenses. Le montant initial, versé comme avance, pourrait être révisé à la hausse en commun accord entre l'Emprunteur et le Fonds. Le dépôt dans le compte désigné et les retraits de ce compte se feront selon les dispositions de l'Accord de financement. Le compte désigné sera utilisé exclusivement pour les dépenses autorisées par ledit Accord. La même procédure est envisagée pour le don du Fonds et celui de l'UE. En somme trois comptes désignés seront ouverts. Un pour le Prêt FIDA, le deuxième pour le don du FIDA et, un autre pour le don de l'UE.

80. **Circuit 2:** Procédure de paiement direct. A côté du Compte désigné, l'Emprunteur peut adresser, directement aux services du FIDA, des demandes de paiement direct à honorer par le FIDA sur la base d'états certifiés de dépenses et des pièces justificatives relatives à ces dépenses. Dans ce cas, le CRDA envoie le dossier de paiement aux services de décaissement du FIDA pour paiement direct à l'entreprise concernée. La même procédure de paiement est envisagée pour les dons.

Figure 4: Schéma du flux des fonds



* Le CRDA Médenine ne reçoit pas directement de fonds des bailleurs de fonds et n'ouvre pas de comptes dans des banques commerciales

Rapports et états financiers

81. **Etats financiers.** Chaque année fiscale, la DDR prépare les états financiers des opérations, des ressources et des dépenses relatives au projet, prévus à la Section 9.02 (états financiers) des Conditions générales. Après agrégation de ces données pour le Prêt et les Dons séparément, la DDR présente ces états au Fonds dans les trois mois suivant la fin de l'année fiscale concernée.

82. **Rapports.** La DDR et les partenaires contractuels tiendront une comptabilité séparée pour les activités financées par le Projet. Les comptes de projet seront séparés des comptes de CRDA dans le plan comptable de CRDA, sauf la partie financé par le budget tunisien. La partie financé par le GdT sera comptabilisé dans les comptes du projet et du CRDA.

83. La DDR établira, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur, et tiendra un système approprié de gestion, basé sur des indicateurs acceptés par l'Emprunteur et le Fonds, permettant de suivre le Projet au jour le jour conformément aux dispositions de la Section I, paragraphe 6 de l'Annexe 3 et de la Section 8.02 (Suivi de l'exécution du projet) des Conditions générales, et au "Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural" du Fonds.

84. La DDR soumet au Fonds des rapports d'activité semestriels consolidés sur l'exécution du Projet, prévus à la Section 8.03 (Rapports d'activité) des Conditions générales, dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution du projet considérée.

85. **Rapport d'achèvement.** La DDR soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

Rapport d'audit

86. L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes relatifs au Projet par le Contrôleur Général des Finances relevant du Ministère des Finances et agréée par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. Le rapport devra se prononcer sur les modalités de passation des marchés financés par le Projet. Le rapport devra également contenir:

87. un avis sur les procédures comptables et le contrôle interne et des recommandations sur les modifications à apporter pour améliorer ces procédures;

88. la certification que les biens et les services financés par le Fonds ont été utilisés aux seules fins de la réalisation des objectifs du projet;

89. la confirmation que les états de dépenses ayant servi au remboursement des avances sur les Comptes désignés correspondent bien aux écritures comptables;

90. une opinion sur les états certifiés de dépenses et sur les opérations du Compte désigné; et

91. une lettre de recommandations séparée signalant les défaillances relevées dans les registres, procédures et système comptable du projet ainsi que dans les contrôles internes et formulant des recommandations appropriées en vue d'y remédier.

92. Conformité des procédures nationales d'audit par rapport aux Directives du FIDA. Les directives du FIDA relatives à l'audit des projets prévoient l'évaluation des capacités de l'auditeur du programme lors de sa conception. Pour le cas de la Tunisie, l'auditeur des projets FIDA est le Contrôleur Général des Finances (CGF) du ministère des Finances.

93. L'examen des capacités du CGF a permis de faire ressortir qu'il dispose des capacités requises pour la réalisation des audits du Programme. Toutefois, il serait utile d'assurer une meilleure coordination entre le CGF et le FIDA pour une meilleure appropriation des procédures du FIDA et l'adoption de ses modèles de rapports.

Supervision et suivi du projet

La supervision

94. Le Projet sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du Projet, en matière de ciblage des populations pauvres et des femmes et jeunes. D'autres missions de suivi du Projet pourraient être entreprises par le FIDA chaque fois où c'est nécessaire.

95. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devrait tenir compte aussi de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du Projet, du ciblage et du genre, ainsi que des disciplines les plus faibles dans les structures organisationnelles du projet.

96. La mission de supervision, qui se fera chaque année, doit permettre: i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Projet; ii) d'établir les situations des progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Projet par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA; iii) d'examiner la qualité du ciblage et la prise en compte de la dimension genre et égalité des sexes; iv) d'analyser les

différents aspects fiduciaires du projet (allocations budgétaires, engagements, paiements et décaissements, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au rapport de conception, tenue de la comptabilité et des registres exigés, réalisation des audits); v) d'examiner l'organisation institutionnelle du programme et la fonctionnalité des structures de coordination; vi) d'analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes; vii) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion; viii) d'apprécier la durabilité des actions réalisées; et ix) d'apprécier les impacts du programme.

97. Pour ce qui concerne la première mission de supervision qui sera effectuée durant les 18 premiers mois, l'accent doit être mis sur: i) la mise en place des fonds nécessaires; ii) la mise en place des structures de gestion (DDR et coordinateurs locaux) et de coordination (CNC, CRC, et CLC) et de leur fonctionnalité; iii) le ciblage des différentes catégories de population en mettant l'accent sur l'approche genre et l'égalité des sexes; iv) la mise en place de l'assistance technique; v) l'encadrement, la formation et l'organisation des bénéficiaires en associations et groupements; vi) les partenariats engagés avec les services techniques, les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles et leur fonctionnalité; vii) les aspects fiduciaires; et viii) la mise en place du système de suivi-évaluation, notamment le SYGRI.

98. En général pour assurer la supervision du Projet, les missions doivent être composées d'un consultant chef de mission ayant un profil d'agroéconomiste ou équivalent avec une expérience en gestion de projets de développement rural, d'un sociologue spécialisé en approche genre et organisation des populations, d'un spécialiste en gestion et en suivi-évaluation des projets, d'un spécialiste filière, d'un pastoraliste et d'un spécialiste en aménagements hydro-agricoles.

99. Les missions d'appui seront effectuées selon les besoins et seront axées sur l'assistance de la DDR en matière de programmation par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA, de procédures de gestion physique et financière, de réalisation des différentes composantes du Projet, d'appui pour résoudre les problèmes rencontrés et d'assistance pour la mise en place du système de gestion des résultats (SYGRI).

Le Suivi-Evaluation

100. Le système suivi-évaluation sera établi à partir du système mis en œuvre par la DGFIOF pour le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN-II) financé par la Banque Mondiale dans les gouvernorats de Jendouba, Kasserine et Médenine. Cette option rentre dans le cadre de la capitalisation et de la diffusion du savoir à grande échelle. Ce système permet d'évaluer et d'analyser les informations et les résultats des différentes actions du Projet. Il fournira des indications et informations sur les réalisations et permettra d'ajuster la programmation physique et financière des actions à entreprendre. Ce système sera réajusté et adapté aux spécificités et aux composantes du Projet. Le système de suivi-évaluation vise à définir: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité (niveau de réalisation physique), d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du programme: amélioration des conditions de vie et amélioration des conditions de la production et de la résilience) et des effets du Projet; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires au différents niveaux du RIMS en tenant compte de la question genre; pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifiques, notamment femmes et jeunes.

101. La collecte des informations physiques sur le terrain sera assurée de façon participative au niveau local (Imadat et délégation) sous la responsabilité des coordinateurs locaux en place au niveau des CTV. Ces informations seront saisies au niveau de la DDR par le service de suivi-évaluation. Les prévisions et réalisations financières seront saisies directement au niveau de la DDR. Le système informatisé assurera l'agrégation automatique des prévisions et des réalisations au niveau local, régional (CRDA) et pour tout le Projet.

102. Le système de S&E fournit des informations à chacun des niveaux de responsabilités et opérateurs suivants:

- les coordinateurs locaux;
- le coordinateur régional du programme;
- le CRDA et les partenaires;
- les autorités régionales et locales;
- le bailleur de fonds; et
- les structures de coordination (CNC, CRC, et CLC).

103. Un tableau de bord mensuel devra être établi et comportera:

- un suivi des réalisations physiques, financières et sociales en termes de % de réalisation par rapport aux prévisions par localité, par délégation, et par composante;
- une analyse des écarts et une mise en évidence des causes; et
- le niveau atteint par les principaux indicateurs de performance du Projet depuis son démarrage. Ces indicateurs seront désagrégés par genre.

104. Le système devra être intégré et permettre:

- de saisir le contenu des PDPL et PGPLT;
- de générer les contenus des PTBA issus des PDPL et PGPLT sous les formes voulues;
- d'élaborer à partir des PTBA les budgets annuels ventilés selon les exigences de la gestion financière et de la gestion technique des réalisations;
- de relier chaque action inscrite au budget au processus de validation et de réception technique;
- de générer les documents de paiement, de procéder au processus d'engagement et de paiement en relation avec le niveau de consommation du budget par catégorie et par composante et par unité géographique (Imadat/Délégation/zone du projet); et
- de produire des situations régulièrement mises à jour de manière automatique destinées aux spécialistes et opérateurs intéressés par les informations sur le programme et sur ses principales réalisations physiques et financières, par Imadat par délégation et par composante ainsi que les situations périodiques demandées par le gouvernement et/ou par le bailleur de fonds.

105. Le système de suivi-évaluation du Projet fournira des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels. Ils seront distribués à tous les gestionnaires du projet et à toutes les instances de concertation et de coordination chacun selon les besoins qui lui seront définis lors de la définition précise dudit système de suivi. Le système fournira également à chaque partie intéressée un tableau de bord mensuel qui positionne les réalisations du Projet par rapport à des niveaux standard ou des niveaux objectifs et définira ainsi des performances qui indiqueront à chaque cellule et à chaque instance de suivi et de coordination le niveau de performance effectif du projet pour le mois concerné et en cumul depuis le démarrage du Projet et le positionnement par rapport aux niveaux attendus à l'achèvement.

Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

1. La conception du Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine est étroitement alignée aux stratégies, politiques et procédures pertinentes du FIDA. Il s'agit notamment:

- de la conception, du ciblage et de la durabilité (cadre stratégique du FIDA, programme d'options stratégiques pour le pays, procédures d'évaluation environnementale et sociale, politique en matière du genre, politique de ciblage, stratégie de développement de filières);
- des politiques liées aux activités (développement du secteur privé et stratégie de partenariats, stratégie en matière d'entrepreneuriat rural, politique de finance rurale);
- des politiques en matière de conduite des opérations (procédures de passation des marchés, suivi-évaluation, supervision, etc.);
- des questions d'innovation et de gestion des savoirs; et
- de la stratégie en matière de changements climatiques.

Conformité du projet par rapport à la politique et aux stratégies du FIDA

Cadre stratégique du FIDA

2. La principale mission du FIDA consiste à éradiquer la pauvreté et la faim dans les régions rurales des pays en développement. Il investit essentiellement dans les domaines intéressant directement les ruraux pauvres tout en accordant une place spéciale aux femmes et aux jeunes, qui sont souvent les plus défavorisées dans les sociétés rurales. Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre stratégique du FIDA.

3. Le Gouvernorat de Médenine est considéré parmi les Gouvernorats prioritaires. Après les événements du 14 janvier 2011, le Gouvernement de transition a révisé son budget d'investissement pour les exercices 2011, 2012 et 2013 à la hausse afin de répondre à certaines urgences en matière d'infrastructures de base, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie. Il a par conséquent approché plusieurs bailleurs de fonds opérant en Tunisie pour l'aider à satisfaire ces demandes.

4. Les interventions antérieures du FIDA, ont eu un impact sur les avoirs matériels des populations-cible et s'est concrétisée par l'amélioration de leurs conditions d'accès aux facteurs de production aux biens et aux technologies. Tirant les leçons de ces interventions antérieures et apportant d'autres innovations à tester, le projet de développement agro-pastoral et des filières associées a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées. A cet effet, le projet mettra en place des moyens susceptibles de promouvoir la gestion participative, intégrée et durable des ressources naturelles et augmenter la résilience des systèmes agro-pastoraux et, de développer les filières porteuses et les initiatives locales pour la création de l'emploi. La mise en œuvre de ce projet devrait générer des impacts d'ordre économique, social, environnemental et institutionnel. Ainsi, à la fin du projet l'indice moyen d'accumulation du capital aura augmenté de 20% chez le groupe cible et le taux de chômage sera sensiblement réduit.

Stratégie relative aux changements climatiques

5. La conception du projet est conforme à la stratégie du FIDA relative aux changements climatiques en ce sens qu'il prévoit: i) l'élaboration d'une étude d'inventaire des points d'eau afin d'établir un bilan de la situation de l'exploitation des nappes phréatiques et profondes dans le parcours d'El Ouara-El Hmadha à Ben Guerdane et dans le parcours de Dhahar à Béni Khedache; ii) l'élaboration d'étude de diagnostic de la situation des périmètres publics irrigués dans le but d'analyser la situation de l'exploitation et de la gestion des périmètres publics irrigués, dans les 3 délégations, d'évaluer le niveau de la mise en valeur agricole, d'identifier les contraintes et de

chercher des solutions pour le développement durable de l'activité agricole en irrigué dans ces périmètres; iii) des actions permettant de des économies d'eau et un meilleur accès des agriculteurs à la ressource eau à travers la réhabilitation des périmètres irrigués et l'acquisition des équipements d'économie d'eau à la parcelle, la construction de citernes et la prise en charge du cout d'exploitation et de maintenance des systèmes d'irrigation par les bénéficiaires etc.; ii) la promotion de filières agro-pastorales et autres bien adaptées au climat spécifique de la zone et permettant de diversifier et d'améliorer les revenus; iii) l'amélioration des parcours par la mise en repos, l'amélioration floristique par ensemencement et plantation avec des espèces autochtones et leur gestion durable permettant ainsi de renforcer les capacités de résistance de ces parcours arides aux changements climatiques. Ces actions, jointes au renforcement des organisations ainsi qu'à l'amélioration des conditions de transport et d'abreuvement, permettront de favoriser l'amélioration des revenus des éleveurs et ainsi renforcer leur résilience aux changements climatiques; iv) la consolidation des aménagements traditionnels ancestraux de CES (techniques des Jessours et des tabias) au niveau des zones agricoles pluviales compléteront les mesures décrites ci-dessus pour les zones irrigués et les parcours et permettront une meilleure capacité de résistance aux changements climatiques à travers la valorisation maximale des eaux de ruissellement même en années sèches; v) la diversification des activités rurales à travers l'appui aux petits projets générateurs de revenus et d'emplois qu'ils soient liés ou non aux activités agro-pastorales; et vi) la diversification des productions agricoles (plantations intercalaires de figuiers dans les oliveraies, cultures maraîchères et arboricoles dans les périmètres irrigués) et l'adoption de bonnes pratiques de conduite de l'olivier (taille, restructuration de vieilles oliveraies, zéro labour) sont à même de d'améliorer les revenus des agro-pasteurs et de renforcer la résilience du système face aux effets des changements climatiques et de désertification.

Politique en matière de ciblage

6. En accord avec la politique du FIDA, le projet adopte une stratégie de ciblage qui vise les populations les plus pauvres (petits agriculteurs et éleveurs, population sans terre, femmes et jeunes). Toutes les actions du projet leur sont destinées prioritairement. Ainsi, les populations qui seront directement ciblées par les différentes activités du projet comprennent les petits éleveurs disposant d'un effectif maximum de 50 têtes ovines ou 5 têtes camelines ou équivalents, les petits agriculteurs disposant d'un maximum de 20 ha en sec ou 3 ha en irrigué, les sans terre ainsi que les jeunes et les femmes ayant des qualifications pour monter des projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois et de petites et moyennes entreprises. Plus particulièrement en ce qui concerne les femmes rurales pauvres, une stratégie de ciblage sensible au genre a été élaborée et les moyens pour la concrétiser ont été intégrés dans la conception du projet.

Stratégie en matière de genre

7. Le projet est conforme à la stratégie du FIDA en matière de genre dans la mesure où il prévoit des mesures et actions assurant l'implication des femmes directement dans les diverses activités d'accompagnement des composantes du projet et leur autonomisation en leur créant des activités spécifiques, notamment dans des domaines où elles peuvent dégager des revenus élevés (valorisation des produits dans des AGR et PME). Le système de suivi-évaluation du projet prévoit une désagrégation par sexe des réalisations, produits, effets et impacts du projet.

Stratégie en matière de finance rurale et de petites entreprises rurales

8. Conformément à la politique du FIDA en la matière, le projet interviendra selon quatre axes: i) conclusion d'une convention avec la Banque Tunisienne de Solidarité pour le financement des PME; ii) conclusion de conventions avec les Associations de Développement (AD) pour le financement des AGR; iii) appui à la création de petites et moyennes entreprises gérées par des jeunes et des femmes pour la prestation de services techniques aux agriculteurs et la valorisation des produits des filières agricoles et extra-agricoles; iv) accompagnement dans les domaines techniques et de gestion par le biais d'une assistance technique spécialisée de proximité; et v) appui en matière de mise en marché de leurs produits.

Procédures de passation des marchés

9. Le système tunisien de passation des marchés est conforme aux principes fondamentaux de passation des marchés fixés dans les Directives du FIDA relatives à la passation des marchés.

Supervision et appui à la mise en œuvre du programme

10. Le programme sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins.

Innovations

11. Le but de la stratégie du FIDA en matière d'innovations est de faire en sorte que l'innovation soit intégrée de façon systématique et efficace dans les projets qu'il finance.

12. Le présent projet est, à ce titre, basé sur un certain nombre d'innovations qui sont listées ci-après:

- L'adoption d'une approche filière qui repose sur la valorisation des produits au niveau des différents maillons de la chaîne
- Le renforcement des ressources financières des organisations (GDA, SMSA) afin qu'elles puissent améliorer et diversifier les services pour leurs membres;
- l'introduction de la compensation en aliments de bétail des bénéficiaires des mises en repos sur terrains collectifs de parcours et leur rétrocession par les GDA aux bénéficiaires;
- la gestion participative des points d'eau pastoraux, la tarification et le paiement de la redevance en eau sur parcours;
- la sous-traitance des opérations de maintenance à des prestataires de services du secteur privé local par la création de PME d'entretien;
- la production localisée d'une énergie solaire d'appoint à l'énergie électrique dans un souci de réduire la facture énergétique au niveau des sites d'irrigation à forte consommation d'électricité et la production de l'eau potable, de bonne qualité, pour les bergers et éleveurs en utilisant des équipements de dessalement des eaux saumâtres dans les parcours;
- L'inscription du système agricole de Jessours comme un System Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondiale
- l'appui à la labellisation des produits de terroir;
- la maximisation des chances de durabilité des projets des promoteurs d'AGR et de PME par un soutien au démarrage mais aussi lors des deux ou trois premières années cruciales pour la viabilité des projets;
- l'option pour une approche qualitative au lieu de l'approche quantitative antérieure en matière de choix de ces projets et sur la base d'un développement intégré des filières les plus porteuses;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des réalisations du projet;
- la diffusion des savoirs générés par le biais d'outils audio-scripto-visuels, d'émissions radio, de conférences de presse, etc.); et
- le recours à une assistance technique permanente et ponctuelle spécialisée pour l'amélioration des compétences/performances communautaires et des cadres et techniciens chargés de la mise en œuvre du programme dans des domaines innovants tels que l'approche filière, la gestion participative des parcours, la gestion et la résolution des conflits, la valorisation et la labellisation des produits de terroir et la communication.

Gestion des savoirs

13. La stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs est basée sur quatre composantes:

i) renforcement des processus de partage du savoir et de l'apprentissage; ii) mise en place au niveau

du FIDA d'une infrastructure ayant de meilleures capacités pour le partage du savoir et l'apprentissage; iii) développement de partenariats pour l'apprentissage; et iv) promotion d'une culture de partage du savoir et d'apprentissage.

14. La gestion des savoirs constitue l'un des piliers principaux du projet en raison du fait que les projets antérieurs du FIDA, en particulier la première phase du PRODESUD a généré un ensemble d'innovations et de savoirs qui seront capitalisés et élargis à plus grande échelle lors de la mise en œuvre de ce projet qui comporte lui-même plusieurs innovations et générera à son tour un important savoir qui seront diffusés auprès de l'ensemble des partenaires (CRDA, DDR, GDA, SMSA, associations, bénéficiaires, etc.), et pourront être reproduits dans d'autres régions du pays ou partagés avec d'autres projets.

15. Le projet assurera cette diffusion à travers des ateliers et séminaires et à travers un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Le site contiendra des documents de diverses natures (textes descriptifs, monographies, cartes, photos, bilans et autres évaluations, textes et documents de suivi, tableaux de bord et autres données statistiques). Ce site permettra la diffusion des expériences acquises des différents projets FIDA dans la Région.

16. Par ailleurs, une convention avec la radio locale sera conclue pour couvrir les différentes manifestations organisées par le projet, organiser des tables rondes sur ses réalisations et acquis et procéder périodiquement à des sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur leur perception de ses effets et impacts. La diffusion sera également assurée par l'édition et la diffusion de documents, brochures, dépliants et CD sur le programme.

Evaluation environnementale et sociale (EES)

17. L'impact attendu du Programme sur l'environnement sera généralement positif étant donné sa nature orientée vers l'adoption de bonnes pratiques de gestion des parcours et de production agricole, de gestion de l'eau d'irrigation, de travaux de CES et d'aménagement. Cette orientation apportera une valeur ajoutée significative qui profitera aux groupes ciblés par le programme dans la zone. Les impacts environnementaux et socio-économiques des actions du projet sont résumés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1: Impacts environnementaux et sociaux potentiels des actions autres que les infrastructures

Composante	Impacts environnementaux			Impacts socio-économiques		
	Positif	Négatif	Mesures de mitigation	Positif	Négatif	Mesures de mitigation
Renforcement de la résilience des systèmes agropastoraux	<ul style="list-style-type: none"> -amélioration du couvert végétal et de la protection du sol -conservation de la biodiversité floristique et faunistique aussi bien sur les parcours que dans le parc national de Sidi Toui -atténuation des effets des changements climatiques -renforcement d'une dynamique de gestion durable des ressources pastorales et des eaux -amélioration des conditions de transport des animaux et de l'aliment de bétail -assistance technique pour le suivi de l'état des parcours -atténuation des effets des changements climatiques par adoption de pratiques d'économie d'eau, de conduite de l'olivier et l'utilisation des ressources en eaux collectées dans les citernes en dur pour l'irrigation d'appoint de l'arboriculture (olivier, figuier) -intensification des périmètres irrigués par la valorisation des eaux mobilisées à partir des nappes 	<ul style="list-style-type: none"> Mineur: pression des animaux sur les parcours Mineur: -Risque de salinisation des sols irrigués avec des eaux de mauvaise qualité (salinité élevée) 	<ul style="list-style-type: none"> -renforcement des capacités des GDA et des éleveurs -partenariats contractuels avec les GDA et les propriétaires de parcours privés -accompagnement par le CRDA, l'OEP et suivi par l'IRA -adoption des bonnes pratiques culturales -assistance technique pour le suivi des ressources sol-eau -Adoption d'un schéma de mise en valeur et d'un plan de gestion de l'irrigation à travers un encadrement rapproché des agriculteurs. - application de mesures appropriées pour préserver la productivité des sols et éviter ainsi leur dégradation. 	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des revenus des éleveurs -amélioration de la résilience des éleveurs face aux effets des changements climatiques -contribution au renforcement des moyens des structures de base (GDA) par le fonds de roulement, la redevance sur le parcours et l'eau d'abreuvement -Diversification des sources de revenus -Augmentation des revenus des producteurs/trices -Création d'emplois et stabilité des jeunes à travers les AGR et les petites et moyennes entreprises -Opportunités d'emploi pour la main d'œuvre saisonnière -contribution au renforcement des moyens des organisations de base des bénéficiaires (GDA) 		

Développement des filières ovines, caprines et camelines et des terroirs	<ul style="list-style-type: none"> -amélioration des conditions de concertation, planification et négociation, incluant les dimensions sociale et environnementales (PDPL et PDD, renforcement des capacités) -meilleure valorisation des ressources fourragères des parcours -la pratique de l'engraissement en tant qu'AGR ou petits projets pouvant accélérer les ventes des animaux et contribuer au délestage des parcours -valorisation des productions agricoles - amélioration de la fertilité des sols dans les périmètres irrigués par la production de fumier -amélioration des conditions d'hygiène dans les abattoirs et les marchés à bestiaux 	Mineur: pression sur les ressources pastorales	<ul style="list-style-type: none"> -il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs du cheptel - le stockage d'aliments de bétail permettra une moindre dépendance des parcours, surtout en période de soudure - l'adoption des bonnes pratiques de conduite des élevages, notamment en alimentation - la pratique de l'engraissement en tant qu'AGR ou petits projets pouvant accélérer les ventes des animaux et contribuer au délestage des parcours -assistance technique pour le suivi de l'état des parcours 	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des revenus des petits éleveurs - diversification des sources de revenu, promotion de l'emploi et lutte contre la pauvreté à travers les AGR et les petites et moyennes entreprises -Création d'opportunités d'emploi dans les chantiers d'infrastructures -amélioration de la résilience des éleveurs face aux effets des changements climatiques (stockage groupé d'aliments de bétail) -contribution au renforcement des moyens des structures de base (GDA) par vente d'aliment de bétail aux membres
Appui institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> -durabilité de gestion des ressources agro-pastorales et eau ainsi que des infrastructures et ce, à travers la mise à niveau des GDA et le renforcement des moyens de l'DDR 			<ul style="list-style-type: none"> -Accès aux ressources facilité et durable à travers des structures de base renforcées -dynamique de prise en charge du développement par les organisations de la population -dynamique de valorisation des produits à travers l'appui aux acteurs des filières

Tableau 2: Impacts environnementaux et socio-économiques potentiels des travaux d'infrastructure

Infrastructures	Impacts environnementaux		Impacts socio-économiques	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif
Systèmes d'irrigation	Majeur	Mineur	Majeur	-
Pistes d'accès	Majeur	-	Majeur	-
Protection contre l'ensablement	Majeur			
Systèmes d'eau potable rurale	Majeur	-	Majeur	-
Puits, forages pastoraux et réservoirs de stockage d'eau	Majeur	-	Majeur	-
Forages profonds et puits de surface pour l'irrigation	Majeur	Mineur	Majeur	-
Locaux de stockage d'aliment de bétail	Majeur	Mineur	Majeur	-

Classification du projet

18. Les tableaux 1 et 2 ci-dessus illustrent le fait que le projet est de nature à induire des effets positifs majeurs aussi bien sur l'environnement qu'au niveau socio-économique. Par conséquent, et en accord avec les procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale et sociale, et tenant compte du travail de la mission sur le terrain et de la conception des différentes composantes, le projet peut être classé dans la catégorie B.

Informations supplémentaires requises

19. Il n'y a pas d'informations supplémentaires requises pour compléter la procédure d'évaluation environnementale.

Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet

Documents relatifs au projet de développement agro-pastoral et des filières associées à Médenine (PRODAF)

- Note de conception du projet
- Rapport de la mission d'identification du projet
- Aide-mémoire de la mission de conception détaillée
- Etude thématique sur la filière animale à Médenine
- Etude thématique sur la filière oliveraie à Médenine
- Etude hématique sur l'aspect organisationnel à Médenine
- CPMT Minutes
- Maturity Assessment Template

Documents de travail produits par la mission de conception détaillée du projet

- DT 1: Développement agro-pastoral
- DT 2: Développement des filières animales
- DT 3: Renforcement des infrastructures de base et de protection
- DT 4: Promotion des initiatives économiques locales
- DT 5: Appui institutionnel, organisation et gestion du projet
- DT 6: Population et groupe cible
- DT 7 Coûts du projet
- DT 8: Analyse économique et financière du projet
- DT 9: Etudes thématiques socio-organisationnelle

Tableaux de coûts du projet (COSTAB)

Documents relatifs au programme du FIDA en Tunisie

- Rapport de l'évaluation du Programme-pays
- Note sur le portefeuille de projets du FIDA en Tunisie
- Rapport d'achèvement du PRODESUD-I
- Rapport de validation de l'examen à mi-parcours du PRODESUD-I du FIDA
- Rapport d'évaluation du PRODESUD-I

Documents nationaux relatifs aux stratégies, au programme FIDA, aux textes législatifs et réglementaires et à l'organisation de certaines institutions

Documents de stratégies

- Livre Blanc sur le développement régional
- Note de perspectives sur le développement agricole
- Examen de la politique agricole en Tunisie
- Etude sur le financement du secteur agricole en Tunisie
- Etude sur le marché de la micro finance en Tunisie
- Situation des nappes profondes en Tunisie
- Enquête de structure des exploitations agricoles 2004
- Enquête sur l'emploi
- Stratégie du Ministère de l'Agriculture en matière d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur agricole

- Etude pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques
- Plan d'action national de lutte contre la désertification
- Indicateurs de développement de Médenine
- Stratégie de développement de Médenine
- Gouvernorat de Médenine en chiffres

Documents du gouvernement sur le Projet

- Requête du Gouvernement pour le financement du projet
- Etude du projet de développement des parcours el Ouara à Médenine
- Etude du projet de développement des parcours de Dhaar à Médenine

Budget 2012

- Loi de finances 2012
- Budget 2012 pour Médenine
- Communiqué de la BCT

Textes législatifs et réglementaires

- Décret-loi N°117 relatif à la microfinance (2011)
- Loi 2005-94 du 18 octobre 2005 relative aux SMSA
- Décret 2005-978 modifiant les statuts-types des GDA.
- Loi 99-43 du 10 mai 1999 portant création des GDA
- Décret 99-1819 du 23 août 1999 portant statuts-types des GDA
- Loi 71-7 relative aux Conseils de gestion des terres collectives de parcours
- Loi n° 99-57 du 28 juin 1999 relative aux appellations d'origine contrôlée et aux indications de provenance des produits agricoles.
- Décret n° 2000-2389 du 17 octobre 2000 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique consultative des appellations d'origine contrôlée et des indications de provenance des produits agricoles, tel que modifié par le décret n° 2005-981 du 24 mars 2005.
- Décret n° 2008-1859 du 13 mai 2008 fixant la composition de l'organisme de contrôle et de certification des appellations d'origine contrôlée et des indications de provenances des produits agricoles et les conditions de sa désignation.
- Décret n° 2008-1003 du 7 avril 2008 fixant la forme du registre officiel des appellations d'origine contrôlée et des indications de provenances des produits agricoles et les modalités d'inscription.

Rapports provisoire de la table ronde (Coopération Suisse et GIZ)

- Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD) à Médenine
- PREDD, secteur agricole
- PREDD, infrastructure de base
- PREDD, ressources humaines
- PREDD, secteur de tourisme

Autres documents utilisés

- Lutte contre la pauvreté rurale à grande échelle-FIDA
- Etude sur la croissance et l'équité-OIT
- Etude sur la filière viande-TUN

- Conditions générales applicables au financement du développement-FIDA
- Note économique sur la Tunisie-BAD
- Programme d'appui à l'inclusion sociale et à la transition en Tunisie-BAD
- Article sur l'importance de la viande ovine en Tunisie
- Etude sur la filière élevage
- Traduction du Plan Jasmin en Tunisie